Le Monde

www.lemonde.fr

56e ANNÉE – N° 17349 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE

SAMEDI 4 NOVEMBRE 2000

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

La lettre de la Société des lecteurs

Ce journal est spécialement adressé aux actionnaires de la Société des lecteurs du « Monde ». Il contient deux pages d'informations qui leur sont exclusivement destinées.

PAGES 26 et 27

Israël-Palestine, la trêve introuvable

- Ehoud Barak fixe un nouvel ultimatum de vingt-quatre heures à l'Autorité palestinienne
- Jeudi, l'attentat à la voiture piégée de Jérusalem a fragilisé l'espoir d'un cessez-le-feu
- Les deux camps ne sont pas arrivés à s'accorder sur une déclaration commune

EN DÉPIT de l'attentat meurtrier perpétré, jeudi 2 novembre, sur un marché de Jérusalem, les autorités israéliennes et palestiniennes disaient, vendredi, vouloir encore croire en l'application du dernier des cessez-le-feu laborieusement conclus entre elles. Peu après l'attentat, le premier ministre israélien, Ehoud Barak, avait donné vingt-quatre heures à l'Autorité palestinienne afin qu'elle fasse respecter les termes de l'accord conclu, mercredi, entre Shimon Pérès et Yasser Arafat. A l'issue de ce nouvel ultimatum, qui venait à échéance dans la journée de vendredi, M. Barak se réservait la possibilité de déployer davantage de forces pour mettre un terme à la nouvelle révolte palestinienne, en cours depuis six semaines, et qui a déjà fait plus de cent soixante-dix morts.

L'attentat de jeudi survenait au moment même où on se reprenait à espérer un apaisement. Les deux occupants d'une voiture bourrée d'explosifs entourés de clous l'ont garée près du quartier de Mahane Yéhouda, qui abrite le plus populaire des marchés juifs de la ville. Les deux passagers ont quitté le véhicule et l'ont fait exploser en s'éloignant. Deux passants israéliens, dont la fille d'Itzhak Lévy, ancien ministre du Parti national religieux (PNR), ont été tués et dix autres blessés.

Le président de l'Autorité palestinienne a condamné l'attentat – *« Nous sommes tout à fait contre »*, a-t-il dit – qui, depuis Beyrouth, a été immédiatement revendiqué par le Jihad islamique, un groupe d'extrémistes islamistes. Dans l'entourage de M. Barak, on reconnaissait que la police palestinienne avait fait quelques efforts pour contenir les manifestations, même si les affrontements se sont poursuivis. Le sentiment dominant restait donc au pessimisme : les deux parties n'ont pas même réussi à s'entendre sur une déclaration commune appelant à la fin des hostilités, comme le prévoyait pourtant, dans la nuit de mercredi à jeudi, l'accord Pérès-Arafat.

Lire pages 2 et 3

La BCE intervient pour soutenir l'euro face au dollar

LA BANQUE centrale européenne (BCE) est intervenue par surprise, vendredi 3 novembre peu après 11 heures, sur le marché des changes, pour soutenir l'euro. En réaction, la monnaie unique s'est vivement redressée. Elle est passée subitement au-dessus du seuil de 0,87 dollar. Elle a touché 0,8787 dollar, après avoir débuté la séance à 0,8574. Dans un communiqué, la banque centrale a confirmé son intervention. *« La BCE est intervenue aujourd'hui sur le marché des changes étant donné son inquiétude concernant les répercussions internes et externes du taux de change de l'euro, y compris son impact sur la stabilité des prix... »* La BCE a agi sans l'aide de la Réserve fédérale américaine ni de la Banque du Japon, contrairement à la précédente intervention, le 22 septembre.

Lire page 22

HUGO PHILPOTT/AFP

ÉCHECS

Kasparov détrôné

Le Russe Vladimir Kramnik *(photo)* est devenu le premier champion du monde du XXIe siècle en battant son compatriote Garry Kasparov, jeudi 2 novembre, à Londres. Surnommé « l'Ogre de Bakou », Kasparov, trente-sept ans, avait dominé le monde des échecs par son jeu « de feu » durant quinze ans, ne concédant qu'une défaite, face à l'ordinateur IBM « Deep Blue », en 1997. Agé de vingt-cinq ans, Kramnik, au tempérament moins spectaculaire, ouvre une nouvelle ère du monde des échecs. p. 28

Le « Ievoli-Sun » fuit toujours

LES MAUVAISES conditions météorologiques sur la Manche empêchaient toujours, vendredi 3 novembre, toute intervention sur l'épave du *Ievoli-Sun*, qui gît par 60 mètres de fond. De fortes odeurs de styrène étaient perceptibles jusqu'à 9 kilomètres de l'épave : elles indiquent que le chimiquier continue de fuir. Une partie des rejets se polymérise en surface, formant des filaments blanchâtres. Les résultats des prélèvements effectués aux alentours de l'épave se montraient cependant rassurants, indiquant des niveaux de pollution en dessous des normes. Les élus de la Manche ont décidé d'engager une action en justice : ils ont fait appel à l'avocate Corinne Lepage.

Lire page 14

Dans le Colorado, on peut voter à l'avance en faisant ses courses au supermarché

POURQUOI attendre bêtement la date des élections pour voter ? Bien avant le jour fatidique du 7 novembre, les Américains ont déjà commencé à voter. Compte tenu du taux d'abstention élevé (seulement un jeune sur trois a voté en 1996), les autorités ont décidé d'assouplir les conditions de vote pour stimuler la participation et rendre le scrutin le plus confortable possible pour le citoyen blasé ou stressé. Depuis 1996, il est déjà possible de voter par correspondance sans autre raison valable que de ne pas avoir l'envie ou le temps de se déplacer. Selon les Etats, on peut voter jusqu'à vingt-quatre jours à l'avance. Pour les électeurs, l'avantage est d'éviter les files d'attente dans les bureaux de vote le jour du scrutin, traditionnellement un mardi, et nullement déclaré jour férié. Certes, les électeurs ratent la fin de la campagne, mais ils ne s'en plaignent apparemment pas. En contrepartie, ils ont la possibilité de voter à la maison, en famille, quand ils n'organisent pas des « soirées vote » avec des amis.

Au même titre qu'on se réunit en janvier pour regarder le Superbowl, la finale de football, on se rassemble désormais autour d'un verre pour décider s'il convient de voter la mesure 93 ou l'amendement 24... Outre sur le choix du président et des élus locaux, les citoyens sont en effet appelés à se prononcer sur un nombre chaque année plus important de référendums locaux, portant sur des sujets aussi variés que la construction d'un TGV (Floride) ou l'arrêt de l'urbanisation sauvage (Colorado). Textes qui sont généralement rédigés dans un jargon qui *« ressemble à du grec mal traduit de l'urdu »*, comme le regrettait récemment un professeur de sciences politiques dans le *New York Times*.

Cette année, une autre méthode encore plus confortable, a le vent en poupe. C'est le vote anticipé, ou *« early voting »*. Elle ne nécessite même pas de renvoyer de bulletin. L'électeur trouve les urnes dans son décor familier : les supermarchés. Inaugurée en 1998, lors des élections intermédiaires, cette procédure existe dans une bonne moitié des Etats américains, dont le Texas, où les parents Bush ont voté jeudi, l'Oregon et le Colorado. A Denver, par exemple, la capitale du Colorado, le vote avancé a commencé le 23 octobre, deux semaines donc avant la date officielle de l'élection. Les isoloirs ont été installés dans neuf supermarchés. Le programme s'appelle « Shop and vote ». Deux assesseurs bénévoles vérifient l'identité de l'électeur-consommateur. Installé entre le rayon pharmacie et le comptoir de cigarettes, un isoloir cache l'urne électronique. Le résultat du vote est transmis à l'ordinateur central situé au siège de la commission électorale. Les électeurs inscrits peuvent se présenter dans n'importe quel magasin.

« Mettez un président dans votre chariot de super-marché », titrait le *Denver Post* le 24 octobre. *« Pour ceux qui ont déjà décidé, c'est facile »*, explique Maureen Lewin, quarante-deux ans, qui a voté samedi dernier au Safeway de la Sixième Avenue, ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Le fait de voter au supermarché ne la dérange pas. Elle s'y fait faire aussi les vaccins antigrippe, des infirmières étant gratuitement à la disposition des consommateurs.

Corine Lesnes

Lire nos autres informations page 4

REUTERS

REPORTAGE

Les malheurs de l'Ouganda

Il y a encore deux ans, ce pays d'Afrique centrale passait pour un modèle de réussite. Aujourd'hui, l'Ouganda est en crise, miné par la *« guerre mondiale africaine »* qui agite, depuis 1998, la région des Grands Lacs. La ville de Gulu, au nord, incarne le malheur ougandais : c'est là qu'a frappé le virus Ebola et c'est là que la guérilla est le plus active. Reportage. p. 17

Militants du logement

JEAN-BAPTISE EYRAUD

ANIMÉE, depuis sa création, en 1990, par Jean-Baptise Eyraud, l'association Droit au logement fête ses dix ans, dimanche 4 novembre. Le DAL s'enorgueillit d'avoir aidé des familles en détresse et ouvert le débat sur le sort des sans-abri.

Lire page 10
et notre éditorial page 20

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 $ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1104 - 7,50 F

VOUS AVEZ LE DROIT

www.editions-legislatives.fr

Nos praticiens experts vous donnent les réponses que vous attendez sur la réglementation des 35 heures.

Vous pouvez en particulier consulter **toutes les conventions collectives** à jour sur notre **CD Permanent** et sur notre **site Internet.**

Avec les Editions Législatives, vous avez le droit.

EDITIONS LEGISLATIVES

Vous avez le droit

01 40 92 36 36

POINT DE VUE

Quo vadis Europa ?

par Daniel Cohn-Bendit

POUR être à la hauteur du rôle qu'elle joue dans l'Histoire, l'Europe ne peut se contenter d'être une communauté marchande réunissant des Etats aux disparités sociales énormes. Si l'Europe souhaite continuer à assurer la paix, la justice sociale, la liberté, les droits du citoyen, l'équilibre écologique et la stabilité, elle doit non seulement accepter l'arrivée de nouveaux pays européens, mais également travailler à l'intégration toujours plus affirmée de ses membres, de sorte que tout retour en arrière soit impensable.

Pour ce faire, l'Europe devra opter pour une Constitution européenne. Si l'Europe ne veut pas être réduite à une multitude de traités multilatéraux, si elle tient à être une entité au service d'intérêts communs – à commencer par les questions relatives aux politiques étrangère, de défense et économique, sans perdre de vue la nécessité d'élargir ces domaines – et si, enfin, elle souhaite véritablement incarner une vision de la société, une vision de la paix et de l'entente entre les peuples, alors elle aura besoin de sa propre Constitution.

Je suis convaincu qu'une Constitution de cette nature ne mène nullement à un renforcement de l'« eurocratisme », mais qu'au contraire elle constitue une condition nécessaire, voire incontournable, à l'instauration d'une Europe au service des hommes et des cultures.

Une Constitution européenne doit comporter deux aspects. D'une part, une entente entre les Européens sur l'orientation qu'ils souhaitent donner à leur vie communautaire. Un accord définissant les valeurs jugées fondamentales et porteuses de tout ce qui caractérise l'identité commune européenne – allant des promesses de paix et d'unité économique formulées par les pères et mères de l'Europe jusqu'à la garantie d'un Etat social. Cet accord serait en quelque sorte une grande Charte, un cahier européen des valeurs fondamentales et des droits fondamentaux. Cette Charte devra être plus innovatrice et audacieuse que celle qui nous est proposée à ce jour.

Lire la suite page 18

Daniel Cohn-Bendit *est député européen (les Verts).*

D.R.

EXPOSITION À PARIS

Trésors de Chine

Les trésors archéologiques de l'empire du Milieu sont présentés au Petit Palais, à Paris, dans le cadre d'une saison chinoise, jusqu'en janvier. Vases, cloches de bronze, dragons grimaçants et figures réalistes, notamment du temps des Qin, ces empereurs dont les tombeaux étaient gardés par une armée de guerriers de terre *(photo)*. Un voyage dans trois mille ans d'histoire. p. 33

International	2	Tableau de bord	24
France	8	Aujourd'hui	28
Société	10	Météorologie-Jeux	32
Régions	14	Culture	33
Carnet	15	Kiosque	36
Horizons	17	Abonnements	36
Entreprises	22	Radio-Télévision	37

PROCHE-ORIENT La trêve annoncée dans la nuit de mercredi 1er à jeudi 2 novembre a été soumise à rude épreuve. Alors que les troubles ont continué sur le terrain, entraînant de nouveaux morts chez les Palestiniens, un attentat à la voiture piégée a tué deux Israéliens dans un quartier de Jérusalem-Ouest. ● L'ÉMOTION suscitée par ce nouvel attentat, condamné par l'Autorité palestinienne, a été vive mais les autorités israéliennes ont fait savoir qu'il ne remettait pas en question la trêve conclue quelques heures auparavant. ● L'ACCORD trouvé entre le chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, et l'ancien premier ministre israélien, Shimon Pérès, aurait dû donner lieu à une déclaration commune de M. Arafat et du chef du gouvernement israélien, Ehoud Barak, appelant à la cessation des hostilités, mais cela n'a pas été le cas.

Les Israéliens et les Palestiniens ont du mal à instaurer une trêve

Le chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, et le premier ministre israélien, Ehoud Barak, ne sont pas parvenus à s'entendre sur une déclaration commune appelant à la fin des hostilités. Une voiture piégée a explosé, jeudi, à Jérusalem, tuant deux Israéliens

JÉRUSALEM
de notre correspondant

La situation, déjà très tendue, n'avait pas besoin de cela ; de cet attentat tellement prévisible qu'on doute même qu'il aura des répercussions immédiates sur une situation où rien ne paraît répondre aux tentatives faites pour calmer le cours des choses. Et pourtant, jeudi 2 novembre, le premier ministre israélien a voulu laisser un dernier espoir à l'accord de cessez-le-feu conclu la veille entre Shimon Pérès et Yasser Arafat, et déjà presque caduc. A l'issue d'une réunion du cabinet de sécurité où étaient notamment examinées les mesures militaires à mettre en œuvre si la situation ne s'améliorait pas, Ehoud Barak a estimé qu'il faudrait attendre vingt-quatre heures de plus avant de décider ce qu'il convenait de faire : négocier ou monter d'un cran dans les affrontements qui, depuis un mois, ont fait déjà quelque cent soixante-dix victimes, majoritairement palestiniennes.

La journée du 2 novembre avait pourtant bien commencé. Sur le terrain, les Israéliens, conformément à l'accord conclu la veille, retiraient de quelques centaines de mètres leurs chars et leur matériel lourd, commençaient à desserrer le blocus qu'ils imposent autour les principales villes palestiennes. Dans la bande de Gaza, les policiers palestiniens tentaient de raisonner les parfois très jeunes manifestants qui désiraient toujours en découdre. Quelques coups de feu avaient éclaté çà et là, mais personne ne s'en alarmait, chacun sachant qu'un cessez-le-feu n'est pas évident à installer après un mois d'affrontements sanglants. D'ailleurs, commandants israéliens et palestiniens se rencontraient pour mettre en œuvre la trêve et coordonner les mesures de sécurité.

A Tel-Aviv, au ministère de la défense, les collaborateurs du premier ministre installaient la salle de presse d'où, à 14 heures, Ehoud Barak devait parler et annoncer, de concert avec Yasser Arafat, l'entrée en vigueur du cessez-le-feu. A 17 heures, après plusieurs reports *« pour des raisons techniques »*, l'annonce était annulée. Entre-temps les incidents avaient repris aux habituels points de friction, dans la bande de Gaza et en Cisjordanie.

CONFUSION

Selon les sources israéliennes, il avait été convenu qu'Ehoud Barak et Yasser Arafat, chacun de son côté, liraient un communiqué commun annonçant le cessez-le-feu, jeudi à 14 heures. Les grandes lignes du texte avaient été dégagées lors de la rencontre de Gaza entre Shimon Pérès et Yasser Arafat. Restait à le rédiger, ce qu'entreprit aussitôt Gilad Sher, chef de cabinet du premier ministre, dès son retour à Jérusalem. Vers 4 heures du matin, la partie israélienne en faisait parvenir la mouture aux Palestiniens qui ne firent aucun commentaire jusqu'à 14 heures. Ehoud Barak refusant de parler si Yasser Arafat ne le faisait pas, une première annonce israélienne, puis plusieurs autres furent repoussées et finalement annulées. Dans le cours de l'après-midi, les Palestiniens, par secrétaire de Yasser Arafat interposé, rendaient public leur texte annonçant leur version de l'accord de cessez-le-feu.

Les Palestiniens n'ont pas donné leur version du contretemps. Mais la comparaison des deux textes est éloquente. Alors que les Israéliens s'en tiennent à une version minimale, appelant surtout à *« restaurer la paix et le calme »*, les Palestiniens invitent « [le] *peuple héroïque et ses forces nationales à l'unité et à continuer les activités populaires, et à s'en tenir à des méthodes pacifiques »*. Alors que les Israéliens demandent que l'accord issu du récent sommet de Charm el-Cheikh soit mis en œuvre *« de la façon conclue entre le président Arafat et le premier ministre Barak »*, les Palestiniens assurent que *« la réalisation de la paix des braves qui assure la sécurité et la justice à tous les peuples de la région nécessite l'application des résolutions de la légalité internationale, la résolution 242 et 338 du Conseil de sécurité, fondement du processus de paix »*.

Cette confusion n'a fait que souligner le total désaccord qui, cessez-le-feu ou non, sépare toujours Israéliens et Palestiniens. Les premiers exigent que les troubles s'arrêtent avant de négocier ; les seconds espèrent que la négociation leur sera d'autant plus profitable qu'elle aura lieu dans un contexte de mobilisation, y compris violente.

A l'évidence la désescalade espérée sera difficile, voire impossible, à mettre en œuvre. Jeudi soir, désirant visiblement ne pas envenimer la situation, l'entourage d'Ehoud Barak croyait déceler une réelle volonté palestinienne à calmer le jeu. Mais en Israël, de plus en plus, on se met à douter que le premier ministre pourra mener longtemps cette politique sur le fil.

Georges Marion

Deux communiqués distincts au lieu d'une déclaration commune

***AU LENDEMAIN** de la trêve conclu entre le chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, et l'ancien premier ministre Shimon Pérès, M. Arafat et le premier ministre israélien, Ehoud Barak, auraient dû faire la même déclaration appelant à la cessation des hostilités jeudi 2 novembre en début d'après-midi. Cela n'a pas été le cas. Le président palestinien a publié un communiqué en milieu d'après-midi, et le premier ministre israélien a succinctement réagi à la fois à l'attentat survenu dans l'après-midi ainsi qu'à la déclaration de M. Arafat. Voici les principaux extraits de ces deux communiqués :*

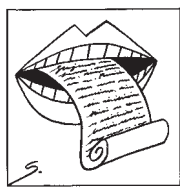

VERBATIM

● Le communiqué de Yasser Arafat

« La direction palestinienne, qui a toujours affirmé son attachement à se conformer aux engagements conclus, suit de près l'application par Israël des termes de l'accord : le retrait des troupes d'occupation et du matériel militaire de toutes les régions, villes et agglomérations occupées depuis le 28 septembre, l'arrêt des agressions contre notre peuple désarmé et la fin de toutes les formes de bouclage.

» La direction palestinienne estime fondamental que le gouvernement israélien puisse mettre fin aux actions des groupes de colons qui commettent des crimes continus contre notre peuple.

» La direction palestinienne, attachée au caractère pacifique de l'Intifada et qui a gardé la retenue tout au long de période précédente face aux agressions, appelle notre peuple héroïque et ses forces nationales à l'unité et à continuer les activités populaires, et s'en tenir à des méthodes pacifiques dans toutes ses activités et ses actions au niveau national.

» La réalisation de la paix des braves qui assure la sécurité et la justice à tous les peuples de la région nécessite l'application des résolutions de la légalité internationale, la résolution 242 et 338 du Conseil de sécurité, fondement du processus de paix, le retrait total (israélien) des territoires occupés, le droit au retour des Palestiniens dans leur patrie et d'édifier leur Etat indépendant avec Jérusalem comme capitale. »

● Le communiqué d'Ehoud Barak

« L'attaque à Mahané Yéhouda est encore un autre sérieux et violent incident perpétré contre nous et résulte de la perte de contrôle de l'Autorité palestinienne et de la libération des prisonniers du Hamas et du Jihad islamique. » *Le premier ministre israélien exige de l'Autorité palestinienne* « qu'elle renvoie en prison tous les terroristes libérés ces dernières semaines et reprenne la lutte contre le terrorisme ».

« Le premier ministre (...) regrette que le président Arafat n'ait pas été capable d'annoncer, de sa voix et en public, les termes *[de l'accord conclu avec Shimon Pérès]* mais fait remarquer que le véritable test réside dans la mise en œuvre de l'accord sur le terrain ».

Une nouvelle fois, la mort a frappé au marché Mahané Yéhouda

JÉRUSALEM
de notre correspondant

La bombe était attendue depuis des semaines, tant du côté israélien que du côté palestinien où les responsables politiques, qui espèrent encore en un règlement négocié, redoutaient ses conséquences. Jeudi 2 novembre, à 15 heures, elle était au rendez-vous, là où, quasi inconsciemment, tous les Israéliens savaient qu'elle exploserait : au marché Mahané Yéhouda, dans ce quartier populeux de la Jérusalem juive où ont eu lieu nombre des attentats les plus sanglants de ces dernières années.

REPORTAGE

Rapidement, le centre de la ville fut recouvert d'une âcre fumée noire

Le dernier en date remontait au 6 novembre 1998, lorsque deux kamikazes palestiniens avaient sauté avec leur bombe en tentant, sans succès, de lancer une voiture piégée dans l'une des allées du marché. D'après les premiers éléments de l'enquête policière, la voiture piégée de jeudi – un véhicule volé transportant quelque dix kilos d'explosifs « enrichis » de clous – a tenté de se garer dans la rue Agrippas, à l'entrée du marché où débouchent les allées couvertes empruntées quotidiennement par des milliers de chalands, clientèle souvent pauvre et religieuse. En a-t-elle été empêchée par les soldats dont la garde a été renforcée depuis le début des événements ? A-t-elle, comme l'assurent certains, été repérée par des policiers en patrouille ?

La voiture, en tout cas, a poursuivi sa route puis, une centaine de mètre plus loin, a tourné précipitamment sur sa droite en s'engouffrant dans la rue Shomron, étroite ruelle bordée de maisons basses construite à la fin du siècle dernier. Bloqués par une camionnette en train de décharger, les deux passagers ont quitté rapidement leur véhicule qu'ils ont fait détoner en s'éloignant. Deux passants, dont la fille d'Itzhak Lévy, ancien ministre du Parti national religieux, sont morts sur le coup ; dix autres ont été légèrement blessés.

Le bruit de l'explosion a été entendu dans tout le centre de la ville, rapidement recouvert d'une âcre fumée noire. Quelques minutes plus tard, les ambulances sont apparues, les voitures se sont brutalement arrêtées tandis que des soldats qui passaient par là quittaient précipitamment les autobus et se dirigeaient vers le lieu de l'explosion. En quelques minutes, le réseau des téléphones portables a été complètement saturé, chacun appelant les siens. Au marché Yéhouda, les allées s'étaient vidées instantanément.

Pendant une bonne heure, on crut que les victimes étaient les kamikazes. Mais bientôt l'on sut que l'une d'entre elles était une femme, selon toute vraisemblance juive. Puis l'on appris que des témoins avaient aperçu les deux auteurs de l'attentat s'enfuir à pied. Quelques instants plus tard, des renforts armés commençaient à passer au peigne fin le quartier. Dans la soirée, le Jihad islamique, organisation militaro-islamiste dont la direction est basée à Damas, indiquait que ses militants, à l'origine de l'attentat, avaient réussi à s'enfuir et étaient désormais *« sains et saufs »*. A Beyrouth, une autre organisation, les Martyrs du soulèvement d'Al-Aqsa, a également revendiqué la responsabilité de l'attentat auprès du bureau de l'Agence France-Presse. La même signature avait été utilisée après un attentat commis le 30 octobre à Jérusalem-Est, contre deux agents de sécurité en service devant le siège de la Sécurité sociale.

Sur le lieu de l'explosion, la police ramassait tout ce qui pourrait servir à l'enquête. Tenue à distance, la foule commentait. Les habituels agitateurs d'extrême droite, émules du défunt rabbin raciste Meïr Kahane, distribuaient des autocollants en tentant d'entraîner les gens. *« Mort aux Arabes »*, criait sans beaucoup d'écho un individu vivement interpellé par un jeune religieux, kippa noir sur la tête, qui lui reprochait d'exciter la foule. Un autre homme, énervé, prenait à partie un couple de touristes, les incitant à rentrer aux Etats-Unis et à laisser *« les juifs régler comme il se doit cette histoire »*.

Un peu plus loin, plusieurs dizaines de jeunes religieux tentèrent d'entrer dans une maison où, disaient-ils, *« il y avait des gauchistes »*. De fait, sur le balcon, des jeunes gens vêtus comme des hippies excitaient les spectateurs. La police montée dépêcha quatre cavaliers. L'affaire allait tourner mal lorsque apparut au balcon un vénérable barbu, kippa sur la tête, indiquant que la maison était la sienne et qu'il y avait malentendu. *« Ah, ce sont des juifs »*, commenta un adolescent, élève d'une des écoles religieuses nombreuses dans le quartier.

Dans la soirée, la police procédait toujours aux vérifications sur le terrain. Interrogé à Gaza, le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, a indiqué qu'il était *« totalement contre »* l'attentat.

G. M.

Condamnation unanime de l'attentat

Le président américain Bill Clinton a pressé les Israéliens et les Palestiniens, jeudi 2 novembre, de ne pas laisser l'attentat de Jérusalem compromettre leur accord sur un arrêt des violences. *« J'espère que les parties vont aller de l'avant et mettre fin à la violence qui a fait tant de mal des deux côtés »*, a déclaré M. Clinton, devant la presse, à la Maison Blanche. Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a *« condamné avec la plus grande vigueur »* l'attentat à la voiture piégée, *« persuadé que ceux qui s'opposent à la paix par de tels moyens ne dissuaderont pas les parties de faire tous les efforts pour revenir à la table de négociations »*. Lors d'un entretien téléphonique avec Ehoud Barak, Jacques Chirac a également condamné, jeudi, le *« lâche attentat »* à la bombe de Jérusalem et réaffirmé l'appui de la France et de l'Union européenne aux efforts de paix déployés par les Israéliens et les Palestiniens. Le chef de l'Etat français a pris l'initiative de ce contact d'une demi-heure avec le premier ministre israélien. – *(AFP.)*

A Ramallah : « Arafat, on le respecte, mais... »

RAMALLAH
correspondance

Petit, trapu, le visage caché derrière sa barbe noire, Odeh exhibe fièrement son outil de travail, une masse, l'accessoire indispensable du casseur de pierres. Depuis cinq semaines, Odeh, trente-neuf ans, est sur les barricades, des voitures brûlées et des fûts renversés sur la chaussée. Tous les après-midi, il vient en découdre avec les soldats israéliens postés à l'entrée nord de Ramallah et protégeant la colonie de Bet El, à quelques 500 mètres de là.

Jeudi 2 novembre, Odeh est là, ainsi que quelques centaines de camarades du Fatah, du Hamas ou du Front populaire. Pourtant, le matin même, l'armée israélienne avait enlevé ses chars et reculé ses positions de quelques mètres, conformément au cessez-le-feu convenu la nuit précédente entre Shimon Pérès et Yasser Arafat. Mais, Odeh et les autres n'abandonneront pas le combat, car cet *« accord entre dirigeants »* ne les concerne pas. *« Le mouvement n'est pas dans les mains du président, il est dans celles du peuple. Rien ne nous arrêtera, pas même Arafat »*, remarque Mahmoud, seize ans. *« Le président »*, Yasser Arafat, il n'est pas question de le critiquer, mais de là à se conformer aux bouts de papier qu'il signe avec l'ennemi, c'est autre chose. Comme pour conjurer le mauvais sort, tout commentaire sur la situation est presque inévitablement précédé d'*« un Arafat, on le respecte »* aussitôt ponctué d'un *« mais... »*. Mais ils continueront la lutte car ils sont sûrs de gagner. *« Nous n'avons que des pierres, mais nous sommes forts parce que nous avons le droit pour nous, les Israéliens sont faibles car ils sont les occupants »*, souligne Odeh. Le repli des troupes israéliennes est plutôt perçu comme un signe de lâcheté que comme un geste de bonne volonté. *« Ils se sauvent comme des lapins »*, remarque Odeh.

Tous les moyens sont bons, même les bombes qui explosent au cœur de la population civile israélienne. *« Depuis le début des affrontements nous avons près de deux cents morts et des milliers de blessés, les bombes, c'est notre revanche »*, explique Mazen, trente-huit ans.

Dans l'attentat qui a eu lieu quelques heures avant à Jérusalem, les exécutants ont réussi à sauver leur vie, mais s'il le faut, Mazen, père de quatre enfants, est prêt à mourir. Unanimes, la vingtaine de ses camarades qui l'écoutent se disent tout aussi déterminés. *« Pour al-Aqsa, on se battra jusqu'au dernier Palestinien »*, déclare Mansour, trente-six ans. *« On lutte pour libérer notre pays, pour toute la Palestine, Jérusalem, Ramle et Tel-Aviv. »*

Aucun ne croit à un accord de paix. Ils n'excluent pas qu'un document soit paraphé, mais sont certains que les Israéliens ne l'appliqueront pas. *« Regardez aujourd'hui, rien qu'ici on a eu soixante-deux blessés alors qu'Arafat a signé un cessez-le-feu avec Pérès il y a quelques heures »*, remarque Odeh. *« De toute façon, comment voulez-vous compter sur la parole de Barak ? Il n'est plus soutenu politiquement. Il a juste obtenu un sursis d'un mois. »* A cet argument rationnel, Odeh en ajoute un autre, irrationnel celui-là. *« Et puis, vous savez, c'est écrit dans le Coran, les Juifs ne respectent jamais aucun accord. C'est dans leur nature. »*

Catherine Dupeyron

Leïla Shahid n'assistera pas au dîner du CRIF à Paris

La déléguée générale de Palestine en France, Leïla Shahid, ne participera pas cette année, contrairement à ces dernières années, au dîner annuel du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF). Ce dîner, prévu samedi 4 novembre à Paris, est traditionnellement l'occasion d'un discours du premier ministre français. Leïla Shahid *« avait accepté, mais c'était en juillet. Elle a maintenant dit qu'elle ne pourrait pas venir, ce qui n'est pas surprenant à la lumière des derniers événements au Proche-Orient »*, a expliqué une source au sein de la communauté.

Les ambassadeurs d'Algérie et de Tunisie ont également décliné l'invitation. En revanche, ceux du Maroc et de Mauritanie seront présents, ainsi que des représentants des ambassades d'Egypte et de Jordanie. Le recteur de la mosquée de Paris, Dalil Boubakeur, a confirmé sa présence, selon cette même source. – *(Reuters.)*

Paris-Oslo.
Aller/retour journée
Nouvelle fréquence sur Paris-Oslo : 4 vols par jour et la possibilité de partir dès 8h20 le matin et de rentrer à 22h40 au plus tard le soir.
Contactez SAS au 0 801 25 25 25 ou www.scandinavian.net

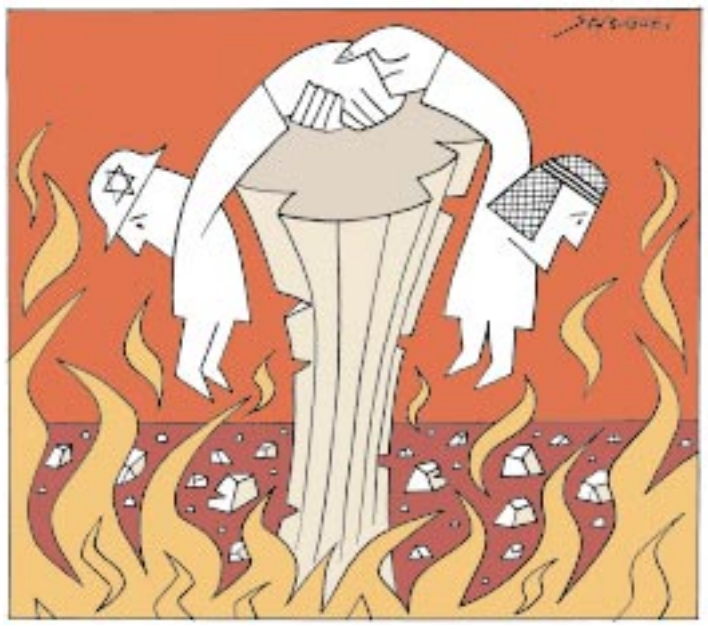

Guerre des images, guerre des messages

GAZA, JÉRUSALEM
de notre envoyé spécial

Parce qu'ils savent que les médias sont une façon de prolonger la guerre par d'autres moyens, Israéliens et Palestiniens se livrent à un farouche combat par télévisions interposées. La télévision israélienne est professionnelle, assez froide dans sa couverture, tout en distillant, de manière relativement subtile, le message de l'Etat hébreu : le soldat répond à la menace que fait peser sur lui une foule déchaînée. La télévision palestinienne, elle, donne dans le lyrique et dramatise une tragédie à des fins de lourde propagande : le rebelle face à la machine de guerre de l'*« occupant »*. Sur le plan des moyens, les armes médiatiques sont clairement inégales. Mais les deux adversaires sont d'accord sur une chose : la guerre se gagne ou se perd aussi à l'écran.

REPORTAGE

Un autre « terrain d'affrontement », la télévision

« Le principal terrain d'affrontement est la télévision », affirme à Jérusalem Ehoud Yaari, journaliste à la première chaîne de télévision israélienne (chaîne publique) et spécialiste du monde arabe. *« La caméra, c'est l'artillerie médiatique »*, assène-t-il, estimant que sa télévision *« est la meilleure de toutes, bien meilleure que CNN ou la BBC, parce que nous sommes les plus objectifs, les plus équilibrés dans notre traitement de l'information, les mieux informés tout en restant indépendants du pouvoir ». « Désolé de ne pas être modeste »*, conclut-il.

L'IMPOSSIBLE DIALOGUE

« Notre but, explique pour sa part, à Gaza, Maher Mounir Al-Rayes, directeur de l'information à la télévision publique palestinienne, *est de sensibiliser le téléspectateur en présentant les faits, quitte à diffuser des images violentes. » « Nous ne sommes pas une télévision de propagande »*, se défend-il : *« La preuve, nous ne sommes soumis à aucune censure militaire. Pas comme nos collègues israéliens. »* Entre Jérusalem et Gaza, la guerre des images est aussi tranchante que le conflit et fait abruptement écho à l'impossible dialogue entre les deux parties.

Le 19 octobre, la première chaîne israélienne a traité de manière très classique les tragiques événements de Naplouse quand une confrontation entre colons juifs, soldats de Tsahal et militants palestiniens fait deux morts – un Israélien et un Palestinien – au terme de plusieurs heures d'affrontements. Toute l'après-midi, la chaîne « couvre » l'événement en direct. Le présentateur donne la parole au correspondant s'exprimant depuis le quartier général des forces armées et qui fait le point minute après minute de l'évolution de la situation sur le terrain : forces en présence, arrivée des hélicoptères mitraillant les Palestiniens, tirs de la milice de Naplouse...

Puis, surprise, le spécialiste des questions militaires de la première chaîne interroge en direct par téléphone Amin Maqboul, présenté comme le responsable local du Fatah, le parti de Yasser Arafat : dans un hébreu hésitant mais compréhensible, ce responsable palestinien explique que *« les miliciens répliquent à l'agression des colons et de l'armée israélienne ». « Les tireurs sont des locaux qui se sont organisés face à l'agression »*, affirme-t-il, assurant que les policiers palestiniens ne sont pas directement impliqués. *« Nous essayons de rétablir le calme »*, répond-il au journaliste israélien qui l'appelle amicalement par son prénom, *« mais vous devez savoir que ce sont les colons qui ont tiré les premiers »*.

La parole revient ensuite au même journaliste israélien qui, sortant de son rôle, explique que cet événement *« montre bien que les Palestiniens entendent entretenir un climat de violence destiné à maintenir un niveau d'insécurité destiné notamment à provoquer une couverture médiatique appropriée »*. L'émission continue avec l'interview d'un des colons israéliens qui, avec un fort accent russe, explique comment il en est venu à se *« promener »* ce jour-là aux abords de Naplouse, une *« excursion »*, qui a provoqué la crise.

DIFFÉRENCE DE MOYENS

L'interview d'un porte-parole militaire israélien conclut le programme sur fond d'images de colons blessés rapatriés par hélicoptère : *« Aucune autorisation n'a été donnée à des touristes israéliens pour se promener dans cette zone. »* La question a été au centre de la controverse provoquée par cette « balade » pour le moins inopportune d'un groupe d'une quarantaine de farouches colons armés – accompagnés de femmes, de vieillards et d'enfants – aux confins de Naplouse, ville autonome dépendante de l'Autorité palestinienne aux termes des quasi défunts accords d'Oslo.

La télévision palestinienne, ce jour-là, n'a apparemment fait qu'évoquer l'événement en le noyant dans la masse d'autres affrontements intervenus en Cisjordanie ou à Gaza. Difficile, pourtant, d'en retrouver la trace. Ou d'en reconstituer la couverture : la télévision de Yasser Arafat ne possède qu'un embryon d'archives, n'enregistre pas ses émissions et n'a pas été en mesure de nous montrer les programmes diffusés le 19 octobre. Ce qui, en tant que tel, en dit long sur les différences de moyens entre les médias israéliens et palestiniens.

Mais la hiérarchie de l'information et le contenu des journaux télévisés sont criantes de différence entre les deux médias : chez les Israéliens, on montre et commente avec l'apparent professionnalisme d'une télévision à l'occidentale. Chez les Palestiniens, on démontre et juge en diffusant au ralenti les terribles images d'une guerre des pierres en s'appuyant sur le manichéisme d'un organe de propagande qui entend souder dans une même révolte le monde arabe. Avec en ouverture l'activité du jour du « raïs » Arafat. A Gaza et Ramallah, il s'agit d'afficher la puissance militaire d'Israël et de mettre en relief la *« férocité des forces d'occupation »* sur fond de musique martiale ou de sanglots de chanteurs déclamatoires.

« Nos émissions ont deux objectifs, explique M. Al-Rayes, le directeur de l'information de la télévision palestinienne, *mettre en garde le public contre l'éventualité d'agents israéliens infiltrés dans nos rangs. Et montrer les images de la répression des soldats de Tsahal." « Et cette vérité-là*, conclut-il, *elle éclate comme la lumière du soleil. »*

Bruno Philip

L'Etat ivoirien instaure un « comité de médiation pour la réconciliation nationale »

Cet organe est chargé de faire accepter le scrutin du 22 octobre

Près de deux semaines après l'élection présidentielle qui a provoqué le drame sanglant en Côte d'Ivoire, le régime de Laurent Gbagbo annonce la création d'un *« comité de médiation pour la réconciliation nationale »* qui n'est pas chargé de rechercher des responsabilités dans les tueries, mais de faire accepter aux Ivoiriens le verdict des urnes. L'initiative ne peut que déplaire au camp d'Alassane Ouattara, l'opposant écarté.

ABIDJAN
de notre correspondante

La Côte d'Ivoire n'a pas fini de compter ses morts et de panser ses plaies. Mercredi encore, des corps étaient repêchés dans la lagune et des familles cherchent toujours leurs proches, disparus la semaine dernière pendant les manifestations. Un premier bilan partiel, diffusé par le ministère de l'intérieur, fait état de 171 morts et de 352 blessés.

Il y a eu deux vagues de violences bien distinctes. Celle du mardi 24 et du mercredi 25 octobre, quand des centaines de milliers de manifestants sont descendus dans les rues, mains nues, pour défier la garde prétorienne du général Robert Gueï, autoproclamé vainqueur de la présidentielle, et rendre la victoire à Laurent Gbagbo. Puis celle du jeudi et vendredi, quand les partisans d'Alassane Ouattara, écarté de la présidentielle, ont manifesté pour réclamer la tenue d'une nouvelle élection. La violence politique a pris alors un tour ethnique et religieux, certains militants pro-Gbagbo se lançant dans une chasse aux Dioulas, les ressortissants du Nord, fief électoral de M. Ouattara et de son parti, le Rassemblement des républicains (RDR).

La répression a été menée essentiellement par la gendarmerie et la police, très tôt ralliée au nouveau pouvoir, qui ont semé la terreur, usé de torture et tué de sang-froid. La découverte d'un charnier de 57 corps a contraint le gouvernement à réagir. Il avait promis la mise en place d'une commission d'enquête, il a finalement confié le travail à un juge d'instruction, laissant à la société civile, associations nationales ou internationales, la possibilité de demander des autorisations pour créer des commissions indépendantes. Jeudi soir, le gouvernement a réaffirmé que les enquêtes engagées par la justice iraient jusqu'au bout. *« Personne ne sera épargné »*, a assuré le ministre de l'économie, Mamadou Koulibaly, porte-parole du gouvernement. L'Etat s'est engagé à prendre en charge tous les blessés et à financer les obsèques.

Le 9 novembre auront lieu des *« funérailles nationales »*. C'est le jour que le RDR avait choisi pour enterrer ses morts lors d'une cérémonie œcuménique. *« Le gouvernement ne nous a même pas consultés. Ils ne peuvent pas tout de même enterrer nos morts sans notre avis »*, s'indignait l'organisateur de la cérémonie prévue par le RDR.

« COMPRENDRE LES CAUSES »

Cette affaire de funérailles illustre bien les difficultés à assurer la réconciliation que le gouvernement entend promouvoir. Il a ainsi mis en place un *« comité de médiation pour la réconciliation nationale »*, composée des leaders religieux, de juristes, du chef d'état-major de l'armée, le général Mathias Doué, membre de l'ex-junte, et de diverses personnalités du pays venues de tous les bords politiques. Mais ce comité n'a pas pour objectif d'établir les responsabilités des troubles. Il doit aider au dialogue, *« comprendre les causes »*, proposer des solutions, mais aussi *« dissiper toutes les incompréhensions concernant la légitimité de l'élection présidentielle et faire allégeance aux résultats du scrutin »*. Cette dernière mission risque de faire grincer des dents dans le camp ouattariste dont des partisans sont morts pour avoir réclamé un nouveau scrutin.

Pour le Mouvement ivoirien des droits de l'homme (MIDH), proche du RDR, ce comité est *« une fuite en avant ». « Il ne peut y avoir réconciliation avant que justice soit faite »*, dit le juge Zoro Bi Ballo, président de ce mouvement, qui reproche au gouvernement d'avoir formé *« un comité quelconque, au contenu mal défini, et qui ne répond pas aux besoins »*.

A l'approche des élections législatives du 10 décembre, cette réconciliation est pourtant considérée comme une urgence par des Ivoiriens de plus en plus inquiets de voir à nouveau la politique déchaîner la haine. Dans un sermon, l'archevêque d'Abidjan s'est écrié : *« Je fais un rêve : que des chrétiens aident à reconstruire une mosquée saccagée, et que des musulmans fassent de même avec une église. »*

Fabienne Pompey

La situation en Côte d'Ivoire menace la cohésion de la zone franc

VA-T-ON vers une dévaluation du franc CFA, voire vers un éclatement de la zone franc ? Si les économistes ne croient pas à de telles hypothèses à court terme, la situation politique et économique en Côte d'Ivoire a alimenté les rumeurs ces dernières semaines. La décision, mercredi 31 octobre, de la Banque mondiale (BM), de couper les crédits jusqu'à ce qu'Abidjan se mette à jour de ses arriérés de paiement est la dernière mauvaise nouvelle pour ce pays dont l'économie est à la dérive. Lâchée par les bailleurs de fonds, la Côte d'Ivoire menace la stabilité de la zone UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine, qui regroupe le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée Bissau, le Niger, le Mali, le Sénégal et le Togo), dont elle représente 40 % du PIB.

Sur le plan de l'efficacité économique, la Côte d'Ivoire n'a pourtant *« aucun intérêt à promouvoir la dévaluation du franc CFA »*, explique Guy Longueville, responsable risque-pays à BNP-Paribas. Le prix des exportations (pétrole, café, cacao) est exprimé en dollars. La dévaluation dégraderait les termes de l'échange sans accroître les volumes exportés. A court terme, elle renchérirait le prix des importations.

Sortir de la zone ne serait pas plus une bonne affaire pour l'économie du pays : Abidjan accuse un déficit important de sa balance des paiements et de son solde budgétaire. Ces déficits se reflètent dans le compte du pays à la Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et ne sont compensés que grâce aux excédents des autres pays membres. Au total, conclut M. Longueville, la Côte d'Ivoire *« pâtirait lourdement d'une décision unilatérale de sortie de l'UEMOA »*.

EMBARRAS

Le risque d'une dévaluation, qui transformerait probablement l'UEMOA en coquille vide et provoquerait un éclatement de la zone franc est donc essentiellement de nature politique. Le 5 octobre, juste avant les élections présidentielles, Mamadou Koulibaly, ministre de l'économie du *« gouvernement de transition »* mis en place par la junte de Robert Gueï, avait remis en cause la parité entre le franc français et le franc CFA, plongeant dans l'embarras les responsables ivoiriens. Le gouvernement avait tenté de minimiser ces propos en insistant sur le fait que M. Koulibaly s'était exprimé en tant que secrétaire général du Front populaire ivoirien (FPI). Le gouverneur de la BCEAO, Charles Konan-Banny, était monté au créneau, jugeant *« inopportunes »* les déclarations du ministre des finances et soulignant que le pays appartenait à un cadre *« irremplaçable de stabilité et de croissance »*. La semaine dernière encore, des diplomates français soulignaient que les déclarations de M. Koulibaly n'étaient plus que les propos d'un *« ex-ministre ivoirien qui n'a plus aucune responsabilité »*.

Manque de chance, le nouveau président Laurent Gbagbo vient de redonner à l'« ex-responsable » le portefeuille de l'économie et des finances. Revenu aux affaires, M. Koulibaly se montrera peut-être plus prudent dans ses propos que lorsqu'il faisait vibrer la fibre nationaliste en plaidant *« pour une marge de liberté »* du franc CFA vis-à-vis de l'euro, mais il n'y a aucune raison pour qu'il ait changé d'avis sur le fond. Il n'est pas exclu qu'il fasse à nouveau campagne sur ce thème à l'approche des élections législatives de décembre.

Pour l'instant, le nouveau gouvernement s'est fixé comme objectif prioritaire une reprise du dialogue avec les bailleurs de fonds, ce qui lui donnerait accès au programme d'allègement de la dette des pays pauvres. Ses voisins, comme les investisseurs, sont inquiets. Pour les premiers, toute remise en cause de l'intégration régionale serait catastrophique. Les seconds se posent des questions, certains commmençant même à délocaliser leurs activités au profit du Sénégal.

Babette Stern

Aux Etats-Unis, la bataille du Congrès s'annonce très serrée

Quelle que soit la future majorité, elle risque d'être infime dans chacune des deux Chambres. Usant de sa popularité, qui reste élevée, le président Bill Clinton se dépense sans compter pour aider les candidats démocrates à conserver leurs sièges

A quelques jours de l'élection présidentielle aux Etats-Unis, les médias américains ont trompé l'attente en s'intéressant à une affaire de conduite en état d'ivresse remontant à 1976 mais impliquant le candidat républicain, George W. Bush. Le gouverneur du Texas n'a jamais fait mystère de ses erreurs et de ses excès de jeunesse, mais, cette fois, une télévision du Maine a réussi à prouver qu'il avait écopé d'une suspension de permis de conduire. Le camp des démocrates a soigneusement démenti être à l'origine de la fuite ayant conduit à cette révélation. Le gouverneur du Texas a, par ailleurs, reçu le soutien du fondateur du Parti de la réforme, Ross Perot, qui est en délicatesse avec le candidat de son propre parti, Pat Buchanan, un transfuge du Parti républicain. Le milliardaire a estimé que George W. Bush avait montré sa capacité à faire travailler ensemble les républicains et les démocrates du Texas. La bataille du Congrès s'annonce au moins aussi disputée que celle de l'élection présidentielle.

WASHINGTON
de notre correspondant

Bill Clinton sort de plus en plus souvent de la Maison Blanche, en ces derniers jours de campagne présidentielle. Mais on ne le voit jamais aux côtés du candidat démocrate, pourtant sérieusement menacé par George W. Bush ; car Al Gore fait son possible pour se dissocier de l'homme qu'il a servi pendant huit ans et dont le second mandat a été terni par le scandale du Monicagate. Mais le rôle de M. Clinton n'en est pas pour autant marginal : il utilise sa popularité, qui reste grande, pour aider des démocrates à conserver leurs sièges au Congrès ou pour leur donner le coup de pouce indispensable pour l'emporter et faire basculer la majorité au Congrès. Première bénéficiaire, son épouse Hillary, qui brigue un siège de sénatrice à New York.

J-4

Pour la première fois depuis leur cuisante défaite de 1994, les démocrates ont une chance de reprendre la Chambre, où les républicains ont une courte majorité avec 222 voix sur 435. Il n'est pas impossible qu'ils gagnent assez de sièges au Sénat pour faire jeu égal avec le Grand Old Party, qui en contrôle 54 sur 100. Dans ce cas, le nouveau vice-président aurait la voix prépondérante. Pour parvenir à leurs fins, les démocrates auront besoin du soutien d'un mort : le gouverneur du Missouri, Mel Carnahan a été victime d'un accident d'avion mais son nom reste sur les bulletins de vote (*Le Monde* du 2 novembre) et, s'il l'emporte comme les sondages le laissent entendre, le nouveau gouverneur nommera sa veuve pour le remplacer. Par contre, un succès d'Al Gore ferait perdre un siège aux démocrates, celui de son colistier Joe Lieberman, qui brigue en même temps le renouvellement de son mandat de sénateur. Il devrait dans ce cas abandonner son siège à un remplaçant choisi par le gouverneur, républicain, du Connecticut.

LE RISQUE DE L'ÉGALITÉ

Les démocrates, dont le parti est plus populaire que leur candidat – le dernier sondage de l'hebdomadaire *Newsweek* indique que les électeurs préfèrent M. Bush à M. Gore par 45 % contre 42 % mais les candidats démocrates au Congrès aux républicains par 48 % contre 41 % –, pensent que tout est possible et que la Chambre, voire le Sénat, sont à leur portée. Cela dépendra aussi de la performance d'Al Gore : sa victoire aurait un effet d'entraînement, mais une lourde défaite se répercuterait aussi dans les législatures, à Washington comme dans les cinquante Etats de l'Union. Le scrutin étant extrêmement serré, les experts étudient l'éventualité d'un scénario qui ne s'est que très rarement reproduit dans l'histoire : qu'aucun des deux prétendants n'obtienne les 270 grands électeurs requis et qu'ils se retrouvent à égalité avec 269 voix chacun. Comme en 1800, lorsque les deux candidats qui avaient battu le président sortant, John Adams, avaient été départagés par le Congrès au 36e tour de scrutin. Ou en 1824, quand John Quincy Adams – fils de John Adams – l'emporta d'une voix. Si cette hypothèse se réalisait, le président serait élu par la Chambre et le vice-président par le Sénat. Ils pourraient donc être l'un démocrate, l'autre républicain.

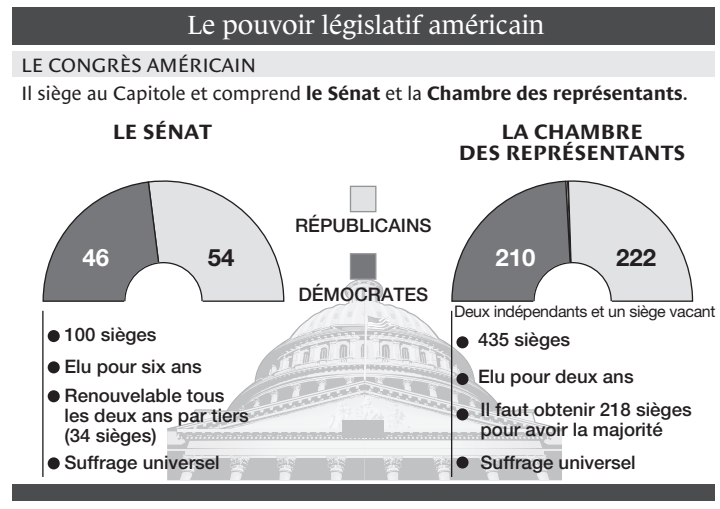

L'incertitude des urnes, qui donne des cauchemars aux stratèges de « W » et du vice-président, se répercute dans les Etats. Les démocrates contrôlent 19 des législatures locales, les républicains 17 et 13 sont divisées entre les deux partis. Là aussi, le gain ou la perte d'un siège peuvent avoir un effet déterminant. Prenons l'exemple du Texas : si son gouverneur déménage à la Maison Blanche, il sera remplacé par le vice-gouverneur. Le successeur de ce dernier sera élu par le Sénat, où le Grand Old Party ne dispose que d'une voix de majorité alors qu'il est minoritaire à la Chambre. S'il la perd, le *Lone Star State* sera géré par les démocrates, le gouverneur n'ayant que des pouvoirs limités.

Ce ne serait pas seulement une gifle symbolique pour George W. Bush. Car les législatures jouent un rôle déterminant dans le découpage de la carte électorale, qui doit être révisée avant les élections de 2002. Le Texas et l'Arizona devraient y gagner deux représentants, d'autres Etats du Sud et de l'Ouest un, l'équilibre démographique du pays s'étant déplacé vers l'Ouest au détriment du Nord-Est et de la région des Grands Lacs ; New York et la Pennsylvanie en perdraient deux. La composition de la Chambre des représentants fédérale sera donc influencée, pendant des années, par le résultat des élections locales et les deux partis se battent à coups de millions de dollars pour le contrôle des Capitoles locaux.

D'autant que le découpage des circonscriptions de représentants donne une prime aux sortants. En 1998, 98 % d'entre eux ont été réélus. Cette année, seule une soixantaine de circonscriptions seront disputées ; parmi elles, les 35 *« open seats »* (19 républicains) dont les sortants ne se représentent pas et ceux dont le sortant trouve en face de lui un rival dangereux. Comme James Rogan, en Californie, un des *« managers »* les plus hargneux lors de l'*impeachment* de Bill Clinton, dont les démocrates ont juré la perte. Le contrôle du Congrès se jouera donc dans un mouchoir de poche. Et, quelle que soit la majorité qui sortira des urnes, elle risque d'être infime dans chacune des deux Chambres.

Une victoire des démocrates à la Chambre des représentants signifierait un changement de *speaker* et de présidents de commission, mais elle serait au moins aussi serrée que l'actuelle majorité républicaine. D'autant que les deux partis ne sont pas monolithiques, que les républicains ont une frange d'élus libéraux qui votent parfois avec les démocrates et que ceux-ci, pour espérer l'emporter, ont été contraints de soutenir quelques ultraconservateurs antiavortement et partisans de la peine de mort.

Le nouveau président trouvera donc en janvier un Congrès qui – favorable, hostile ou divisé – ne sera pas facile à gérer. Et le suspense n'est pas achevé. Deux sénateurs républicains – Strom Thurmond (quatre-vingt-dix-huit ans) de Caroline du Sud et Jessie Helms (soixante-dix-neuf ans) de Caroline du Nord – ne sont pas en bonne santé et, s'ils venaient à mourir avant la fin de leur mandat, leur successeur serait nommé par le gouverneur, démocrate, de leur Etat.

Patrice de Beer

George W. Bush rattrapé par son passé de fêtard

NEW YORK
de notre correspondante

A cinq jours de l'élection présidentielle américaine, une chaîne de télévision du Maine a révélé, jeudi soir 2 novembre, que le candidat républicain, George W. Bush, avait été appréhendé il y a vingt-quatre ans au volant de sa voiture en état d'ébriété, infraction qui lui avait valu une amende de 150 dollars assortie de la suspension de son permis de conduire dans cet Etat.

Le fils aîné de l'ex-président Bush n'a jamais fait mystère d'un passé de fêtard, qu'il s'est régulièrement borné à décrire comme une période où il était *« jeune et irresponsable »*. Il a aussi reconnu qu'il s'était mis à consommer trop d'alcool et qu'il avait soudain pris la décision, au lendemain de son quarantième anniversaire en 1986, d'arrêter définitivement de boire. Il n'a plus touché un verre d'alcool depuis. La révélation de jeudi n'est donc pas explosive en soi, mais risque, à un moment où les deux candidats sont toujours au coude-à-coude dans les sondages, de déstabiliser l'équipe Bush, obligée de gérer la communication autour d'un faux pas vieux de près d'un quart de siècle au lieu de se concentrer sur l'offensive finale de son candidat.

La directrice de la communication de George W. Bush, Karen Hughes, a d'ailleurs contribué à donner un tour dramatique à l'affaire en tenant une conférence de presse immédiate, sur un ton particulièrement tendu, à la nuit tombée sur le tarmac de l'aéroport de Chicago. Elle a expliqué que l'incident s'était produit le 4 septembre 1976 à Kennebunkport, où la famille Bush passait l'été, et que M. Bush, alors âgé de trente ans et célibataire, avait pris le volant après avoir bu *« plusieurs bières »* dans un bar avec sa sœur et des amis.

« À CINQ JOURS DE L'ÉLECTION »

Deux heures plus tard, à l'issue d'un meeting dans le Wisconsin, M. Bush s'est lui-même expliqué devant un groupe de journalistes. *« Cette affaire est exacte*, a-t-il déclaré, sa femme à ses côtés, *et je n'en suis pas fier. J'ai souvent dit que j'avais commis des erreurs il y a plusieurs années, que je buvais trop, et cette fois-là j'avais trop bu. La police m'a fait signe de m'arrêter, j'ai reconnu que j'avais bu et j'ai payé une amende. »* M. Bush a précisé qu'il n'avait pas été mis en prison, et qu'il n'avait jamais rendu cet incident public *« pour ne pas donner un mauvais exemple »* à ses deux filles, aujourd'hui âgées de vingt ans. Il a aussi qualifié d'*« intéressant »* le moment choisi pour révéler cette affaire, *« à cinq jours de l'élection ». « J'ai mes soupçons »*, a-t-il ajouté sans en dire davantage.

L'entourage du candidat démocrate, Al Gore, a soigneusement éviter d'exploiter l'incident, se refusant à tout commentaire. Un responsable de la télévision WCSH de Portland, dans le Maine, a expliqué sur CNN qu'un des reporters de la chaîne se trouvait dans l'après-midi au palais de justice pour couvrir une banale affaire judiciaire lorsqu'elle a entendu trois avocats discuter de l'infraction de M. Bush. Elle a alors enquêté et a réussi à retrouver le procès-verbal prouvant l'authenticité de l'histoire.

Sylvie Kauffmann

Al Gore soupçonné de complaisance à l'égard de Moscou

BIEN PEU abordé par les deux candidats à la Maison Blanche au cours de leurs débats, le thème des relations russo-américaines a toutefois valu au démocrate Al Gore, les attaques croisées de la presse et des républicains pendant la campagne. Ce sont avant tout les relations « privilégiées » du vice-président démocrate avec l'ex-premier ministre russe, Viktor Tchernomyrdine, son partenaire au sein de la commission mixte pour la coopération économique, technique et scientifique, plus connue sous le nom de « commission Gore-Tchernomyrdine » qui ont servi de vecteur à la dénonciation de la politique de l'administration Clinton à l'égard de la Russie.

Créée en 1993, la « commission Gore-Tchernomyrdine » – une sorte de département d'Etat alternatif, selon ses détracteurs – gérait un vaste champ d'activités allant de la prévention des maladies infectieuses à la coopération spatiale en passant par la défense des intérêts du business américain en Russie. Un des grands acquis de M. Gore au sein de cette commission fut, en 1996, d'avoir réussi à mettre un terme à la *« guerre du poulet »*. Un simple coup de fil entre Al Gore et Viktor Tchernomyrdine aurait alors suffi, dit-on, à écarter les menaces qui pesaient sur la poursuite des exportations américaines de cuisses de poulet (plus de 600 millions de dollars de recettes pour les producteurs américains). Egalement présenté comme un des acquis majeurs de la commission, un accord qui prévoyait le rachat à la Russie de l'uranium utilisé à des fins militaires pour le convertir ensuite aux besoins du nucléaire civil est en train de tourner au cauchemar pour la partie américaine, tenue par un contrat l'obligeant à acheter de l'uranium à des prix bien supérieurs à ceux du marché actuel.

Mais une autre initiative, celle qui consista à autoriser la Russie à vendre des armes conventionnelles à l'Iran sans pour autant être menacée de sanctions économiques, adoubée dès 1995 par le vice-président dans le cadre des travaux de la commission, est revenue en force dans la campagne. L'affaire, révélée avec moult détails inédits – et photos des documents – par le *New York Times* début octobre, a entraîné une riposte des républicains. A moins de deux semaines de la présidentielle des auditions avaient encore lieu au Sénat comme à la Chambre des représentants, remettant sur la sellette la politique de l'administration Clinton envers la Russie.

Au cours de ces débats, les républicains ont rappelé que M. Gore était précisément l'un des coauteurs de la loi de 1992 imposant des sanctions économiques aux pays qui vendraient des armes aux Etats soupçonnés de soutenir le terrorisme. Les démocrates ont eu beau expliquer que l'accord signé entre Al Gore et Tchernomyrdine non seulement ne menaçait pas la sécurité américaine mais prévoyait la fin des livraisons d'armes russes à l'Iran le 31 décembre 1999, le fait a été exploité contre Al Gore, qualifié par certains de *« proconsul de la Fédération de Russie »*. Une semaine après les révélations du *New York Times*, le très controversé *Washington Times* a de son côté publié le texte d'une lettre (*« Dear Al »*) de Viktor Tchernomyrdine au vice-président américain priant celui-ci de ne pas révéler au Congrès des détails de la coopération nucléaire russe avec l'Iran.

Les griefs faits à Al Gore ne datent pas d'hier. A l'automne 1998, peu après le krach financier à Moscou et au moment de la découverte du scandale de la Bank of New York – lorsqu'on apprit que 7,5 milliards de dollars, dont l'argent d'une rançon versée pour libérer un homme d'affaires russe enlevé, avaient transité par cette institution bancaire respectable – le vice-président avait été vivement critiqué pour sa complaisance envers M. Tchernomyrdine.

La presse américaine avait abondamment raconté comment un rapport de la CIA sur les prédations financières de Viktor Tchernomyrdine, transmis pour information au vice-président américain, avait été jeté au panier, après avoir été paraphé d'un furieux *« bullsheet ! »* en couverture.

Les travaux de la commission Gore-Tchernomyrdine couvraient des secteurs aussi différents que l'agroalimentaire et le nucléaire

Si ce fait a été récemment encore démenti par l'intéressé, ses relations avec l'ancien apparatchik russe, gros actionnaire du géant gazier Gazprom, ont également refait surface à l'occasion du débat télévisé du 11 octobre entre les deux candidats. *« A la Russie nous avons dit :* "Voilà de l'argent du Fonds monétaire international" *et cet argent a fini dans les poches de Viktor Tchernomyrdine et d'autres »*, a ironisé George W. Bush, pour ensuite se rétracter en expliquant ne pas savoir exactement s'il s'agissait bien de l'argent du FMI ou de celui *« d'un autre programme d'aide ». « La seule erreur de George W. Bush* (...) *est d'avoir visé trop juste en ne nommant que le FMI. Il aurait dû, pour être plus précis, mentionner aussi bien la Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la banque import-export des Etats-Unis »*, expliquait récemment Anne Williamson, une experte des relations russo-américaines.

Un autre spécialiste de la Russie, Thomas Graham, déplorait dans le *Christian Science Monitor* du 26 octobre que les récentes auditions du Congrès *« aient, de par leur nature trop partisane, échoué à provoquer un vrai débat sur la politique américaine à l'égard de la Russie »*. Et de conclure : *« Nous avons besoin de comprendre ce qui s'est passé et pourquoi nous en sommes arrivés à une Russie moins amicale, plus faible, plus pauvre et beaucoup moins démocratique qu'il y a huit ans. »*

Marie Jégo

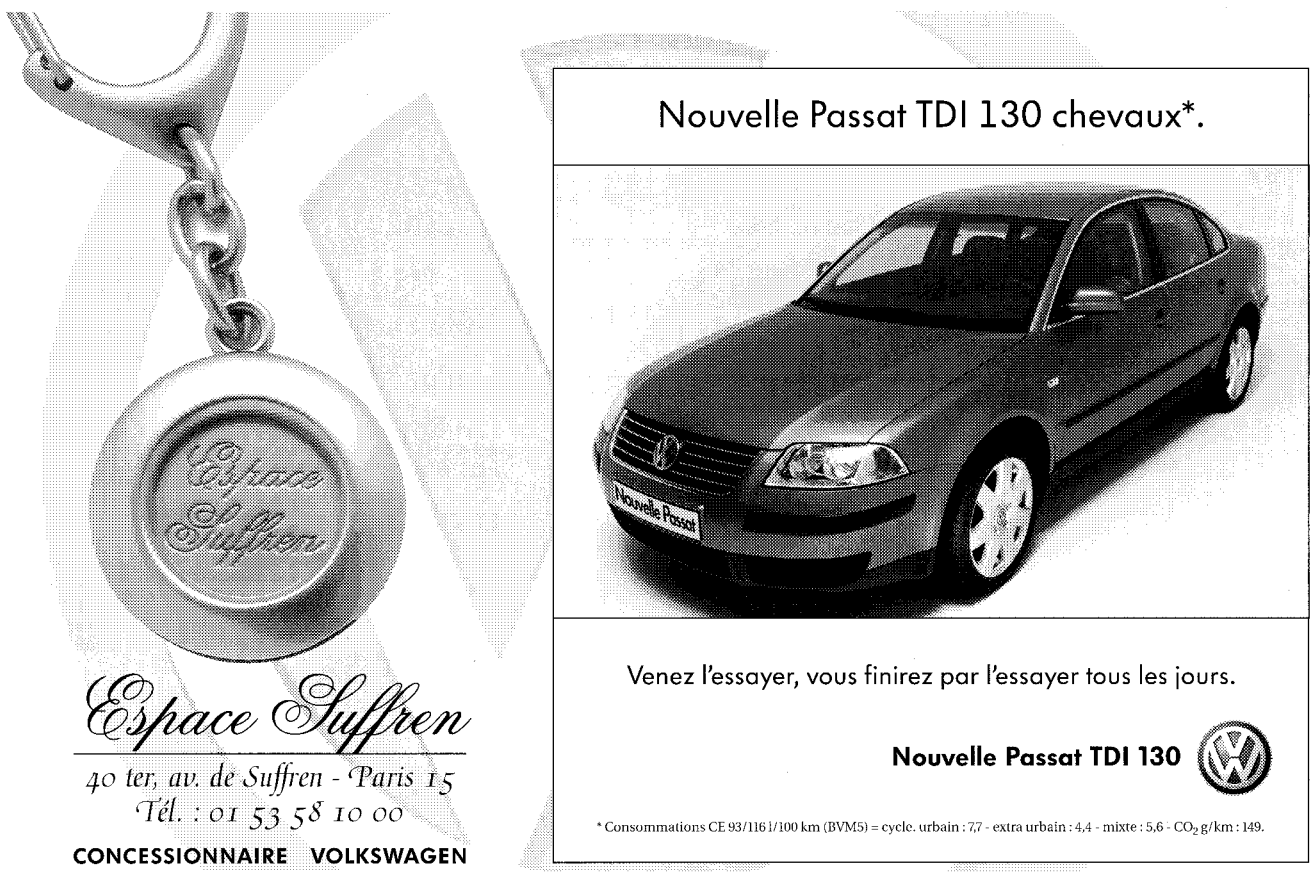

L'un des fils de Suharto doit être emprisonné pour corruption en Indonésie

« Tommy » avait été condamné pour détournement de fonds publics

La Cour suprême de justice de Djakarta avait condamné en septembre le fils cadet de l'ex-président Suharto à dix-huit mois de prison pour malversations financières. Le chef de l'Etat, Abdurrahman Wahid, avait refusé de le gracier, décision approuvée par le président de l'Assemblée nationale. « Tommy », trente-sept ans, qui symbolise aux yeux de nombreux Indonésiens l'arrogance de l'ancien pouvoir, devrait donc être incarcéré.

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Hutomo Mandala Putra, alias Tommy, fils cadet et préféré de l'ancien président Suharto, doit être emprisonné pour corruption à Djakarta, faute d'avoir obtenu une grâce présidentielle. Son internement pourrait avoir lieu dès vendredi 3 novembre. Tommy serait alors le premier membre incarcéré d'une famille accusée d'avoir bâti un empire financier pendant les trente-deux ans du règne de Suharto. Les poursuites contre ce dernier, également pour corruption, ont été abandonnées voilà six semaines, quand la justice l'a jugé *« inapte »*, physiquement et mentalement, à se présenter devant un tribunal.

Cassant un jugement antérieur, la Cour suprême de justice a condamné en septembre Tommy et l'un de ses acolytes, Ricardo Gelael, à dix-huit mois de prison pour détournement de fonds publics. Le fils cadet de Suharto a alors fait appel du jugement et, reconnaissant ainsi implicitement sa faute, engagé une requête pour obtenir un pardon présidentiel. Le président Abdurrahman Wahid avait aussitôt confirmé son refus de l'accorder, mais la loi indonésienne autorise le maintien en liberté d'un condamné en attendant la notification officielle de la réponse du chef de l'Etat, qui a été communiquée jeudi.

COLLECTIONNEUR DE VOITURES

Tommy, âge de trente-sept ans, est un flambeur qui symbolise, aux yeux de nombreux Indonésiens, l'arrogance du pouvoir. Des franchises et monopoles accordés, comme à ses frères et sœurs, par l'ancien président lui avaient permis de se retrouver à la tête d'une fortune évaluée en 1998 à quelque 6 milliards de francs. Ce collectionneur de voitures avait dépensé 300 millions de francs en 1993 pour acheter la majorité des actions du constructeur italien Lamborghini. Il avait également une franchise exclusive pour la Timor, *« voiture nationale »* indonésienne mais construite en Corée du Sud, une aventure qui a tourné à la déroute avant même le déclenchement de la crise asiatique, en 1997.

A la tête du groupe Humpuss, il détiendrait des parts dans quelque quatre-vingt dix sociétés, de la pharmacie à la construction en passant par le pétrole et le gaz. Il est propriétaire d'un ranch en Nouvelle-Zélande et détient 75 % des parts d'un luxueux club de golf en Angleterre. A la veille de la chute de Suharto, en mai 1998, il s'était rendu à une conférence de presse dans sa limousine préférée, une Rolls-Royce couleur bleu royal. Jusqu'à son mariage en 1997, il était entouré d'une cohorte de starlettes.

Le refus du pardon présidentiel a été approuvé par Akbar Tanjung, président de l'Assemblée nationale et leader du Golkar, ancien parti de Suharto, lequel a loué l'attention ainsi portée par le gouvernement aux aspirations à la justice du public. Mais cette affaire fait également partie d'une lutte pour le pouvoir, le clan Suharto demeurant puissant, financièrement comme politiquement, face à un Etat affaibli. Non seulement la traduction en justice de Suharto n'a pas abouti, mais un tribunal a levé l'assignation à résidence du vieil autocrate.

Après ce fiasco, le président Wahid a marqué un point lorsque Tommy lui a demandé pardon, devenant ainsi le premier membre du clan Suharto à subir l'humiliation de reconnaître une faute. Mais Wahid a également tenté de récupérer au moins une partie de la fortune accumulée par l'ancienne famille présidentielle, que l'enquête du magazine *Time* a évaluée à plus de 100 milliards de francs. A ce jour, le président n'aurait rien obtenu, même à l'occasion d'une rencontre, fin octobre, avec deux enfants de Suharto, Tommy et sa sœur aînée Siti Hardiyanti Rukmana, alias Tutut, également sous enquête judiciaire.

Jean-Claude Pomonti

L'Eglise italienne part en guerre contre la « pilule du lendemain »

ROME
correspondance

Une polémique vient d'éclater en Italie après l'autorisation donnée par le gouvernement à la commercialisation de la « pilule du lendemain » dans les pharmacies. L'Académie pontificale pour la vie, créée par Jean Paul II, a demandé aux pharmaciens et aux médecins italiens, mardi 31 octobre, de refuser toute prescription et distribution de ce produit qui, en France, est en vente libre depuis un an dans les pharmacies et fait l'objet d'une proposition de loi socialiste qui permettrait aux infirmières scolaires de le délivrer dans les collèges et les lycées.

L'Académie pontificale pour la vie a lancé un appel à l'*« objection de conscience morale »* des médecins et des pharmaciens italiens, au nom de la défense de l'individu *« le plus faible »*, à savoir l'embryon humain. Elle conteste la formulation scientifique selon laquelle la « pilule du lendemain » s'apparenterait à un contraceptif d'urgence en empêchant l'ovule de s'implanter. Pour elle, la pilule provoque l'expulsion et la perte d'un ovule fécondé. Il s'agit donc bel et bien d'un *« avortement chimique »*. Elle ne menace pas d'excommunication les femmes qui prennent ce produit, ni les médecins qui le prescrivent – ainsi que le prévoit le droit de l'Eglise pour les cas d'avortement – mais le message est clair. La « pilule du lendemain » est bien une forme d'IVG.

Devant ces réserves, Umberto Veronesi, le ministre italien de la santé, a justifié sa décision de mise sur le marché par une norme européenne qui prévoit qu'une fois accepté par l'un des Quinze, un médicament peut avoir libre circulation dans les autres pays de l'Union. Mais le cardinal Camillo Ruini, président de la conférence épiscopale italienne (CEI) et vicaire de Rome, est intervenu dans la polémique. Il a répondu au ministre de la santé en affirmant que la vente de la « pilule du lendemain » est une façon de passer outre la loi italienne sur l'avortement. Cette loi 194 légalise l'interruption volontaire de grossesse, mais elle permet aux médecins de refuser d'y collaborer en invoquant un motif de conscience personnel.

Puisque la « pilule du lendemain » est une pilule abortive, selon le cardinal Ruini, il serait donc immoral que les dispositions de la loi 194 ne s'appliquent pas en ce cas et que les pharmaciens ne puissent aussi faire usage d'une objection de conscience. Pour ce proche du pape, les normes européennes *« de ce genre »* ne peuvent, en aucun cas, *« prévaloir sur une loi italienne approuvée par le Parlement »*.

Ces deux prises de position de l'Académie pontificale pour la vie et du cardinal Ruini relancent le débat sur l'ingérence de l'Eglise dans la politique italienne. La ministre des affaires sociales, Livia Turco, catholique, reconnaît que *« l'Eglise a parfaitement le droit de lancer des messages pour défendre sa conception de la vie »*, mais qu'elle ne peut demander de violer une loi de l'Etat et une norme européenne. Ou, s'inquiète Mme Turco, *« c'est un attentat à la laïcité de l'Etat »*. Dans des pays comme la France, l'Eglise n'avait exprimé qu'une opposition de principe à la « pilule du lendemain ». Pas en Italie où, soulignent des commentateurs, la séparation entre l'Etat et l'Eglise reste à faire.

Salvatore Aloise

En Russie, des affaires de blanchiment sont sur le point d'être classées

Pavel Borodine, l'ex-intendant du Kremlin, apparaît intouchable

MOSCOU
de notre correspondante

La justice genevoise peut bien vouloir l'inculper de blanchiment d'argent et d'appartenance à organisation criminelle, ou lancer contre lui un mandat d'amener international. A Moscou, Pavel Borodine, l'ancien intendant du Kremlin, reste intouchable. Il est le personnage central, pour les Suisses, de l'affaire « Mabetex-Mercata » – ces sociétés de construction luganaises qui auraient corrompu l'entourage proche de Boris Eltsine et blanchi des millions de dollars sur la place financière genevoise. L'homme est pourtant en passe d'être totalement innocenté dans son pays.

Mardi 31 octobre, le parquet russe qui, lui aussi, « instruit » ce « Kremlin-Gate », disait ne pas avoir retrouvé la trace en Suisse des comptes bancaires de Pavel Borodine et de son ancien patron, Boris Eltsine. Le juge d'instruction, Rouslan Tamaev, laissait entendre que l'enquête, qui avait provoqué un cataclysme politique en 1999, pourrait être close dès le 8 novembre. Au même moment, à Paris, Vladimir Poutine assurait vouloir lutter contre la criminalité et l'argent sale.

Le fait est que Pavel Borodine, mémoire vivante des secrets financiers de la « tribu Eltsine », n'est pas de ceux sur lesquels on peut facilement tirer une croix : il se prévaut de liens particuliers avec l'actuel président. A l'automne 1996, c'est lui qui invita à Moscou le discret M. Poutine, l'ancien du KGB dont le patron Anatoli Sobtchak, le maire de Saint-Pétersbourg, venait de perdre les municipales. Il lui proposa en guise de première mission au Kremlin de faire l'inventaire des biens à l'étranger de sa toute-puissante direction des affaires présidentielles – l'empire immobilier et industriel de l'ex-Parti communiste. Cette collaboration aurait lié les deux hommes et donné le coup d'envoi à la carrière du futur président.

En janvier 2000, alors que Boris Eltsine venait de démissionner, certains crurent à tort que le départ de Pavel Borodine du Kremlin annonçait un changement de cap. Mais dans ses nouvelles fonctions de secrétaire de l'Union Russie-Biélorussie, l'ancien intendant prospère encore. Cet été, il soumettait à M. Poutine un grandiose projet de construction à Saint-Pétersbourg : un centre accueillant le Parlement des Etats unifiés russe et biélorusse, évalué à 2 milliards de dollars et financé par l'émission d'obligations d'Etat... Cette extravagante proposition fut faite au moment où le juge genevois Daniel Devaud adressait une commission rogatoire à Moscou, d'où il ressortait, documents à l'appui, que M. Borodine avait touché 25 millions de dollars de pots-de-vin de la société Mercata – la jumelle de Mabetex – pour la reconstruction à Moscou du palais du Kremlin et de la Cour des comptes qu'il chapeautait alors. Pourtant, début octobre, le président russe donnait par écrit l'ordre à Mikhaïl Kassianov, le premier ministre, d'étudier le projet de Pavel Borodine et de faire des *« propositions concrètes avant janvier 2001 »*.

Accueilli en France comme le président d'une *« Russie qui a changé »*, Vladimir Poutine semble effectivement prêt à tourner la page de l'« ère Eltsine », mais en enterrant certains des plus grands scandales financiers qui empoisonnèrent la fin de règne de son prédécesseur. Outre l'affaire Mabetex déjà à demi-morte, celle concernant Fimaco – cette petite société off-shore qui géra pendant plusieurs années les réserves de la banque centrale russe – n'a toujours pas dépassé le stade de la vérification. De même, l'enquête sur le scandale des GKO – quelque 800 hauts fonctionnaires soupçonnés de délits d'initiés sur le marché des titres d'Etat à la veille de la crise financière d'août 1998 – n'a abouti à aucune inculpation.

Il y a une semaine, le parquet russe annonçait également n'avoir trouvé aucune trace de malversations dans l'utilisation du prêt de 4,8 milliards de dollars du FMI, englouti à l'été 1998 en l'espace d'un mois. A Genève, une instruction a pourtant été ouverte à l'automne 1999 pour blanchiment d'argent, à la suite du scandale de la Bank of New York. C'est dans ce cadre que le juge Casper-Ansermet s'est intéressé au cheminement de la dernière tranche de crédits du FMI, à travers certaines banques suisses. Il confiait récemment au *Monde* avoir envoyé une commission rogatoire à Moscou le 6 septembre et attendre une réponse.

Enfin, reste l'affaire de détournement de fonds de la compagnie aérienne Aeroflot dans laquelle est impliqué l'oligarque Boris Berezovski, aujourd'hui en froid avec Vladimir Poutine. Si M. Berezovski n'y figure qu'en qualité de témoin, l'enquête, elle, pourrait bien, comme c'est la pratique en Russie, être ravivée puis freinée au gré des humeurs du pouvoir ou des marchandages.

Agathe Duparc

Un ancien proche de M. Berezovski demande l'asile politique à Londres

Un ancien officier du FSB (ex-KGB), Alexandre Litvinenko, qui assure *« en savoir beaucoup »* sur les attentats de septembre 1999 en Russie, a demandé l'asile politique en Grande-Bretagne où il est arrivé avec sa famille le 1er novembre. Selon son avocat, il a reçu l'assurance qu'il ne sera pas expulsé. Cité par le *Sun*, M. Litvinenko a affirmé être *« persécuté par les services spéciaux russes »* et *« en savoir beaucoup »* sur les attentats qui ont fait près de trois cents morts à Moscou et à Volgodonsk. Ils furent attribués aux *« terroristes tchétchènes »*, mais des opposants au Kremlin ont accusé les services spéciaux russes de les avoir commandités pour rendre populaire la guerre en Tchétchénie et assurer l'élection de M. Poutine. M. Litvinenko, proche de M. Berezovski, aujourd'hui en semi-exil, avait assuré en 1998 avoir reçu l'ordre de ses supérieurs d'assassiner l'homme d'affaires. Il fut placé en détention à deux reprises en 1999 et libéré en décembre de la même année. – *(AFP.)*

Le général Pinochet devra se soumettre à des examens médicaux

SANTIAGO. La Cour d'appel de Santiago a décidé, jeudi 2 novembre, que l'ex-dictateur chilien Augusto Pinochet devra se soumettre d'iciun mois à des examens sur ses facultés mentales, afin d'établir sa capacité à suivre consciemment son procès. Le juge Juan Guzman Tapia, qui instruit les 176 plaintes déposées contre l'ex-caudillo pour les crimes de son régime (1973-1990), avait ordonné ces examens médicaux le 25 septembre, suite à la levée de l'immunité parlementaire de Pinochet début août par la Cour suprême. Les avocats de la défense avaient fait appel de cette décision du juge Guzman.

D'autre part, la police chililenne a arrêté jeudi un dirigeant de la colonie allemande Dignidad pour son rôle présumé dans la disparition du militant d'extrême gauche Alvaro Vallejos Villagran en 1994, sous la dictature du général Pinochet. – *(AFP.)*

La Suisse restitue à l'Ukraine des fonds publics détournés

BERNE. La Suisse a restitué à l'Ukraine 6,6 millions de dollars détournés et déposés dans plusieurs banques suisses par l'ex-premier ministre Pavlo Lazarenko, a annoncé jeudi 2 novembre, à Berne le Département fédéral de la justice. Pavlo Lazarenko avait été reconnu coupable, en juin, de blanchiment d'argent en Suisse pour un montant de 6,6 millions de dollars et condamné par le tribunal de police de Genève à une peine de dix-huit mois de prison avec sursis. Il était par ailleurs accusé d'avoir utilisé des sociétés écrans et des tiers dans le but d'entraver la découverte en Suisse des fonds détournés.

L'ancien premier ministre est soupçonné d'avoir détourné un total de plus de 800 millions de dollars de fonds publics, qui auraient transité par 80 banques dans le monde. Il est détenu aux Etats-Unis depuis le 19 février 1999. La justice américaine lui reproche d'avoir blanchi 114 millions de dollars. Quelque 80 millions de dollars déposés à son nom sont actuellement bloqués sur l'île d'Antigua (Petites Antilles). – *(AFP.)*

Le président philippin Joseph Estrada de plus en plus isolé

MANILLE. Les présidents du Sénat et de la Chambre des représentants, ainsi que quarante députés de la majorité, ont annoncé, vendredi 3 novembre, qu'ils rejoignaient l'opposition à la suite des accusations de corruption proférées contre le président Joseph Estrada. La veille, le secrétaire au commerce et les conseillers économiques à la présidence avaient démissionné. Elu en 1998 pour un mandat présidentiel de six ans, Joseph Estrada a été sommé de quitter ses fonctions par l'Eglise catholique, deux anciens présidents (Cory Aquino et Fidel Ramos) et la vice-présidente Gloria Macapagal Arroyo, qui le remplacerait en cas de démission. Le peso, monnaie nationale, a chuté de 10 % en octobre. La procédure en destitution engagée au sein de la Chambre des représentants dispose désormais du tiers des voix requises pour inviter le Sénat à juger le président pour avoir touché des pots-de-vin estimés à une centaine de millions de francs. Début octobre, Estrada contrôlait 80 % des voix de la Chambre basse. L'Eglise catholique a appelé à un vaste rassemblement samedi à Manille. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **FIDJI : une mutinerie** survenue, jeudi 2 novembre, au sein de l'armée fidjienne, a fait onze morts, tous des soldats, a indiqué, vendredi, le ministre australien des affaires étrangères, Alexander Downer. Un couvre-feu a été mis en place après cette nouvelle crise qui a commencé jeudi lorsque quarante mutins ont attaqué le quartier général de l'armée, en retenant en otages plusieurs officiers militaires. L'armée a repris le contrôle de la caserne dans la soirée et a libéré les otages. Les îles Fidji vivent une période d'instabilité depuis le coup d'Etat qui a renversé le gouvernement de Mahendra Chaudhry le 19 mai. – *(AFP.)*

■ **SUÈDE/KOSOVO : le gouvernement** social-démocrate suédois a décidé, jeudi 2 novembre, de suspendre l'expulsion de quelque 4 000 réfugiés kosovars jusqu'au printemps 2001. Plusieurs organisations, dont la Croix-Rouge suédoise, avaient critiqué les premières expulsions des réfugiés, alors que leurs demandes d'asile étaient en cours. Le gouvernement a offert aux volontaires une aide au retour. Au total, quelque 7 000 réfugiés kosovars avaient reçu un permis de séjour temporaire au printemps 1999. – *(Corresp.)*

■ **FRANCE/ÉTATS-UNIS : un attaché militaire français à Washington** a été rapatrié à Paris à la suite d'une *« maladresse »*, après avoir été empêché de sortir de l'ambassade pendant un *« certain moment »* par les autorités américaines, a déclaré, jeudi 2 novembre, un porte-parole du ministère de la défense. Le colonel Marc Wood a depuis lors été affecté au poste moins sensible de délégué militaire départemental dans le Gard. Selon des informations de presse, le colonel Wood, présenté comme un spécialiste de l'arme nucléaire, aurait été accusé de passer des documents confidentiels américains à l'Inde, qui cherche à se constituer un arsenal nucléaire. – *(Reuters.)*

■ **YOUGOSLAVIE : le président monténégrin**, Milo Djukanovic, s'est exprimé pour la création d'une alliance d'Etats souverains entre la Serbie et le Monténégro, dans un entretien accordé à la télévision d'Etat serbe (RTS) diffusée jeudi 2 novembre. Cette alliance serait dotée de trois *« fonctions communes »*, a-t-il indiqué : *« Une armée commune, une politique étrangère commune et une monnaie commune qui serait obligatoirement convertible et tournée vers l'euro, la future monnaie commune européenne »*. – *(AFP.)*

L'avion de Singapore Airlines avait bien décollé sur une mauvaise piste à Taïwan

TAÏPEH. La compagnie aérienne Singapore Airlines (SIA) a confirmé, vendredi 3 novembre, que son avion accidenté mardi sur l'aéroport de Taipeh avait emprunté une mauvaise piste de décollage avant de s'écraser. *« Nous comprenons maintenant que les autorités taiwanaises ont officiellement indiqué que l'avion était sur la mauvaise piste »*, a déclaré le porte-parole de SIA.

« Quand l'hypothèse d'une erreur de piste a été avancée il y a deux jours, nous avions dit qu'il y avait peu de chance pour qu'un capitaine expérimenté ait conduit son avion sur une piste plongée dans le noir, qui était hors service », a-t-il poursuivi. *« Mais l'avion était sur une mauvaise piste, et nous voulons savoir comment cela a pu arriver »*. Un procureur de Taïwan chargé d'enquêter sur l'accident avait expliqué que l'appareil avait heurté du matériel de construction en tentant de décoller depuis une piste fermée. L'accident a fait 81 morts et 82 blessés. Seize personnes en sont sorties indemnes. – *(Reuters.)*

PROCESSUS MATIGNON

Daniel Vaillant, le nouveau ministre de l'intérieur, s'est rendu à Ajaccio, en Corse, jeudi 2 et vendredi 3 novembre, pour y rencontrer les élus et évoquer avec eux le projet de loi portant statut de la Corse que ses services préparent. Prévu par les accords de Matignon, ce texte sera examiné en conseil des ministres en janvier 2001 et débattu par les députés en avril. ● A L'ASSEMBLÉE NATIONALE, M. Vaillant prépare ce débat. Plusieurs députés, dont le président de la commission des lois, Bernard Roman (PS), sont mobilisés pour lever les préventions de ceux qui se sont plaints d'avoir été tenus à l'écart des discussions avec les élus corses. ● LE PROJET DE PARC MARIN au nord-ouest de l'île est refusé, en l'état, par les élus corses qui souhaitent, dans l'esprit des accords de Matignon, avoir la maîtrise directe d'un tel aménagement.

M. Vaillant implique les élus corses dans la préparation du futur statut

Le ministre de l'intérieur a relancé, vendredi 3 novembre, à Ajaccio, l'élaboration du projet de loi prévu par les accords de Matignon. Les réunions interministérielles commenceront le 8 novembre. L'Assemblée de Corse examinera l'avant-projet en décembre

LE VOYAGE n'est pas sans être symbolique. Aucun ministre de l'intérieur ne s'était rendu en Corse depuis presque deux ans. Après l'affaire de la paillotte incendiée et la mise en examen de l'ancien préfet de Corse, Bernard Bonnet, mais surtout après l'ouverture, le 13 décembre 1999, à l'hôtel Matignon, d'un *« dialogue »* avec l'ensemble des élus corses, Lionel Jospin, sachant que Jean-Pierre Chevènement était hostile à cette discussion sans *« préalable »*, lui avait fait comprendre qu'il jugeait préférable qu'il ne se rende pas dans l'île.

A peine installé place Beauvau, Daniel Vaillant se rend, lui, à Ajaccio, jeudi 2 et vendredi 3 novembre, avec une mission particulière : ministre chargé des collectivités locales, ses services coordonnent, à ce titre, la rédaction du projet de loi portant statut de la Corse, qui devrait être soumis à l'Assemblée nationale après les élections municipales, en avril 2001.

Depuis septembre, la place Beauvau a commencé à traduire l'accord politique de Matignon, présenté le 20 juillet à Paris et approuvé à une large majorité, le 28 juillet, par l'Assemblée de Corse (44 voix contre 2 et 5 abstentions) en un texte de loi. Quelques premières moutures du texte circulent déjà dans les ministères, mais les réunions interministérielles ne débuteront que le 8 novembre. Le ministre de l'intérieur souhaite en effet « déminer » d'abord, à Ajaccio, les difficultés qui pourraient se poser lors de cette rédaction.

C'est pourquoi, après un entretien, jeudi soir, avec le maire bonapartiste d'Ajaccio, Marc Marcangeli, et un hommage à Claude Erignac – dont il a reçu la veuve, Dominique Erignac, au ministère, le 25 octobre –, M. Vaillant a rencontré, vendredi, les services chargés de la sécurité en Corse.

APRÈS LE « TROU D'AIR »

Puis il s'est entretenu avec le président (RPR) du conseil exécutif, Jean Baggioni, déjeuner avec des élus à la préfecture, avant de rencontrer le président de l'Assemblée de Corse, le député (DL) José Rossi, et chacun des groupes de cette assemblée – *« les élus dans la formation Matignon »*, comme on dit place Beauvau. *« Après un été occupé par Jean-Pierre Chevènement et Jean-Guy Talamoni* [porte-parole de Corsica Nazione], *il est temps de laisser parler le gouvernement »*, commente un conseiller de Matignon.

« Après le trou d'air de l'été, on attend une reprise de la démarche construite depuis le début de l'année, car nous avons un long parcours à gérer et de gros efforts de pédagogie à faire », renchérit M. Rossi. Pour le président de l'Assemblée de Corse, ce *« trou d'air »* a été alimenté par ce qu'il appelle *« la désertion de Chevènement »*, par le double assassinat à l'Ile-Rousse de Jean-Michel Rossi et Dominique Giuntini, et par ce *« moment difficile »* pour lui qu'a constitué son échec aux élections municipales partielles d'Ajaccio.

M. Rossi regrette que, dans cette période, *« les préventions traditionnelles des Français aient été nourries, sur la foi d'interprétations erronées »* de l'accord de Matignon. *« L'apprentissage obligatoire du corse, ce n'est pas dans le texte*, soutient-il. *De même, les discriminations en matière électorale ou en matière d'emploi ou de propriété foncière que peuvent soutenir les nationalistes ne sont pas dans le texte »*.

« NE PAS SE FAIRE AVOIR »

L'ancien président du groupe DL de l'Assemblée nationale ironise aussi sur la pétition nationale lancée au début de septembre par la direction du RPR et dont, de fait, on n'a plus de nouvelles, alors qu'elle devait être remise au premier ministre avant la fin octobre. *« Si l'on se saisit du dossier corse pour en faire un enjeu politique ou politicien entre la droite et la gauche, on prend le risque de tout faire capoter »*, affirme encore M. Rossi.

Pour autant, le président de l'Assemblée de Corse, le président du conseil exécutif, M. Baggioni, et, bien sûr, les élus nationalistes se montrent particulièrement attentifs à la préparation de l'avant-projet de loi. *« Il ne faudrait pas se faire avoir, par les technocrates, dans les transferts de compétences et les moyens financiers afférents »*, dit-on au siège de la collectivité territoriale de Corse.

RESPECTER LE CALENDRIER

M. Talamoni, pour sa part, a accusé *« le gouvernement français »* de *« sabotage »* dans les discussions en cours avec la Commission européenne, visant à octroyer à la Corse des dérogations dans les domaines des transports, de la fiscalité, de l'agriculture et de la pêche. L'avocat bastiais a par ailleurs annoncé qu'il demanderait à M. Vaillant des *« gestes de bonne volonté »*, portant notamment sur *« la question des prisonniers »*.

Quant au maire de Bastia, Emile Zuccarelli (PRG), il redit, vendredi, dans un entretien au *Figaro,* son opposition à toute *« fragmentation de la nation »* et s'inquiète de la *« dangereuse ambiguïté »* des transferts de pouvoir législatif envisagés, à terme, par le gouvernement.

Pour ne pas donner prise aux accusations d'atermoiement que les nationalistes tiennent toutes prêtes à son endroit, le gouvernement veille pour sa part à respecter le calendrier qu'il s'est fixé. L'Assemblée de Corse sera donc saisie de l'avant-projet de loi à la mi-novembre, et elle se prononcera les 7 et 8 décembre, avant la saisie pour avis du Conseil d'Etat. Le projet de loi sera ensuite présenté au conseil des ministres, début janvier.

La consultation de l'Assemblée, comme M. Vaillant a eu l'occasion de le rappeler en réponse à une interpellation du porte-parole du RPR, Patrick Devedjian, est prévue par l'article 26 de l'actuel statut de la Corse, fixé par la loi Joxe du 13 mai 1991. Pour autant, explique-t-on dans l'entourage du ministre, *« il n'est pas question de donner l'impression que l'Assemblée de Corse serait une troisième chambre »*, ce qui ne manquerait pas de donner prise à de nouvelles querelles.

Ariane Chemin et Jean-Louis Saux

Une opinion insulaire partagée

Les Corses sont partagés, selon un sondage réalisé par Louis-Harris, les 11 et 12 octobre auprès d'un échantillon de 600 personnes représentatif de la population de l'île et rendu public, jeudi 2 novembre, par le mensuel *Corsica*, France 3 Corse et Radio France Frequenza Mora. Près des deux tiers d'entre eux (63 %, contre 35 % de jugements négatifs) estiment que Lionel Jospin comprend très bien ou assez bien les problèmes de la Corse. Mais ils sont également 43 % (contre 53 %) à porter un jugement similaire sur Jean-Pierre Chevènement, opposé au processus engagé dans l'île.

Quant aux personnalités politiques corses, c'est Émile Zuccarelli, maire de Bastia et très réticent à l'égard du processus de Matignon, qui recueille l'approbation la plus forte (66 % d'opinions positives), tandis que deux des principaux artisans de l'accord de juillet suscitent de fortes réticences : Jean-Guy Talamoni, porte-parole des nationalistes, recueille 39 % de bonnes opinions (contre 50 %) et José Rossi, président de l'Assemblée de Corse, 38 % (contre 55 %).

Une « task force » prépare la discussion parlementaire

ILS SONT TROIS jeunes députés socialistes à s'être portés volontaires. Aux côtés de Bernard Roman (Nord), président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, qui accompagne Daniel Vaillant en Corse, André Vallini, député de l'Isère et membre de la « génération Jospin », ancien rapporteur du projet de loi sur la réforme du parquet, qui n'a jamais eu d'états d'âme sur les accords de Matignon, Bruno Le Roux (Seine-Saint-Denis), spécialiste des questions de sécurité, et Jean-Yves Caullet (Yonne) ont déjà commencé à travailler sur l'avant-projet de loi portant statut de la Corse, qui sera débattu au Parlement après les élections municipales, en avril 2001.

Déjà, ils lisent tout ce qui paraît sur le sujet, ils projettent une visite à leurs confrères italiens pour examiner de près le statut de la Sardaigne, ils ont été reçus par le nouveau ministre de l'intérieur et ils l'accompagnent à sa demande lorsqu'il est invité à débattre au « Grand jury RTL-*Le Monde*-LCI ». *« Il nous manquait un dispositif capable d'intervenir, de réagir,* résume le conseiller parlementaire de Lionel Jospin, Pierre Guelman. *Nous avons là un petit groupe qui travaille. »*

Place Beauvau, où s'écrit la dernière mouture du projet de loi, on sait, depuis l'été, combien le sujet corse exacerbe les passions, crispe les forces politiques, y compris à gauche. Cela tombe bien : avant d'être ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant a été celui des relations avec le Parlement. *« On sait faire »*, assure calmement son conseiller, Yves Colmou. *« Une telle expérience ne saurait nuire*, appuie M. Guelman. *C'est chez Vaillant que ce qui doit être fait l'esT. » « On reprend, avec ce dossier, une gouvernance normale »*, conclut-il, dans une allusion à peine voilée à l'ancien ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, qui avait fait savoir qu'il ne défendrait en aucun cas ce projet de loi.

« LE DERNIER CARRÉ »

« On va reprendre la "méthode emplois-jeunes" », résume-t-on place Beauvau. Le ministre a d'ores et déjà répondu à l'invitation de la commission des lois, où il a reçu le soutien non négligeable d'un ancien occupant RPR de la place Beauvau, Robert Pandraud (*Le Monde* du 6 octobre). Il s'est ensuite rendu au Sénat. L'ancien ministre des relations avec le Parlement a également souhaité associer, *« très en amont »*, la gauche « plurielle », et notamment les députés Michel Vaxès (Bouches-du-Rhône) et Jacques Brunhes (Hauts-de-Seine), pour le groupe communiste.

Au groupe socialiste, que l'on assure déjà *« largement apaisé »*, Arnaud Montebourg (Saône-et-Loire), qui était allé apporter son soutien au président du Mouvement des citoyens lors de sa campagne législative à Belfort, et le président de la commission des finances, Henri Emmanuelli, seront surveillés avec une attention particulière. *« L'idée, c'est que toutes les questions qui se posent sur ce texte devront l'être dans les réunions* ad hoc*, et pas à l'extérieur »*, explique Bruno Le Roux. Une allusion à peine voilée à la motion que M. Emmanuelli a déposée pour le prochain congrès du PS, dans laquelle le député des Landes fait entendre sa petite musique : *« La démocratie ne peut et ne doit pas accepter qu'une minorité s'arroge le droit d'imposer par la violence ses décisions à la majorité, sauf à nier ses propres fondements »*, y écrit le député. *« La recherche de la paix civile mérite des sacrifices. Mais on ne peut sacrifier l'essentiel »*, ajoute-t-il.

Place Beauvau, on veut croire, avec optimisme, que le langage changera après le congrès de Grenoble, et on assure que les « Trois heures pour la France dans la République », un meeting que Jean-Pierre Chevènement tiendra le 14 novembre à la Mutualité, ne rassemblera sur l'estrade que *« le dernier carré des fidèles »*, loin de la croisade de cet été.

Ar. Ch.

Dispute sur le pilotage du projet de parc marin

AJACCIO
de notre correspondant

Qui, de l'Etat ou des élus de l'île, sera le maître d'œuvre du parc marin en Corse ? Les tribulations que connaît cette entreprise, dont la mise en place est inscrite dans le projet de contrat de plan Etat-région sous l'appellation Parc national marin de Corse, illustrent l'extrême sensibilité de tout ce qui touche, dans l'île, à l'environnement, à l'aménagement et au développement, et pose concrètement la question du rôle de l'Etat.

Un tel parc, d'inspiration semblable à celui de la mer d'Iroise, en Bretagne, s'étendrait, selon les propositions, sur une bande côtière de 125 kilomètres de long, la partie terrestre englobant 12 000 hectares et la partie marine allant jusqu'à la limite des eaux territoriales, soit 12 milles (22,2 km).

L'enquête publique, conduite du 10 avril au 15 mai 2000, s'est tenue dans un climat de contestation et a mis en lumière les oppositions à ce que l'Etat soit le pilote de ce projet. Le syndicat mixte du Parc naturel régional de la Corse (PNRC), au sein duquel la collectivité territoriale est largement représentée, a demandé à l'unanimité le retrait d'un projet *« qui n'apporte aucune garantie supplémentaire en matière de protection de l'environnement et qui ne satisfait ni les pêcheurs, ni les hôteliers, ni les associations de loisirs, et encore moins les populations concernées »*. En contrepartie, il a proposé de *« laisser la gestion de la réserve naturelle de Scandola et de la façade maritime au PNRC »* et d'accompagner ces attributions nouvelles des moyens financiers correspondants, qui seraient *« gérées au sein du PNRC par la commission* ad hoc *composée des élus de la façade maritime nord-occidentale »*.

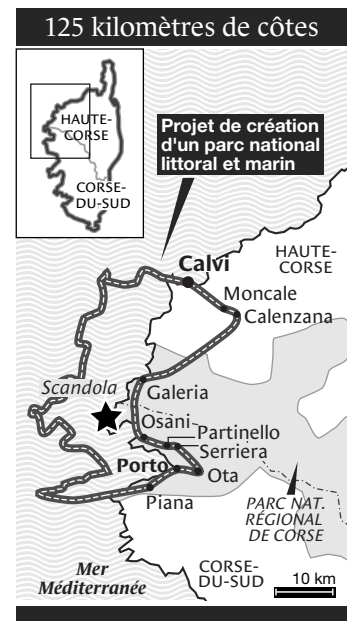

Président du PNRC, Jean-Luc Chiappini a aussi demandé que les élus des neuf communes concernées par le projet et ceux du syndicat mixte soient majoritaires *« au conseil du parc marin, la consultation du PNRC sur les programmes, des conventions particulières permettant au PNRC d'exercer certaines compétences du parc marin »*. Or, précisément, le conseil d'administration projeté ne comprendrait que seize élus – douze pour les communes, quatre pour les autres collectivités –, neuf personnalités, six représentants de l'administration et un du personnel.

Le préfet de Corse, Jean-Pierre Lacroix, a précisé que *« 1 000 personnes s'y sont exprimées, dans une grande majorité au travers de pétitions hostiles au projet. Rapporté à la population des communes concernées, cela représente un taux de participation de 12 %, sachant que plus de la moitié des signataires des pétitions résident hors de Corse »*. Les conseils municipaux de deux communes n'ont pas délibéré ; six se sont prononcés défavorablement ; et un seul – celui de Piana –, présidé par l'ancien député Nicolas Alfonsi (PRG), a dit « oui » sous certaines conditions. Enfin, deux formations politiques nationalistes, Corsica nazione et I Verdi corsi, s'y sont opposées.

« MESSAGE DIVERGENT »

La question du recrutement des personnels du Parc national marin – une quarantaine d'emplois permanents – a fait l'objet de craintes, le recrutement par concours nationaux ne paraissant pas de nature à favoriser l'emploi local. Aussi a-t-il été affirmé que le PNRC est l'établissement public le mieux adapté pour assurer la protection de ce territoire et répondre, parce qu'il en est plus proche, aux attentes des populations. Autre raison, qui n'est pas la moindre, du rejet avancée par le préfet Lacroix : *« L'impact des discussions sur le devenir institutionnel de l'île »*, qui se sont tenues parallèlement à l'enquête publique. *« L'enquête s'est achevée avant même que les conclusions définitives de ces discussions ne soient connues,* observe M. Lacroix. *Or, au cours de ces dernières, furent évoqués les transferts de compétences possibles de l'Etat vers la collectivité territoriale, notamment dans le domaine de l'environnement. Il est possible que ces discussions, allant vers un approfondissement de la décentralisation en Corse, aient envoyé un message divergent de celui du projet de parc national marin, marqué au contraire par une plus grande implication de l'Etat sur une portion du territoire de l'île et dans un domaine bien délimité, qui est celui de la protection de l'environnement. »*

Prenant acte du refus exprimé par six des neuf communes concernées, M. Lacroix a confirmé qu'il n'était pas question, pour l'Etat, d'imposer le parc national. Il proposera donc au gouvernement de retirer ce projet. Mardi 31 octobre, les élus du comité *ad hoc* du syndicat mixte du PNRC se sont réunis pour la première fois. Ils se sont prononcés en faveur de l'élaboration d'un projet alternatif. Un parc marin, oui, mais à condition qu'il ne soit pas « national ».

Paul Silvani

Une visite sous haute surveillance protocolaire

AJACCIO
de notre envoyé spécial

Un ministre de la République, fût-il ministre de l'intérieur, a-t-il encore droit de cité en Corse ? Sauf escapade matutinale non prévue au programme, le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, n'aura connu de la Corse, lors de son premier séjour ès-qualités dans l'île de Beauté, que les 200 à 300 mètres qui séparent, à Ajaccio, la mairie de la préfecture et du siège de la collectivité territoriale de Corse.

A son arrivée jeudi en fin d'après-midi, il était prévu que le ministre devait rendre, comme il se doit, l'hommage républicain au maire de la ville, Marc Marcangeli (bonapartiste). Une note du protocole avait déjà tout prévu : *« Le maire accueillera le ministre sur les marches. La presse pourra prendre place à l'extérieur et ne sera pas autorisée à pénétrer dans la mairie. Une fois la rencontre terminée, le ministre ressort et se rend à pied à la préfecture (sauf s'il pleut). »* Or il pleuvait. Il n'y avait pas alors un chat dans les rues, pas même un chat nationaliste. Le groupe Unita n'a prévu de manifester que vendredi en fin de journée, au moment du départ de M. Vaillant. Très accessoirement, les journalistes accrédités ne pouvaient pénétrer à l'intérieur de la préfecture pour retirer leur accréditation, faute précisément d'avoir le précieux sésame...

Pour le lendemain vendredi, les consignes écrites de la préfecture précisaient les moments minutés pendant lesquels *« le pool télé (sans son) »* serait autorisé à filmer le début des différentes réunions. Il était prévu notamment qu'à 12 heures *« les médias sont reconduits devant l'escalier d'accueil pour accueillir le ministre qui redescend de la réunion »* avec José Rossi, président de l'Assemblée de Corse, et *« peut dire un mot aux journalistes »*. Les chanceux ! Ensuite, *« le ministre retourne en préfecture. Les journalistes ne seront pas autorisés à pénétrer dans la préfecture »*. Sauf qu'entre-temps, précise la note des services de sécurité, *« s'il pleut, la rencontre se déroulera dans le hall »*. Espérons pour M. Vaillant et pour ses images, sans son, qu'il ne pleuve pas.

J.-L. S.

« U Ribombu » éditeur de l'Assemblée de Corse

Le jaune est pétant, la « quatrième de couverture » fière et victorieuse. *U Ribombu,* l'hebdomadaire bastiais des nationalistes corses, aujourd'hui en perte de vitesse, vient d'éditer un hors-série de 160 pages intitulé : *« Une ambition européenne pour la Corse »*. Il s'agit du rapport de synthèse des contributions et des débats qui ont eu lieu au sein de la commission européenne de l'Assemblée de Corse, dont la présidence avait été confiée, en 1999, au chef de file de Corsica nazione, Jean-Guy Talamoni. Cette édition augmentée et très chic d'un rapport rendu public en janvier 2000 comporte une préface du député vert européen Alain Lipietz et *« la lettre enthousiaste envoyée en direct – sans passer par Paris – par Romano Prodi, président de la Commission européenne de Bruxelles, à Jean-Guy Talamoni »*, qui montre bien, écrit le rédacteur en chef d'*U Ribombu*, Iviu Bourdiec, *« l'intérêt suscité par ce rapport au plus haut niveau européen »*...

Pour les PME, le gouvernement cherche à utiliser toutes les souplesses de la loi sur les 35 heures

Après les routiers, restauration et hôtellerie vont bénéficier de dérogations

Laurent Fabius, ministre de l'économie, a de nouveau souhaité, vendredi 3 novembre, que la loi sur les 35 heures soit appliquée *« avec souplesse »* pour les petites et moyennes entreprises. Au-delà d'une certaine cacophonie dans les déclarations ministérielles, le gouvernement explore les possibilités d'aménagements sectoriels ou de dérogations déjà contenues dans le texte sur la réduction du temps de travail.

ASSOUPLIRA ? Assouplira pas ? Les intentions réelles du gouvernement sur les 35 heures et les PME restent pour le moins confuses. Ces derniers jours, les déclarations des ministres se sont en effet succédé dans la cacophonie, chacun livrant « son » interprétation. Dernier en date, Laurent Fabius, ministre de l'économie, revient à la charge dans un entretien au *Parisien*, vendredi 3 novembre. Tout en se décrivant comme *« un homme de gauche, mais pas un doctrinaire »*, il déclare que *« des lois ont été votées »* et qu'*« on ne les annulera pas »*, mais qu'il faut *« certainement traiter les situations diverses avec souplesse »*.

La veille, le président de la commission des affaires sociales à l'Assemblée nationale, Jean Le Garrec (PS), a annoncé que le rapporteur des deux lois sur les 35 heures, Gaëtan Gorce (PS, Nièvre), fera le point sur l'application de la réduction du temps de travail dans les PME d'ici à la fin 2000. Le même jour, en sortant d'un premier rendez-vous avec la ministre de l'emploi et de la solidarité, Elisabeth Guigou, le secrétaire général de FO, Marc Blondel, s'est déclaré partisan d'une modification du régime des heures supplémentaires dans les PME, soumises, pour les moins de 20 salariés, aux 35 heures à partir du 1er janvier 2002 *(lire ci-contre)*.

A peine nommée, Mme Guigou avait évoqué un *« débat »* avant de se rétracter et d'affirmer que le gouvernement maintiendra le *« cap »*. Ce à quoi le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière, avait aussitôt répondu qu'*« on peut parfaitement garder le cap en baissant un peu la voilure »*. Lundi 30 octobre, le secrétaire d'Etat à l'industrie, Christian Pierret, affirmait, de son côté, qu'il faut *« négocier avec ces secteurs* [les PME]*, de telle manière qu'on puisse tenir compte, par des dérogations* (...) *de leurs caractéristiques »*. A Matignon, tout au contraire, l'entourage de Lionel Jospin affirme ne vouloir s'en tenir qu'à la loi.

Cette fermeté affichée ne doit pas faire oublier que la loi elle-même autorise déjà des aménagements sectoriels. Ainsi, comme les routiers, le secteur de l'hôtellerie et de la restauration n'appliquera pas les 35 heures comme les autres. Un décret, à ce sujet, est prévu. Le texte voté en janvier 2000 inclut, en effet, pour quelques secteurs limités, le système, déjà existant, des « heures d'équivalence ». Il permet, pour les routiers par exemple, d'afficher 35 heures par accord, tout en fixant des durées maximales de travail bien supérieures au plafond prévu par la loi ; ou bien il permet de dire, comme cela était le cas jusqu'ici dans l'hôtellerie, que 39 heures égalent 43 heures, ce qui modifie, bien entendu, le seuil de déclenchement des heures supplémentaires...

Ce système constitue donc, à tous égards, une parfaite dérogation. Pour les hôtels, les restaurants et les cafés, il faut néanmoins actualiser ces équivalences. Des négociations entre syndicats et employeurs sont d'ailleurs en cours, même si la situation piétine un peu : le groupe Accor, le plus puissant du secteur, qui a réduit le temps de travail de 43 à 39 heures, ne souhaite pas aller plus loin.

Le gouvernement voudrait que les partenaires sociaux du secteur trouvent un accord entre eux, avant de publier le décret modifiant le régime actuel des heures d'équivalence. Ce dernier, selon Matignon, pourrait alors inspirer d'autres secteurs *« qui feraient valoir des spécificités d'horaire et de travail »*. Pour l'entourage du premier ministre, aucune entorse ne serait ainsi faite à la loi : si elles représentent bien un *« élément sérieux d'assouplissement »*, les équivalences ne constituent pas *« de dérogations supplémentaires, puisque la loi les avait prévues »*...

AMENDEMENTS INAPERÇUS

Au cours de la discussion à l'Assemblée nationale, en première lecture, du projet de financement de la sécurité sociale, plusieurs amendements de « sécurisation » du dispositif, passés inaperçus, ont été votés. Ils précisent qu'après la conclusion d'une convention ou d'un accord de branche le recours au décret reste de mise, afin d'éviter toute jurisprudence en la matière. Un autre amendement octroie également le bénéfice des allégements de charges aux entreprises qui restent soumises aux équivalences d'avant, dès lors qu'il y a un accord, une réduction du temps de travail (pas forcément à 35 heures, donc) et l'existence d'un engagement en matière d'emploi...

Il reste que ces dérogations concernent des secteurs aux horaires de travail spécifiques, alors que Bercy met surtout en avant les problèmes de pénurie de main-d'œuvre. Jeudi, M. Le Garrec a repoussé cet argument *« alors qu'il y a encore plus de 2 millions de chômeurs »*. C'est plutôt un *« problème d'image »*, pour des secteurs devenus peu attractifs en termes de conditions de travail et de salaire, a-t-il déclaré, reprenant ainsi les arguments avancés par l'ancienne ministre de l'emploi, Martine Aubry, avant son départ.

Isabelle Mandraud

Marc Blondel (FO) défend les PME

Le secrétaire général de FO, Marc Blondel, s'est dit favorable, jeudi 2 novembre, à une modification de *« la réglementation des heures supplémentaires »* pour les PME qui passeront aux 35 heures. *« S'il doit y avoir une évolution*, a-t-il expliqué, à l'issue d'un entretien avec la ministre de l'emploi, Elisabeth Guigou, *ce n'est pas dans la date, mais dans la réglementation des heures supplémentaires. »*

***« Il est beaucoup plus difficile aux PME d'embaucher, pour des raisons d'échelle et de locaux. Ça veut donc dire qu'il faut jouer avec les heures supplémentaires. J'aime mieux des heures supplémentaires qui correspondent aux besoins de l'emploi et qui sont contrôlées, plutôt que des heures supplémentaires qui redeviendraient clandestines »*, a précisé le dirigeant syndical. M. Blondel prend ainsi le contre-pied de la CGT et de la CFDT, qui avaient plaidé, il y a peu, pour une application inchangée des 35 heures aux PME.**

M. Fabius et M. Sapin divergent sur l'augmentation des salaires des fonctionnaires

M. Jospin tranchera le 16 novembre

OFFICIELLEMENT, Lionel Jospin n'a pas encore tranché. Mais le premier ministre sait qu'il lui sera difficile de ne pas consentir un « coup de pouce » aux salaires des 5 millions de fonctionnaires. Les négociations salariales entre Michel Sapin et les organisations syndicales doivent s'ouvrir à l'occasion d'une première réunion le 21 novembre. Auparavant, il faudra que M. Jospin donne un mandat clair à son ministre de la fonction publique et arbitre entre les positions que ce dernier défend et celles, très divergentes, de Laurent Fabius. Le sujet devrait être à l'ordre du jour de la réunion de ministres du 16 novembre.

Jeudi 2 novembre, MM. apin et Fabius se sont de nouveau retrouvés à Matignon. Elisabeth Guigou, pour la fonction publique hospitalière, était présente, et est apparue plus proche des positions de M. Sapin que de celles de M. Fabius. *« La réunion a été particulièrement tendue »*, confie un participant.

Pour M. Sapin, il s'agit d'abord de respecter son engagement que 2000 ne soit pas *« une année blanche »* en matière de rémunération. Depuis le 1er janvier 2000, les fonctionnaires ne sont plus couverts par aucun accord salarial. Le précédent, conclu en 1998, courait jusqu'à la fin 1999. Il était censé assurer aux fonctionnaires un maintien de leur pouvoir d'achat, c'est à dire une augmentation équivalente à l'inflation du « point » de la fonction publique, qui sert à calculer leur traitement de base. Mais l'accord a surestimé l'inflation des années 1998 et 1999. Dans les faits, les fonctionnaires ont donc gagné du pouvoir d'achat. Ce qui leur a permis, pour 2000, de bénéficier d'une augmentation mécanique de 1,1 %. Comme l'inflation doit cette année être de 1,6 %, M. Sapin propose d'opérer un rattrapage en augmentant le point de 0,5 %. Trois milliards de francs sont provisionnés dans le projet de loi de finances pour 2001, au titre de l'effet en année pleine qu'aurait cette mesure pour 2000.

PROGRAMME POUR BRUXELLES

Pour 2001, le ministre de la fonction publique revendique la même démarche : assurer un maintien du pouvoir d'achat du point de la fonction publique, c'est à dire l'augmenter de 1,2 %, niveau d'inflation prévisionnel retenu par le gouvernement. M. Sapin souhaiterait que l'accord salarial porte également sur 2002. Sur l'ensemble de ces sujets,il s'oppose à M. Fabius, qui doit bientôt remettre à Bruxelles le programme pluriannuel de finances publiques pour la période 2002–2004 et souhaite, à cette occasion, afficher un excédent budgétaire en 2004. Or la masse salariale de la fonction publique évolue spontanément (ancienneté, mesures catégorielles) d'une petite vingtaine de milliards de francs par an. Ce qui augmente mécaniquement les dépenses publiques et « mange » les marges de manœuvre du gouvernement.

A Bercy, on souhaite donc une discussion avec les syndicats qui porte non sur la seule question dela valeur du « point » – dont une hausse de 1 % coûte 6,7 milliards de francs – mais sur l'ensemble de la masse salariale, qui tienne compte notamment des emplois que créera la mise en place des 35 heures.

Virginie Malingre

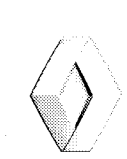

CRÉATEUR D'AUTOMOBILES

RENAULT

Assistance au Freinage d'Urgence

Des tests prouvent qu'en cas d'urgence, plus de 70 % des conducteurs n'exploitent pas totalement le potentiel de freinage de leur véhicule en relâchant trop vite la pédale de frein. L'AFU permet de renforcer la puissance de freinage et de maintenir la pression exercée par le conducteur sur sa pédale. Ce système développe instantanément sa puissance maximale et peut vous faire gagner 1/5e de seconde, soit 6 mètres à 120 km/h. 1/5e de seconde c'est peu, mais ça peut sauver une vie. Et une vie c'est beaucoup. www.renault.fr

LOGEMENT. **« Un toit, c'est un droit », tel est le mot d'ordre autour duquel une poignée d'amis se sont réunis en octobre 1990. Le DAL était né. ● CETTE DÉCENNIE a été marquée par leurs « coups médiatiques », de l'esplanade du château de Vincennes à l'opération de la rue du Dragon. ● S'ILS SONT un peu moins sous les projecteurs aujourd'hui, c'est aussi que nombre de leurs idées ont fini par s'inscrire à la fois dans les mentalités et la législation (réactivation de l'ordonnance de 1945 sur les logements inoccupés, droit au logement, saturnisme). ● DEMANDEUR DE LOGEMENT HLM en 1980, Mamadou a tout connu, du bivouac dans Paris aux chambres d'hôtel surpeuplées. Il deviendra l'un des fondateurs de l'association. ● À AUBERVILLIERS (Seine-Saint-Denis), après l'expulsion de sept ménages le 27 octobre, seules cinq familles ont été relogées *(lire aussi notre éditorial page 20)*.**

En une décennie, le DAL est devenu un pilier de la lutte contre l'exclusion

Fondée en 1990 autour du thème « Un toit, c'est un droit », l'association fête son anniversaire le 4 novembre à Vincennes. Moins en vue qu'à ses débuts, elle s'enorgueillit d'avoir aidé des familles en détresse et éveillé le débat politique sur la question du logement

DIX ANS déjà. Dix ans de lutte contre les expulsions, les taudis où s'entassent des familles démunies. Dix ans de négociations acharnées avec les pouvoirs publics, ponctuées par les campements et les squats d'immeubles vacants. Alors qu'elle devait fêter cet anniversaire, samedi 4 novembre à la Cartoucherie de Vincennes, l'association Droit au logement (DAL) voudra probablement regarder le chemin parcouru depuis cette journée d'octobre 1990 où une poignée d'amis, issus du catholicisme social, de l'extrême gauche et des milieux alternatifs s'étaient unis autour d'un mot d'ordre simple : *« Un toit, c'est un droit. »*

Le DAL a-t-il fait avancer la cause qui porte son nom ? Pour Jean-Baptiste Eyraud, porte-parole du mouvement, la première victoire du DAL est d'avoir contribué au *« relogement de familles condamnées »* à vivre dans un taudis ou à « l'errance urbaine » ; *« 3 000 ménages ont retrouvé un toit sur la région Ile-de-France »*, assure-t-il. Les autres soutiens historiques du mouvement, eux, invoquent surtout *« l'éveil de l'opinion publique »*, selon le mot de l'abbé Pierre. *« Du point de vue de l'efficacité,* renchérit le généticien Albert Jacquard, *le principal apport du DAL est d'avoir infléchi les mentalités sur la question du logement. J'en ai pris conscience le jour où Jacques Chirac nous a dit, lors d'une entrevue à l'Elysée, que le droit de propriété n'était pas sacré pour les grands groupes qui laissent des immeubles vides en attendant que les cours de l'immobilier remontent. Je me suis alors demandé si on n'avait pas mis le cerveau de Krivine dans le crâne de Chirac... Aurait-il tenu ce discours dix ans plus tôt ? »*

Le professeur Léon Schwartzenberg, lui, estime que le DAL a rempli une fonction d'alerte : sur la question des mal-logés, qui était selon lui négligée car peu visible – à la différence des sans-abri –, mais aussi sur le saturnisme et les demandes infructueuses de familles étrangères pour obtenir un logement HLM.

L'« agit-prop » du DAL a sans aucun doute aiguillonné le débat politique. L'exemple le plus frappant : l'ordonnance d'octobre 1945 sur la réquisition des logements vacants, momentanément tirée de l'oubli grâce à l'opération de la rue du Dragon, à la fin 1994 *(lire ci-dessous)*. De même, certaines dispositions de la loi du 29 juillet 1998 contre les exclusions répondaient à de vieilles idées du DAL – qu'il n'était toutefois pas le seul à défendre. Enfin, des *« avancées très significatives de la jurisprudence »* peuvent aussi être mises à son crédit, selon Me Jean-Jacques de Félice. Pour cet avocat, qui a défendu le DAL dans maintes affaires, les décisions de justice rendues à propos des occupations du quai de la Gare, de l'avenue René-Coty et de la rue du Dragon *(lire ci-dessous)* forment *« un trépied important »* : *« Le droit au logement prend vie grâce à ces jugements »*, dit-il.

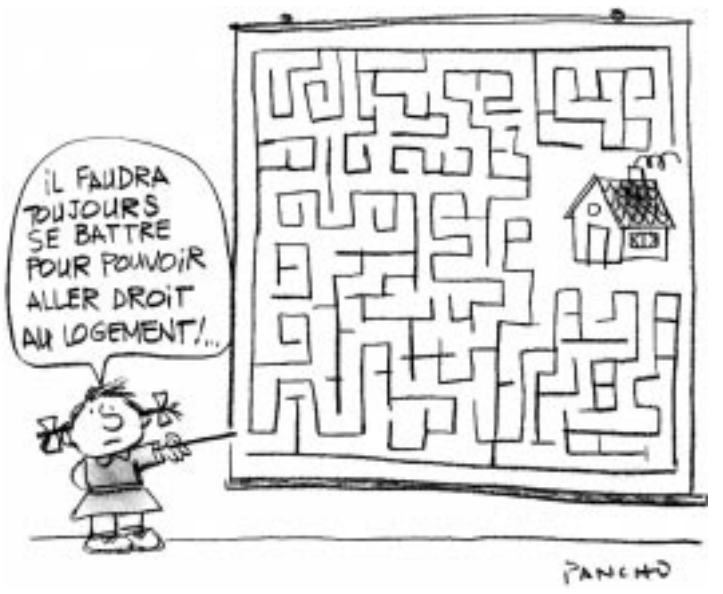

Chez les politiques, le ton est parfois plus mesuré. Pierre-André Périssol, ministre (RPR) du logement de 1995 à 1997, ne place pas le DAL dans une catégorie à part. *« Cette organisation a une bonne connaissance de ceux qui sont en bas de l'échelle,* soupèse-t-il. *Elle apporte des éclairages sur l'Ile-de-France mais les problèmes existent aussi ailleurs. Et d'autres associations sont également porteuses de cette cause. Elles font moins de bruit mais ont une grande efficacité sociale. »*

Marcel Debarge, secrétaire d'Etat (PS) au logement de 1991 à 1992, estime, de son côté, que le DAL a servi de *« révélateur de la crise du logement social ». « Leurs revendications ne sont pas toujours dans la réalité mais ils jouent un rôle utile »*, ajoute-t-il. Quant à Marie-Noëlle Lienemann, ministre déléguée (PS) au logement de 1992 à 1993, elle ne tarit pas d'éloges : *« Ce sont des gens indispensables,* clame-t-elle. *Ils ont un sens de la provocation positive, une capacité d'alerte qui sont précieux. Sans eux, l'opinion aurait moins bougé. »* La présidente du Conseil national de l'habitat, auquel siège le DAL, loue aussi leurs qualités de techniciens et leur bonne connaissance des dossiers.

Les idées du DAL sont souvent approuvées pour leur « générosité ». Il en est quelques-unes, cependant, qui suscitent les critiques du gouvernement et de certains élus locaux : le DAL, disent-ils, se trompe quand il s'oppose aux programmes de démolitions-reconstructions dans les quartiers dits sensibles ; il fait aussi erreur quand il soutient des familles qui squattent des logements HLM dans des cités fragilisées.

Pour autant, l'association peut s'enorgueillir de son bilan. Mais après plusieurs années de gloire médiatique, le mouvement semble avoir perdu un peu de sa magie. Les journalistes se font plus rares, les célébrités plus discrètes quand des familles investissent un bâtiment sous sa houlette. Comment expliquer cette moindre visibilité ?

« Dix ans de lutte, c'est long, ça use, il n'y a pas un jour où nous n'avons pas été sur la brèche, souligne Jean-Claude Amara, l'un des fondateurs du DAL, aujourd'hui porte-parole de Droits devant ! !. *Nous ne pouvons pas être constamment au sommet de la vague. » « L'opinion n'est plus la même aujourd'hui,* analyse Jean-Baptiste Eyraud. *Avec le retour de la croissance, la forte baisse du chômage, l'exclusion n'est plus une préoccupation aussi soutenue ; c'est passé à la marge. »* Pour Olivier Sagette, trésorier du DAL, ce reflux est aussi imputable à la victoire de la gauche « plurielle » en 1997 : *« Une partie de nos soutiens a estimé que la formation du gouvernement Jospin était favorable à une mise en œuvre du droit au logement,* considère-t-il. *Ils sont toujours présents mais moins mobilisés. »* Enfin, *« les erreurs verbales de l'abbé* [Pierre] », selon la formule d'Albert Jacquard, ont, un temps, écorné l'image du mouvement et semé le trouble en son sein.

En 1996, le fondateur d'Emmaüs avait pris position en faveur de Roger Garaudy, au moment où ce dernier faisait paraître son livre *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne* chez un éditeur négationniste. Jean-Baptiste Eyraud, qu'une complicité très forte unit à l'abbé Pierre, s'était élevé contre ses positions (*Le Monde* du 2 mai 1996), tout en le désignant encore comme un *« vrai combattant de la lutte contre l'exclusion »*. Une condamnation dont certains « piliers » du DAL avaient alors regretté le manque de fermeté.

Le mouvement s'est-il essoufflé ? Jean-Claude Amara considère plutôt que le DAL est en *« période de construction »*. Une trentaine de comités indépendants se sont mis en place à travers le territoire : *« Vingt-quatre sont en activité, six en sommeil »*, précise Jean-Baptiste Eyraud. Le DAL a aussi mis au monde le Comité des sans-logis, pour s'occuper du logement des personnes seules. Enfin, Droits devant ! ! a vu le jour pendant la *« grande aventure »* de la rue du Dragon. *« Nous avons participé à sa création dans l'idée de porter des questions que le DAL ne pouvait endosser, sauf à être moins efficace sur le logement »*, assure Olivier Sagette.

Cette nouvelle « succursale » a tracté la maison mère vers de nouvelles thématiques. Ainsi, le DAL était présent au rassemblement de Millau, organisé, le 30 juin, en marge du procès de José Bové ; il a participé aux manifestations contre le plan d'aide au retour à l'emploi, milite en faveur de la régularisation des sans-papiers, revendique le droit de vote des étrangers aux élections locales... Le mouvement s'ouvre aussi à des luttes internationales : il dénonce la mondialisation, fustige l'Accord multilatéral sur l'investissement, exprime sa solidarité avec les paysans sans-terre du Brésil...

En s'impliquant dans le mouvement social, en élargissant ses réseaux, Droit au logement a voulu combattre la sclérose, l'enfermement dans une routine. Au risque de se disperser ? Jean-Baptiste Eyraud n'est pas inquiet : pour lui, l'extension du DAL vers d'autres sphères n'amoindrit pas son efficacité et ne l'éloigne pas de sa mission originelle. *« Les relogements de familles sont plus nombreux aujourd'hui qu'au cours des cinq premières années de notre existence*, prétend-il. *Nous en faisons plus ; simplement, nos actions sont moins répercutées. »*

Bertrand Bissuel

Squat d'Aubervilliers : la « trêve hivernale »

Après l'expulsion de sept ménages, vendredi 27 octobre, il n'y a plus que douze familles qui squattent des logements sociaux à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis). Au printemps, une soixantaine de foyers s'étaient installés illégalement dans le parc de l'office HLM. D'après Daniel Besnier, directeur de cabinet de Jack Ralite, le maire (PCF) de la commune, les derniers occupants devraient bénéficier de la *« trêve hivernale »* jusqu'à la mi-mars. Des jugements d'expulsion avaient été prononcés contre eux : certains devaient quitter les lieux en janvier et en février, d'autres *« sans délai »*, indique M. Besnier.

Depuis vendredi, une partie des familles expulsées au cours des deux derniers mois occupent, à l'initiative du DAL, un bâtiment à Aubervilliers. *« Il y a 19 ménages »*, affirme Micheline Unger, du DAL. Par ailleurs, cinq familles ont été ou vont être prochainement relogées. Une dizaine ont accepté d'être hébergées dans des hôtels ou des résidences sociales. *« Nous n'avons plus de nouvelles des autres familles »*, ajoute Micheline Unger.

Le parcours de Mamadou, du bivouac en plein Paris à la fondation de l'association

DANS UNE VIE antérieure, Mamadou fut un mal-logé. De la chambre d'hôtel surpeuplée au bivouac en plein Paris, lui, sa femme et leurs cinq enfants ont connu toute une gamme d'infortunes qu'il n'imaginait pas lorsqu'il décida de quitter son pays.

1975. Mamadou fuit la sécheresse qui accable la région du Kayes, au sud du Mali. Il s'envole pour la France, à peine âgé de dix-neuf ans, et pose ses valises dans un foyer de travailleurs africains, à Montreuil-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). Il y passera cinq ans. En 1980, retour au pays. Mamadou se marie, puis revient dans l'Hexagone. Il doit absolument trouver un toit, pour lui, son épouse et leur enfant qui vient de naître. Sa demande de logement HLM à Montreuil est infructueuse. Il se rabat sur un petit studio à Romainville.

Cinq années s'écoulent, les naissances se succèdent. Mamadou est maintenant père de quatre enfants – un cinquième verra le jour en 1988. L'appartement est trop étroit. Nouveau dossier pour obtenir un logement social : *« "Vous n'êtes pas tout seul", me disait-on. "Il faut attendre, la construction de HLM est faible à Romainville." »* La situation devient critique en 1986, lorsque le propriétaire du studio souhaite récupérer son bien. *« Je me suis d'abord adressé à l'agence immobilière qui nous avait loué l'appartement,* raconte-t-il. *Mais les loyers étaient trop élevés. A l'époque, je travaillais dans une société de nettoyage. Mon salaire oscillait entre 4 000 et 5 000 francs par mois. Mon employeur m'a suggéré de m'inscrire sur le "1 % logement". Ça n'a jamais débouché sur une proposition. »*

Grâce à son frère, Mamadou trouve un hôtel dans le quartier de Belleville, à Paris. Pendant de longs mois, la famille va occuper une chambre équipée d'un seul lavabo. Montant du loyer : 3 500 francs. *« Nous ne pouvions pas faire la cuisine,* se souvient Mamadou. *Alors nous nous rendions chez mon frère, qui habitait dans un deux-pièces, à proximité de l'hôtel. Deux de nos enfants dormaient chez lui. »*

« PAS POUR LE PLAISIR »

Le jeune homme poursuit ses recherches, rencontre deux individus qui lui proposent un appartement à Montreuil-sous-Bois. *« Ils m'ont dit que nous pouvions l'occuper pendant une année. »* Mamadou accepte l'offre, signe un bail et verse 2 000 francs. Arnaque totale : six mois après, le propriétaire des lieux se manifeste. Procès, expulsion, Mamadou dispose de quelques semaines pour trouver un logis. Nous sommes en 1988 : depuis son retour en France, Mamadou a renouvelé ses demandes de logements HLM à Montreuil-sous-Bois et à Romainville. En vain. Au hasard de ses pérégrinations, il avait lié connaissance avec des militants du Comité des mal-logés (CML) et adhéré à cette association qui lutte en faveur des exclus du logement. Lorsque le CML investit, en janvier 1989, un immeuble de l'office HLM de la Ville de Paris, rue de la Fontaine-au-Roi, dans le 11e arrondissement, Mamadou décide d'en être. *« Nous n'avons pas cherché à squatter pour le plaisir,* explique-t-il. *Personne ne nous avait donné un logement. Nous n'avions pas d'autre solution. »* Pendant une quinzaine de mois, la famille va enfin pouvoir « se poser ».

L'histoire de Mamadou rejoint ensuite l'épopée de Droit au logement (DAL). Mai 1990 : les CRS délogent les squatteurs, installés rues des Vignobles et de la Fontaine-au-Roi. Une cinquantaine de familles campent sur la place de la Réunion, dans le 20e arrondissement. Mamadou et un autre homme sont élus délégués. *« Notre ligne était claire,* confie-t-il : *relogement pour toutes les familles. »* La Ville de Paris regimbe. Finalement, le gouvernement désigne François Bloch-Lainé pour engager une médiation. Tous les squatteurs sont relogés en quelques mois : à la mi-septembre, Mamadou et sa famille emménagent dans un pavillon spacieux à Epone (Yvelines). Le 26 octobre 1990, il participe à la fondation du DAL ; il en assumera la vice-présidence pendant plusieurs années.

B. Bi.

Quai de la gare, rue du Dragon, réquisitions : les temps forts de la lutte contre les expulsions

● **2 mai 1990**. Le square de la place de la Réunion, dans le 20e arrondissement de Paris, est occupé par une cinquantaine de familles qui ont été expulsées de deux immeubles *(lire ci-dessus)*. L'opération prélude à la création de Droit au logement (DAL).

● **31 mai 1990.** Promulgation de la « loi Besson » *« visant à la mise en œuvre du droit au logement »*. Ce texte crée les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), met en place les fonds de solidarité logement (FSL), renforce le rôle des préfets pour accroître l'offre de logements sociaux et leur donne le pouvoir de désigner à certains organismes HLM des personnes à loger en priorité.

● **26 octobre 1990.** Création de Droit au logement.

● **13 juillet 1991**. Cent trois familles investissent un terrain de la Ville de Paris, situé quai de la Gare, à proximité du chantier de la future Bibliothèque nationale de France, dans le 13e arrondissement.

La justice accordera plusieurs délais aux occupants pour évacuer le site et sommera la Ville de Paris de participer à leur relogement, *« dans le cadre de ses responsabilités propres, indépendantes de sa qualité de propriétaire du terrain »*.

● **21 mai 1992**. Plusieurs dizaines de familles, pour la plupart maliennes, installent un campement sur l'esplanade du château de Vincennes, à l'est de Paris. Elles seront plus de 350 au cours de l'été.

● **24 mars 1993**. Vingt-trois familles africaines investissent un immeuble situé avenue René-Coty, dans le 14e arrondissement de Paris, qui appartient à la municipalité.

Le 15 avril, la justice ordonne leur départ dans les deux mois. Les squatters sont expulsés le 26 août. Le 17 septembre, la cour d'appel de Paris parle d'*« une occupation contraire à la loi mais dictée par l'état de nécessité »*.

● **Décembre 1993.** Création du Comité des sans-logis, qui est affilié au DAL.

● **18 décembre 1994.** Le DAL *« autoréquisitionne »* un immeuble de la Cogedim, rue du Dragon, dans le 6e arrondissement de Paris. Trente-deux familles et une trentaine de célibataires s'y installent.

Le même jour, l'abbé Pierre, Albert Jacquard et Jean-Baptiste Eyraud sont reçus par Edouard Balladur à l'hôtel Matignon. Le premier ministre s'engage à ne pas déloger les occupants de la rue du Dragon.

● **19 décembre 1994.** Jacques Chirac réclame que soit réactivée l'ordonnance de 1945, qui permet aux préfets, en cas de nécessité, de réquisitionner des locaux vides.

● **19 janvier 1995.** Le Conseil constitutionnel estime que *« la possibilité pour toute personne de disposer d'un logement décent est un objectif de valeur constitutionnelle »*.

● **2 mars 1995**. Le tribunal de grande instance de Paris accorde un délai de six mois aux squatters de la rue du Dragon pour quitter les lieux.

Le droit au logement est défini comme *« un droit fondamental et un objectif à valeur constitutionnelle dont la garantie constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation »*.

● **22 juin 1995**. Dans son discours de politique générale à l'Assemblée nationale, Alain Juppé annonce un programme de 20 000 logements d'urgence et d'insertion en faveur des personnes démunies. Plusieurs dizaines d'immeubles vides seront réquisitionnés par la suite en deux vagues à Paris.

● **2 septembre 1996**. La justice déboute la Ville de Paris de sa demande d'expulser la dizaine de familles qui occupent un immeuble situé rue Macardet, dans le 18e arrondissement de la capitale. *« Le droit au logement mérite protection au même titre que le droit de propriété »*, estime le tribunal de grande instance de Paris.

● **Janvier 1998**. Création de DAL-Fédération.

● **31 juillet 1998**. Promulgation de la loi de lutte contre les exclusions. Certaines dispositions – comme la taxe sur les logements vacants, le numéro départemental unique pour les dossiers de demandes HLM, la prévention des expulsions – répondent à des attentes du DAL.

Le texte cherche aussi à rendre plus efficaces les PDALPD et à améliorer l'accès aux FSL.

● **29 août 1998.** Décès de François Breteau, avocat et vice-président du DAL, à l'âge de quarante-neuf ans.

● **Mai 1999**. Une soixantaine de familles s'installent dans des logements sociaux de la cité des Francs-Moisins, à Saint-Denis. D'après les responsables de l'organisme HLM, les élus et la préfecture, de jeunes « caïds » du quartier ont ouvert les portes des appartements, moyennant finances. Le DAL soutient les familles.

● **22 septembre 2000**. « Autoréquisition » d'un immeuble vide, appartenant à une compagnie d'assurances italienne, situé rue de la Chaussée-d'Antin, dans le 9e arrondissement de Paris.

C'est la quinzième opération de ce type menée par le DAL dans la capitale en dix ans. Cinq autres immeubles sont toujours squattés à Paris à l'initiative de Droit au logement ; selon Jean-Baptiste Eyraud, *« 160 à 170 familles y habitent »*.

Le dépistage de la forme humaine de la maladie de la « vache folle » va être amélioré

Le nombre de déclarations de suspicion de cette pathologie a fortement augmenté

Devant l'accroissement notable du nombre de cas, les autorités françaises ont décidé de prendre des mesures visant à améliorer l'efficacité du dispositif de surveillance épidémiologique de la forme humaine de l'encéphalopathie spongiforme bovine et de la variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob. Les chercheurs se heurtent fréquemment au refus des familles que soit pratiquée une autopsie scientifique sur le corps de la victime.

LES DERNIÈRES données médico-scientifiques britanniques concernant l'épidémie débutante de la forme humaine de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB, ou maladie de la « vache folle ») et – surtout – la découverte d'un cas de la variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (vMCJ) chez un homme de soixante-quatorze ans, décédé il y a un an et atteint, croyait-on, de démence sénile, ont conduit les autorités sanitaires françaises à décider de prendre des mesures visant à améliorer l'efficacité du dispositif actuel de surveillance épidémiologique. Maladie rare – son incidence annuelle était, jusqu'à présent, estimée à un cas pour dix millions d'habitants –, la maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ) et sa suspicion font l'objet d'une procédure de déclaration obligatoire depuis un décret du 19 septembre 1996. Depuis cette date, chaque cas donne lieu à une recherche systématique visant à faire la part entre une MCJ « classique » et une vMCJ due à la contamination alimentaire par l'agent de l'ESB. Celle-ci se caractérise par des lésions cérébrales très spécifiques.

En France, cette surveillance épidémiologique est coordonnée par l'unité 360 de l'Inserm, dirigée par le docteur Annick Alperovitch, ainsi que par l'Institut national de veille sanitaire. Reflet de l'intérêt croissant porté par certains spécialistes à cette pathologie quasi inconnue avant 1996, symptôme d'un accroissement notable des cas, on est passé, selon les données chiffrées du système de surveillance, de 59 déclarations de suspicion en 1992 à 104 en 1995, 196 en 1996, 347 en 1997 et 459 en 1998. En 1999, ce bilan s'est élevé à 594, et pour le premier semestre 2000, il est de 490. Après analyse des dossiers et – quand les circonstances le permettent – autopsie des victimes, les responsables du réseau de surveillance cherchent à confirmer la réalité diagnostique et à identifier le type de MCJ auquel ils sont confrontés.

TROIS CAS RECENSÉS

On observe aujourd'hui une augmentation constante des MCJ identifiées (de manière « certaine » ou « probable ») comme étant « sporadiques », c'est-à-dire des MCJ pour lesquelles on ne connaît pas un facteur déclenchant. Ces cas sont passés de 39 en 1992 à 85 en 1999. La certitude ne peut ici être établie qu'à partir de l'examen d'un fragment de tissu cérébral, et la probabilité se fonde sur des signes cliniques (installation d'une démence progressive, troubles neurologiques divers) et sur les résultats d'examens complémentaires (électroencéphalogramme, ponction lombaire).

Le réseau de surveillance épidémiologique a recensé deux cas confirmés de vMCJ (un Lyonnais décédé en 1996 et une jeune femme de trente-huit ans morte à Paris en 2000) ainsi qu'un troisième cas, hautement probable, touchant un adolescent de dix-neuf ans. *« Nous avons décidé de prendre de nouvelles mesures visant à améliorer l'efficacité de cette surveillance épidémiologique,* a déclaré au *Monde* Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé. *Nous allons publier, sur le mode de ce qui existe déjà pour les maladies à déclaration obligatoire, les déclarations de suspicion et les différents résultats obtenus en fonction des différentes formes de MCJ. Nous allons, d'autre part, établir des guides de bonne pratique pour les équipes médicales, et élargir l'information auprès des différentes spécialités médicales concernées. Cette réorganisation correspond à la politique suivie dans ce domaine et qui vise à adapter dans la plus grande transparence les réponses en fonction de l'évolution des connaissances. »*

En pratique, au vu de l'évolution des données britanniques, des informations précises devraient être élargies à l'ensemble des professions médicales travaillant dans les maisons de retraite.

Mme Gillot a par ailleurs demandé au docteur Alperovitch de faire des propositions afin de dépasser l'un des blocages majeurs dont souffre la surveillance épidémiologique dans ce domaine : le refus manifesté par de nombreuses familles de victimes que soit pratiquée une autopsie à visée scientifique. Alertés depuis longtemps sur cette question par les spécialistes des maladies à prions, les responsables sanitaires français se sont, jusqu'à présent, toujours désintéressés de ce problème né de la rédaction, ambiguë et contradictoire, de quelques articles des lois de bioéthique de 1994. Concrètement, la volonté des proches des défunts prime, ici, sur la liberté d'action du corps médical ainsi que sur celle des intérêts de la communauté. La question, désormais, est de savoir s'il faudra attendre la relecture – toujours repoussée par le gouvernement – des lois de 1994 pour, enfin, trouver une solution.

Jean-Yves Nau

Les farines animales pourraient être prohibées dans quatre mois

NON au *« moratoire immédiat »* réclamé par les Verts. Oui au principe de l'interdiction de l'usage des farines animales de viande et d'os dans l'alimentation des porcs, volailles et poissons ; interdiction qui pourrait intervenir au plus tôt dans quatre mois. Telle est, en substance, la conclusion de la réunion des différents ministres en charge du dossier de la « vache folle », organisée à Matignon, jeudi 2 novembre. C'est François Patriat, nouveau secrétaire d'Etat à la consommation – et non, comme à l'accoutumée, le ministre de l'agriculture, Jean Glavany –, qui a exposé la position gouvernementale sur une question sanitaire qui prend depuis peu une forte dimension politique. Très critique vis-à-vis des Verts et estimant qu'*« un moratoire n'a aucune signification »,* M. Patriat a néanmoins exposé les différentes raisons, scientifiques et techniques, qui, selon lui, plaident en faveur de l'arrêt de l'usage des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage.

Rappelant que, dans l'affaire de la « vache folle », le gouvernement *« ne prend de décision que sur avis des scientifiques »*, M. Patriat, vétérinaire de formation, a souligné que *« le stockage, le traitement, l'élimination des farines animales ont un coût économique, social, voire humain et un vrai coût environnemental »* et que l'on ne pouvait justifier un arrêt immédiat de leur utilisation. Le pragmatisme gouvernemental s'attachera, en la matière, à attendre l'avis demandé sur ce thème à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa), qui devrait être rendu dans *« trois à quatre mois »* (*Le Monde* du 31 octobre). Ce délai permettra, d'une part, aux différentes administrations concernées de se donner les moyens techniques de réaliser cette interdiction des farines et, d'autre part, d'améliorer les contrôles dans ce secteur de l'agroalimentaire.

LE GOUVERNEMENT ATTEND L'AVIS DE L'AFSSA

Le secrétaire d'Etat à la consommation a mis en garde les professionnels concernés et souligné que l'Etat allait *« accroître les contrôles »* de sorte que *« les entreprises qui utilisent les farines sachent qu'elles sont dans l'œil du cyclone ». « Il ne peut pas y avoir de dérogation à la séparation des productions, des transports et de l'utilisation, pour éviter les contaminations croisées »*, a-t-il rappelé en précisant que dès lors que cette règle était suivie, *« il n'y avait pas de danger pour la santé ».*

Alors que l'Afssa doit, à la demande du gouvernement, *« procéder à une évaluation des risques sanitaires liés au maintien des farines de viandes et d'os »*, tout se passe ainsi aujourd'hui comme si les pouvoirs publics avaient d'ores et déjà programmé l'interdiction définitive des farines animales, celle-ci pouvant intervenir dès la publication de l'avis de l'Afssa.

Les très délicates questions relatives au stockage et à la destruction de ces déchets sont donc d'ores et déjà posées à Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Une réflexion similaire a débuté en Suisse, où la poursuite de l'épidémie de « vache folle » a conduit l'Office fédéral vétérinaire de Berne à engager des discussions avec toutes les professions concernées. *« Nous envisageons toutes les possibilités, y compris une interdiction totale des farines animales, il n'y a pas de tabous »*, a déclaré, jeudi 2 novembre, le porte-parole de l'Office vétérinaire suisse.

J.-Y. N.

Un jugement reconnaît pour la première fois la confidentialité des e-mails

L'E-MAIL est un courrier comme un autre, couvert par le secret de la correspondance, dont la violation est passible de sanction pénale, a estimé, jeudi 2 novembre, le tribunal correctionnel de Paris. La 17e chambre du tribunal a ainsi clarifié, pour la première fois, le statut juridique du courrier électronique, à l'occasion d'une affaire opposant un ancien étudiant à trois cadres de l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielle (ESPCI) de Paris. Les responsables de l'école, qui avaient espionné le courrier électronique de leur élève, ont été reconnus coupables de *« violation de correspondances effectuées par voie de télécommunications, par personne chargée d'une mission de service public ».*

Le 19 juillet 1997, Tareg Al Baho, un étudiant en informatique koweïtien inscrit en thèse, portait plainte après avoir constaté la disparition de certaines des informations enregistrées dans la boîte de réception e-mail de son ordinateur de l'ESCPI. L'enquête démontrait que trois responsables du laboratoire de physique et mécanique des milieux hétérogènes – son directeur, Hans Herrmann, l'ingénieur système Françoise Virieux et l'administrateur du site informatique Marc Fermigier – avaient fait surveiller la messagerie électronique de l'étudiant, protégée par des codes.

SOUPÇONNÉ DE PIRATAGE

Devant les enquêteurs, les trois responsables avaient justifié cette surveillance par les soupçons qu'avait suscités l'attitude de Tareg Al Baho, qui avait été accusé de piratage par une étudiante et qui faisait, par ailleurs, un usage immodéré de sa messagerie électronique. Françoise Virieux avait ainsi reconnu qu'elle avait, à la demande du directeur Hans Herrmann, *« espionné »* pendant une dizaine de jours les e-mails de Tareg Al Baho, découvrant que ceux-ci étaient composés, à 90 %, de messages d'ordre privé. Dans ces courriers personnels, les responsables ont trouvé des messages jugés diffamatoires pour le laboratoire, ce qui a justifié le refus de l'école de le réinscrire en thèse, l'année suivante.

Devant le tribunal, les prévenus, défendus par Me Paul-Albert Iweins, avaient fait valoir que *« les messages e-mail ne peuvent bénéficier des règles de confidentialité qui s'attachent à une correspondance postale ». « Ces courriers, non cryptés, sont confiés à des serveurs intermédiaires qui les véhiculent à découvert et les acheminent vers leur destinataire, et ils doivent pouvoir être contrôlés à leur arrivée sur un réseau, compte tenu des dommages qu'ils sont susceptibles de causer. »* L'avocat avait ainsi rappelé les ravages du virus *« I LOVE YOU »*, qui avait contaminé nombre d'ordinateurs par messagerie électronique.

Cette analyse n'a pas été retenue par le tribunal, dont la décision devrait faire jurisprudence. Les magistrats ont en effet estimé que *« l'envoi de messages électroniques de personne à personne constitue de la correspondance privée ». « Le terme correspondance désigne toute relation par écrit existant entre deux personnes identifiables, qu'il s'agisse de lettres, de messages ou de plis fermés ou ouverts »*, relève le tribunal. Or *« cette relation est protégée par la loi, dès lors que le contenu qu'elle véhicule est exclusivement destiné par une personne dénommée à une autre personne également individualisée, à la différence des messages mis à disposition du public ».*

Le tribunal a donc estimé que la messagerie électronique de Tareg Al Baho, *« à laquelle il n'était, en l'occurrence, possible d'accéder qu'en utilisant son mot de passe, était protégée par le secret de la correspondance émise par voie de télécommunications, dont la violation tombe sous le coup de la loi pénale ».* Les trois prévenus, condamnés à des amendes de 5 000 à 10 000 francs, devront verser solidairement 10 000 francs de dommages-intérêts à l'ancien étudiant.

Cécile Prieur

L'ENCAISSEUR DU FRAC®

SOCIÉTÉ DE RECOUVREMENT DE CRÉANCES
39, Rue La Fayette · 75009 PARIS
Tel 0153209353 · Fax 0153209350

Le président de la Fédération française de cyclisme défend son action contre le dopage

Le tribunal a critiqué la lenteur des décisions

LILLE
de notre envoyé spécial

Président de la Fédération française du cyclisme (FFC), Daniel Baal, quarante-deux ans, est un directeur de banque à temps plein, explique-t-il, jadis coureur cycliste amateur, qui se donne bénévolement pour le vélo, sa vie, sa passion. Alors, au tribunal qui l'entend, il le dit une fois, deux fois, dix fois. *« Je n'accepte pas qu'on dise que, dans le cyclisme, tous sont pourris. Je défends le cyclisme. Je suis intègre. Ceux qui se dopent sont les tricheurs. Les premières victimes du dopage, ce sont les coureurs "propres", qui ne se dopent pas. »* Au procès de l'« affaire Festina », tel un écorché vif, Daniel Baal, jeudi 2 novembre, est soumis à la question, comme le fut avant lui Hein Verbruggen, président de l'Union cycliste internationale (UCI), partie civile, comme la FFC (*Le Monde* du 2 novembre). *« Evidemment que l'on savait qu'une majorité de coureurs avaient recours à l'EPO* [dans les années 1995-1998] *!,* reconnaît-il. *Mais nous ne pouvions accuser qui que ce soit. Et j'ai la certitude aussi qu'un petit nombre ne trichait pas. »*

PROCÈS

« JE NE CONNAISSAIS PAS L'EPO »

« Vous êtes convaincu d'avoir lutté contre le dopage, lui dit le président du tribunal, Daniel Delegove. *Mais étaient-ce les bons moyens ? »* Arc-bouté sur les décès de sept coureurs néerlandais en 1989 et 1990, suspectés d'avoir utilisé de l'érythropoïétine (EPO), substance dopante interdite par le Comité olympique (CIO) en 1988, le juge semble estimer que chacun était en mesure de s'inquiéter dès cette date. Daniel Baal le conteste. *« Il y a toujours des coureurs qui utilisent des produits à titre expérimental. En février 1993* [date de son élection à la tête de la FFC], *je ne connaissais pas l'EPO. »*

Et le président de la FFC d'expliquer la progressive prise de conscience de l'importance du phénomène, les bizarreries dans les classements, jusqu'à l'« affaire » elle-même, en juillet 1998. En octobre 1996, la FFC, la Ligue du cyclisme professionnel (environ 200 professionnels en France pour 100 000 amateurs) et la Société du Tour de France ont alerté, par lettre, l'UCI et le ministère de la jeunesse et des sports.

Trois mois plus tard, faute de tests fiables, l'UCI instaurait un contrôle sanguin destiné à déceler la prise d'EPO. Quant au ministère, il expliquait vouloir intégrer cette préoccupation dans la réforme de la loi anti-dopage (qui rentrera en vigueur en 1999). *« On nous a répondu aussi qu'on était sur le point de trouver des tests pour dépister de l'EPO pour les Jeux d'Atlanta. »* La communauté sportive attend toujours.

« N'aurait-on pas pu aller plus vite ? , s'interroge le président Delegove.

– On peut toujours aller plus vite, répond le président de la FFC, qui se fâche ; *il faudrait arrêter de considérer que le problème de l'EPO est celui du cyclisme. C'est un problème du sport mondial ! »* Et d'embrayer : *« Que pouvons-nous faire ? Les tricheurs n'ont de cesse de contourner les règles. Je n'ai pas les moyens de faire des filatures, des perquisitions, des enquêtes !*

– Avez-vous suffisamment informé les dirigeants de la FFC ?

– Vous avez le droit de faire le procès de la FFC, mais nous sommes les seuls à faire aujourd'hui des contrôles sanguins, et ce contre la volonté du ministère ; les seuls à demander à ce que le suivi médical longitudinal des coureurs soit opéré par des médecins indépendants. Je veux bien que vous disiez que la politique de la FFC a conduit à un échec. Mais alors, il est aussi celui de toute la communauté sportive, du CIO et des Etats. »

Ancien coureur, puis journaliste, aujourd'hui directeur de la Société du Tour de France, partie civile, Jean-Marie Leblanc est entendu alors. *« Il ne me semble pas qu'il est dans la responsabilité des organisateurs de course de vérifier l'état sanitaire des athlètes »,* observe-t-il. *« Vous sentez-vous en charge de la loyauté de la compétition ? »,* lui demande le président, rappelant les conclusions des experts qui ont conclu à la fausseté des classements. *« Mes repères sont changés,* confie-t-il. *Mais je ne peux pas imaginer que le sport puisse être ainsi mécanisé par les produits chimiques. J'ai la faiblesse de penser qu'il y avait des vainqueurs acceptables ces dernières années. »* Il n'y a pire sourd, dit-on, que celui qui ne veut entendre.

Jean-Michel Dumay

Soupçons de fichage des locataires aux HLM de Belfort

UN MEMBRE du conseil d'administration de l'office HLM du Territoire de Belfort a dénoncé, jeudi 2 novembre, l'usage de *« notes confidentielles »* sur le comportement des locataires *« qui souhaitent changer d'appartement ».* Selon Renée Maréchal, élue en 1999 sur une liste AC !-Droit au logement, il est *« inadmissible »* qu'un locataire puisse se voir refuser une demande en raison d'*« appréciations subjectives portées par les gérants des immeubles »* sur son comportement. La direction de l'office a catégoriquement réfuté ces accusations. *« Lorsque des troubles de voisinage sont commis, le gardien fait un rapport à l'office qui envoie une lettre aux locataires concernés. Il n'y a que ces courriers qui figurent, à titre personnel, dans les dossiers »,* affirme Yves Ackermann, chargé de mission auprès du directeur général de l'organisme HLM, en précisant que *« ces éléments personnels ne constituent pas le critère premier de la commission d'attribution ».*

DÉPÊCHES

■ **ARMÉE : le ministère de la défense a confirmé, jeudi 2 novembre, les propos** tenus mardi, devant la mission parlementaire sur le syndrome de la guerre du Golfe, par le général en retraite Michel Roquejoffre, ancien commandant des forces françaises dans le Golfe. Ce dernier avait affirmé qu'à la veille du déclenchement de l'offensive terrestre contre les forces irakiennes, ordre avait été donné aux 9 000 soldats français de la division Daguet de prendre des comprimés de pyridostigmine (*Le Monde* du 2 novembre), un médicament présumé dangereux pour la santé, utilisé comme antidote à certains toxiques chimiques.

■ **JUSTICE : interpellé dimanche 29 octobre dans l'agglomération bordelaise, près d'un mois après sa disparition, à Chambéry (Savoie),** l'avocat toulousain et ancien juge d'instruction Yves Bonnet, recherché dans le cadre d'une information judiciaire pour « abus de confiance », a été laissé libre à l'issue de son audition par un juge d'instruction, mardi 31 octobre, à Toulouse (Haute-Garonne).

■ **SECTE : les Témoins de Jéhovah ont organisé, vendredi 3 novembre, une vaste campagne de distribution de tracts** pour la défense de leur culte, qu'ils estiment menacé par le contentieux financier les opposant au fisc. Douze millions de tracts devaient être distribués dans toutes les grandes villes de France, dénonçant le fait que les Témoins de Jéhovah se voient réclamer par l'administration fiscale quelque 297 millions de francs : puisqu'il *« répond à la définition d'œuvre ou organisme d'intérêt général et à celle d'association cultuelle »,* le mouvement devrait, selon ses dirigeants, bénéficier d'une exonération fiscale.

Les conditions météo retardent toute intervention sur l'épave du « Ievoli-Sun »

Les premiers indices de polymérisation du styrène sont apparus à la surface, tandis que les premiers prélèvements d'eau et d'air ne semblent pas indiquer de pollution significative. Mais les navires restent loin de la zone du naufrage. Les élus locaux veulent engager une action en justice

CHERBOURG et BREST
de nos correspondants

La tempête, qui souffle toujours sur la Manche, n'a pas permis à la marine nationale d'inspecter, jeudi 2 novembre, la coque du *Ievoli-Sun*, coulé au large du cap de la Hague. Mais les scientifiques, chargés de procéder à des prélèvements en eau et en air, ont perçu une forte odeur de styrène jusqu'à 9 kilomètres, sous le vent de l'épave. Le chimiquier italien continue donc à fuir. Une nappe de 3,6 kilomètres sur environ 300 mètres a également été repérée par un avion des douanes, au-dessus de la zone du naufrage.

De longs filaments surnagent à la surface de la mer. Ils semblent indiquer un début de polymérisation du produit. Le préfet de la zone de défense Ouest, Claude Guéant, a confirmé que ces *« produits blanchâtres »* correspondaient à une *« évolution du produit »* et à la *« neutralisation d'une partie des émanations »*. *« Certaines nappes qui existaient ont disparu »*, a-t-il précisé.

Selon la préfecture maritime de Cherbourg, les résultats des premiers prélèvements ont révélé des teneurs très faibles en styrène dans l'eau et l'air. *« Ces teneurs sont tout à fait négligeables et n'ont aucune conséquence sanitaire »*, a expliqué M. Guéant. Ces prélèvements ont cependant été effectués assez loin de l'épave. Pour des raisons de sécurité, les deux patrouilleurs, l'*Isis* et l'*Audacieuse*, à bord duquel ont embarqué les scientifiques, n'ont pu s'approcher à moins de 1,8 kilomètre. Des études complémentaires ont également été menées sur la côte normande, au nez de Jobourg : aucune incidence n'y a été, pour l'heure, décelée. Le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, a jugé toutes ces données *« plutôt rassurantes »*, tout en rappelant qu'il restait 4 000 tonnes de styrène par le fond.

TESTS EN LABORATOIRE

Le Centre d'étude, de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (Cédre), situé à Brest, a reçu, jeudi, de la part de Shell un échantillon de 20 litres de styrène comparable à celui embarqué par le *Ievoli-Sun*. Dix litres ont été versés en milieu d'après-midi dans un bassin de 10 mètres cubes d'eau salée installé à l'air libre, où un mouvement de houle était recréé, afin de voir comment le produit se comportait dans des conditions se rapprochant de celles de la mer. François Merlin, directeur du département recherche et développement du Cédre, pensait que l'essentiel des observations liées notamment à l'évaporation, à la dissolution, à la polymérisation seraient effectuées d'ici vingt-quatre heures.

En Manche, l'état de la mer ne permet toujours pas d'immerger un robot filoguidé, capable de ramener des images vidéo du *Ievoli-Sun*. Le premier examen de l'épave, effectué de manière imparfaite par le sonar du chasseur de mines *Céphée*, laisse penser qu'elle est restée d'un seul tenant. Le même bâtiment est reparti, vendredi matin, afin de tenter de nouvelles investigations. Un patrouilleur anglais, le *Mermaid*, qui devait baliser les environs du naufrage, n'est pas parvenu à poser ses bouées, en raison des mauvaises conditions météorologiques. En mer, l'aviso *Lavallée* et l'*Abeille-Languedoc* sont restés sur zone, afin de faire respecter le périmètre de sécurité. Les cargos qui remontent la Manche vers le Pas-de-Calais n'ont pas tous connaissance des avis demandant de passer plus au nord. Certains, arrivant en pilotage automatique, ont même traversé la zone polluée.

Lionel Jospin devait à son tour se rendre à Cherbourg, vendredi, afin de constater sur place les efforts mis en œuvre. Le ministre de l'agriculture, Jean Glavany, a, pour sa part, indiqué que l'ensemble des produits de la mer provenant des environs du naufrage sont désormais contrôlés quotidiennement par les services de l'Etat. *« Il faut que la qualité sanitaire de ces produits soit assurée. Des contrôles extrêmement rigoureux sont effectués dans la zone de pêche et de conchyliculture »*, a-t-il précisé.

« PAS DE FATALITÉ »

Dominique Voynet, ministre de l'environnement, et Jean-Claude Gayssot ont reçu, jeudi, Christian Balmes, le PDG de Shell France, l'un des affréteurs du cargo italien. M. Balmes a répété à ses interlocuteurs que sa société assumerait ses responsabilités et examinait *« les possibilités de pompage rapide »*. Aucune indication n'a pu être apportée sur les moyens de l'entreprendre.

Dans un entretien à la RAI, le capitaine du navire, Antonio Giacolone, a expliqué les causes de l'avarie par une fuite dans le double fond du bateau, qui s'est mis à embarquer de l'eau. *« C'est un accident dû aux éléments »*, a assuré l'homme, qui dément le mauvais état de son navire. *« Ce n'était pas un bateau qui était bien entretenu, c'est clair »*, a, en revanche, estimé Charles Claden, l'un des deux commandants de l'*Abeille-Flandre*, qui l'a inspecté lundi. *« Je ne crois pas à la fatalité »*, a-t-il ajouté.

A Brest, le naufrage du *Ievoli-Sun* est entré en bourrasque dans le séminaire international qui s'est ouvert jeudi, sur le thème « Les régions et la prévention des catastrophes maritimes ». Josselin de Rohan, président (RPR) du conseil régional de Bretagne, a lancé : *« Comment accepter l'effarante résignation de la communauté maritime internationale devant des sinistres entraînant tant de conséquences dramatiques, et la lenteur des réactions des instances et des structures nationales, européennes ou mondiales à prendre les mesures indispensables ? »* En fin d'après-midi, 80 manifestants, à l'appel, notamment, des Verts, de la LCR et de « Brest à gauche autrement » (BAGA), se sont rassemblés aux portes du colloque pour dire leur colère. Ils devaient recommencer, vendredi, mais cette fois au port, pour dénoncer la présence à quai de deux navires qu'ils qualifient de « poubelles ». Une autre manifestation était prévue, vendredi, à Cherbourg.

Jean-Pierre Buisson et Vincent Durupt

Le conseil général de la Manche porte plainte

SAINT-LÔ
de notre envoyé spécial

Le conseil général de la Manche a décidé d'engager des actions judiciaires pour établir les responsabilités. Outre la protection des intérêts du département, cette démarche vise à presser les autorités d'agir rapidement sur le plan judiciaire. *« Je suis étonné que l'Etat ne soit pas encore intervenu »*, a déclaré le sénateur et président (RPR) du conseil général, Jean-François Le Grand, jeudi à Saint-Lô, autant dire la veille du déplacement annoncé de Lionel Jospin dans le département. Le conseil général a fait appel à une avocate combative, Me Corine Lepage, ancienne ministre (RPR) de l'environnement. *« Nous en avons assez d'être les victimes de catastrophes et de les subir parce que notre département est riverain d'une zone de non-droit, les eaux internationales, et que 20 % du trafic mondial maritime se fait sous nos côtes »*, a indiqué M. Le Grand, en évoquant *« la détérioration de l'image de marque du département »*, sans attendre les premiers effets concrets de la pollution.

Le cabinet parisien de Me Lepage, qui a déjà pris en charge plusieurs dossiers de naufrages ayant causé des pollutions (notamment l'*Amoco-Cadiz* , en 1978, et l'*Erika*), a donc été sollicité. Sa première initiative a été de saisir la justice administrative, dès jeudi, pour qu'elle recueille des *« éléments de preuve »* sur la pollution touchant le département et pour que soient mis *« immédiatement en cause la totalité des intervenants »*, a expliqué Me Lepage : *« Les compagnies pétrolières Shell et Exxon* [qui avaient affrété le chimiquier] ; *Marvani, le propriétaire du bateau ; la filiale de la compagnie d'assurances, Generali ; Rina ; le préfet maritime, enfin. »*

« ZONE ÉCONOMIQUE »

Me Lepage énonce cette liste *« sans agressivité »* et précise qu'il convient d'abord de *« savoir »* ce qui s'est passé. Aussi le tribunal administratif de Caen a-t-il été saisi par le conseil général d'une requête aux fins de constatation d'urgence. Il s'agit d'obtenir la désignation d'un expert judiciaire. Pour que la justice pénale intervienne ensuite, le conseil général a annoncé le prochain dépôt d'une plainte contre X pour *« délits d'imprudence et de négligence, ainsi que de mise en danger d'autrui »* au tribunal de grande instance de Paris. L'ancienne ministre est convaincue que la justice française est fondée à se saisir le dossier, dans la mesure où le naufrage a eu lieu dans la « zone économique » (200 miles au large des côtes françaises), plus vaste que celle des eaux territoriales, et placée, selon elle, *« sous souveraineté française »*. Mais la situation juridique est d'autant plus complexe qu'il est difficile de déterminer si le sinistre touche les eaux territoriales, la « zone économique » ou les eaux internationales. Au ministère de la justice, vendredi matin, on précisait que le ou les parquets compétents peuvent se saisir d'office du dossier, sur la base de « conséquences dommageables » éventuellement constatées.

« Si le sinistre est intervenu hors de nos eaux territoriales, et s'il n'y a pas de préjudice, il n'y a peut-être pas matière à constitution d'un délit », a commenté la chancellerie. Le procureur de Cherbourg a annoncé qu'il fera une « communication » dans la journée de vendredi.

Erich Inciyan

L'armateur mis en demeure de lutter contre le danger

Emboîtant le pas à son collègue de Brest le vice-amiral Jacques Gheerbrant, le contre-amiral Laurent Mérer, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord à Cherbourg, a adressé dans la soirée du mardi 31 octobre à l'armateur du *Ievoli-Sun* une mise en demeure. La société Marnavi SPA doit *« prendre toutes mesures appropriées pour procéder aux investigations de l'épave et conduire les opérations nécessaires pour que l'épave et sa cargaison ne constituent plus de danger dans un délai de trois semaines »*, indique le télégramme, qui ajoute : *« Si la présente mise en demeure reste sans effet ou ne produit pas les effets attendus, le gouvernement français sera en droit de prendre, à vos frais risques et périls, toutes mesures nécessaires pour mettre fin à ce danger »*. A ce jour, Paris n'a ouvert aucune procédure à l'encontre de l'armateur ou des deux affréteurs, préférant la voie diplomatique ou les discussions à l'amiable. La société Marnavi est assurée auprès d'une mutuelle ayant pignon sur rue à Londres, Standard Steamship Owner.

Un risque de 48 sur 50 pour un « chimiquier » turc

En fin de matinée, jeudi 2 novembre, un chimiquier turc, le *Dentas*, transportant 7 315 tonnes d'éthanol, un produit inflammable, de Rotterdam à Séville, a signalé une avarie du circuit de refroidissement du moteur, et a demandé à mouiller en baie de Douarnenez (Finistère).

Le préfet maritime de l'Atlantique l'a fait escorter par le remorqueur *Abeille-Flandre* jusqu'à un point de mouillage à Crozon-Morgat, où il est arrivé un peu avant 17 heures. Des inspecteurs du centre brestois de sécurité des navires devaient monter à bord pour contrôler ce navire, noté 48 sur 50 sur l'échelle de risque. – *(Corresp.)*

GRAND JURY
RTL Le Monde LCI

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Débat animé par
JEAN-PIERRE DEFRAIN

avec PATRICK JARREAU - LE MONDE
et ANITA HAUSSER - LCI

DIMANCHE
18H30
SUR
RTL & LCI

Les remorqueurs « Abeille », saint-bernard du rail d'Ouessant

BREST
de notre envoyée spéciale

C'est à la pointe de Corsen, à l'extrême occident du continent français, à la limite de la Manche et de l'Atlantique. Là, tout au bout, l'herbe est rasée par le vent et une pancarte indique malicieusement, vers le large, la direction de New-York. C'est là qu'est installé le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (Cross) Corsen.

REPORTAGE
En vingt ans, 800 sauvetages ont évité une dizaine d'« Amoco-Cadiz »

En liaison avec la préfecture maritime de Brest et sous l'autorité du ministère des transports, le Cross fait face au rail d'Ouessant, l'un des passages maritimes les plus fréquentés, surveillés et dangereux du monde, à cause de la rencontre des deux mers et parce que les bateaux, qui prennent de travers les tempêtes venues de l'ouest, doivent parfois naviguer en crabe. Y passent en moyenne, sur trois voies réglementées, 150 bateaux par jour (et davantage encore pendant le week-end), ce qui revient en moyenne, selon les autorités, à 660 000 tonnes d'hydrocarbures, 30 000 m³ de gaz et 170 000 tonnes de produits chimiques, toxiques ou nucléaires. Tous les navires doivent se signaler à l'entrée du rail. Parmi eux, estime la préfecture maritime, une trentaine présentent un état technique inférieur aux normes internationales. Le *Ievoli-Sun* allait emprunter le rail quand il a lancé un signal de détresse, le 30 octobre, à 4 h 30.

« This is Ouessant trafic control, good morning sir, what is your position ? », demande par radio le chef de quart au capitaine d'un pétrolier qui s'apprête à s'engager dans le rail, visualisé par un écran radar. Le capitaine donne les caractéristiques du navire, sa cargaison, sa route. Le Cross l'enregistre. Tout est archivé, les éventuelles suspicions sur l'état d'un navire transmises au port de destination. En cas de catastrophe, l'enregistrement des conversations avec le capitaine et l'historique des déficiences techniques sont versés au dossier des enquêtes. Ainsi va le léger tohu-bohu de la salle de contrôle du Cross. Un appel toutes les sept minutes en moyenne et parfois, aux heures de pointe, toutes les secondes.

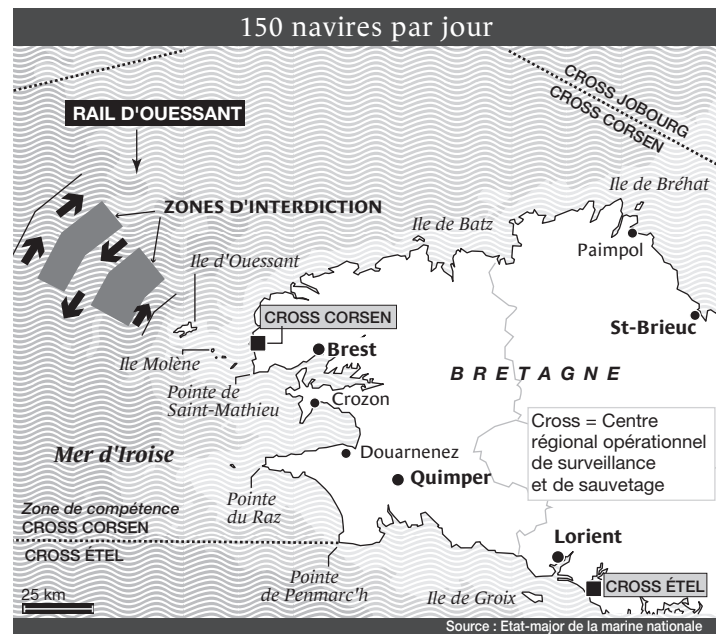

Sur l'écran radar, envahi de points et de vecteurs représentant les navires, leur trajectoire et leur vitesse, le rail d'Ouessant ressemble assez au retour vers Paris sur une autoroute, un dimanche soir. Les bateaux qui transportent des produits dangereux (hydrocarbures, gaz, déchets nucléaires, produits chimiques ou toxiques) doivent emprunter la voie montante la plus éloignée des côtes. Ceux dont les cargaisons sont bénignes montent par la voie est, à 9 kilomètres d'Ouessant. Au milieu, c'est la voie descendante, du nord vers le sud, à 30 kilomètres des côtes.

TRAUMATISME

Avant les naufrages du *Ievoli-Sun* et de l'*Erika*, le traumatisme des 220 000 tonnes déversées sur les côtes nord de la Bretagne par l'*Amoco-Cadiz*, en 1978, avait suscité une prise de conscience de la part des autorités maritimes et gouvernementales. Des réglementations ont été mises en place. Le rail d'Ouessant à trois voies et le Cross Corsen sont nés de là, au début des années 80, et avec eux d'autres dispositions de prévention et de sauvetage. Sur l'écran radar, le Cross détecte si un navire est stoppé ou s'il dévie de sa route. Il l'appelle : *« Quelles sont les avaries, quels délais de réparation ? »* Et répercute les informations à la préfecture maritime. Le préfet maritime a le pouvoir de mettre en demeure l'armateur et le capitaine de faire cesser le danger, faute de quoi il prend lui-même les dispositions nécessaires, à leurs frais.

Le drame de l'*Amoco-Cadiz* a aussi suscité, depuis 1979, la disponibilité permanente de deux remorqueurs de haute mer, l'*Abeille-Languedoc*, à Cherbourg, et l'*Abeille-Flandre*, à Ouessant. Bras armé du préfet maritime, l'*Abeille-Flandre* agit sous son autorité, sur les instructions du Cross. C'est « elle » qui avait remorqué l'*Erika*, elle, encore, qui a tiré le *Ievoli-Sun*, sous le commandement de Nicolas Seiler, jusqu'au large du cap de la Hague. *« La plupart du temps, on fait du non-événement »*, note tranquillement l'autre « patron » du remorqueur *Charles-Claden*, dont l'équipage risque quotidiennement sa vie à éviter des accidents, quand on ne parle que des rares – certes spectaculaires – qui ont lieu.

« Parfois, on a tellement la trouille, on peut même pas regarder la mer », note-t-il. En vingt ans, l'*Abeille* a effectué près de 800 opérations de sauvetage et évité, en toute discrétion, une dizaine d'*Amoco-Cadiz* (exactement 1 640 000 tonnes de polluants).

En attendant l'application des lois européennes pour renforcer la sécurité maritime, les moyens de prévention et de secours sont encore insuffisants. L'*Abeille-Flandre* et l'*Abeille-Languedoc* sont bien seules. Parfois, remarque le commandant Claden, *« cinq bateaux tombent en panne en même temps. Et il arrive que nous aussi, nous ayons une avarie. »*

Marion Van Renterghem

DISPARITIONS

Ring Lardner Jr

Un scénariste doué hostile au maccarthysme

LE SCÉNARISTE américain Ring Lardner Jr, dernier survivant en date des fameux Dix de Hollywood qui avaient été placés par le gouvernement américain sur une liste noire en 1947, est mort d'un cancer mardi 31 octobre, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Lardner avait remporté avec Michael Kanin, en 1942, l'Oscar du meilleur scénario pour *La Femme de l'année*, de George Stevens, avec Katherine Hepburn et Spencer Tracy. Puis, vingt-huit ans plus tard, celui de la meilleure adaptation pour *MASH*, de Robert Altman, d'après le roman de Richard Hooker. Fils de l'humoriste et chroniqueur de base-ball Ring Lardner, il avait débuté comme lecteur de David O. Selznick et collaboré en 1937 avec ce dernier au traitement de *La Joyeuse Suicidée*, de William Wellman.

En 1944, il commence, avec *Laura*, une longue collaboration avec Otto Preminger, qui se poursuivra avec *Ambre* (1947) et *Le Cardinal* (1963). Lardner venait de terminer le scénario de *Cape et poignard* pour Fritz Lang lorsque sa carrière fut coupée dans son élan par le maccarthysme. Il passa en 1950 neuf mois dans une prison fédérale *« pour refus de coopérer »* après avoir refusé de répondre au Comité des activités anti-américaines sur son appartenance au Parti communiste. C'était d'ailleurs le cas, mais Lardner estimait que ses opinions politiques ne regardaient pas le gouvernement américain.

« Je pourrais répondre à cette question dans les termes que vous désirez, mais, si je le faisais, je ne pourrais plus me regarder dans la glace le lendemain », affirma Lardner dans le box des accusés avant d'être évacué. Darryl Zanuck, alors chef de la Fox, mit fin abruptement au contrat de 2 000 dollars par semaine dont bénéficiait Lardner.

UNE FORCE PEU COMMUNE

L'éclipse de ce dernier n'était pas simplement dommageable pour lui et sa famille, mais pour tout le cinéma américain, qui se privait d'un de ses scénaristes les plus doués, et dont les engagements politiques, visibles dans un film aussi étonnant que *Tomorrow the World* (1944), de Leslie Fenton, violente diatribe antinazie et magnifique manifeste en faveur de la démocratie, offraient aux films qu'il signait une force peu commune. Il s'ensuivit pour Lardner une traversée du désert entrecoupée de séjours au Mexique et à Londres, où il travailla sur plusieurs séries télévisées et sur quelques films mineurs, dont un projet pour l'acteur Sidney Poitier. Le nom de Lardner n'apparaît toujours pas, pour cause de liste noire.

Lardner fit son retour en pleine lumière en réécrivant le scénario de Sam Peckinpah pour *Le Kid de Cincinnati*, finalement réalisé par Norman Jewison en 1965, puis en signant *The Greatest,* l'adaptation de l'autobiographie de Muhammad Ali, réalisée par Tom Gries en 1977. On doit aussi à Lardner un roman, *The Ecstasy of Owen Muir*, et un livre de souvenirs, *The Lardners, My Family remembered*. Son dernier ouvrage, un livre de Mémoires, *I'd hate myself in the Morning*, doit être publié en janvier aux Etats-Unis.

Samuel Blumenfeld

■ **PHILIPPE CUSIN,** journaliste au service littéraire du *Figaro,* est mort à à l'âge de quarante ans, a annoncé le quotidien lundi 30 octobre. Sujet à de fréquents problèmes de santé, ce fils d'un rédacteur en chef de *L'Aurore* était entré au quotidien parisien en 1985, d'abord au service Télévision, avant de rejoindre la rubrique littéraire.

Il était l'auteur d'un roman, *La Révolution amoureuse*, paru en 1999, aux éditions La Différence. Dans « Le Figaro littéraire » du 2 novembre, Jean-Marie Rouard rend hommage à *« cet être ultrasensible et complexe* [qui] *était un puits de science, un érudit de première force ». « C'était un homme blessé,* poursuit le directeur du supplément littéraire, *blessé dans son corps malade, blessé dans son âme d'écorché vif qui aspirait à l'idéal et ne prenait pas son parti de la médiocrité. »*

NOMINATIONS

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

UNE LISTE de nominations, promotions et élévations dans l'ordre national du Mérite, au titre du ministère de la défense, est parue au *Journal officiel* daté jeudi 2-vendredi 3 novembre. Nous publions ci-après les élévations à la dignité de grand officier.

Sont élevés à la dignité de *grand officier :*

Jacques Barthélemy, contrôleur général des armées ; Michel Billot, général d'armée ; Bernard Moysan, amiral ; Claude Chrétien, général de corps aérien ; Pierre Péron, général de corps aérien.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté jeudi 2-vendredi 3 novembre est publié :

● **Transport :** un décret modificatif relatif aux tarifs des transports publics urbains de voyageurs hors de la région Ile-de-France.

Le vrai prix de l'école

En novembre

- Dossier :
- **Le vrai prix de l'école** L'argent de l'école.
- Entretien avec Mireille Delmas-Marty.
- Exclusif : les familles dépensent plus pour les études des garçons.
- Financement des ZEP : le mensonge.
- La vache folle oubliée des programmes scolaires.
- Diwan : l'accord historique.
- Quels journaux lisent les enfants ?

LE MAGAZINE DES ENSEIGNANTS QUI AVANCENT

Le Monde de l'éducation

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Raphaël ZAOUI,
Fabienne et **Yvan SCIALOM,**
ont la joie d'annoncer la naissance de leur petit-fils,

Avmer,

au foyer de leurs enfants
Myriam et **Fabrice SCIALOM,**

à Paris, le 31 octobre 2000.

M. Laurent LAFFONT
et **Mme, née Alix GIROD de l'AIN,**
Félix et **Eloïse,**

ont la joie d'annoncer la naissance de

Paul-Emile,

le 26 octobre 2000.

Anniversaires de naissance

– Pour
Jacques LARRUE,

fidèle lecteur du *Monde*, et pour son fils,

Jean-Marc,

pères, maris, amis, frère et/ou grand-père :
Un bon anniversaire 2000 !

Mariages

Martine BIDEGAIN,
Anne CUNÉO,
Bernard CUNÉO,
sont très heureux d'annoncer le mariage de leurs enfants,

Dorothée et **Pierre,**

célébré ce samedi, à Mauléon (Pyrénées-Atlantiques).

Décès

– Mme Nicole Ageorges,
son épouse,
Pierre-Henri Ageorges,
Germain Ageorges
et sa compagne, Aline Villeneuve,
ses enfants,
Mme Marie-Claude Jacimirski,
sa belle-sœur,
Ainsi que toute la famille et ses amis,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Pierre AGEORGES,

survenu le 31 octobre 2000.

La levée du corps aura lieu le mardi 7 novembre, à 10 heures, en l'amphithéâtre de l'hôpital Antoine-Béclère, rue des Carnets, à Clamart (Hauts-de-Seine), et sera suivie de l'inhumation, à 14 heures, au cimetière Saint Denis de Châteauroux (Indre).

24, rue Léon-Frot,
75011 Paris.

– Mme Jacques Augendre,
son épouse,
Jean-Pierre et Dominique Augendre,
Thierry et Catherine Augendre,
Véronique Hardy,
Béatrice et Bruno Ferrante,
ses enfants,
Stéphanie, Thomas, Timothée,
Marion, Benoît,
Damien, Arnaud,
ses petits-enfants,
Geneviève Augendre,
Jean-Pierre et Monique Augendre,
Claude-Henry et Jeanne Monnier,
Jacqueline Monnier,
ses sœur, frère, belles-sœurs, beau-frère,
Et toute la famille,

ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

Jacques AUGENDRE,
colonel honoraire
des troupes de marine,
vice-président des anciens
de la 1re D.F.L.,
président honoraire du tribunal
de commerce de Créteil,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
ancien de la France libre,

survenu le 1er novembre 2000, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Il a rejoint son fils,

Dominique,

décédé en 1972.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 6 novembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Saturnin, 132, Grande-Rue Charles-de-Gaulle, à Nogent-sur-Marne, suivie de l'inhumation, dans l'intimité, au cimetière du Montparnasse.

Selon le souhait du défunt, des dons peuvent être envoyés à l'Association pour la recherche sur la sclérose en plaques (ARSEP), 4, rue Chéreau, 75013 Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

28, Grande-Rue Charles-de-Gaulle,
94130 Nogent-sur-Marne.

– Juliane Bois,
Pierre et Corinne Bois,
Catherine, Claude, Philippe et Yves Bois,
Annie et André Maubon,
Daniel et Isabelle Fesquet,
Xavier Delpech,
Serge, Ivan, Xavier Maubon,
et leurs familles,
ont l'immense chagrin de faire part de la mort de

Christian BOIS,
ingénieur civil des Mines,
directeur de recherche
à l'Institut français du pétrole (e.r.),

leur époux, père, grand-père, beau-frère et oncle,

survenue le 28 octobre 2000.

Un service religieux a été célébré dans l'intimité familiale.

53, rue Erlanger,
75016 Paris.

– M. et Mme Lucien Moret,
M. et Mme Henri Pacaud,
M. et Mme Pierre David,
M. et Mme Gilbert Argoud,
Mme Ester Calcada,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Gilberte GAILLARD,
chevalier de la Légion d'honneur.

Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité le 31 octobre 2000, à Paris, suivies de l'inhumation à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire).

– Mme Le Calvez,
Et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Daniel LE CALVEZ,

survenu à son domicile, le 30 octobre 2000.

L'inhumation aura lieu à 11 heures, le 4 novembre, au petit cimetière du Montparnasse.

Le **docteur Raphaël Paul LEVY**

est décédé soudainement dans la nuit du 1er au 2 novembre 2000, alors qu'il était de garde au service de la Vie dans la maternité où il exerçait.

Il a été inhumé ce vendredi au cimetière de Pantin, où repose sa mère,

Ines.

Il laisse le souvenir d'un homme et d'un médecin exceptionnel.

Danièle,
son épouse,
Emmanuelle, Tania, Laura,
Antoine et Jean David,
ses filles et gendres,
Benjamin et Alexis-Raphaël,
ses petits-enfants,
Simone et Claude,
William et Arlette,
Et Gérard,
sa sœur, ses frères et leurs conjoints,
Les familles Levy, Taïeb, Maarek, Bismuth, Gourevitch et Faurie,
le regrettent.

30, rue Juliette-Lamber,
75017 Paris.

– Le président
et les membres de la commission de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques
ont la tristesse de faire part du décès de

Roger RICHARD,
dit **Roger-André FAUVET.**

Ils adressent à sa famille et à ses proches leurs sincères condoléances.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

Remerciements

– Mme René Géry
et sa famille,
très touchées par les marques d'affection données à l'occasion du décès de

M. René GÉRY

vous en remercient vivement.

– Suite au décès, le 20 octobre 2000, de

Mme Marie SERRE,
née **PAUCARD,**

ses enfants expriment leur très profonde reconnaissance à l'ensemble du personnel des « Brullys », à Vulaines-sur-Seine, à sa nouvelle directrice, Mme Hullot, pour leur compétence et leur soutien affectif, ainsi qu'au docteur Wdonik et au docteur Pierre Berger, gérontologue.

Messes anniversaires

M. l'abbé Daniel MANET,

qui fut pendant vingt-sept ans aumônier du lycée Carnot à Paris, nous a quittés le 4 novembre 1990.

A l'occasion du dixième anniversaire de sa mort, les anciens de l'aumônerie du lycée vous invitent à une messe célébrée à 16 h 30, le dimanche 26 novembre 2000, en l'église Saint-François-de-Sales, rue Brémontier, Paris-17e.

C.C.C.,
2, avenue Théophile-Gautier,
75016 Paris.

Soutenances de thèse

– **Sylvain Fort** a soutenu sa thèse le vendredi 27 octobre 2000, à l'Ecole normale supérieure, rue d'Ulm, sur le sujet : **La culture française de Friedrich Schiller (période des drames de jeunesse).** Le jury, composé de Mme Béatrice Didier et de MM. Yves Chevrel (président), Francis Claudon et Pierre Brunel (directeur), lui a décerné la mention Très Honorable avec ses félicitations à l'unanimité.

Communications diverses

– **Lundi 6 novembre, à 20 h 30 :** ***« Jérusalem demain... »*** conférence-débat avec **Jacquot Grunewald,** rabbin, fondateur de *Tribune juive*. L'auteur dédicacera son dernier livre, *« Chalom Jésus »*, paru aux éditions Albin Michel, P.A.F., **Centre communautaire de Paris.** Renseignements : 01-53-20-52-52 – 119, rue Lafayette, 75010 Paris. Métro : Poissonnière.

CARNET DU MONDE - TARIFS AN 2000 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS
140 F TTC - 21,34 €
TARIF ABONNÉS
120 F TTC - 18,29 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS
550 F TTC - 83,85 €
FORFAIT 10 LIGNES
Toute ligne suppl. : 65 F TTC - 9,91 €

THÈSES - ÉTUDIANTS :
85 F TTC - 12,96 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES :
Nous consulter
☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.29.96
Fax : 01.42.17.21.36
e-mail: carnet@mondepub.fr.
Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 17 heures
Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

NOVEMBRE 2000

LE MONDE diplomatique

DOSSIER :
POURQUOI ÉMIGRENT-ILS ?

Les migrations internationales, produit de la mondialisation
Retour de l'utilitarisme
Dans les cuisines du Vieux-Port de Marseille
Mora, le négrier

Albert Camus, ou l'inconscient colonial (Edward Said)

et aussi :

La paix déchirée au Proche-Orient **(dossier)** ; Le parcours initiatique des Pokémons **(Serge Tisseron)** ; Les jeux dispendieux de la corruption **(Pierre Abramovici)** ; Comment Sciences-Po et l'ENA deviennent des « business schools » **(Alain Garrigou)** ; Un président « bolivarien » pour le Venezuela **(Pablo Aiquel)** ; etc.

En vente chez votre marchand de journaux - 25 F - 3,81 €

La fatale dérive de l'Ouganda

ET maintenant, Ebola... Il ne manquait plus que lui, le virus-roi. Ebola, starisé par le film *Alerte*, avec Dustin Hoffman. Ebola et sa contagion médiatique, désastreuse pour un Ouganda qui se voudrait touristique. *« Qu'avons-nous fait à Dieu pour qu'il nous traite ainsi ? »*, se sont demandés les paroissiens de ce pieux pays, le dimanche où l'épidémie de fièvre hémorragique a frappé le Nord (68 morts sur 191 cas signalés à ce jour). Oui, qu'ont-ils fait pour mériter tant de malheur ? En mars 1999, il y avait d'abord eu l'assassinat de huit Occidentaux enlevés dans le parc de Bwindi ; une affaire dévastatrice en termes d'image. Puis, un an plus tard, le massacre de mille adeptes de la secte du Renouveau des dix commandements de Dieu. Entre-temps, comme en toile de fond de ces violences, l'Ouganda connaissait des difficultés financières, une sécheresse dans le Nord-Est, s'enlisait dans le conflit congolais, et ne parvenait pas à vaincre, sur son propre territoire, des rebelles prêts à enlever des enfants pour en faire des « chiens de guerre » ou des esclaves sexuels.

Il fut pourtant une époque, pas si lointaine, où tout semblait sourire à ce pays de 23,5 millions d'habitants. Dirigé, depuis 1986, par Yoweri Museveni, un ancien guérillero marxiste converti à l'économie de marché, il faisait même figure de modèle. Les pays riches, à commencer par les Etats-Unis, louaient l'audace de la réforme économique engagée en 1987. Chiffres à l'appui, le Fonds monétaire international (FMI) saluait la progression du produit intérieur brut (+ 6,4 en moyenne entre 1988 et 1998) et les efforts de diversification entrepris pour ne pas dépendre du seul café. Bref, l'Ouganda passait pour le *« bon élève »* du continent. Bill Clinton lui-même s'en était félicité en mars 1998, au sommet africain organisé justement à Entebbe, près de Kampala. Le président américain avait alors vanté les mérites de son hôte, M. Museveni. Il est vrai que ce dernier, promu leader régional, avait instauré un système politique plutôt stable, à défaut d'être pleinement démocratique. Sitôt arrivés dans la capitale, le visiteur s'étonnait de lire des journaux libres, volontiers critiques. Il découvrait aussi une ville hérissée d'immeubles récents, tout au moins dans ses quartiers centraux.

Aujourd'hui encore, Kampala surprend. Hôtels et restaurants haut de gamme sont regroupés autour d'un parc verdoyant. Les grandes banques évoquent plus Wall Street que l'Afrique des bidonvilles. La plupart des bâtiments officiels sont modernes, fonctionnels, à l'image du ministère de la santé. Le golf de Kitante étend son parcours entre deux collines à la végétation luxuriante. Plus loin, du côté de Kololo, les demeures de l'allée Prince-Charles rivalisent d'aisance. Dopée par l'apport du FMI, Kampala joue les prospères, du moins à l'aune africaine.

Dès lors, comment expliquer la dégradation de ces deux dernières années ? Faut-il y voir une simple cascade de circonstances tragiques, du fait divers (l'assassinat des touristes) à l'irrationnel (la secte) en passant par la fatalité (l'épidémie) ? Cet enchaînement ne trahit-il pas un mal plus profond ? Bien des diplomates européens dénoncent un *« immense gâchis »*, comme si ce pays au fort potentiel gaspillait soudain le bénéfice de ses efforts passés. Ces mêmes diplomates reprochent au FMI et aux Américains d'avoir une vision trop *« technocratique »* de la situation, de s'en tenir aux chiffres. De fait, les Etats-Unis voient surtout en M. Museveni un interlocuteur fiable et un contre-poids utile face aux islamistes au pouvoir au Soudan. Le reste, finalement, passe au second plan.

Le cliché du *« bon élève »* ne résiste pourtant pas à la réalité des faits. Ce pays est bien en crise, miné par la *« guerre mondiale africaine »* (*Le Monde* du 6 avril) qui agite, depuis 1998, la région des grands lacs. Comme d'autres (Rwanda, Angola, Burundi, Zimbabwe...), l'Ouganda s'est embourbé dans ce conflit où s'affrontent, dans un fouillis d'alliances et d'intérêts, chefs de guerre et potentats locaux. En envoyant 10 000 hommes se battre contre le Congo de Laurent-Désiré Kabila, et accessoirement les Rwandais, M. Museveni affirme défendre ses frontières, mais la population n'est pas dupe : les militaires, en s'aventurant au-delà des zones frontalières, s'emploient surtout à piller l'adversaire congolais (diamants, or...). *« Pourquoi reste-t-on là-bas si ne n'est pour enrichir les officiers ? »*, s'interroge Isaac, un jeune habitant de Kampala.

Dans la capitale, la guerre est donc au cœur de tout. Du jeu diplomatique : les pays de l'Union européenne s'inquiètent du coût du conflit, alors que les dépenses publiques sont pour moitié financées par l'étranger. Du problème industriel : nombre d'investisseurs attendent une conjoncture plus favorable. Du débat politique : M. Museweni a perdu de son crédit. Au cœur, enfin, des tensions sociales : le pouvoir, obnubilé par le Congo, néglige les préoccupations du peuple, la santé, l'éducation, l'aide aux régions défavorisées.

Il y a encore deux ans, ce pays d'Afrique centrale passait pour un modèle de réussite sur le continent noir, sous l'égide de son président, Yoweri Museveni, passé du marxisme à la défense de l'économie de marché. Depuis, les malheurs se sont accumulés. La résurgence du virus Ebola s'ajoute à la guerre au Congo et à la guérilla interne

Le quotidien indépendant *The Monitor* (28 000 exemplaires) dénonce cette situation, en réclamant le multipartisme et une *« vraie »* démocratie. *« Le problème*, explique David Ouma Balikowa, directeur adjoint de la rédaction, *c'est que le côté* "bon élève" *domine encore dans certains médias internationaux. Bien des journalistes étrangers restent dans la ligne de leurs pays. A Kampala, ils dorment dans les meilleurs hôtels, jouent au casino, visitent un parc animalier et repartent en s'extasiant* "Quel pays merveilleux !". *J'ai envie de leur dire :* "Sortez, regardez, vous verrez la réalité." »

Cet Ouganda « réel » est là, à deux pas ; c'est le Kampala des toits de tôle et des égouts à ciel ouvert, celui qui mange à peine à sa faim et subit les ravages de l'inflation. Dans les quartiers populaires de Bakuli ou de Nakulabye, il est des colères qui ne trompent pas : contre l'enrichissement et la corruption des hommes de pouvoir ; contre le prix du litre d'essence, en hausse de 30 % depuis le choc pétrolier de septembre ; ou contre le prix du kilo de sucre, passé de 1 200 shillings (environ 5 francs) à 1 800 en quelques semaines. A Owino, marché de tout et de rien, où l'on trouve aussi bien des sacs de voyage que des rétroviseurs ou des poulets, les vendeurs se désespèrent. Et quand l'orage gronde, en cette saison des pluies, Kampala la présomptueuse redevient une métropole du tiers-monde : des torrents d'eau rouge, couleur de terre, couleur de misère, inondent les bas quartiers.

Bien sûr, nulle révolution ne menace le pays, en tout cas à court terme. Mais quelques signes trahissent tout de même une exaspération grandissante face à l'injuste répartition des fruits de la croissance. Dans les faubourgs, les paysans sans le sous sont de plus en plus nombreux à tenter l'improbable aventure urbaine. Ils s'entassent dans des cabanes sans eau courante ni électricité. La nuit venue, ils s'éclairent à la bougie ou, luxe des luxes, à la lampe à pétrole. Autre signe : une montée de la délinquance, inquiétante dans cette ville plutôt pacifique. Ces derniers mois, les locaux d'Action contre la faim (ACF), une organisation non gouvernementale (ONG) très active ici, ont fait l'objet d'un cambriolage et de deux attaques à main armée.

La dérive ougandaise ne prend cependant toute sa mesure qu'en dehors de la capitale, sur la route qui monte vers le nord. Jusqu'à Karuma, où un pont de fer enjambe les eaux tumultueuses du Nil, le paysage n'offre guère de surprise, si ce n'est la multitude des arbres, des fleurs, des gosses au sourire facile. Mais plus avant, une fois franchi le fleuve, commence un autre Ouganda. Un pays de peur et de pauvreté.

La peur est avant tout celle d'un mouvement rebelle dont les troupes nationales ne peuvent venir à bout depuis 1986 : l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Combien sont-ils ? Quelques milliers, tout au plus, mais c'est assez pour entretenir un climat de terreur dans la population acholie, l'une des quarante tribus d'Ouganda. Car s'il existe d'autres groupes armés, à l'ouest et au nord-ouest du pays, la LRA est le plus redouté. Non pas qu'elle ait un but politique précis, ni la force de renverser le régime. Simplement, sa violence est sans limites.

LES rebelles, dont les bases de repli sont cachées en pleine brousse ou au Soudan, débarquent la nuit, par groupes très mobiles, pour se livrer au pillage des maisons et enlever quiconque pourra leur être utile. Les garçons seront formés au combat, les filles réduites à l'esclavage. Ces dernières années, des classes entières d'écolières ont été « raflées », 10 000 gamins arrachés à leurs parents. *« En avril*, raconte Robert, un Acholi d'une vingtaine d'années, *ils sont venus chez mon père. Il n'a rien pu faire pour les empêcher de prendre mon neveu, Odia, âgé de quatorze ans. Papa a proposé de prendre sa place, de partir avec eux pour porter ce qu'ils avaient pillé, mais ils ont préféré Odia, en disant qu'ils le libéreraient une fois arrivés dans leur repère, avec la marchandise. Depuis, nous n'avons aucune nouvelle. »*

La ville de Gulu, à 350 kilomètres au nord de la capitale, incarne le malheur ougandais. C'est ici qu'a éclaté l'épidémie de fièvre hémorragique. Ici, aussi, que la LRA frappe le plus souvent (neuf morts, le 9 octobre, lors d'un attentat contre une discothèque). Vue de ce nord maudit, Kampala paraît fort loin : les bâtiments publics crient misère ; les routes sont rares ; la *« croissance du PIB »*, si chère au FMI, n'est pas une notion locale. Quant aux Acholis, ils se sentent abandonnés : seules l'Eglise – des religieux italiens – et des ONG – en particulier ACF – sont à leur côté. Mais que fait-on pour eux, là-bas, dans la capitale ? A l'évidence, l'armée manque de moyens et ses soldats, très jeunes, craignent les rebelles. D'où cette question de bon sens, souvent posée : *« Pourquoi aller se battre au Congo si l'on est même pas capable d'assurer la sécurité chez nous ? »*

« Si un garçon est pris à côté de chez vous, mieux vaut déménager très vite, car, une fois endoctriné par la LRA (Armée de résistance du Seigneur), il reviendra pour tuer et voler sa propre famille ou ses amis »
Suzana, une jeune fille de Gulu

Ebola, plus que tout autre coup du sort, a révélé l'ampleur de cette tragédie. L'épidémie s'est en effet développée à partir de l'hôpital de Lacor, dans les environs de Gulu. Or cet établissement servait de refuge nocturne à de nombreux habitants. Chaque soir, ils arrivaient par dizaines, apportant un matelas ou une simple couverture pour dormir à l'abri de la LRA. Ils ignoraient qu'un autre mal, invisible celui-là, les menaçait. Que faire, aujourd'hui ? Déménager, quitter l'*« Acholi land »* ? *« C'est impossible*, rétorque Robert, l'oncle du petit Odia, *les familles comportent parfois jusqu'à trente ou quarante personnes et il est inconcevable, dans notre culture, de partir seul. Que ferions-nous à Kampala ? »*

Plutôt que de fuir, la population rejoint donc les dizaines de camps ouverts par le gouvernement en 1996. Sans pour autant échapper totalement aux raids des rebelles, ces camps, dont la population avoisine les 600 000 personnes pour l'ensemble du Nord, sont protégés par l'armée. Certains constituent de véritables villes (45 000 habitants à Pabbo) et subsistent grâce à l'aide extérieure. Le Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations unies fournit 40 000 tonnes de vivre par an.

Malgré tout, ils sont encore plusieurs milliers à vivre ici ou là, à l'écart des camps, donc à la merci de la LRA. Ainsi, à deux pas de l'hôpital de Gulu, une famille de onze personnes persiste à occuper une maison entourée de pelouses et d'arbres géants. La bâtisse devait être superbe du temps où elle appartenait à un colon anglais. Mais désormais, les murs sont sales, les vitres fendues, les portes crasseuses.

Quelques enfants discutent devant l'entrée. La grande sœur, Suzana, raconte leur quotidien de peur : *« Quand la nuit tombe, on ferme les portes, on tire les rideaux. A 22 heures, on éteint la lumière pour ne pas attirer les rebelles. Le soir du 31 décembre, ils étaient là, derrière la haie. Ils ont tiré quelques coups de feu, mais n'ont pas approché. Dès que j'entends les chiens des voisins aboyer, je sais qu'ils rôdent. Si un garçon est pris à côté de chez vous, mieux vaut déménager très vite, car une fois endoctriné par la LRA, il reviendra pour tuer et voler sa propre famille ou ses amis. »*

Suzana non plus ne veut pas fuir Gulu. Elle rêve d'entreprendre des études d'infirmière et de travailler à l'hôpital, avec ces femmes en blouse verte qui font l'admiration de tous en s'occupant des malades d'Ebola. *« Où irions nous, si nous partions ? »*, demande la jeune fille, avant d'avancer le plus désarmant des arguments : *« La nature, au moins, est généreuse, on peut cultiver de quoi survivre dans notre jardin. Pour ce qui est des rebelles, seul Dieu peut nous aider. Il faut prier, prier, prier. Que voulez-vous faire d'autre en Ouganda ? »*

Philippe Broussard

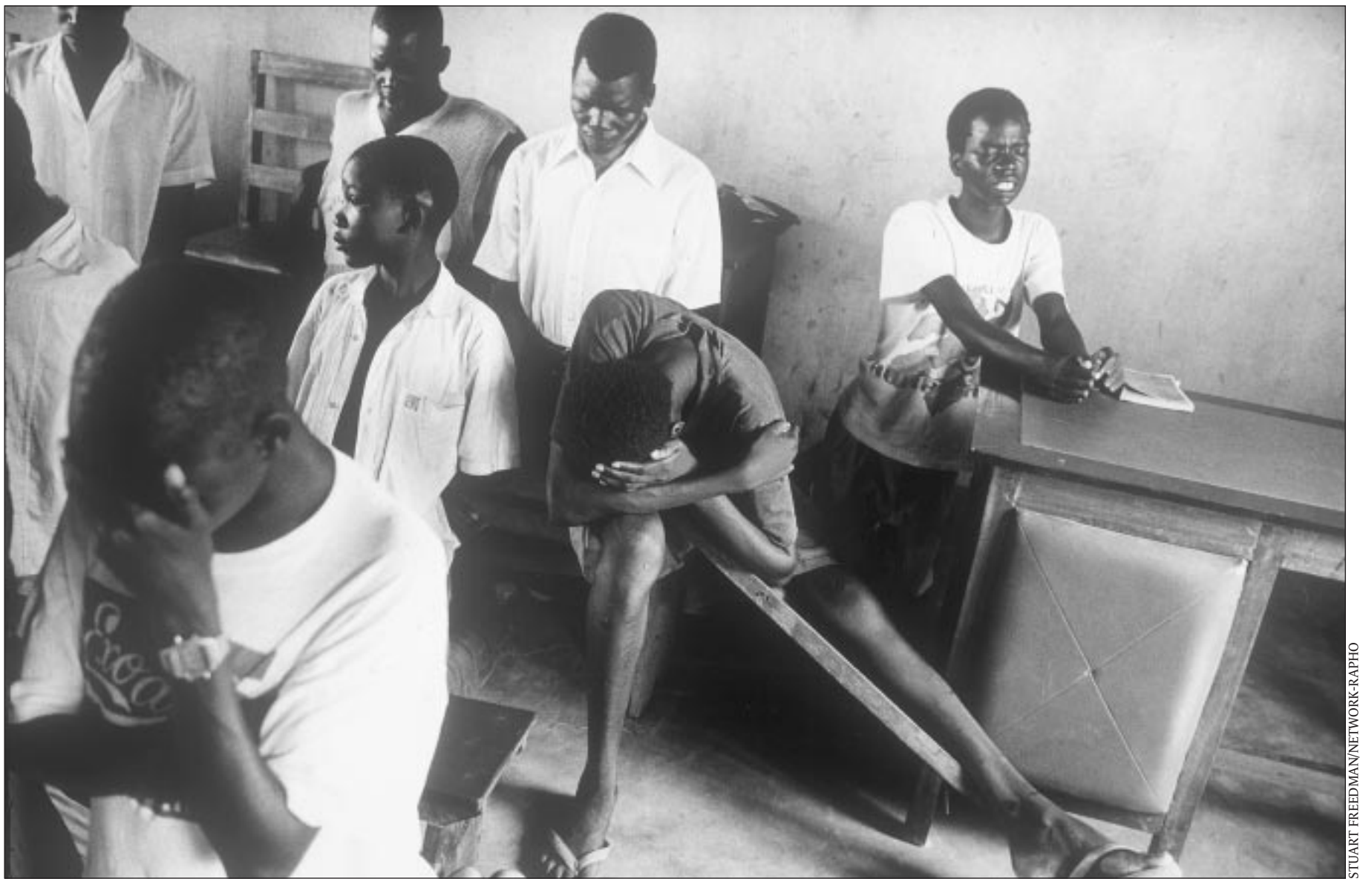

Kidnappés dès l'enfance, enrôlés de force dans l'Armée des rebelles, ces jeunes sont totalement démunis une fois libérés et trouvent souvent refuge dans la religion. Ici, en prière (Ouganda 1997).

STUART FREEDMAN/NETWORK-RAPHO

La maladie des ordonnances

par Aline Pailler

JACQUES CHIRAC : *« Le premier axe de la présidence française sera de rendre l'Europe plus proche des citoyens... »* Lionel Jospin : *« L'Europe est une union des nations. Une union librement et pleinement consentie par les peuples... Les affaires "européennes" ne sont plus les affaires "étrangères" ; le débat européen n'est pas une donnée externe au débat national... »* Alors, comment expliquer le texte enregistré au Sénat sous le n° 473 et signé le 7 septembre par Lionel Jospin et Hubert Védrine : « Projet de loi portant habilitation du gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire » ? Il s'agit là d'un véritable déni de démocratie.

Ce texte nous explique que nous avons *« 117 directives à transposer, dont près de la moitié nécessite l'édiction de dispositions législatives »*, mais que *« la charge de travail qui pèse sur le Parlement rend difficile, voire impossible, l'adoption des mesures législatives dans les mois qui viennent »*. En conséquence, *« la procédure des ordonnances apparaît nécessaire »*, le *« recours à des ordonnances ne constitue pas une innovation... cette procédure a déjà été utilisée... 7 ordonnances entre 1968 et 1972 »* (est-ce vraiment rassurant ? !). On précise que *« l'habilitation demandée au Parlement est limitée dans le temps et pour des directives de nature essentiellement technique »*.

Sur les 50 concernées, on trouve pourtant des questions politiques qui méritent un débat national. Un premier « paquet » concerne l'environnement, la protection des consommateurs et la sécurité alimentaire alors que le scandale de la « vache folle » hante encore les couloirs de la Commission européenne et nos assiettes.

Autre « paquet » : la sécurité, la santé et les conditions de travail. Sous l'intitulé « Protection des jeunes au travail », on rend plus floue la limite d'âge et on permet de telles dérogations que le Bureau international du travail (BIT), la Ligue de l'enseignement et des députés européens s'en sont émus publiquement. Le projet d'article 4 permettrait aux *« Etats, par voie législative ou réglementaire, de prévoir que l'interdiction du travail des enfants ne s'applique pas »*. Cela pour des activités artistiques, dès l'âge de quatorze ans dans le cadre de la formation en alternance, pour des *« travaux légers »* à partir de treize ans ; le travail de nuit des adolescents serait autorisé à condition qu'ils soient sous la surveillance d'une personne adulte !

Pour les femmes enceintes, le licenciement ne sera plus strictement interdit, le revenu garanti devra être *« une prestation adéquate »* et pourra être pris en charge par un organisme d'assurance maladie ! Enfin, le travail de nuit ne leur sera pas interdit sauf sur présentation d'un certificat médical. Le Parlement européen a émis un rapport le 6 juillet 2000 sur les lacunes et les dangers de cette directive et demande sa révision. Mais la France va laisser passer cette occasion d'être à l'écoute du Parlement, donc des citoyens européens, en transposant sans débat et sans état d'âme !

Il en va de même pour la définition du service public. Cinq directives concernant les télécommunications font partie du projet. Les autres textes touchent à l'assurance, et notamment aux mutuelles. Le gouvernement a beau déclarer qu'il *« s'attache à trouver des solutions préservant au mieux les principes mutualistes de solidarité »*, on aimerait savoir s'il les a trouvées avant de transposer par ordonnance un texte qui, lui, ne les épargne pas !

Notre vigilance ne peut prendre aucun repos ni négliger aucun lieu, surtout pas ceux de la représentation nationale. On est en droit de demander au gouvernement si c'est ainsi qu'il pense rapprocher le citoyen de l'Europe et si c'est là sa conception de la démocratie

---

***Aline Pailler**, ancienne députée européenne, est productrice et membre du Conseil économique et social.*

Quo vadis Europa ?

Suite de la première page

D'autre part, l'Europe a besoin d'une idée directrice, d'un plan définissant le fonctionnement du projet. Car si nous ne changeons rien à la situation actuelle – le principe de l'unanimité, le rôle du Conseil de l'Union européenne, la règle fixant le nombre de commissaires (ce nombre ne pourra dépasser un certain seuil sans paralyser le fonctionnement de la Commission), le rôle du Parlement européen et celui de la Cour de justice européenne –, nous nous engageons dans une voie sans issue.

Le projet de Constitution pourrait être réalisé d'ici l'année 2005, tout juste avant l'accueil de nouveaux Etats membres. C'est même absolument indispensable étant donné que, sans aménagements structurels, l'UE, déjà mal assurée, ne pourra pas faire face à l'accueil de nouveaux Etats.

Comment l'Europe peut-elle aller de l'avant, comment peut-elle éviter de se scléroser et quelles sont ses véritables chances ? J'ai pensé au modèle suivant : le pouvoir législatif européen serait assuré par deux Chambres. La première serait le Parlement européen directement élu par le peuple européen. La compétence législative de ce Parlement serait telle que toutes les questions touchant aux intérêts de l'Europe y seraient débattues et tranchées. Mais pas plus. Autrement dit, le principe de la subsidiarité serait respecté à la lettre et tout ce qui ne s'inscrirait pas dans le cadre de la compétence européenne serait du ressort des Parlements nationaux ou régionaux. Cette distinction doit être respectée sans exception.

Comme l'expérience nous permet de le constater, les hommes politiques ont une fâcheuse tendance à dépasser le cadre de leurs compétences. Il est par conséquent indispensable de les contrôler. Une seconde Chambre devrait, me semble-t-il, pouvoir assurer ce contrôle et serait en quelque sorte garante du principe de la subsidiarité. Le peuple n'élirait pas directement cette seconde Chambre dont les membres seraient en fait choisis parmi les représentants des parlements nationaux et régionaux. Parallèlement au modèle du Sénat américain, la représentation de cette seconde Chambre serait de type paritaire et non proportionnelle à la démographie de chaque pays. Elle aurait pour mission de représenter les intérêts des différents Etats.

Comprenons bien que ce ne sont pas les gouvernements qui seraient représentés aux Parlements, qu'il s'agisse de la première ou de la seconde Chambre, mais que nous aurions affaire exclusivement à des parlementaires élus par le peuple. Situation qui, non seulement renforcerait leur légitimité démocratique, mais consoliderait également l'identification des hommes à leurs représentants.

La Cour de justice européenne devrait, en sa qualité de dépositaire du pouvoir judiciaire et gardienne de la Constitution européenne, pouvoir affirmer sa position de garante de l'ensemble de la construction de l'UE. Elle devrait en particulier veiller au respect des compétences constitutionnelles entre les assemblées mais également des droits des citoyens.

Le gouvernement européen ne sera plus un gouvernement relégué au second plan. Affranchi de la tutelle des intérêts nationaux des divers Etats membres, il se consacrera aux intérêts proprement européens. C'est là que réside toute la différence entre l'Europe de demain et celle d'aujourd' hui. A l'heure actuelle, le Conseil de l'Union européenne est, de fait, le gouvernement de l'UE. Ce Conseil n'est qu'un organe représentant les intérêts nationaux et il s'en tient à ça !

De plus, l'objectif premier de ce Conseil des membres des gouvernements nationaux est précisément leur affirmation en tant que tels. Pour ce faire, ils recourent à une sorte de mythe dans lequel ils auraient à défendre leurs nationaux contre un « envahisseur insondable » baptisé pour le coup *« Europe »* alors qu'en réalité ils sont les seuls protagonistes du drame.

Un exemple : des décisions complexes et source de contrariétés – comme c'est le cas en matière de politique agricole – sont prises au sein du Conseil. Une fois ces réunions au sommet terminées, chacun retourne tranquillement chez lui et les citoyennes et citoyens entendent dire que « Bruxelles » vient encore une fois de prendre des décisions irraisonnées. Une Commission au pouvoir renforcé, assumant la fonction de gouvernement européen, doit par conséquent remplacer le Conseil. Cette Commission devra réussir à penser véritablement européen. Elle devra s'affranchir de cette politique au service de chaque Etat pour devenir un organe fort au service de l'Europe.

> Il est indispensable que les commissaires bénéficient d'une véritable légitimation démocratique

Cette évolution exige l'introduction de réformes décisives : les commissaires ne devraient dès lors plus être délégués par les gouvernements. Le seul fait d'être nommé ne devrait pas constituer une légitimité suffisante. Il est indispensable que les commissaires bénéficient d'une véritable légitimation démocratique.

Ce gouvernement européen devra aussi renoncer à exercer une domination uniquement administrative pour remplir une fonction politique. Un tel gouvernement, puissant et actif, agissant au nom de l'intérêt commun européen et se situant au même niveau que les gouvernements nationaux, voire au-dessus de ces derniers, doit nécessairement obtenir des citoyens la confirmation de sa raison d'être.

Deux voies devraient, me semble-t-il, permettre d'en arriver là.

Premièrement, l'élection directe au suffrage universel du président de la Commission. Cette élection pourrait être modulée par l'élection d'un collège électoral représentant d'une manière proportionnelle les différents Etats membres. Dans ce contexte, le modèle politique des Etats-Unis mérite que l'on s'y attarde : le président y est légitimé de manière démocratique. Il ne prend pas de décision concernant les affaires des Etats, tout en s'affirmant vis-à-vis de ceux-ci en matière de politique étrangère, de sécurité, d'environnement et de politique sociale.

> J'ai pensé au modèle suivant : le pouvoir législatif européen serait assuré par deux Chambres. La première serait le Parlement européen. Une seconde Chambre aurait pour mission de représenter les intérêts des différents Etats

Deuxièmement, l'organisation d'un scrutin proportionnel sur base de listes électorales européennes unitaires, autrement dit transnationales. Lors des élections européennes, les citoyens européens auraient en fait deux voix. Avec leur première voix, ils éliraient les membres du Parlement européen, avec la seconde, le président de la Commission.

Le président de l'UE serait en fait le candidat de tête de la liste européenne ayant récolté le plus grand nombre de suffrages. Il faudrait alors que le président, après avoir consulté le Conseil, réunisse son gouvernement, pouvoir exécutif, autrement dit la Commission, et propose ce choix au Parlement européen, lequel le confirmerait.

L'Europe est pour moi une vision, un rêve, je pourrais même dire une des dernières utopies pour lesquelles il vaut la peine de se battre. Je suis convaincu que la notion de *« patriotisme constitutionnel »*, pour reprendre une expression utilisée par Jürgen Habermas en parlant de l'Allemagne, est pleine de signification dans le cas de l'Europe : ce qui unirait les Européens et forgerait leur sentiment d'identité et d'appartenance à l'Europe résiderait dès lors dans une adhésion commune, consciente et réfléchie, aux principes et aux normes consacrées par la Constitution.

Je suis par conséquent convaincu que les débats autour de cette Constitution, de même que le scrutin auquel elle donnera lieu, représentent la condition indispensable à l'élaboration d'une nouvelle Europe. Les discussions auxquelles chacun est invité à prendre part ne peuvent que susciter une prise de conscience générale et déboucher sur une identification politique.

C'est en cela que je suis un « patriote » européen – un « patriote » constitutionnel.

Daniel Cohn-Bendit

★ Ce texte est extrait d'une conférence (Stichting Van Der Leeuw-Lezing) prononcée le 3 novembre à Groningue (Pays-Bas). L'intégralité peut en être consultée sur le site www.lemonde.fr

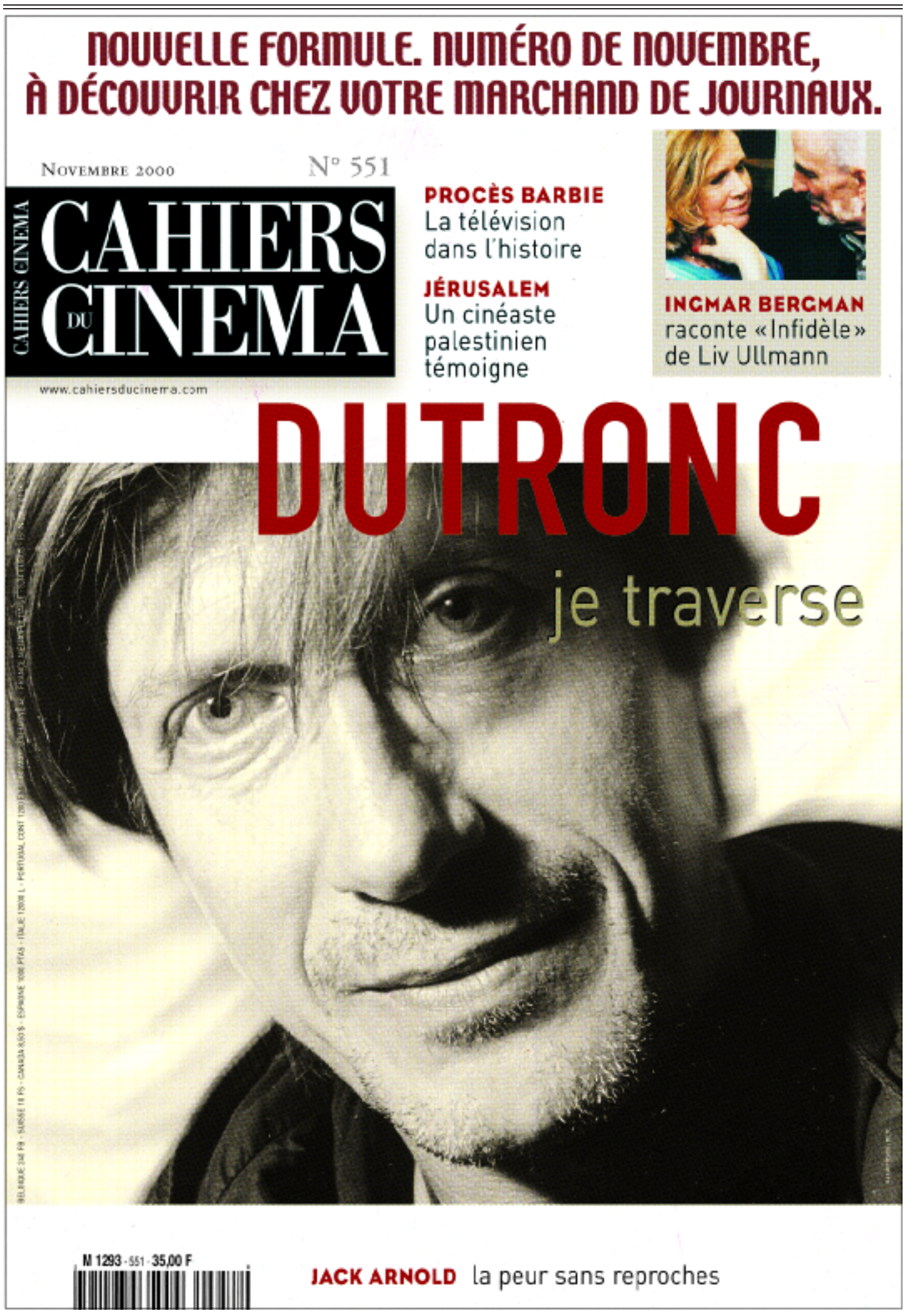

N'oublions pas les collectivités littorales

par Michel Delebarre

APRÈS celui de l'*Erika* en décembre 1999, le naufrage du *Ievoli Sun* annonce une nouvelle catastrophe écologique. C'est l'occasion de tirer des enseignements sur l'avenir de nos côtes, d'appeler, une fois encore, à la constitution d'une véritable politique maritime nationale et communautaire.

Cela nécessite de revoir l'ensemble d'un dispositif juridique. Cela impose aussi la refonte des statuts des espaces littoraux et de la domanialité publique maritime, en tenant compte de l'ensemble des enjeux liés à leur vocation.

La prévention des pollutions par les substances dangereuses implique la connaissance des dangers provoqués par le transport maritime, la définition des moyens susceptibles d'éviter les accidents de mer. Enfin, sur le plan curatif, il s'agit de réorganiser le système de lutte contre la pollution, lorsqu'elle s'est produite.

Dans la refonte globale du système d'intervention publique, l'Etat se devrait d'associer plus étroitement les collectivités territoriales aux différentes phases de prévention et de lutte au lieu de les maintenir dans le rôle de simples victimes terriennes et de spectateurs impuissants.

Il faut souligner que le droit maritime tient à distance les collectivités littorales du fait qu'il est réservé aux seuls usagers de la mer et qu'il relève exclusivement de l'Etat, propriétaire du domaine public maritime.

Plus encore, le droit maritime, sur le fondement duquel les pollueurs préfèrent s'exprimer, par choix délibéré, tend à contrarier la mise en œuvre du droit de l'environnement en tant que cadre d'expression des intérêts des victimes de pollutions.

Le droit de l'environnement est un instrument juridique plus propice à mettre en évidence les enjeux primordiaux en termes de valeur de biens environnementaux et d'éthique de la responsabilité. La doctrine juridique préconisée en particulier par le Centre d'étude et de recherche en droit de l'environnement littoral (Cerdel), dirigé par le professeur Mahfoud Ghezali, est d'aller plus loin dans l'analyse des responsabilités.

On reconnaît volontiers la compétence internationale des tribunaux français ; les conditions de la responsabilité du capitaine, des propriétaires et exploitants ; les dispositions relatives à la définition de la pollution, à l'Etat du pavillon, à l'Etat côtier, à l'échouage fautif provoqué par le capitaine ou encore à la preuve des infractions commises.

> Le droit maritime tend à contrarier la mise en œuvre du droit de l'environnement en tant que cadre d'expression des intérêts des victimes de pollutions

Il n'en reste pas moins vrai que de nombreux rapports mettent en évidence le souci de reconnaître par voie législative un délit autonome d'atteinte à l'environnement. Il présenterait l'avantage de réprimer, par un texte unique, des comportements préjudiciables à l'environnement et, en même temps, d'étendre la répression à des domaines qui échappent à la loi pénale, en qualifiant le pollueur comme un délinquant.

Cette proposition pallierait la faiblesse de la sanction jusqu'à présent infligée aux capitaines, aux propriétaires ou aux exploitants, qui équivaut à donner une sorte de permission à polluer, grâce au jeu déresponsabilisant de l'assurance. Pour aller plus loin, la sanction ne pourrait-elle pas s'appliquer aussi aux Etats qui ne se sentent pas responsables de la flotille qui bat sous leur pavillon ? Du même coup serait levé l'argument contraire d'une incrimination à caractère trop général, visant à la fois l'homme, la faune et la flore, qui est difficile à mettre en œuvre.

La réforme de notre code pénal, en juillet 1992, ne s'est pas inscrite dans cette perspective, à l'instar d'autres pays. Mais le nouveau code pénal a inséré des dispositions qui créent une infraction autonome, le crime de terrorisme écologique, punissable de 15 ans de réclusion criminelle et de 1 500 000 francs d'amende. Son contenu, ses effets, rappellent parfaitement l'affaire *Erika*. Sur cette base, la constitution d'un texte plus général semble indispensable.

La refonte du statut des espaces littoraux et de la domanialité publique maritime, dans le prolongement des réformes législatives de juillet 1999 relatives à l'aménagement du territoire et à l'intercommunalité, impose plus que jamais de mettre fin au caractère enclavé des espaces littoraux, réputés fragiles et convoités, pour en faire des espaces qui s'inscrivent dans le cadre d'une politique équilibrée d'aménagement, de protection et de développement durable.

Le programme de démonstration d'aménagement intégré des zones côtières (LIFE) de l'Union européenne témoigne de l'attention portée par les instances communautaires à lever la contrainte de la domanialité publique pour pouvoir susciter tout naturellement l'intégration des espaces terrestres et marin des zones côtières.

Il faut y ajouter des instruments de planification des activités existantes qui n'ont eu qu'un succès limité. Ainsi sur les quinze schémas de mise en valeur de la mer (SMVM), dispositif instauré par l'Etat, un seul, celui du bassin de Thau, a été approuvé par un décret en Conseil d'Etat en 1995.

Si de plus en plus de zones côtières tournent le dos à la mer, faute parfois de volonté politique, celles qui cherchent à exprimer leur « *marinité* » autour d'un projet partagé souffrent de l'absence de textes juridiques rendant irréversibles leurs engagements intercommunaux ainsi que de moyens financiers spécifiques pour consacrer dans les faits leur vocation maritime.

La mise en place récente du Conseil national du littoral lié au Conseil national d'aménagement et de développement du littoral constitue un pas positif. Il reste à souhaiter qu'il se saisisse de l'ensemble des problèmes fondamentaux posés aux territoires littoraux, dans le cadre des politiques stratégiques nationales et communautaires.

Pour aller dans ce sens, la mobilisation des acteurs des trois façades littorales française s'impose. Une concertation des collectivités littorales permettrait d'approfondir la réflexion sur la refonte nécessaire des dispositions juridiques qui encadrent la gestion des espaces maritimes et côtiers.

Michel Delebarre, ancien ministre, est président du Syndicat mixte de la Côte d'Opale.

AU COURRIER DU « MONDE »

L'ALCOOL ET LE RIRE

Merci d'avoir évoqué le douloureux travail de deuil que réclame la séparation d'avec l'alcool (*Le Monde* daté 1er-2 octobre). C'est un travail qui ressemble à un défi. C'est un combat contre un ennemi implacable et sournois, et l'alcoolique doit être un guerrier. Mais lorsque le combat est gagné, la victoire est telle que, étrangement, l'euphorie fait place à la tristesse. Heureusement il y a le rire... La sortie du tunnel est une renaissance.

Rosamund Oudart
Paris

SYNAGOGUES ET VANDALISME

Les médias, tout comme la classe politique, ont repris à leur compte et sans trop de précautions le qualificatif d'antisémitisme pour désigner la vague d'agressions contre les lieux de culte juifs en France.

Cette caractérisation est dangereuse à plus d'un titre. D'abord, parce qu'en chargeant ces actes circonstanciés d'une sémantique lourde de sens, elle risque de compromettre, pour longtemps, la coexistence entre deux communautés qui se connaissent bien et vivent depuis longtemps ensemble dans les mêmes quartiers.

Ensuite, rappelons-le, l'antisémitisme, « *cette hostilité viscérale envers les juifs* » (Bernard Lewis), est une réalité d'essence occidentale et chrétienne. Il s'agit, dans le cas présent, d'actes de vandalisme et d'affrontements entre deux communautés qui s'identifient de manière passionnelle à l'un ou l'autre camp. Le rapport des Renseignements généraux sur ce sujet remis au ministre de l'intérieur le rappelle clairement.

Au-delà d'une certaine limite compréhensible, ces heurts entre (rappelons-le) citoyens français sont aussi le signe de l'ethnicisation croissante des rapports sociaux et politiques contre laquelle la République se doit de réagir de manière vigoureuse, si elle ne veut pas devenir demain un terrain d'affrontement entre d'autres communautés et pour d'autres conflits.

Marc Chikhaoui
Boulogne (Hauts-de-Seine)

PRÉSIDENT EN ENFER

Arnaud Montebourg, député, signe dans *Le Monde* du 31 octobre un article intitulé « Un président en enfer », où il révèle son rêve : une nouvelle catharsis, la mort du roi rejouée, le président envoyé en enfer, une nouvelle République naissant des cendres de l'ancienne, notre propre résurrection, « *sur le chaos d'institutions mortes* »... Il nous convie, nous « *la population* », « *chacun d'entre nous* », « *partout où nous sommes* », à participer à ce qui ressemble à s'y méprendre à une cérémonie religieuse primitive, à un rite sacrificiel : l'élimination de la victime désignée, qui emportera avec elle ses fautes et les nôtres..., pour que nous renaissions, régénérés. (...)

Ce texte est le fait d'une pensée qui oublie que nous sommes, ou que nous nous efforçons d'être, des hommes libres et des électeurs responsables, et non de simples grains d'opinion publique, d'une pensée qui oublie que l'élection est, en république, le mode normal de remplacement des dirigeants politiques, d'une pensée qui oublie qu'une justice rendue sous la pression n'a plus rien à voir avec la justice. (...)

Non, le président de la République n'est pas un président de droit divin et son envoi en enfer, serait-il symbolique, ne changerait rien. Non, la Constitution n'est pas un « *texte sacré* », mais il est le texte (pour ce qu'il en reste !...) qui nous constitue, qui nous fait ce que nous sommes, à nos propres yeux comme aux yeux du monde, et à ce titre nous devrions mettre tous nos efforts à le respecter, à respecter son sens et son esprit, plutôt que rêver à sa mort et à sa résurrection ou, ce qui revient au même, à sa modernisation.

Non, la devise de la République, liberté, égalité, fraternité, n'est pas une « *divine formule égalitaire* », elle est certes une formule magnifique mais une formule toute humaine et il nous appartient de lui donner son sens : nous sommes libres, égaux, fraternels, parce que nous disons l'être et que nous donnons à cette parole un sens (...)

Denis Monod-Broca
Paris

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : **01-42-17-20-00.** Télécopieur : **01-42-17-21-21.** Télex : **202 806 F**
Tél. relations clientèle abonnés : **01-42-17-32-90**
Changement d'adresse et suspension : **0-803-022-021 (0,99 F la minute).**
Internet : **http: // www.lemonde.fr**

ÉDITORIAL

Militants du logement

IL a fallu attendre 1995 pour que le Conseil constitutionnel définisse comme un *« objectif de valeur constitutionnelle »* la possibilité pour toute personne de disposer d'un logement décent : ainsi était consacré par la plus haute juridiction de l'Etat un droit qui n'est pas formellement inscrit dans la Constitution française mais qui peut être considéré, avec le droit à l'emploi ou le droit à la santé, comme un des acquis des sociétés démocratiques. C'est en grande partie l'activité de Droit au logement (DAL), créée en 1990, qui a rendu possible cette reconnaissance officielle. C'est aussi la mobilisation de cette association qui permet peu à peu de donner un contenu à ce principe, au détriment parfois d'un autre principe avec lequel il lui arrive d'entrer en conflit, le droit de propriété.

Certes DAL n'est pas la seule association qui lutte pour venir en aide aux mal-logés. On se souvient de la façon dont l'abbé Pierre, au début des années 50, lança les premiers cris d'alarme en s'engageant dans un combat qu'il n'a pas cessé de conduire au service des pauvres et des déshérités. D'autres, plus discrets, moins médiatiques, mènent une action aussi généreuse. Mais Droit au logement a su, à sa façon, faire avancer la même cause avec une efficacité nouvelle.

Elle est née alors que la crise économique, avec son cortège de misères, d'exclusions, d'injustices, sévissait encore en France. Elle a compris qu'il ne fallait pas seulement s'intéresser aux sans-logis, qui mobilisaient déjà les bonnes volontés, mais aussi aux familles démunies vivant dans des taudis, des squats, des appartements insalubres, dont on s'occupait moins. Elle a surtout affirmé que le relogement de ces personnes à faibles moyens ne relevait pas de la seule charité, mais du droit et de la justice.

Le DAL revendique aujourd'hui quelques milliers de relogements, mais son principal succès est sans doute d'avoir suscité une prise de conscience générale, d'avoir rempli, comme le dit le professeur Léon Schwartzenberg, une fonction d'alerte, d'avoir, selon les termes d'Albert Jacquard, *« infléchi les mentalités »*. Il est vrai que l'association n'a pas reculé devant les initiatives spectaculaires : manifestations publiques contre les expulsions, occupation de locaux vides, dont « l'autoréquisition », en 1994, d'un immeuble de la rue du Dragon à Paris, habilement médiatisée. L'association a fait la preuve, comme le souligne Marie-Noëlle Lienemann, qui fut ministre du logement dans le gouvernement Bérégovoy, de son *« sens de la provocation positive »*. Mais elle a aussi aidé, sur le terrain, les familles en détresse et organisé leur lutte.

En dépit du retour de la croissance, la pauvreté et l'exclusion continuent de toucher des millions de personnes. Le rôle du DAL n'est donc pas près de prendre fin. En même temps, il a choisi de s'associer aux autres composantes du « mouvement social ». Elle s'inscrit dans cette mouvance militante qui combat la mondialisation. A sa manière, elle participe du renouvellement de la vie politique, sans craindre de briser les consensus dont elle a elle-même bénéficié.

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Président du directoire, directeur de la publication : **Jean-Marie Colombani**
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy,** directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : **Edwy Plenel**
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon *(Éditoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ;
Michel Kajman *(Débats)* ; Eric Fottorino *(Enquêtes)* ;
Éric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Anne Chemin *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : **Robert Solé**

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde,*
Fonds commun de placement des personnels du *Monde,*
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde,* Le Monde Entreprises,
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La politique de Mao Tsé-toung

LE NOUVEAU retournement de la situation militaire en Corée et l'invasion du Tibet posent la question : quels sont les buts actuels de la politique de Mao Tsé-toung ?

L'immixtion de la Chine dans les affaires de Corée constitue un fait nouveau des plus graves : elle modifie la situation militaire, risque de prolonger indéfiniment une campagne que l'on croyait près de sa fin ; elle peut nécessiter d'ici peu de nouvelles décisions de Washington et des Nations unies. Ne faudrait-il pas mettre Mao Tsé-toung en demeure de se retirer sous peine de sanctions ?

Son action au Tibet ne comporte pas les mêmes conséquences, du moins dans l'immédiat. Il s'agit d'un pays placé de longue date sous la suzeraineté chinoise, encore que, pratiquement, il se gouverne lui-même. Son isolement géographique le mettait à l'abri. La force d'expansion du communisme, la facilité toujours plus grande des communications, peuvent mettre fin à cette autonomie, incorporer le Tibet effectivement à la République chinoise.

Qu'il agisse de lui-même ou à l'instigation de Moscou, Mao Tsé-toung poursuit partout une politique d'expansion, par des moyens directs là où c'est possible, comme au Tibet, d'une manière à peine voilée en Corée, avec plus de précautions en Indochine. Il ne se heurte qu'à des protestations ou à des résistances séparées.

L'heure n'approche-t-elle pas où il faudra parler avec lui ou prendre des décisions communes pour parer à cette expansion ? Avant que la deuxième éventualité devienne inévitable, il serait peut-être sage de penser à la première.

(4 novembre 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : **http: // www.lemonde.fr**

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : **3617 code LMDOC (5,57 F/mn)**
ou **08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)**

Le Monde sur CD-ROM : **01-44–88-46-60**
Index du *Monde* : **01-42-17-29-33.** *Le Monde* sur microfilms : **03-88-71-42-30**

Films à Paris et en province : **08-36-68-03-78**

De l'utilité de débattre du budget de la « Sécu »...

À QUOI SERT l'examen du budget de la « Sécu » par le Parlement ? Adopté en première lecture à l'Assemblée nationale, mardi 31 octobre, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2001, cinquième du genre depuis sa création par les ordonnances Juppé de 1996, a laissé un goût amer à bon nombre de députés. *« C'est devenu un exercice totalement vain, un réflexe pavlovien »*, commentait François Goulard (DL, Morbihan), en jugeant son rôle réduit à celui d'un simple *« figurant »*, sans aucune *« marge de manœuvre »*.

En cinq ans, ce budget, supérieur à celui de l'Etat avec 1 932,9 milliards de francs de dépenses prévues en 2001, a incontestablement perdu de son attrait. D'une année à l'autre, les mêmes discussions reviennent, au mot près, sur la régulation des dépenses d'assurance-maladie ou sur l'avenir des retraites, sans autre contenu qu'une enveloppe financière. *« On mouline toujours les mêmes choses, sans apporter de réponse »*, se plaignait un élu socialiste au cours des débats. *« Ça roupille un peu »*, concédait Alfred Recours (PS, Eure), l'un des quatre rapporteurs. Nouvelle ministre de l'emploi et de la solidarité, Elisabeth Guigou a reconnu que les *« problèmes de tuyauterie de la Sécu »* ne sont *« pas très excitants »*. Et cela, malgré un retour des excédents dans toutes les branches de la Sécurité sociale, à l'exception de l'assurance-maladie !

Et pourtant : n'a-t-on pas entendu pendant près de vingt ans les parlementaires – surtout de droite – s'indigner du fait que le « budget social de la nation », plus important en masse que celui de l'Etat, échappait à l'examen de la représentation nationale ? Des sommes énormes étaient ainsi prélevées et dépensées sans autre contrôle que celui des partenaires sociaux, le ministère des finances étant appelé à combler le « trou » qui se creusait alors dans les divers régimes. Or le résultat, à ce jour, est que l'Assemblée ne débat pas davantage des choix de prélèvement et d'affectation des recettes, son intervention se bornant à valider les décisions comptables prises par le gouvernement.

Cette fois encore, le projet était, dès le départ, figé, qu'il s'agisse des mesures pour la famille ou de l'objectif national des dépenses d'assurance-maladie, fixé pour 2001 à 693,3 milliards de francs, en hausse de 3,5 %. Les seules mesures nouvelles apparues au cours de la discussion résultent quasi exclusivement d'« annonces » gouvernementales – relèvement du plafond de ressources de la couverture-maladie universelle, augmentation du minimum vieillesse... – destinées à entraîner, sinon l'adhésion, du moins l'abstention bienveillante de la majorité « plurielle », sans enjeu pour la structure du budget, quand ce n'est pas sans lien direct avec le texte. Aucun article du « budget social » n'était ainsi consacré à la principale innovation introduite par la majorité actuelle dans la protection sociale des Français, la couverture-maladie universelle, née d'une loi distincte.

Engagé dans une politique d'allégement des charges et de réduction du poids des cotisations, le gouvernement n'a pas d'autre choix que de compenser les pertes de revenus qui en découlent pour la Sécurité sociale. Ce faisant, l'Etat est contraint d'intervenir de plus en plus. Les partenaires sociaux, gestionnaires des caisses de « Sécu », avaient déjà perdu la bataille politique avec le plan Juppé et ses ordonnances ; cette fois, ils perdent en plus tout pouvoir économique et financier. C'est là, sans doute, qu'il faut chercher les raisons du succès rencontré par le patronat, soutenu par l'ensemble des syndicats, CGT comprise, lors de l'épisode du financement des 35 heures. A l'automne 1999, le gouvernement avait envisagé de mettre à contribution les régimes sociaux pour financer le système des allégements de charges des entreprises, en contrepartie de la réduction du temps de travail. Ce fut un tollé, au point que Martine Aubry dut reculer et trouver de nouvelles sources de financement. Depuis, d'ailleurs, toutes les caisses du régime général de la Sécurité sociale votent dans un bel ensemble « contre » le PLFSS, avant qu'il ne soit examiné devant le Parlement.

CLARIFICATION DES RÔLES

Cette affaire a laissé des traces dans les relations sociales, dont l'interminable feuilleton de la convention d'assurance-chômage n'a pas été exempt. Dans l'esprit du gouvernement, il est normal que les partenaires sociaux gestionnaires, soutenus, dans les moments difficiles, lorsque les déficits s'accumulaient dans les régimes sociaux, « renvoient l'ascenseur ». Dans l'esprit des intéressés, c'est encore et avant tout une perte d'autonomie. Durant les débats, l'opposition n'a d'ailleurs pas manqué de relayer les accusations d'*« étatisation »* du social. Signe d'une évolution constatée par tous, ils ont été nombreux, à gauche comme à droite, à déplorer l'état du dialogue social, à dénoncer un malaise et à réclamer une clarification des rôles.

Dans les recettes destinées à alimenter les caisses du régime général, la part des impôts et taxes ne cesse donc de s'accroître. De 223,6 milliards de francs en 1997, celle-ci est passée, en 2001, à 552,1 milliards, soit 28 % du total des recettes. Si l'on ajoute les 67,8 milliards de contributions publiques (participation du budget général de l'Etat pour garantir l'équilibre financier de certains régimes), plus d'un tiers des recettes dépendent, en réalité, du budget de l'Etat. La mise en place de différents fonds – pour les retraites, les 35 heures, les victimes de l'amiante – participe de ce mouvement, la « tuyauterie » de leur financement devenant de plus en plus complexe et hybride, entre cotisations et taxes. Aujourd'hui, la totalité des taxes sur le tabac a ainsi été détournée vers le Forec, le fonds destiné à compenser les allégements de charges liés aux 35 heures. En sens inverse, la contribution sociale généralisée (CSG), qui vient de perdre un peu de son « universalité », a, depuis 1997, remplacé la cotisation d'assurance-maladie. *« De plus en plus, le PLFSS ne traite que de questions fiscales et de procédures hautement techniques. Nous nous éloignons de ce type de texte, qui veut que l'on discute de protection sociale »*, a protesté Bernard Accoyer (RPR, Haute-Savoie).

Cette imbrication entre deux textes qui se suivent, mais ne se ressemblent pas, peut provoquer des situations ubuesques. Ainsi, Jérôme Cahuzac (PS, Lot-et-Garonne), rapporteur au nom de la commission des finances, a-t-il lui-même demandé, par voie d'amendement, la suppression de l'article 3 du projet, consacré à l'exonération de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) des retraités et invalides non imposables. Cet article, qui n'a rien à voir avec les lois de financement de la Sécurité sociale, risquait d'être censuré par le Conseil constitutionnel !

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale n'est donc, à bien des égards, qu'une annexe du projet de loi de finances de l'Etat. Le rapport qui l'accompagne et qui traite, à grands traits, des programmes de santé, n'est abordé qu'à la sauvette, dans les dernières minutes de la discussion, renforçant ainsi l'argumentation de ceux qui ne voient que « maîtrise comptable » dans ce que le gouvernement met en débat au Parlement. Les députés ont très bien résumé l'exercice en offrant à la ministre un tableau des flux de financement de la « Sécu » qui, entre taxe auto, licences UMTS, taxe assurance, taxe générale sur les activités polluantes et droits alcools, concernent d'abord, et avant tout... le ministère des finances.

Chronique américaine *par Patrick Artinian*

CONTACT PRESS IMAGES

Le football américain est ici très important, bien plus que la politique, et aujourd'hui l'équipe locale, Kansas University, affronte les Texas Tech. Phill Kline, le candidat républicain au Congrès, ne s'y est d'ailleurs pas trompé, et il vient faire un petit tour dans le stade avec sa fille Hillary. « KU » s'inclinera face aux Texas Tech par 45 à 39.

Avec l'aide du quotidien *Laurence Journal World*

Isabelle Mandraud

Européens et Américains face à leurs ambitions stratégiques

LES HASARDS du calendrier international auront contribué à rapprocher deux événements qui vont dans le même sens : d'un côté comme de l'autre de l'Atlantique, les armées préparent leur *aggiornamento* pour les décennies à venir et elles s'adressent aux responsables politiques avec, comme ambition, qu'ils relèvent sensiblement, d'une année sur l'autre, le montant de leurs investissements.

Aux Etats-Unis, profitant de l'élection présidentielle, les états-majors avancent leur *« joint vision 2010-2020 »*, un document censé orienter l'avenir sur la base des leçons tirées lors des récentes opérations extérieures. En France, à titre d'exemple de pays européen, mais la Grande-Bretagne ou l'Allemagne ont déjà largement entamé la réflexion, les discussions ont commencé, dès le vote du projet de budget 2001 par le Parlement, pour fixer la nouvelle configuration des armées à l'horizon 2010-2015, au travers des choix de la programmation militaire rédigée l'an prochain.

Cette concordance dans le temps, de part et d'autre de l'Atlantique, n'est pas fortuite. Un armement moderne met désormais une décennie à être conçu, avant même d'être déployé et de servir, parfois, pendant une quarantaine d'années d'affilée. Les multiples opérations militaires dans les Balkans, en Afrique, voire en Asie, dans le but d'y maintenir ou d'y rétablir la paix, obligent à revoir de fond en comble les systèmes de défense. C'est un défi auquel des pays – singulièrement ceux de l'OTAN, déterminés à agir en coalition – doivent faire face.

Outre-Atlantique, ce sera au nouveau président des Etats-Unis de trancher une question posée par les experts du Pentagone : faut-il, oui ou non, atteindre les 4 % du produit intérieur brut (PIB) pour ce qui est de la part des richesses nationales allouées aux armées ? En 1996, cette contribution avait été de 3,5 % et elle est tombée à 3 % en 1999. Avec un budget militaire qui avoisine aujourd'hui les 300 milliards de dollars, un pourcentage de 4 % du PIB laisse entrevoir 435 milliards de dollars dès 2002 et 538 en 2007 si l'on en croit des spéculations du Pentagone.

Il ne s'agit pas d'une mince affaire. Les armées américaines expliquent qu'il faut « institutionnaliser » leurs crédits pour éviter qu'ils soient soumis à l'arbitraire du Congrès et qu'ils deviennent, en quelque sorte, « une variable d'ajustement » du budget général fédéral. Il y va, disent les états-majors, de la capacité des armées américaines à fonctionner et à s'équiper correctement pour répondre aux besoins définis en fonction des engagements de Washington dans des régions du monde où les intérêts des Etats-Unis sont menacés. Si l'on veut une sécurité omniprésente et susceptible d'affronter les scénarios de crises majeures de demain, plaident les partisans de la règle des 4 %, il ne faut pas hésiter à se lancer dans des dépenses exponentielles. En France, le débat porte sur d'autres objectifs. Mais il a, lui aussi, sa réalité et pas seulement au Parlement. La question est née d'un constat au terme duquel l'écart en matière de recherche, de technologie et de développement (RTD) ne fait que croître entre Américains et Européens. Et, singulièrement, en France même où les crédits attribués au RTD par le ministère de la défense sont treize fois moindres que ceux aux Etats-Unis et jusqu'à vingt-cinq fois moins pour la seule recherche en matière de technologie.

ACCEPTER DE FAIRE DES IMPASSES

Par rapport à 2000, ces dépenses accuseront une chute de 28 % en 2001. Dans le cadre de leurs travaux sur un plan dit prospectif à trente ans (PP 30), les armées ont imaginé de mettre en cohérence des capacités technologiques et opérationnelles avec diverses hypothèses de financement. Si les crédits n'étaient pas au rendez-vous, il faudra tailler – c'est-à-dire accepter de faire des impasses – dans la quarantaine de capacités identifiées pour répondre aux besoins français.

Ailleurs, en Europe, la tendance est à l'identique. La technologie américaine règne en maître, elle donne le ton aux pays alliés. Au point que, dans son dernier rapport annuel, l'Institut international des études stratégiques, à Londres, estime que l'Union européenne est loin de s'être donné les moyens budgétaires de ses ambitions technologiques en matière de défense, ne dépensant, tous pays membres confondus, que le quart des investissements alloués par les Etats-Unis à leur recherche militaire.

D'où vient ce handicap de départ ? L'Europe s'est prononcée, maintes fois, en faveur d'un effort financier communautaire qui serait partagé par les Etats membres. Pourtant, il y a loin de la coupe aux lèvres. D'une part, chacun en attend, en retour, de quoi procurer un travail rémunérateur et des emplois à son industrie de l'armement. Ce qui est la quadrature du cercle, tant les intérêts en jeu sont fondamentaux. D'autre part, le respect des critères de Maastricht laisse peu de libertés à la conduite de politiques budgétaires nationales. Ce qui implique que les gouvernements européens réduisent, d'abord, leurs dépenses militaires.

Jacques Isnard

ENTREPRISES

MONÉTAIRE A l'issue de la réunion de son conseil de politique monétaire, la Banque centrale européenne (BCE), jeudi 2 novembre, n'a pas modifié le niveau de ses taux d'intérêt. Son principal taux directeur reste à 4,75 % après la dernière hausse du 5 octobre ● WIM DUISENBERG, le président de la BCE, a tenté d'amplifier le redressement de l'euro. ● LA MONNAIE UNIQUE est revenue autour de 0,86 dollar après un plus bas de 0,8230 le 26 octobre. ● LES DIRIGEANTS MONÉTAIRES européens cherchent à démontrer que le décalage conjoncturel entre les deux rives de l'Atlantique – principale explication au long recul de la monnaie unique – a vocation à se réduire. ● LES DERNIÈRES STATISTIQUES économiques publiées aux Etats-Unis semblent confirmer le ralentissement de l'activité. Un atterrissage en douceur qui rassure les marchés financiers.

La Banque centrale européenne cherche à amplifier la reprise de l'euro

La monnaie unique est revenue autour de 0,86 dollar. Le président de la BCE, Wim Duisenberg, qui se remet peu à peu de la polémique soulevée par son entretien au « Times » du 16 octobre, a souligné à nouveau que les cours de la devise européenne « ont perdu tout lien avec les fondamentaux »

FRANCFORT
de notre correspondant

Le regain de force de l'euro sur le marché des changes est *« réjouissant »*. Mais *« il est encore trop tôt pour juger »* si la tendance va perdurer. C'est un Wim Duisenberg des plus prudents qui s'est exprimé, jeudi 2 novembre, à l'issue du conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE). La monnaie unique se redresse face au dollar depuis vendredi 27 octobre, et n'a presque pas réagi à l'annonce du statu quo monétaire décidé jeudi.

Après s'être rapidement éloigné de son plus bas historique atteint la semaine dernière, à 0,8230, l'euro a passé le seuil des 0,86 cent jeudi. Le président de la BCE, qui, lui aussi, se remet de la controverse suscitée par ses récents propos sur ce sujet brûlant, n'a voulu faire *« aucun commentaire »* sur d'éventuelles interventions. En revanche, Wim Duisenberg a tout fait pour soutenir la reprise de l'euro. Selon lui, les taux de change *« ont clairement perdu tout lien avec les fondamentaux économiques »*. Cette *« sous-évaluation continue »* est à l'origine de pressions à la hausse sur les prix à l'importation. La BCE *« observera de près les évolutions »* des changes.

Les dirigeants monétaires européens cherchent à démontrer que le décalage conjoncturel entre les deux rives de l'Atlantique – principale explication au long recul de l'euro – a vocation à se réduire. Si l'économie des Etats-Unis connaît un atterrissage en douceur, *« il y a de bonnes raisons pour continuer à avoir confiance dans la poursuite d'une forte croissance dans la zone euro »*, a souligné M. Duisenberg. Ce dernier minimise en revanche les signes de ralentissement observés ici et là en Europe. *« Le conseil des gouverneurs demeure optimiste pour les perspectives économiques »* de l'Union monétaire. La croissance européenne devrait atteindre 3 %, ou plus, en 2000 et 2001. *« Maintenant que le différentiel* (de croissance avec les Etats-Unis) *pourrait se réduire, il y a toutes les raisons de croire que cette sous-évaluation de l'euro pourrait être corrigée progressivement »*, espère M. Duisenberg.

PREMIER PAS

Le très récent rebond de la monnaie unique n'est qu'un premier pas. *« Ces mouvements ont quelque peu, mais pas encore totalement bien sûr, corrigé la forte sous-évaluation »* de l'euro, a continué M. Duisenberg. Le président de la BCE ne se risque à aucune estimation chiffrée du potentiel d'appréciation de la devise européenne. Laurent Fabius, le ministre français de l'économie et des finances, a évoqué la semaine dernière une marge *« d'au moins 20 % »*. Une estimation qui n'est pas confirmée par la BCE. *« Je préfère m'abstenir de jouer un rôle dans cette discussion »*, a déclaré M. Duisenberg.

Les responsables monétaires estiment à l'unisson que les marchés se trompent encore sur le taux de change euro/dollar. *« L'expérience montre que la tendance peut s'inverser très rapidement, mais il faut attendre pour dire si le regain en cours est durable »*, dit-on à Francfort.

La monnaie unique peut-elle faire l'objet d'une nouvelle intervention ? Interrogé à plusieurs reprises sur ce point, M. Duisenberg n'a voulu faire aucun commentaire. Prudent, il n'a pas répété, contrairement à l'habitude, qu'une intervention sur le marché des changes était un instrument disponible. Le patron de la BCE a paru plus en retrait qu'un autre membre du conseil des gouverneurs, Ernst Welteke.

Le président de la Bundesbank, dans une interview parue mercredi 1er novembre, affirme que la BCE pourrait *« intervenir à nouveau si nécessaire »*. *« Je vous dirai quand il y aura eu une intervention »*, a indiqué M. Duisenberg, qui observe que la faiblesse de l'euro *« comporte des risque pour l'économie mondiale »*. Nombre d'opérateurs ont craint un geste ces derniers jours, car ils considèrent que la phase de redressement de l'euro constitue une fenêtre favorable pour la réussite d'une intervention. Cependant, il semble qu'à moins d'une semaine des élections américaines, mardi 7 novembre, la probabilité d'une action coordonnée avec les Etats-Unis soit faible. Depuis la première intervention des banques centrales du G7, le 22 septembre, Larry Summers, le secrétaire d'été au Trésor, ne cesse de souligner l'attachement du gouvernement américain à un dollar fort.

L'autre paramètre susceptible de jouer sur le rapport de forces entre les deux premières monnaies mondiales, la hausse des taux, semble être écarté à court terme. La BCE paraît vouloir prendre son temps avant le prochain resserrement monétaire – le principal taux directeur reste à 4,75 % après la hausse du 5 octobre. Les propos de son président ont été sensiblement plus modérés qu'à l'accoutumée.

M. Duisenberg considère toujours que *« les conditions de liquidité demeurent amples »*. L'inflation pourrait rester au-dessus de 2 % – le seuil de référence fixé par la BCE pour la zone – plus longtemps qu'escompté dans un premier temps. Mais il minimise désormais certaines évolutions. M3, l'agrégat monétaire évaluant la quantité de monnaie en circulation, *« a montré des signes de modération sur les derniers mois »*. La progression des crédits au secteur privé reste certes élevée, mais, à cause d'un phénomène ponctuel, le financement par les opérateurs de télécommunications des licences mobiles UMTS. M. Duisenberg a en outre constaté que les *« tendances inflationnistes sont encore sous contrôle »*, dans le monde, malgré la hausse du pétrole. Une prudence qui contraste avec le ton qui prévalait depuis novembre 1999.

Philippe Ricard

Une semaine de reprise

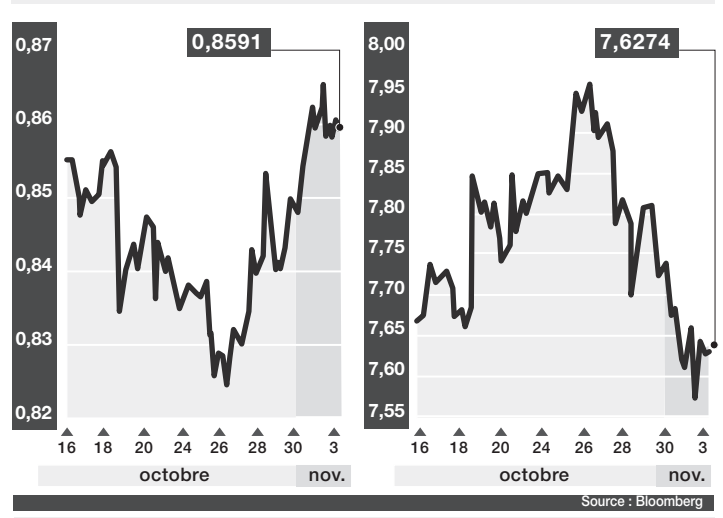

Source : Bloomberg

La monnaie européenne a regagné en une semaine plus de 4 % face au dollar.

Polémique à la BCE sur le versement de bonus

LA POLÉMIQUE tombe au plus mauvais moment pour Wim Duisenberg. Le Parlement européen, dans un récent rapport, a demandé des explications à la Banque centrale européenne (BCE) sur les conditions du paiement de bonus exceptionnels versés aux salariés de l'Institut monétaire européen (IME), au moment de la création de la BCE, le 1er juin 1998.

Ces primes auraient représenté jusqu'à 38 % du salaire annuel de base de certains employés de l'IME – le prédécesseur de l'institut d'émission – soit nettement au-dessus des 13,5 % autorisés sur la période de dix-huit mois concernée. Il s'agissait de compenser les heures supplémentaires réalisées au plus fort de la préparation de l'Union monétaire.

C'est « une reconnaissance des énormes efforts consentis par le personnel depuis le lancement de l'IME », écrivait Wim Duisenberg, en avril 1998. Un comportement d'autant plus critiqué que les responsables monétaires européens appellent en permanence à la modération salariale. A l'époque, ces versements ont représenté, au bout du compte, un surcoût de 0,9 million de deutschemarks sur le budget voté par l'EMI (sur un total de 2,8 millions de deutschemarks). Or le Parlement européen s'interroge sur les conditions de financement de cette somme. Il reprend les remarques faites en mai 2000 par la Cour des comptes, l'instance qui inspecte la comptabilité des institutions communautaires. Selon cette dernière, les surcoûts ont été financés par un transfert provenant du budget des primes « ordinaires » prévu par la BCE pour la seconde moitié de 1998. Mais ce prélèvement, notent les auditeurs, n'avait pas été autorisé par le Conseil de l'EMI et n'a été entériné qu'a posteriori par la BCE. Une procédure critiquée par le Parlement européen.

Les interrogations liées à ces bonus alimentent ces derniers temps les tensions entre les représentants du personnel et le directoire de la BCE.

P. R.

Le ralentissement économique américain rassure les marchés

L'UN DES MOTIFS de la faiblesse de la monnaie unique serait-il en train de s'estomper ? La différence entre le rythme de croissance économique américain et européen (actuellement favorable aux Etats-Unis, avec 5,3 % attendus en 2000 contre 3,5 % pour la zone euro) tend à se réduire par une baisse de régime sensible outre-Atlantique.

Selon le président de la Banque centrale européenne, Wim Duisenberg, qui s'exprimait jeudi 2 novembre, à l'issue de la réunion du conseil des gouverneurs, l'économie américaine semble être entrée dans une phase d'*« atterrissage en douceur »* avec de premiers signes d'un *« ralentissement graduel »* de la croissance. Il a ajouté que la réduction du différentiel de croissance entre l'Europe et les Etats-Unis *« pourrait »* aider l'euro à remonter face au dollar sur le marché des changes. Le ministre allemand des finances Hans Eichel avait également déclaré, la veille, que la convergence des situations économiques aux Etats-Unis et dans la zone euro se répercuterait dans le taux de change de l'euro contre le dollar.

En moins d'une semaine, plusieurs éléments sont venus appuyer le scénario attendu d'un ralentissement outre-Atlantique. D'abord, la croissance du produit intérieur brut (PIB), publiée vendredi, n'a été que de 2,7 % en rythme annualisé de juillet à septembre après un gain de 5,6 % les trois mois précédents.

RISQUE SUR LE FRONT DE L'INFLATION

Même les analystes qui s'attendaient à une modération du rythme de croissance ont été surpris : ils tablaient sur une progression de 3,5 %. Ensuite, l'indice de confiance des consommateurs américains, publié mardi, a reculé de 7,3 points en octobre, pour atteindre son niveau le plus bas depuis octobre 1999. Le lendemain, c'était au tour de l'indice composite d'activité établi par le groupement national des directeurs d'achat des principaux groupes manufacturiers américains (NAPM) de s'afficher en baisse : un recul de 1,6 point à 48,3 en octobre comparativement à septembre, alors que les analystes attendaient une baisse de 0,4 point.

Ces statistiques ont été appuyées par le rapport de conjoncture de la Réserve fédérale américaine (Fed) qui a indiqué, mercredi, que la croissance économique a été modérée aux Etats-Unis en septembre et au début du mois d'octobre. *« Les rapports des banques de Réserve montrent dans l'ensemble que les économies régionales croissent à un rythme modéré (...), mais font état de signes de ralentissement de la croissance dans certaines régions. »*

Il reste un risque sur le front de l'inflation. Publié jeudi, le coût unitaire de la main-d'œuvre hors agriculture, qui représente l'un des indicateurs suivis pour surveiller en amont les signes d'inflation, a augmenté de 2,5 % au troisième trimestre (1,5 % attendu), après une baisse révisée de 0,2 % au deuxième trimestre. Il s'agit de sa plus forte progression depuis les 4,3 % enregistrés au deuxième trimestre 1999. Pour autant, la productivité progresse toujours plus rapidement que les coûts salariaux, ce qui atténue pour le moment les risques d'inflation. La hausse de la productivité américaine au troisième trimestre est même plus forte que prévu (3,8 % contre 3,1 % attendus après une progression de 6,1 % au deuxième trimestre).

Cette nouvelle dissipe également pour le moment la crainte d'un ralentissement trop brusque de l'activité. L'économie n'en a pas moins commencé à réagir aux différentes hausses de taux de la Fed, mais les économistes attendent les statistiques de l'emploi, qui seront publiées vendredi, pour avoir une image plus complète de la situation. Tout risque de tension salariale n'est pas écarté. La Fed avait signalé dans son rapport que *« le marché du travail est demeuré étroit et plusieurs des douze régions ont fait part d'un accroissement des tensions sur les salaires »*.

Cécile Prudhomme

Grandes manœuvres dans l'assurance dommages japonaise

TOKYO
de notre correspondant

Trois compagnies d'assurances dommages, le géant Yasuda Fire and Marine, et deux plus petites, Nissan Fire and Marine et Taisei Fire and Marine, ont annoncé, jeudi 2 novembre, leur intention de fusionner en avril 2002. Leur rapprochement conduira à la création de la deuxième plus grande compagnie d'assurances dommages du Japon, juste derrière le groupe en cours de constitution autour de Tokyo Marine and Fire (avec pour partenaires Nichido Marine and Fire et Asahi Mutual Life Insurance).

Le nouveau groupe autour de Yasuda aura un volume de primes combinées de 1 250 milliards de yens (13,7 milliards d'euro) et sera le troisième en termes d'avoirs.

FAIRE FACE À LA CONCURRENCE

Les trois compagnies qui entretiennent des liens étroits avec le holding financier Mizuho (né de la fusion des banques Daiichi Kangyo, Fuji et Industrial Bank of Japan) espèrent que la mise en commun de leurs activités permettra de renforcer leur compétitivité. Le groupe devrait en outre renforcer ses liens avec la compagnie d'assurances-vie Daichi Mutual Life Insurance, déjà allié à Yasuda Fire. Cette dernière compagnie a pris l'initiative de ce regroupement afin de pouvoir faire face à la concurrence du nouveau groupe en cours de formation autour de Tokyo Marine and Fire.

Deux compagnies d'assurances du groupe Sumitomo, Sumitomo Life et Sumitomo Marine an Fire, ont pour leur part annoncé également jeudi qu'elles entendaient s'allier pour commercialiser réciproquement leurs produits. Une alliance qui va conduire à la création d'un autre puissant groupe puisque Sumitomo Marine and Fire est en négociation pour fusionner avec Mistui Marine and Fire en octobre 2001. Ce nouveau groupe en formation sera le troisième grand pôle de l'assurance au Japon. Il ne reste plus que Nisshin Fire and Fuji Fire qui n'ont pas encore annoncé de partenariat.

Ces annonces de fusion et d'alliance s'inscrivent dans le cadre du grand « chambardement » du secteur de l'assurance au Japon. L'assurance est fortement ébranlée par la déréglementation qui a durci la concurrence à la suite de l'entrée en vigueur en avril 1996 de la nouvelle loi régissant le secteur puis de la réglementation autorisant une relative libéralisation des primes (juillet 1998). L'ouverture du secteur devrait être pleinement réalisée après 2001 lorsque l'ensemble des mesures annoncées auront été appliquées : les banques et autres institutions financières pourront alors commercialiser des produits d'assurance. La plupart des compagnies, en particulier dans l'assurance-vie, luttent pour ne pas sombrer : fin octobre, la compagnie d'assurances-vie Kyowa Seimei a déposé son bilan avec un passif estime à 4 500 milliards de yens, la plus grosse faillite de l'histoire de l'assurance au Japon. L'assurance-vie souffre de la chute des prix de leurs actifs et de la faiblesse des rendements de leurs investissements. Elles sont tirées vers le bas par les pertes combinées dues à la différence entre les rendements élevés promis dans le passé aux assurés et les faibles revenus des placements actuels.

Philippe Pons

TROIS QUESTIONS A...

PASCAL BLANQUÉ

1 Vous êtes directeur des études économiques à la Caisse nationale de crédit agricole, jugez-vous que le récent rebond de l'euro marque le début de sa remontée face au billet vert ?

L'euro se redresse pour une bonne raison : le ralentissement américain. Les marchés commencent à s'en convaincre et à en tirer deux types de conséquences. Le cycle de resserrement de la politique monétaire aux Etats-Unis serait non seulement terminé mais le prochain mouvement de la Réserve fédérale, en 2001, pourrait être une baisse des taux directeurs. Par ailleurs, les anticipations de rentabilité élevée sur les actifs réels et financiers américains sont peut-être trop optimistes : jusqu'ici, ces espoirs ont nourri des sorties nettes de capitaux à long terme de la zone euro dont a souffert la devise européenne. La réduction des écarts de croissance et de rémunération de l'argent entre les Etats-Unis et la zone euro, la réorientation des flux de capitaux devraient permettre à l'euro d'effacer une partie de sa sous-évaluation actuelle. Nous tablons sur un niveau compris entre 0,90 et 1 dollar à six mois, proche de 1,10 en fin d'année 2001.

2 Les investisseurs tablent sur un "atterrissage en douceur" de l'économie américaine. Doit-on redouter une baisse plus marquée de la croissance outre-Atlantique ?

Avec 2,9 % en 2001, nos prévisions de croissance sont inférieures au consensus du marché. L'économie américaine commence à ressentir les effets d'un triple choc. D'abord, un choc de taux d'intérêt : les taux directeurs de la Réserve fédérale ont progressé de 150 points de base depuis janvier 1999. Un choc pétrolier ensuite, avec un triplement du prix du brut. Un choc patrimonial, enfin : l'effritement des indices boursiers depuis plusieurs mois produit des effets de richesse négatifs. Ces derniers sont réels, car le bilan des ménages est soutenu par la valorisation de leurs portefeuilles boursiers, et psychologiques, ce que montre la baisse récente des indices de confiance. Ces chocs successifs interviennent alors que le niveau d'endettement des ménages et des entreprises est historiquement élevé : on ne peut exclure un freinage brutal de la consommation et de l'investissement.

3 Etes-vous confiant dans la pérennité de la croissance en Europe ?

Nous anticipons une croissance de 3 % en 2001 dans la zone euro. Après seulement deux années d'existence, ce cycle de reprise donne des signes de maturité. Son avenir se jouera, comme souvent par le passé, aux Etats-Unis. Le ralentissement américain, obtenu jusqu'ici sans krach obligataire et boursier, est de bon augure. Beaucoup dépendra de la demande interne en 2001.

Propos recueillis par Joël Morio

Six mois après le rachat du CCF, le président de la HSBC affirme ses ambitions en Europe

John Bond dément les rumeurs de rapprochement avec la Commerzbank

Si la Hongkong & Shanghai Banking Corporation (HSBC), première banque européenne par la capitalisation, dément des rumeurs de rapprochement avec la Commerzbank, elle n'en a pas moins de grandes ambitions dans la zone euro. La HSBC compte se servir de l'acquisition du CCF comme d'une tête de pont et a confié à l'équipe dirigée par Charles de Croisset le développement de la banque sur le continent.

IL Y A six mois, le groupe bancaire sino-britannique HSBC, la première banque européenne par sa capitalisation boursière (148 milliards d'euros selon les cours de jeudi 2 novembre), créait la surprise en France en annonçant le lancement d'une offre publique d'achat amicale sur le CCF. John Bond, le président du groupe depuis 1998, se félicite de cette acquisition. *« Jusqu'à maintenant, l'intégration se passe facilement, sans à-coups. HSBC a déjà commencé à travailler avec des clients du CCF et le CCF avec des clients d'HSBC »*, explique-t-il au *Monde*. Estimant avoir trouvé, avenue des Champs-Elysées, *« des équipes de qualité »*, HSBC a déjà demandé à quelques dirigeants parisiens de prendre des responsabilités au niveau de l'ensemble du groupe HSBC et pas plus de trois à quatre personnes de la banque britannique viendront à Paris. Comme toutes les fusions, celle du CCF avec HSBC a entraîné quelques départs. *« Le turnover n'a pas augmenté »*, tempère M. Bond. Il rappelle qu'il n'est pas question de réduire les effectifs en France, au nombre de 13 000 personnes : *« Nous voulons développer la banque. »*

Surtout, M. Bond confirme qu'il a bien confié à Charles de Croisset, le président du CCF, et à Charles-Henri Filippi, son directeur général, le pilotage du développement du groupe dans la zone euro. Les succursales de Madrid et de Milan d'HSBC sont déjà sous la responsabilité du CCF. La HSBC est à l'affût de toutes les opportunités dans les pays de la zone euro : les dirigeants en France *« sont chargés de passer en revue toutes les possibilités »*, affirme-t-il, refusant d'être plus précis. M. Bond dément les rumeurs qui faisaient part de l'intérêt d'HSBC pour la banque allemande Commerzbank.

COOPÉRER AVEC MERRILL LYNCH

Le développement d'HSBC dans la zone euro reste très récent. *« Nous avons toujours su qu'il était important pour HSBC d'être présent dans la zone euro. Mais il a été difficile de trouver l'institution qui partageait nos valeurs, ce qui est le cas du CCF »*, explique M. Bond. De plus, et c'est un point positif pour HSBC, la faiblesse actuelle de la monnaie unique diminue le coût de ses acquisitions dans la zone euro. Mais cela n'incitera pas forcément HSBC à faire d'autres opérations rapidement.

Comme tous les dirigeants d'institutions financières, M. Bond ne perd pas de vue l'importance d'Internet et de la révolution que cela représente pour les banques. *« Internet va clairement donner plus de poids au consommateur sur les prix, mais il crée aussi des ouvertures pour les banques, comme la possibilité d'atteindre des clients jusqu'alors difficilement accessibles, ou celle d'améliorer fortement notre productivité. C'est un moment décisif en matière de concurrence, car il est plus facile pour de nouveaux entrants, très agressifs, d'y arriver. Mais pour moi, c'est davantage une force positive qu'une menace. Il ne faut pas oublier toutefois qu'Internet augmente les risques de sécurité. Nous sommes plus vulnérables aux hackers. Cela fait beaucoup de défis. »* La concurrence est particulièrement dure en Grande-Bretagne, un marché important pour HSBC, où le groupe détient la Midland Bank depuis 1992. Mais *« il faudra encore faire des efforts de productivité »*, reconnaît M. Bond.

HSBC a répondu à la logique d'Internet en passant un accord de coopération avec la banque d'investissement américaine Merrill Lynch, pour développer à parité une banque en ligne. *« Elle sera disponible en France en 2002. Ce projet progresse bien. Six cents personnes y travaillent. Cette entité sera opérationnelle en Grande-Bretagne dès le début de l'année 2001, avant d'être élargie au Canada, à l'Australie, puis à Hongkong. Nous avons donc estimé qu'il était préférable de développer ce projet à deux plutôt que seuls, après une longue réflexion »*. En revanche, M. Bond est formel : contrairement aux rumeurs récentes, il n'a jamais été question que les relations entre HSBC et Merrill Lynch aillent plus loin. HSBC estime d'ailleurs avoir encore besoin de développer sa banque d'investissement, mais qu'elle peut le faire en interne. *« Il est difficile de développer ce type d'activité par acquisition »*, affirme M. Bond, et de poursuivre, *« il est toujours plus difficile d'acheter des équipes que des actifs »*. Surtout, *« nos actionnaires ne nous ont pas demandé de recréer Goldman Sachs ou Morgan Stanley. Nous avons juste besoin de pouvoir répondre aux besoins de nos clients et de créer des produits plus intelligents en utilisant notre bilan »*, ajoute M. Bond.

DIVERSIFIER LES RISQUES

S'agissant des inquiétudes sur les risques liés au secteur des télécommunications et aux investissements, jugés par certains analystes trop importants, des entreprises du secteur, M. Bond se veut rassurant. *« Notre exposition ne nous pose pas de problème. Nous avons surtout prêté de l'argent aux grands opérateurs déjà présents sur le téléphone fixe, qui ont des flux de trésorerie nets élevés. »* Au-delà, il estime que l'objectif d'HSBC est d'avoir des activités très diversifiées, au moins géographiquement. La crise asiatique a montré que ce schéma fonctionnait bien *« lorsque 40 % de notre marché était en récession, notre bénéfice n'a diminué que de 20 % et nous nous sommes repris très rapidement. A peu près la moitié de nos revenus viennent des pays de l'OCDE et l'autre moitié d'économies émergentes. Notre développement en France contribue à la diversification de nos risques »*, souligne M. Bond. A ceux qui redoutent que la mondialisation augmente les risques de contagion d'un marché à l'autre, le président de HSBC répond : *« C'est mon rôle de faire en sorte que la globalisation diminue les risques ! »*

Sophie Fay et Pascale Santi

Propriétaire de la Midland Bank depuis 1992

● **CCF.** La HSBC a lancé une offre sur le Crédit commercial de France (CCF), septième banque de réseau française, le 1er avril. L'offre du groupe sino-britannique valorisait le CCF 72 milliards de francs (11 milliards d'euros), soit 3,5 fois son actif net comptable. Charterhouse Securities, la filiale londonienne du CCF spécialisée dans le courtage, a été vendue le 1er août à ING Barings, filiale du bancassureur néerlandais ING.

● **Midland.** HSBC est issue de l'ancienne Hongkong & Shanghai Banking Corporation, créée en 1865. Elle a acquis en 1992 en Grande-Bretagne la Midland Bank et racheté en 1999 les banques Republic National Bank of New York et la Safra Republic Holdings pour 9,5 milliards d'euros.

● **Agences.** HSBC compte 6 000 agences, auxquelles il faut ajouter les 650 guichets du CCF en France (1 million de clients).

TF 1 modifie sa stratégie d'accès à Internet

ANNONCÉ en fanfare en septembre, le lancement du fournisseur d'accès à Internet du groupe TF 1, prévu le 1er décembre, a été discrètement reporté *sine die,* jeudi 2 novembre. Patrick Le Lay, PDG de TF 1, avait pourtant annoncé qu'il comptait investir entre 300 et 400 millions de francs (entre 45 et 60 millions d'euros) pour *« installer la marque TF 1.fr sur le marché de l'accès à Internet »*. Piloté par e-TF 1, la filiale Internet chapeautée par Anne Sinclair, cette initiative était censée séduire *« plusieurs centaines de milliers d'abonnés dès la première année »*.

SUCCÈS DU SITE

Associé dans ce projet à son actionnaire de référence, Bouygues, et à Bouygues Telecom, TF 1 – qui devait conserver 65 % du capital de la nouvelle entreprise – justifie cette marche arrière par les *« retards probables dans le déploiement en France d'offres bon marché ADSL »* (Internet rapide, permettant notamment de visionner de la vidéo dans de bonnes conditions). Ces retards *« pénalisent significativement l'économie du projet, en prolongeant l'exploitation d'un fournisseur d'accès à Internet bas débit »,* a précisé un porte-parole de la chaîne.

Il est probable que TF 1 revoie sa stratégie dans Internet, en préférant investir dans son portail média. Son site www.tf1.fr connaît un véritable succès d'audience (4,1 millions de visites en septembre selon Cybermétrie). Au moment où les concentrations se multiplient chez les fournisseurs d'accès, comme en témoigne le récent rachat de Freesbee par Libertysurf, TF 1 pourrait renoncer totalement à son projet. La chaîne reste toutefois présente dans le secteur *via* des participations de 13 % dans World Online et 25 % dans Mageos (Pinault-Printemps-Redoute).

Le groupe M 6, pour sa part, a fait le grand saut mi-août en lançant un fournisseur d'accès à Internet gratuit. M6net, qui met fin à sa proposition commerciale incluant six heures de communication gratuites sur Internet, revendique 400 000 inscrits fin octobre.

Nicole Vulser

■ NOMINATIONS

Priceline.com perd sa star de Wall Street

HEIDI MILLER, 46 ans, l'une des banquières les plus respectées de la place new-yorkaise, devenue directrice financière de Priceline.com, vient de rejoindre la cohorte des déçu(e)s de la nouvelle économie.

En février, cette star de Wall Street claquait la porte de Citigroup, dont elle était la directrice financière, pour occuper le même poste chez Priceline.com, un jeune site Internet qui vend des prestations de voyage et de l'épicerie à prix réduits. Le Nasdaq a, depuis, fondu de 30 %, à mesure que le désenchantement s'installait quant à la viabilité de nombre de sites. Priceline.com a vu son action chuter de 90 dollars en mars à 7 dollars jeudi 2 novembre, la compagnie ayant arrêté dans l'intervalle plusieurs activités. Priceline.com a annoncé le même jour une perte nette de 2 millions de dollars au troisième trimestre, et la réduction prochaine de 16 % de son effectif de 535 salariés.

La démission de Mme Miller cristallise la crise chez Priceline.com. *« Nous respectons sa décision de poursuivre des opportunités et d'utiliser son talent dans un environnement professionnel plus établi »*, a déclaré le PDG de Priceline.com, Daniel Schulman, jeudi dans un communiqué, sans autres précisions.

■ **BUTAGAZ : Bernard Auplat** (43 ans, ex-directeur commercial France) succède à Xavier le Mintier à la direction générale de Butagaz, filiale de Shell.

■ **BNP PARIBAS :** Colin Grassie (39 ans, université de Cambridge) quitte Deutsche Bank pour rejoindre BNP Paribas en tant que responsable mondial des ventes obligataires, au siège de Londres.

■ **CEGETEL : Jean-Luc Archambault** (44 ans, Normale Sup et ENST) est nommé directeur de la stratégie de Cegetel en remplacement de Philippe Compagnion, qui rejoint le pôle Internet de Vivendi.

■ **STARTUP AVENUE : Pierre Briançon** (46 ans) quitte son poste de directeur adjoint de la rédaction de *l'Expansion* pour rejoindre l'incubateur e-business StartupAvenue, où il dirigera un site d'information économique spécialisé.

■ **BANQUE BZ : Walo Frischknecht** succèdera à Martin Ebner en janvier 2001. Le financier suisse va quitter à la fin 2000 la présidence de la Banque BZ qu'il a fondée en 1985, et dont il détient 46 % des droits de vote avec son épouse, pour se concentrer sur la gestion et le développement du portefeuille de participations du groupe BZ.

■ **CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS : Luc Lefèvre** (47 ans, IEP) est nommé directeur des ressources humaines, de la logistique et du cadre de vie du pôle dépôts, épargne, et financements publics de la Caisse des dépôts et consignations. Depuis 1998, il était responsable du projet aménagement et réduction du temps de travail ainsi que de la gestion prévisionnelle des emplois.

Cette rubrique est hebdomadaire. Merci d'envoyer vos informations à Martine Picouet. Fax : 01 42 17 21 10.

Les convoyeurs de fonds en grève contre l'insécurité

Les syndicats accusent les banques et les pouvoirs publics de ne pas tenir leurs engagements pris en mai

UNE GRANDE PARTIE des huit mille convoyeurs de fonds devaient à nouveau cesser le travail vendredi 3 novembre. Six mois après la grève menée en mai contre l'insécurité, la profession voulait rendre un hommage au convoyeur d'Ardial tué par un commando samedi 28 octobre à Stains (Seine-Saint-Denis).

A 15 heures, environ cinq cents convoyeurs étaient attendus pour participer à une marche silencieuse entre le lieu de travail du convoyeur, l'agence Ardial de Villepinte, et l'hôpital de la ville où son corps repose. Les obsèques se dérouleront, elles, dans l'intimité, mardi 7 novembre. Auparavant, des défilés étaient prévus dans la matinée devant les préfectures.

Les syndicats de convoyeurs entendent surtout protester contre les lenteurs de la mise en place des mesures annoncées en mai (*Le Monde* du 31 octobre). Chaque préfet devait réunir les élus, les représentants de la profession et les principaux donneurs d'ordre au sein de commmissions départementales de sécurité. *« Dans certains départements, comme la Sarthe ou le Rhône, ces commissions ont bien fonctionné. Les sites dangereux ont été répertoriés et des travaux ont été entrepris. Dans d'autres, comme la Savoie ou la Haute-Savoie, il n'y a eu qu'une première rencontre »*, explique Joël Lecoq, responsable de la branche Routes de la CFDT Transports.

Dans la ligne de mire des syndicats : les banques et les pouvoirs publics. *« A Stains, le fourgon était garé en double file et c'est durant les quelques mètres qui séparaient la banque du camion que le convoyeur s'est fait abattre »*, raconte M. Lecoq. De fait, la loi de juillet prévoyant l'obligation, pour les banques et grandes surfaces, de sécuriser les lieux de ramassage des fonds, et incitant les municipalités à aménager couloirs et places de stationnement pour les fourgons, n'est toujours pas entrée en vigueur, faute de décret. *« Ce décret est prêt, je souhaite qu'il soit signé »,* a récemment affirmé le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant. Mais il entend poursuivre la concertation avec les banques, qu'il recevra mercredi 8 novembre.

PRIME VERSÉE

Bluff ou menace réelle ? Les syndicats affirment étudier la possibilité de déposer les sacs contenant l'argent dans les halls de banque, sans plus de formalité, pour laisser celles-ci se débrouiller avec les fonds.

En revanche, les syndicats estiment que les employeurs respectent leurs engagements : *« La prime de 1 000 francs obtenue par la grève est généralement versée, et les entreprises travaillent sur les blindages, l'armement, les gilets pare-balles »,* affirme-t-on à FO comme à la CGT.

Frédéric Lemaître (avec AFP)

Le japonais Akai Electric dépose son bilan

LE FABRICANT japonais d'équipements audio et de télévisions de haute qualité Akai Electric a déposé son bilan, jeudi 2 novembre, sous le poids d'un endettement de 47 milliards de yens (516,5 millions d'euros). Akai a fait une demande de redressement judiciaire auprès du tribunal de district de Tokyo, qui va nommer des administrateurs chargés d'élaborer un plan de redressement et de chercher d'éventuels repreneurs.

Akai est né en 1923 en tant que fabricant de composants automobiles et de radio. Le groupe s'est ensuite développé en se spécialisant dans la fabrication et l'exportation d'équipements radiophoniques et audiovisuels. L'appréciation rapide du yen depuis le début des années 90, une forte baisse des ventes et des retards dans le développement de certains produits ont pesé sur les comptes d'Akai ces dernières années.

Le britannique Abbey National en négociations avec Bank of Scotland

LA SECONDE institution de prêts hypothécaires de Grande-Bretagne, Abbey National, a fait état, vendredi 3 novembre, de négociations en vue d'une fusion avec Bank of Scotland, septième banque de Grande-Bretagne. Le quotidien *Financial Times* relatait des discussions entre les deux établissements dans son édition de vendredi.

La fusion, si elle se réalise, donnera naissance à une compagnie évaluée à environ 38 milliards d'euros. Bank of Scotland a échoué en 1999 dans les négociations pour se marier avec NatWest, qui est finalement tombée dans les bras de Royal Bank of Scotland, au terme d'une bataille de cinq mois.

Nouveau recul des ventes de voitures neuves en France

LES VENTES de voitures neuves en France ont subi une nouvelle érosion en octobre. Le marché s'est élevé à 184 765 unités, en recul de 2,2 % en données brutes, et de 6,6 % à nombre de jours ouvrables comparables, par rapport à octobre 1999, selon le comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA). Ce recul s'explique en partie par l'abandon du millésime, qui gonflait les ventes à la rentrée. Sur les dix premiers mois de l'année, les ventes progressent de 1,6 % en données brutes, à 1,806 million de voitures. *« La prévision de ventes de 2,2 millions de véhicules pour 2000 sera tenue »,* estime le CCFA.

Les marques françaises se sont arrogées une part de marché de 58,9 % contre 56,8 % en 1999. Le groupe PSA a accusé un recul de 4,8 % de ses ventes à 56 113 unités, qui masque une évolution très différente entre la marque Peugeot (- 11,2 %) et Citroën (+ 6,5 %). Chez Renault, les ventes ont augmenté de 4,4 % sur un mois.

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **AUTOMOBILE : les constructeurs américains et leurs fournisseurs seront désormais passibles de peines allant jusqu'à 15 ans de prison** s'ils mettent sur le marché des produits contenant des vices cachés, aux termes d'une loi adoptée par le Congrès, suite à l'affaire des pneus Firestone montés sur des Ford, qui auraient provoqué 119 morts aux Etats-Unis.

● **DUC : l'ex-filiale de poulet certifié du groupe Bourgoin est désormais contrôlée à 81 % par Verneuil Finance,** à l'issue de l'OPA lancée dans le courant de l'été et du rachat de 43,5 % des actions Duc en juin.

● **ELYO : la direction et les syndicats d'Elyo Ile-de-France (production et gestion d'énergie)** ont signé un accord prévoyant une augmentation des salaires de 400 francs pour les non-cadres pour 2000-2001, après trois semaines de conflit, malgré la signature fin 1999 d'un accord de modération salariale dans le cadre des 35 heures.

● **ALTADIS : le groupe de tabac franco-espagnol fait l'objet d'une plainte en Floride** pour pratique anticoncurrentielle et violation de l'embargo américain sur Cuba déposée par l'américain General Cigar Holdings, a annoncé ce dernier vendredi 3 novembre. Altadis détient une participation de 50 % dans le groupe cubain de cigares Corporacion Habanos, propriétaire de marques prestigieuses comme Cohiba, Montecristo, Romeo y Julieta ou Partagas.

●**GENERAL ELECTRIC : quatre des dix-huit salariés mis à pied par General Electric à Bourogne, près de Belfort,** pour avoir enregistré des photos salaces sur Internet, ont été finalement licenciés jeudi 2 novembre après qu'une photo eut été envoyée par mégarde à la responsable d'une filiale du groupe aux Etats-Unis, selon la CGT.

● **LOUKOÏL : la première compagnie pétrolière russe a annoncé, vendredi 3 novembre, la conclusion d'un accord pour l'acquisition** de la société américaine de distribution de produits pétroliers Getty Petroleum Marketing, qui exploite notamment un réseau de 1 300 stations d'essence dans une trentaine d'Etats américains.

SERVICES

● **PUBLICIS : le groupe de publicité** s'est vu confier l'ensemble du budget de communication mondiale de Hewlett-Packard.

● **LineOne : le fournisseur d'accès gratuit à Internet britannique va être mis en vente par ses deux propriétaires,** British Telecom et United News Media. LineOne, qui compte 1,3 million de clients et est estimé à 492 millions de dollars, pourrait intéresser le groupe allemand T–Online, l'italien Tiscali et l'espagnol Terra Lycos.

FINANCE

● **CHÈQUE PAYANT : la Société générale s'apprête à lancer la tarification des chèques au 1er mai 2001,** selon une note interne révélée par le mensuel *Que Choisir. « Aucun calendrier n'est aujourd'hui arrêté »*, indique la banque, qui travaille sur plusieurs scénarios.

● **AON : le deuxième courtier d'assurance mondial a annoncé jeudi 2 novembre la suppression de 3 000 emplois** dans le monde, soit environ 6 % de son effectif. Aon va passer une provision pour charges comprise entre 250 et 325 millions de dollars et a annoncé une détérioration de ses résultats financiers.

● **ALLIANZ : le groupe allemand d'assurance et la première banque outre-Rhin Deutsche Bank** sont toujours en discussion pour un éventuel partenariat dans les activités de banque de détail, a affirmé jeudi à New York le président du directoire d'Allianz, Henning Schulte-Noelle, démentant les affirmations de l'un des dirigeants de Deutsche Bank.

● **BNP PARIBAS : la banque a affirmé jeudi dans un communiqué que sa filiale Banque directe n'est pas à vendre,** contrairement à ce qu'affirme un article de *Paris-Match.*

● **JIWAY : Jiway, le service de transactions boursières électroniques du groupe technologique suédois OM Gruppen e**t de la banque d'affaires américaine Morgan Stanley Dean Witter, a annoncé jeudi à Stockholm qu'il commencera ses opérations le 17 novembre à Londres. Les transactions porteront sur 180 valeurs vedettes des Bourses de Londres et de Paris et sur 100 valeurs vedettes de la Bourse de Stockholm.

EUROPE

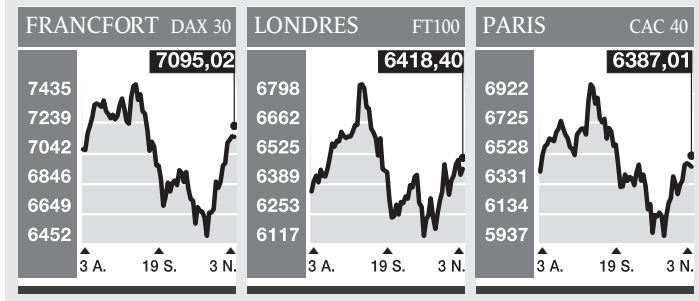

Europe 9 h 57	Indices sélection	cours 03/11	Var. % 02/11	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	5076,95	– 0,31	3,52
EUROPE	STOXX 50	4908,65	– 0,24	3,51
EUROPE	EURO STOXX 324	421,74	– 0,14	1,32
EUROPE	STOXX 653	385,67	– 0,20	1,63
PARIS	CAC 40	6387,01	– 0,21	7,19
PARIS	MIDCAC	....	....	....
PARIS	SBF 120	4305,78	– 0,17	6,25
PARIS	SBF 250	....	....	....
PARIS	SECOND MARCHÉ	....	....	....
AMSTERDAM	AEX	682,12	– 0,20	1,60
BRUXELLES	BEL 20	3176,28	0,13	– 4,91
FRANCFORT	DAX 30	7095,02	0,09	1,97
LONDRES	FTSE 100	6418,40	0,41	– 7,39
MADRID	STOCK EXCHANGE	10554,40	0,45	– 9,34
MILAN	MIBTEL 30	47997,00	– 0,02	11,64
ZURICH	SPI	8063,50	– 0,26	6,52

AMÉRIQUES

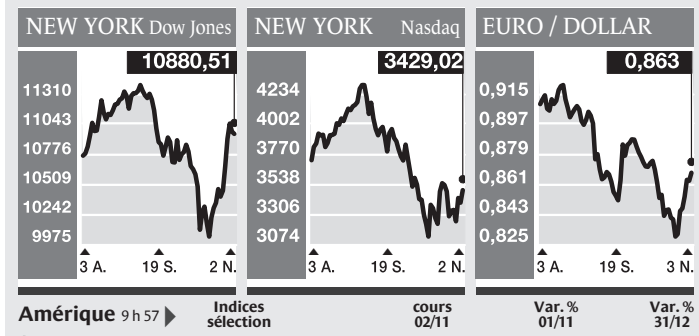

Amérique 9 h 57	Indices sélection	cours 02/11	Var. % 01/11	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10880,51	– 0,17	– 5,36
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1428,32	0,50	– 2,79
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	3429,02	2,87	– 15,73
TORONTO	TSE INDEX	9623,34	0,31	14,38
SAO PAULO	BOVESPA	14791,19	....	– 13,46
MEXICO	BOLSA	358,45	0,36	– 10,74
BUENOS AIRES	MERVAL	436,75	1,35	– 20,66
SANTIAGO	IPSA GENERAL	94,91	0,68	– 33,63
CARACAS	CAPITAL GENERAL	6499,64	1,19	19,96

ASIE - PACIFIQUE

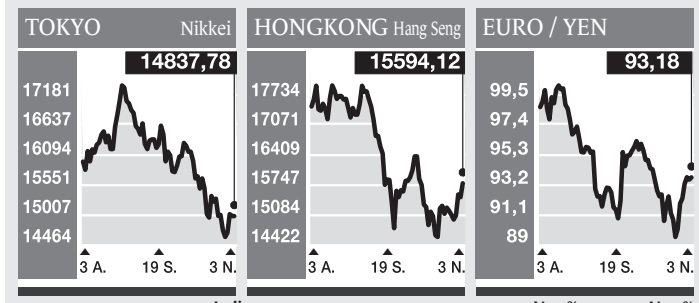

Zone Asie 9 h 57	Indices sélection	cours 03/11	Var. % 02/11	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	14837,78	– 0,23	– 21,64
HONGKONG	HANG SENG	15594,12	1,98	– 8,06
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	2061,50	1,03	– 16,86
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	69,94	0,37	– 46,21
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3266,50	0,94	3,62
BANGKOK	SET	19,93	2,42	– 42,63
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3936,66	1,57	– 21,36
WELLINGTON	NZSE-40	1942,47	1,52	– 11,97

ÉCONOMIE

Les banques françaises prêtent moins aux pays pauvres

LES BANQUES françaises se désengagent de plus en plus des pays pauvres, constate la Banque des règlements internationaux (BRI), dans un commentaire accompagnant ses statistiques bancaires publiées jeudi 2 novembre. La part de marché mondiale des établissements financiers français dans les crédits accordés aux pays en développement est passée de 11 % au premier et second semestre 1999 à 10,6 % au premier trimestre 2000 et à 9,9 % au deuxième trimestre 2000. Les banques françaises ne sont pas seules à se désengager des pays pauvres. Les autres établissements européens, à l'exception des britanniques, ont fait de même. Or, les banques européennes sont les premières prêteuses aux pays pauvres, puisqu'elles représentent plus de 60 % de l'encours total. La BRI note, par ailleurs, la forte augmentation des encours des banques mondiales sur les Etats-Unis – un montant *« inhabituellement élevé »* de 69 milliards de dollars – qui ont été investis en titres boursiers.

■ **ZONE EURO : la Banque centrale européenne** a décidé jeudi de maintenir inchangé son principal taux d'intérêt à 4,75 %. Le dernier tour de vis monétaire remonte au 5 octobre *(lire page 22).*

■ **Quelque 56 % des Allemands sont favorables à un abandon de l'euro** au profit du deutsche mark, tandis que 41 % se prononcent pour le maintien de la monnaie unique, selon un sondage de l'institut Forsa qui devait être rendu public vendredi par la chaîne d'information continue N24. L'hostilité à la monnaie européenne est plus forte à l'est du pays, dans l'ex-RDA (69 %), qu'à l'ouest (53 %), selon le sondage.

■ **FRANCE : la conjoncture industrielle** est restée globalement soutenue au troisième trimestre mais le taux d'utilisation des capacités de production a atteint un niveau record, ce qui est susceptible de générer un courant d'investissements, selon la dernière enquête trimestrielle dans l'industrie publiée vendredi par l'Insee. Les chefs d'entreprise interrogés en octobre jugent que la demande globale en produits manufacturés continue de décélérer progressivement tandis que la demande étrangère se redresse quelque peu. L'indice de la demande globale dans l'industrie manufacturière atteint son meilleur niveau depuis plus de dix ans. Celui de la demande étrangère rebondit après sa chute de juillet. Par ailleurs, les industriels prévoient un léger infléchissement de l'emploi au 4e trimestre après un niveau record .

■ **ESPAGNE : le taux de chômage** a été de 9,11 % en octobre contre 8,94 % en septembre et 9,75 % en octobre 1999, annonce le ministère du travail vendredi. Les données trimestrielles du ministère de l'économie, qui servent pour les comparaisons internationales, donnent un taux bien plus élevé, de 13,97 % au deuxième trimestre.

■ **ÉTATS-UNIS : l'indice composite des principaux indicateurs économiques**, censé préfigurer l'évolution de la conjoncture dans les six à neuf mois, est resté inchangé en septembre par rapport à août, a annoncé jeudi le Conference Board, un organisme de conjoncture privé.

■ **La productivité aux Etats-Unis** a progressé de 3,8 % en rythme annuel au troisième trimestre 2000 contre une hausse de 6,1 % (chiffre révisé) sur les trois mois précédents, selon une première estimation publiée jeudi par le département du travail *(lire p. 22).*

■ **Les nouvelles demandes hebdomadaires d'allocations chômage aux Etats-Unis** sont restées inchangées à 308 000 au cours de la semaine close le 28 octobre, a annoncé jeudi le département du travail. Les analystes tablaient, dans leur consensus, sur une hausse de 3 000 demandes à 308 000 dossiers, par rapport à une base non révisée de la semaine précédente.

■ **CANADA : les perspectives de la production et de l'emploi** pour le dernier trimestre de l'an 2000 restaient positives en octobre, bien qu'un *« nombre croissant de fabricants aient manifesté de l'inquiétude au sujet du niveau actuel de commandes »*, a indiqué jeudi le gouvernement canadien. Le nombre de fabricants qui s'attendent à une augmentation de la production a baissé de 25 % à 20 % en octobre, notamment dans les domaines du transport, de l'équipement et des métaux.

■ **MEXIQUE : l'économie a maintenu un fort rythme de croissance**, supérieur à 7 % au 3e trimestre de l'an 2000, sans que des signes de surchauffe ne se manifestent, indique une analyse rendue publique jeudi du BBVA-Bancomer, le principal établissement financier du pays.

VALEUR DU JOUR

PepsiCo hésite à acheter Quaker Oats

ACHÈTERA, achètera pas ? Tandis que le *Wall Street Journal Europe* fait sa « une », vendredi 3 novembre, sur les discussions menées par PepsiCo pour racheter Quaker Oats, numéro deux américain des céréales pour petit déjeuner, le site internet du journal, wsj.com, annonce que les deux parties ne sont finalement pas parvenues à se mettre d'accord sur les modalités d'une transaction qui aurait avoisiné les 13 milliards de dollars.

PepsiCo aurait proposé d'échanger 2,2 de ses actions pour une action Quaker Oats, une offre jugée insuffisante par ce dernier. Roger Enrico, le PDG du groupe de boissons, refuserait d'aller au-delà. Après des années passées dans l'ombre de son grand rival Coca-Cola, PepsiCo est en train de faire une remontée spectaculaire, bien qu'en dents de scie, à la Bourse de New York. Depuis début mars, l'action est passée de 30,5 dollars à 47 dollars le 2 novembre. Une hausse du titre qui accompagne quatre trimestres consécutifs de croissance à deux chiffres du bénéfice par action. M. Enrico, qui se retirera de la direction opérationnelle du groupe avant la fin 2001, ne veut à aucun prix risquer de compromettre cette réhabilitation boursière de PepsiCo, fruit de sa stratégie de diversification.

Eternel numéro deux dans les *soft drinks*, derrière Coca-Cola, PepsiCo s'est taillé une position de solide leader dans les jus de fruit,

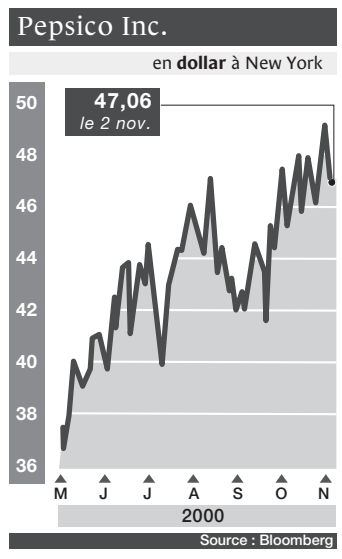

avec le rachat de Tropicana en 1998 pour 20 milliards de dollars, et surtout dans les « snacks », ou produits de grignotage (biscuits salés, chips...), avec la division Frito Lay qui génère désormais une fois et demi le chiffre d'affaires des boissons.

Avec Quaker Oats, PepsiCo ferait une entrée dans l'univers du petit déjeuner, déjà abordé avec Tropicana. Et il mettrait la main sur la marque Gatorade, qui domine le marché américain des boissons reconstituantes pour sportifs. Un segment de marché en plein essor, que Coca-Cola a commencé à investir avec sa marque Powerade. Coca, Nestlé et Danone seraient également sur les rangs pour reprendre Quaker Oats, selon le *Wall Street Journal.*

Pascal Galinier

SUR LES MARCHÉS

PARIS

VENDREDI 3 novembre en début de séance, l'indice CAC 40 était en hausse de 0,44 %, à 6 428,22 points. La veille, au cours d'une journée marquée par de faibles volumes, le marché avait clôturé en légère baisse après quatre séances consécutives de hausse.

Après avoir ouvert en hausse de 0,16 %, le CAC 40 avait abandonné 0,14 %, à 6 400,31 points. Le montant des échanges sur le service à règlement différé (SRD) s'est élevé à 3,5 milliards d'euros, soit 23 milliards de francs.

FRANCFORT

DANS LES premiers échanges, à la Bourse de Francfort, l'indice DAX progressait de 0,05 % à 7 092,02 points, vendredi matin. Le baromètre des grandes valeurs allemandes avait clôturé, jeudi, en hausse de 0,42 %, à 7 088,64 points, grâce à l'impulsion donnée par la progression des valeurs technologiques.

LONDRES

L'INDICE FOOTSIE de la Bourse de Londres gagnait 0,47 % à 6 422,1 points, vendredi matin. La Bourse de Londres avait terminé la séance, jeudi, en repli de 1,02 %, à 6 392 points, affectée par la baisse des actions des compagnies pétrolières.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo était fermée, vendredi, en raison d'un jour férié au Japon.

NEW YORK

L'INDICE NASDAQ a grimpé de 2,87 %, à 3 429,02 points, jeudi 2 novembre. Les valeurs technologiques ont terminé en nette hausse à la suite d'une prévision optimiste d'Intel sur son chiffre d'affaires et des perspectives positives pour le secteur des semi-conducteurs. L'indice Dow Jones a en revanche reculé légèrement de 0,17 %, à 10 880,51 points, freiné par la chute de l'action Exxon Mobil, qui a pâti de la baisse des cours du pétrole.

TAUX

LE RENDEMENT de l'obligation assimilable du Trésor français émise à 10 ans s'établissait à 5,35 %, vendredi, en début de matinée. Celui du bund allemand de même échéance s'inscrivait à 5,21 %. Jeudi, outre-Atlantique, le rendement moyen sur les bons du Trésor à 10 ans s'était légèrement tendu à 5,74 % et celui de l'obligation à 30 ans à 5,78 %. La baisse du rendement d'une obligation traduit une hausse de son prix.

MONNAIES

L'EURO est repassé au-dessus du niveau des 0,86 cents vendredi matin. Il était tombé sous ce niveau après que la Banque centrale européenne eut décidé, jeudi, de laisser ses taux directeurs inchangés et la publication de bons chiffres de productivité aux Etats-Unis *(lire aussi page 22).* La devise européenne cotait 0,8611 dollar et 93,13 yens. Le billet vert s'échangeait contre 108,16 yens.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324

Hors zone Euro

Euro contre	02/11
COURONNE DANOISE	7,4446
COUR. NORVÉGIENNE	7,9395
COUR. SUÉDOISE	8,5210
COURONNE TCHÈQUE	34,6570
DOLLAR AUSTRALIEN	1,6380
DOLLAR CANADIEN	1,3261
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,1605
DRACHME GRECQUE	339,8100
FLORINT HONGROIS	1,6380
ZLOTY POLONAIS	3,9570

Cours de change croisés

03/11 9 h 57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,92691	0,86360	0,13165	1,44430	0,56563
YEN	107,88500	.....	93,18500	14,20500	155,85000	61,04500
EURO	1,15794	1,07313	.....	0,15245	1,67335	0,65510
FRANC	7,59605	7,04035	6,55957	.....	10,97070	4,29915
LIVRE	0,69238	0,64175	0,59760	0,09110	.....	0,39165
FRANC SUISSE	1,76795	1,63815	1,52650	0,23270	2,55300	.....

Taux d'intérêt (%)

Taux 02/11	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,87	4,87	5,32	5,70
ALLEMAGNE	4,85	5,09	5,22	5,60
GDE-BRETAG.	5,63	6,01	5,15	4,59
ITALIE	4,85	5,03	5,58	6,04
JAPON	0,28	0,37	1,83	3,05
ÉTATS-UNIS	6,56	6,37	5,74	5,78
SUISSE	3,12	3,35	3,82	4,27
PAYS-BAS	4,79	5,03	5,35	5,67

Matières premières

En dollars	Cours 02/11	Var. % 01/11
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	1835,50	– 0,14
ALUMINIUM 3 MOIS	1481,50	– 0,03
PLOMB 3 MOIS	483	– 0,62
ETAIN 3 MOIS	5238	– 2,18
ZINC 3 MOIS	1092,50	+ 0,05
NICKEL 3 MOIS	7195	– 0,35
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	4,82	+ 0,94
PLATINE A TERME	157839,50	– 0,51
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	261	+ 0,48
MAIS (CHICAGO)	208,75	....
SOJA TOURTEAU (CHG.)	171,30	....
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	764	+ 1,46
CAFÉ (LONDRES)	703	– 0,99
SUCRE BL. (LONDRES)	172,10	– 4,40

Matif

Cours 9 h 57	Volume 03/11	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
DÉCEMBRE 2000	6951	86,59	86,54
Euribor 3 mois			
DÉCEMBRE 2000	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 02/11	Var. % 01/11
BRENT (LONDRES)	30,40	– 1,23
WTI (NEW YORK)	0,33	....
LIGHT SWEET CRUDE	32,59	– 1,66

Or

En euros	Cours 02/11	Var % 01/11
OR FIN KILO BARRE	9850	....
OR FIN LINGOT	9890	....
ONCE D'OR (LO) $	266,40	....
PIÈCE FRANCE 20 F	56,60	....
PIÈCE SUISSE 20 F	56,30	....
PIÈCE UNION LAT. 20	56,60	....
PIÈCE 10 DOLLARS US	208	....
PIÈCE 20 DOLLARS US	399,75	....
PIÈCE 50 PESOS MEX	363	....

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● Les valeurs pétrolières se sont inscrites en recul à la Bourse de Londres, jeudi 2 novembre, à la suite de la publication des résultats de Shell pour le troisième trimestre, légèrement inférieurs aux attentes des analystes. L'action **Shell** a abandonné 20 pence pour finir à 542 pence, tandis que **BP** a terminé en baisse de 15 pence, à 582 pence. En Espagne également, les titres des compagnies pétrolières ont clôturé en baisse, jeudi. L'action **Repsol-YPF** a cédé 0,37 %, à 18,65 euros. **Endesa** a perdu 2,03 %, à 18,81 euros, tandis qu'**Iberdrola** a abandonné 1,67 %, à 14,17 euros et qu'**Union Fenosa** a reculé 0,73 %, à 21,63 euros.

● L'assureur britannique **CGNU** a affiché un gain de 47 pence, à 1 005 pence, en clôture de séance, jeudi, au lendemain de l'annonce de son retrait du marché londonien des Lloyds de l'assurance et de la réassurance.

● A la Bourse suisse, le groupe pharmaceutique **Novartis** a terminé la séance, jeudi, en hausse de 0,44 %, soit un gain de 12 francs suisses, à 2 739 francs suisses. Le titre a réagi au fait que les autorités américaines de la concurrence ont donné leur feu vert à la fusion de ses activités agrochimiques avec celles d'AstraZeneca au sein de la société Syngenta. Ce nouveau groupe, numéro un mondial de l'agrochimie, sera coté en Bourse, notamment en Suisse, à partir du 13 novembre.

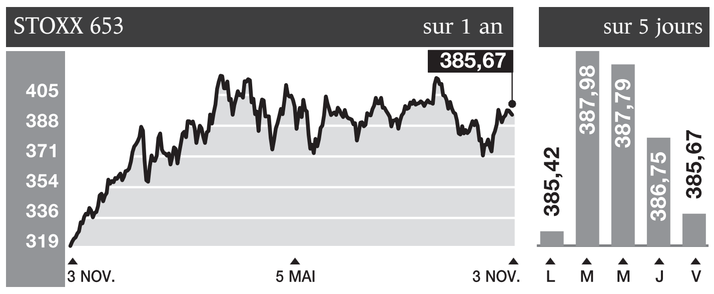

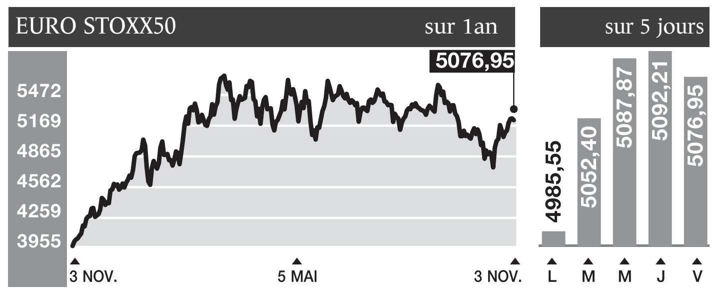

03/11 10 h 18

AUTOMOBILE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 02/11
AUTOLIV SDR	SE	25,76	+ 0,23
BASF AG	BE★	45,25	– 0,11
BMW	DE★	38,70	+ 0,52
CONTINENTAL AG	DE★	18,20	– 0,27
DAIMLERCHRYSLER	DE★	55,60	– 0,18
FIAT	IT★	27,65	– 0,47
FIAT PRIV.	IT★	17,62	– 1,29
MICHELIN	FR★	33,20	– 0,90
PEUGEOT	FR★	221	+ 1,01
PIRELLI SPA	IT★	3,44	+ 0,29
DR ING PORSCHE	DE★	3880	– 0,26
RENAULT	FR★	56,75	+ 0,44
VALEO	FR★	55,70	+ 1,27
VOLKSWAGEN	DE★	59,15	– 0,25
▶ DJ E STOXX AUTO P		238,86	– 0,13

BANQUES

ABBEY NATIONAL	GB	17,76	+ 9,18
ABN AMRO HOLDIN	NL★	27,49	+ 0,18
ALL & LEICS	GB	10,68	+ 4,95
ALLIED IRISH BA	GB	20,27	+ 0,58
ALPHA BANK	GR	43,51	– 0,44
B PINTO MAYOR R	PT★	26,05	....
BANK AUSTRIA AG	AT★	63,65	– 0,25
BANK OF IRELAND	GB	14,86	– 0,78
BANK OF PIRAEUS	GR	18,10	– 0,32
BK OF SCOTLAND	GB	12,16	+ 7,10
BANKINTER R	ES★	41,90	– 0,24
BARCLAYS PLC	GB	33,41	– 0,45
BAYR.HYPO-U.VER	DE★	64,70	– 0,15
BCA AG.MANTOVAN	IT★	9,64	– 0,10
BCA FIDEURAM	IT★	18,40	– 0,76
BCA INTESA	IT★	4,89	– 1,21
BCA LOMBARDA	IT★	10,68	– 0,65
MONTE PASCHI SI	IT★	4,88	– 1,41
BCA P.BERG.-C.V	IT★	20,14	– 0,54
BCA P.MILANO	IT★	7,29	– 0,14
B.P.VERONA E S.	IT★	13,10	– 0,83
BCA ROMA	IT★	1,24	....
BBVA R	ES★	16,10	– 0,62
ESPIRITO SANTO	PT★	17,90	....
BCO POPULAR ESP	ES★	36,52	+ 0,38
BCP R	PT★	5,90	....
BIPOP CARIRE	IT★	9,37	– 0,85
BNL	IT★	3,92	– 0,25
BNP PARIBAS	FR★	101,40	– 0,78
BSCH R	ES★	11,85	– 0,92
CHRISTIANIA BK	NO	6,10	....
COMIT	IT★	6,95	– 0,71
COMM.BANK OF GR	GR	52,24	– 1,66
COMMERZBANK	DE★	33,20	– 1,63
CREDIT LYONNAIS	FR★	42,13	+ 0,79
DANSKE BANK	DK	171,27	– 1,16
DNB HOLDING -A-	NO	5,04	....
DEUTSCHE BANK N	DE★	97,30	– 1,12
DEXIA	BE★	178,50	– 0,72
DRESDNER BANK N	DE★	47,90	+ 0,21
EFG EUROBK ERGA	GR	32,06	+ 0,88
ERSTE BANK	AT★	47,50	– 0,52
FOERENINGSSB A	SE	17,60	....
HALIFAX GROUP	GB	9,81	+ 1,57
HSBC HLDG	GB	17,55	+ 1,55
IKB	DE★	16,25	+ 0,31
KBC BANCASSURAN	BE★	51,25	....
LLOYDS TSB	GB	11,77	– 2,37
NAT BANK GREECE	GR	45,53	– 0,19
NATEXIS BQ POP.	FR★	90,35	....
NORDIC BALTIC H	SE	8,80	– 0,66
NORDIC BALTIC H	DK	10,07	– 0,66
ROLO BANCA 1473	IT★	21,78	– 0,05
ROYAL BK SCOTL	GB	26,85	– 0,74
S-E-BANKEN -A-	SE	13,79	....
SAN PAOLO IMI	IT★	19,27	– 0,67
STANDARD CHARTE	GB	17,38	+ 1,27
STE GENERAL-A-	FR★	65,60	– 0,61
SV HANDBK -A-	SE	18,78	+ 0,95
SWEDISH MATCH	SE	4,14	– 0,56
UBS N	CH	163,53	– 1,38
UNICREDITO ITAL	IT★	6,02	– 1,63
UNIDANMARK -A-	DK	85,97	....
▶ DJ E STOXX BANK P		352,52	– 0,54

PRODUITS DE BASE

ACERALIA	ES★	9,23	+ 0,11
ACERINOX R	ES★	33,21	+ 0,33
ALUMINIUM GREEC	GR	43,55	+ 0,37
ANGLO AMERICAN	GB	64,84	– 0,08
ASSIDOMAEN AB	SE	20,77	– 0,56
BEKAERT	BE★	47,98	+ 0,54
BILLITON	GB	4,45	+ 0,76
BOEHLER-UDDEHOL	AT★	36,25	– 1,87
BUNZL PLC	GB	6,70	....
CORUS GROUP	GB	1,04	....
ELVAL	GR	4,06	– 0,36
ISPAT INTERNATI	NL★	4,70	+ 0,21
JOHNSON MATTHEY	GB	18,54	– 1,52
MAYR-MELNHOF KA	AT★	47,99	+ 2
METSAE-SERLA -B	FI★	7,50	....
HOLMEN -B-	SE	31,10	+ 0,76
OUTOKUMPU	FI★	8,50	....
PECHINEY-A-	FR★	42,98	– 1,65
RAUTARUUKKI K	FI★	3,92	+ 1,82
RIO TINTO	GB	18,25	– 0,28
SIDENOR	GR	4,68	+ 1,27
SILVER & BARYTE	GR	33,11	+ 2,74
SMURFIT JEFFERS	GB	2,10	....
STORA ENSO -A-	FI★	11,76	+ 0,09
STORA ENSO -R-	FI★	11,66	– 0,77
SVENSKA CELLULO	SE	23,41	+ 0,76
THYSSENKRUPP	DE★	17,28	+ 1,05
UNION MINIERE	BE★	41,75	+ 1,09
UPM-KYMMENE COR	FI★	31,81	– 1,52
USINOR	FR★	12,89	– 1,23
VIOHALCO	GR	14,27	+ 0,73
VOEST-ALPINE ST	AT★	27,84	+ 0,54
J D WETHERSPOON	GB	5,09	....
▶ DJ E STOXX BASI P		172,63	– 0,69

CHIMIE

AIR LIQUIDE	FR★	140,50	– 1,06
AKZO NOBEL NV	NL★	54,40	+ 0,55
BASF AG	DE★	45,25	– 0,11
BAYER AG	DE★	50,35	+ 0,70
BOC GROUP PLC	GB	16,13	+ 0,63
CELANESE N	DE★	20,60	– 0,48
CIBA SPEC CHEM	CH	69,50	– 0,93
CLARIANT N	CH	364,99	– 0,53
DEGUSSA-HUELS	DE★	32,10	+ 2,23
DSM	NL★	34,30	+ 1,12
EMS-CHEM HOLD A	CH	4840,40	....
ICI	GB	7,59	+ 5,85
KEMIRA	FI★	5,40	....
LAPORTE	GB	8,93	– 0,19
LONZA GRP N	CH	578,23	....
NORSK HYDRO	NO	47,48	....
RHODIA	FR★	14,60	– 1,35
SOLVAY	BE★	63,45	....
TESSENDERLO CHE	BE★	34,20	+ 0,59
▶ DJ E STOXX CHEM P		384,04	– 0,44

CONGLOMÉRATS

D'IETEREN SA	BE★	257,90	+ 2,38
AZEO	FR★	76,55	+ 0,33
GBL	BE★	278	+ 1,05
GEVAERT	BE★	42	....
INCHCAPE	GB	4,70	+ 2,94
MYTILINEOS	GR	11,83	+ 0,50
UNAXIS HLDG N	CH	292,39	....
ORKLA	NO	21,41	....
SONAE SGPS	PT★	1,50	....
TOMKINS	GB	2,79	+ 0,61
▶ DJ E STOXX CONG P		329,98	....

TÉLÉCOMMUNICATIONS

ATLANTIC TELECO	GB	3,27	+ 5,41
EIRCOM	IR★	3,32	– 0,90
BRITISH TELECOM	GB	12,89	+ 0,79
CABLE & WIRELES	GB	15,08	– 0,22
DEUTSCHE TELEKO	DE★	42,40	+ 0,55
E.BISCOM	IT★	151,35	+ 0,77
EIRCOM	IE	3,32	– 0,90
ELISA COMMUNICA	IE	34,80	+ 0,78
ENERGIS	GB	9,30	+ 2,03
EQUANT NV	DE★	37,60	....
EUROPOLITAN HLD	SE	10,39	....
FRANCE TELECOM	FR★	123,50	+ 1,31
HELLENIC TELE (	GR	19,92	+ 1,96
HELS.TELEPH E	FI★	102,60	....
KINGSTON COM	GB	5,22	+ 2,98
KONINKLIJKE KPN	NL★	22	– 0,14
LIBERTEL NV	NL★	14,85	+ 1,02
MANNESMANN N	DE★	103	....
MOBILCOM	DE★	78,40	+ 1,62
PANAFON HELLENI	GR	9,56	+ 1,09
PORTUGAL TELECO	PT★	10,42	....
SONERA	FI★	25,20	– 0,40
SWISSCOM N	CH	298,93	– 1,40
TELE DANMARK -B	DK	56,42	+ 0,48
TELECEL	PT★	13,44	....
TELECOM ITALIA	IT★	13,75	+ 1,18
TELECOM ITALIA	IT★	6,51	+ 1,40
TELIA	SE	7,39	+ 0,80
T.I.M.	IT★	10,16	+ 0,49
TISCALI	IT★	37,55	+ 0,94
VERSATEL TELECO	NL★	23	– 5,74
VODAFONE GROUP	GB	4,40	+ 3,56
▶ DJ E STOXX TCOM P		865,62	+ 0,58

CONSTRUCTION

ACCIONA	ES★	37,20	– 0,53
ACS	ES★	25,71	+ 0,04
AGGREGATE IND	GB	1,11	+ 1,54
AKTOR SA	GR	7,34	+ 0,81
UPONOR -A-	FI★	19	+ 2,43
AUMAR R	ES★	17,57	+ 1,04
ACESA R	ES★	8,99	– 0,11
BLUE CIRCLE IND	GB	7,40	– 0,23
BOUYGUES	FR★	63,50	+ 1,11
BPB	GB	3,91	....
BRISA AUTO-ESTR	PT★	9,21	....
BUZZI UNICEM	IT★	9,17	– 0,33
CARADON	GB	3,14	....
CRH PLC	GB	30,39	– 0,77
CIMPOR R	PT★	26,10	....
COLAS	FR★	56,15	– 0,09
GRUPO DRAGADOS	ES★	11,17	– 0,45
FCC	ES★	21,97	+ 0,69
GROUPE GTM	FR★	138,80	– 0,86
GRUPO FERROVIAL	ES★	14,31	+ 1,78
HANSON PLC	GB	6,13	+ 0,27
HEIDELBERGER ZE	DE★	56,50	– 1,74
HELL.TECHNODO.R	GR	8,03	– 0,55
HERACLES GENL R	GR	14,58	....
HOCHTIEF ESSEN	DE★	26	+ 0,39
HOLDERBANK FINA	CH	1234,96	– 0,47
IMERYS	FR★	112,70	+ 0,18
ITALCEMENTI	IT★	9,24	+ 1,09
LAFARGE	FR★	84	– 0,65
MICHANIKI REG.	GR	5,50	+ 1,08
PILKINGTON PLC	GB	1,60	....
RMC GROUP PLC	GB	10,06	....
SAINT GOBAIN	FR★	156	+ 0,13
SKANSKA -B-	SE	45,77	– 0,26
TAYLOR WOODROW	GB	2,96	– 1,68
TECHNIP	FR★	151,70	+ 1,13
TITAN CEMENT RE	GR	43,49	+ 0,41
WIENERB BAUSTOF	AT★	21,34	– 0,88
WILLIAMS	GB	5,59	....
▶ DJ E STOXX CNST P		226,52	+ 0,19

CONSOMMATION CYCLIQUE

ACCOR	FR★	46,61	– 0,72
ADIDAS-SALOMON	DE★	56,50	+ 0,71
AGFA-GEVAERT	BE★	25,01	+ 0,24
AIR FRANCE	FR★	20,98	– 0,80
AIRTOURS PLC	GB	3,34	– 0,50
ALITALIA	IT★	2,01	+ 1,01
AUSTRIAN AIRLIN	AT★	11,86	+ 0,51
AUTOGRILL	IT★	12,74	– 1,16
BANG & OLUFSEN	DK	56,42	– 2,10
BENETTON GROUP	IT★	2,18	....
BRITISH AIRWAYS	GB	5,42	– 3,29
BULGARI	IT★	14,25	+ 0,07
CHRISTIAN DIOR	FR★	60,35	+ 1
CLUB MED.	FR★	94,40	+ 2,16
DT.LUFTHANSA N	DE★	23,55	+ 1,07
ELECTROLUX -B-	SE	15,20	+ 1,17
EM.TV & MERCHAN	DE★	34,49	+ 1,11
EMI GROUP	GB	8,36	– 1,97
EURO DISNEY	FR★	0,61	– 1,61
GRANADA COMPASS	GB	10,34	+ 2,67
HERMES INTL	FR★	166,20	– 1,19
HPI	IT★	1,47	+ 1,38
KLM	NL★	20,45	– 1,68
HILTON GROUP	GB	3,51	+ 2,45
LVMH	FR★	85,40	+ 0,06
MEDION	DE★	122,50	+ 0,20
MOULINEX	FR★	4,12	....
P & O PRINCESS	GB	4,38	– 0,76
PERSIMMON PLC	GB	3,91	....
ROY.PHILIPS ELE	NL★	47,01	– 0,40
PREUSSAG AG	DE★	38,30	+ 0,26
RANK GROUP	GB	2,94	....
RYANAIR HLDGS	IE	9,50	....
SAIRGROUP N	CH	165,82	– 1,17
SAS DANMARK A/S	DK	10,34	+ 7,09
SEB	FR★	61	....
SODEXHO ALLIANC	FR★	185	– 1,02
TELE PIZZA	ES★	4,51	+ 0,22
THE SWATCH GRP	CH	1614,99	+ 0,16
THE SWATCH GRP	CH	327,05	....
THOMSON MULTIME	PA	54	– 0,37
WW/WW UK UNITS	IR★	1,45	– 0,68
WILSON BOWDEN	GB	10,64	....
WM-DATA -B-	SE	4,57	+ 1,04
WOLFORD AG	AT★	23,65	– 1,05
▶ DJ E STOXX CYC GO P		178,81	– 0,14

PHARMACIE

ACTELION N	CH	514,13	+ 0,38
ALTANA AG	DE★	142	+ 0,71
ASTRAZENECA	GB	53,27	+ 0,09
AVENTIS	FR★	80,40	+ 0,19
BB BIOTECH	CH	1406,33	+ 2,38
CAMBRIDGE ANTIB	GB	....	....
CELLTECH GROUP	GB	23,17	– 0,36
ELAN CORP	IE	35,37	....
ESSILOR INTL	FR★	289	+ 1,40
FRESENIUS MED C	DE★	96,50	– 1,53
GAMBRO -A-	SE	9,10	– 0,64
GLAXO WELLCOME	GB	33,65	+ 1,11
NOVARTIS N	CH	1780,48	– 0,62
NOVO NORDISK B	DK	241,11	– 0,83
NYCOMED AMERSHA	GB	10,41	– 2,36
ORION B	FI★	20,80	+ 2,21
QIAGEN NV	NL★	50	+ 0,99
ROCHE HOLDING	CH	13082,16	+ 1,01
ROCHE HOLDING G	CH	10975,93	+ 0,45
SANOFI SYNTHELA	FR★	61,95	– 0,80
SCHERING AG	DE★	66,30	+ 2,08
SHIRE PHARMA GR	GB	23,52	– 1,06
SERONO -B-	CH	1113,95	+ 0,47
SMITH & NEPHEW	GB	5	+ 1,36
SMITHKLINE BEEC	GB	15,28	+ 0,11
SSL INTL	GB	13,30	– 1
SULZER FRAT.SA1	CH	750,26	– 0,26
SYNTHES-STRATEC	CH	760,73	– 0,09
UCB	BE★	42,99	....
WILLIAM DEMANT	DK	58,43	....
ZELTIA	ES★	23,35	+ 4,15
▶ DJ E STOXX HEAL		551,52	+ 0,31

(Publicité)

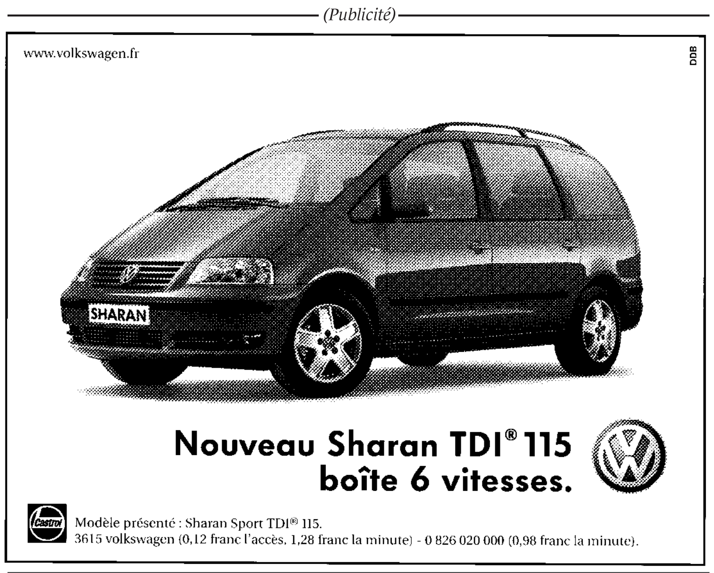

ÉNERGIE

BG GROUP	GB	6,23	....
BP AMOCO	GB	9,59	– 1,89
CEPSA	ES★	8,84	+ 0,45
COFLEXIP	FR★	143,60	+ 2,57
DORDTSCHE PETRO	NL★	57	....
ENI	IT★	6,36	+ 0,16
ENTERPRISE OIL	GB	9,10	....
HELLENIC PETROL	GR	10,62	– 4,75
LASMO	GB	2,33	....
LATTICE GROUP	GB	2,43	+ 0,69
OMV AG	AT★	78	– 0,19
PETROLEUM GEO-S	NO	17,26	....
REPSOL YPF	ES★	18,84	+ 1,02
ROYAL DUTCH CO	NL★	66,30	– 2,71
SAIPEM	IT★	6,16	– 0,65
SHELL TRANSP	GB	8,88	– 2,40
TOTAL FINA ELF	FR★	164,50	– 1,85
▶ DJ E STOXX ENGY P		351,49	– 1,88

SERVICES FINANCIERS

3I GROUP	GB	26,11	– 1,58
ALMANIJ	BE★	45,85	+ 1,66
ALPHA FINANCE	GR	37,37	....
AMVESCAP	GB	27,45	– 0,91
BHW HOLDING AG	DE★	24	– 0,41
BPI R	PT★	3,87	....
BRITISH LAND CO	GB	6,95	– 0,48
CANARY WHARF GR	GB	8,81	– 4,89
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,72	+ 2,30
CATTLES ORD.	GB	4,18	....
CLOSE BROS GRP	GB	19,58	....
COMPART	IT★	1,94	– 1,02
COBEPA	BE★	68,95	....
CONSORS DISC-BR	DE★	86,10	– 1,32
CORP FIN ALBA	ES★	30,75	+ 0,65
CS GROUP N	CH	223,38	+ 1,04
DEPFA-BANK	DE★	85,50	– 0,41
DIREKT ANLAGE B	DE★	51,50	+ 4,08
MAN GROUP	GB	8,68	+ 3,19
EURAFRANCE	FR★	695,50	....
FORTIS (B)	BE★	36,55	– 0,11
FORTIS (NL)	NL★	36,66	– 0,11
GECINA	FR★	98,60	– 0,40
GIMV	BE★	61	+ 0,83
GREAT PORTLAND	GB	4,26	....
HAMMERSON	GB	7	....
ING GROEP	NL★	82,68	– 0,14
REALDANMARK	DK	69,18	....
LAND SECURITIES	GB	12,96	+ 0,78
LIBERTY INTL	GB	8,46	+ 2,23
MARSCHOLLEK LAU	DE★	156	+ 1,63
MEDIOBANCA	IT★	13,12	– 1,20
MEPC PLC	GB	8,90	....
METROVACESA	ES★	15,91	– 0,56
PERPETUAL PLC	GB	70,15	....
PROVIDENT FIN	GB	14,89	....
RODAMCO CONT. E	NL★	42,90	+ 0,59
RODAMCO NORTH A	NL★	42,85	....
SCHRODERS	GB	21,83	– 1,74
SIMCO N	FR★	73,25	– 1,35
SLOUGH ESTATES	GB	6,09	+ 0,83
UNIBAIL	FR★	157,10	+ 0,06
VALLEHERMOSO	ES★	6,88	+ 1,18
WCM BETEILIGUNG	DE★	23,80	– 0,21
WOOLWICH PLC	GB	6,15	....
▶ DJ E STOXX FINS P		320,15	– 0,06

ALIMENTATION ET BOISSON

ALLIED DOMECQ	GB	6,21	– 0,54
ASSOCIAT BRIT F	GB	6,67	– 0,75
BASS	GB	11,25	– 1,62
BBAG OE BRAU-BE	AT★	44	....
BRAU-UNION	AT★	41,20	– 0,72
CADBURY SCHWEPP	GB	7,42	– 0,23
CARLSBERG -B-	DK	53,06	+ 1,28
CARLSBERG AS -A	DK	50,37	....
DANISCO	DK	46,07	+ 0,88
DANONE	FR★	163,10	– 1,57
DELTA HOLDINGS	GR	13,39	....
DIAGEO	GB	11,37	+ 0,74
ELAIS OLEAGINOU	GR	20,60	....
ERID.BEGH.SAY	FR★	95,20	– 1,30
HEINEKEN HOLD.N	NL★	40,85	+ 1,62
HELLENIC BOTTLI	GR	16,60	– 0,35
HELLENIC SUGAR	GR	12,83	+ 1,99
KAMPS	DE★	18	– 0,83
KERRY GRP-A-	GB	24,60	+ 0,27
MONTEDISON	IT★	2,48	– 0,40
NESTLE N	CH	2395,34	– 1,03
KONINKLIJKE NUM	NL★	57,15	+ 1,15
PARMALAT	IT★	1,73	+ 1,17
PERNOD RICARD	FR★	53,50	+ 1,52
RAISIO GRP -V-	FI★	1,79	+ 0,56
SCOTT & NEWCAST	GB	7,87	– 3,30
SOUTH AFRICAN B	GB	7,27	– 0,46
TATE & LYLE	GB	3,95	....
UNIQ	GB	3,49	+ 0,97
UNILEVER	NL★	59	– 1,58
UNILEVER	GB	7,87	– 0,85
WHITBREAD	GB	8,73	....
▶ DJ E STOXX F & BV P		248,53	– 0,46

BIENS D'ÉQUIPEMENT

ABB N	CH	108,75	– 0,75
ADECCO N	CH	793,43	– 0,57
AEROPORTI DI RO	IT★	8,57	– 0,35
AGGREKO	GB	6,28	+ 0,81
ALSTOM	FR★	25,82	+ 0,86
ALTRAN TECHNO	FR★	244,10	+ 0,12
ALUSUISSE GRP N	CH	667,19	....
ASSA ABLOY-B-	SE	22,06	– 2,08
ASSOC BR PORTS	GB	5,24	+ 1,96
ATLAS COPCO -A-	SE	24,18	+ 0,24
ATLAS COPCO -B-	SE	23,59	+ 0,50
ATTICA ENTR SA	GR	9,01	+ 0,33
BAA	GB	9,55	– 0,18
BARCO	BE★	135	+ 1,66
BBA GROUP PLC	GB	5,91	+ 0,57
BTG	GB	28,46	– 0,94
CIR	IT★	3,51	+ 0,86
CAPITA GRP	GB	9,07	+ 0,56
CDB WEB TECH IN	IT★	11,21	+ 0,36
CGIP	FR★	51,70	+ 1,57
CMG	GB	66,15	....
COOKSON GROUP P	GB	3,51	+ 1,95
DAMPSKIBS -A-	DK	10074,42	....
DAMPSKIBS -B-	DK	11350,51	+ 0,24
DAMSKIBS SVEND	DK	15716,09	....
E.ON AG	DE★	61,75	+ 0,41
EADS SICO.	FR★	23,34	– 0,72
ELECTROCOMPONEN	GB	11,75	– 1,13
EPCOS	DE★	94,50	+ 2,33
EUROTUNNEL	FR★	1,07	– 0,93
EXEL	GB	19,69	....
F.I. GROUP	GB	8,23	....
GROUP 4 FALCK	DK	140,37	....
FINMECCANICA	IT★	1,39	+ 0,72
FINNLINES	FI★	20	+ 2,56
FKI	GB	3,06	+ 0,55
FLS IND.B	DK	18,94	– 1,40
FLUGHAFEN WIEN	AT★	42,28	+ 0,67
GKN	GB	13,60	+ 0,37
HAGEMEYER NV	NL★	28,44	– 0,14
HALKOR	GR	5,40	+ 0,82
HAYS	GB	6,28	– 0,80
HEIDELBERGER DR	DE★	61,70	....
HUHTAMAEKI VAN	FI★	28	....
IFIL	IT★	9,13	+ 0,66
IMI PLC	GB	3,71	+ 0,45
INDRA SISTEMAS	ES★	24,50	....
INDRA SISTEMAS	ES★	24,50	....
IND.VAERDEN -A-	SE	26,76	+ 0,88
INVESTOR -A-	SE	15,67	– 0,74
INVESTOR -B-	SE	15,67	– 0,74
ISS	DK	74,55	....
JOT AUTOMATION	FI★	3,38	– 3,43
KINNEVIK -B-	SE	25,58	+ 0,23
KOEBENHAVN LUFT	DK	91,34	....
KONE B	FI★	69	....
LEGRAND	FR★	189	+ 1,07
LINDE AG	DE★	51	+ 0,39
MAN AG	DE★	31	+ 0,32
MG TECHNOLOGIES	DE★	13,80	– 0,50
WARTSILA CORP A	FI★	19	....
METSO	FI★	10,20	+ 3,55
MORGAN CRUCIBLE	GB	4,67	+ 1,46
NETCOM -B-	SE	54,92	....
NKT HOLDING	DK	304,92	+ 0,22
EXEL	GB	19,69	....
PACE MICRO TECH	GB	10,38	+ 3,69
PARTEK	FI★	13,30	....
PENINS.ORIENT.S	GB	5	+ 1,02
PERLOS	FI★	25,60	....
PREMIER FARNELL	GB	7	+ 0,48
RAILTRACK	GB	16,89	– 4,46
RANDSTAD HOLDIN	NL★	18,90	+ 0,27
RENTOKIL INITIA	GB	2,64	– 0,63
REXAM	GB	4,18	+ 1,63
REXEL	FR★	82,75	+ 1,53
RHI AG	AT★	24,80	+ 0,28
RIETER HLDG N	CH	353,22	– 0,18
ROLLS ROYCE	GB	3,02	+ 0,56
SANDVIK	SE	24,94	– 0,23
SAURER ARBON N	CH	520,02	....
SCHNEIDER ELECT	FR★	75,50	+ 0,67
SEAT PAGINE GIA	IT★	3,51	+ 5,41
SECURICOR	GB	2,28	– 2,86
SECURITAS -B-	SE	21,36	– 1,62
SERCO GROUP	GB	10,16	– 0,49
SGL CARBON	DE★	68,30	+ 0,74
SHANKS GROUP	GB	3,79	– 0,88
SIDEL	FR★	61,50	+ 0,08
INVENSYS	GB	2,75	– 0,61
SINGULUS TECHNO	DE★	47,80	+ 1,57
SKF -B-	SE	16,84	....
SMITHS IND PLC	GB	12,51	– 0,27
SOPHUS BEREND -	DK	24,18	....
SPIRENT	GB	11,65	+ 0,73
T.I.GROUP PLC	GB	6,25	– 0,80
TECAN GROUP N	CH	1275,51	....
TELEFONICA	ES★	22,86	+ 0,93
TPI	ES★	8,30	+ 2,09
THOMSON CSF	FR★	51,60	– 0,77
TOMRA SYSTEMS	NO	46,35	....
TRAFFICMASTER	GB	9,52	+ 1,25
UNAXIS HLDG N	CH	292,39	....
VA TECHNOLOGIE	AT★	46,70	– 0,51
VEDIOR NV	NL★	15,30	+ 0,99
VESTAS WIND SYS	DK	65,82	+ 1,03
VIVENDI ENVIRON	FR★	43,62	– 0,30
VOLVO -A-	SE	17,60	+ 0,33
VOLVO -B-	SE	17,96	+ 0,33
▶ DJ E STOXX IND GO P		537,48	+ 0,81

ASSURANCES

AEGIS GROUP	GB	2,64	....
AEGON NV	NL★	47,28	+ 0,60
AGF	FR★	65,30	+ 0,62
ALLEANZA ASS	IT★	15,66	+ 0,38
ALLIANZ N	DE★	405	+ 0,62
ALLIED ZURICH	GB	13,30	....
ASR VERZEKERING	NL★	111,80	– 0,18
AXA	FR★	162,70	+ 0,31
BALOISE HLDG N	CH	1199,63	– 0,05
BRITANNIC	GB	16,34	+ 0,83
CGNU	GB	16,59	– 1,69
CNP ASSURANCES	FR★	36,40	– 3,96
CORP MAPFRE R	ES★	21,06	– 0,66
ERGO VERSICHERU	DE★	163,10	– 0,67
ETHNIKI GEN INS	GR	20,39	....
EULER	FR★	52,80	– 2,22
CODAN	DK	83,01	....
FORTIS (B)	BE★	36,55	– 0,11
GENERALI ASS	IT★	38,80	– 1,02
GENERALI HLD VI	AT★	175	....
INTERAM HELLEN	GR	23,54	+ 3,90
IRISH LIFE & PE	GB	11,95	....
FONDIARIA ASS	IT★	5,80	....
LEGAL & GENERAL	GB	2,90	....
MEDIOLANUM	IT★	17,47	+ 0,06
MUENCH RUECKVER	DE★	377	– 0,26
POHJOLA YHTYMAE	FI★	44,10	+ 3,04
PRUDENTIAL	GB	15,72	– 0,64
RAS	IT★	15,21	– 3,49
ROYAL SUN ALLIA	GB	8,14	....
SAI	IT★	19,06	– 0,52
SAMPO -A-	FI★	48,89	+ 0,49
SWISS RE N	CH	2385,53	+ 0,61
SCOR	FR★	54,20	– 1,09
SEGUROS MUNDIAL	PT★	59,09	....
SKANDIA INSURAN	SE	18,95	+ 0,94
ST JAMES'S PLAC	GB	5,78	– 0,29
STOREBRAND	NO	8,12	....
ROYAL SUN ALLIA	GB	8,14	....
RENTENANSTALT N	CH	922,29	+ 0,14
TOPDANMARK	DK	21,49	....
ZURICH ALLIED N	CH	542,91	....
ZURICH FINL SVC	CH	591,97	– 0,11
▶ DJ E STOXX INSU P		467,11	+ 0,06

MEDIAS

MONDADORI	IT★	13,85	– 0,36
B SKY B GROUP	GB	17,26	+ 2,39
CANAL PLUS	FR★	172	– 0,86
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,72	+ 2,30
CARLTON COMMUNI	GB	9,30	– 0,72
DLY MAIL & GEN	GB	16,13	– 0,83
ELSEVIER	NL★	14,82	+ 0,54
EMAP PLC	GB	14,66	+ 1,39
FUTURE NETWORK	GB	8,46	+ 1
GRUPPO L'ESPRES	IT★	13,55	+ 0,74
GWR GROUP	GB	13,60	....
HAVAS ADVERTISI	FR★	19,30	+ 1,10
INDP NEWS AND M	IR★	3,70	– 0,54
INFORMA GROUP	GB	12,71	....
LAGARDERE SCA N	FR★	69,95	+ 0,36
LAMBRAKIS PRESS	GR	20,69	+ 1,15
M6 METROPOLE TV	FR★	55	+ 1,29
MEDIASET	IT★	17,29	+ 1,47
NRJ GROUP	FR★	38,50	– 0,26
PEARSON	GB	31,45	....
PRISA	ES★	22,03	+ 1,76
PROSIEBEN VZ	DE★	131	....
PT MULTIMEDIA R	PT★	33,50	....
PUBLICIS GROUPE	FR★	39,25	+ 1,82
PUBLIGROUPE N	CH	699,90	+ 0,94
REED INTERNATIO	GB	10,53	– 1,72
REUTERS GROUP	GB	22,58	– 0,22
SMG	GB	4,45	....
SOGECABLE R	ES★	30,30	+ 1,75
TAYLOR NELSON S	GB	4,58	....
TELEWEST COMM.	GB	2,08	....
TF1	FR★	65,10	+ 0,62
TRINITY MIRROR	GB	7,72	– 1,92
UNITED NEWS & M	GB	14,27	– 1,16
UNITED PAN-EURO	NL★	23,25	+ 0,43
VNU	NL★	55,75	+ 0,54
WOLTERS KLUWER	NL★	28,12	+ 0,57
WPP GROUP	GB	15,08	– 1,54
▶ DJ E STOXX MEDIA P		494,04	+ 0,40

BIENS DE CONSOMMATION

AHOLD	NL★	34,32	+ 0,50
ALTADIS -A-	ES★	17,66	+ 0,86
AMADEUS GLOBAL	ES★	10,17	+ 1,70
ATHENS MEDICAL	GR	9,86	– 0,59
AUSTRIA TABAK A	AT★	56	– 1,23
AVIS EUROPE	GB	3,14	....
BEIERSDORF AG	DE★	122	....
BIC	FR★	41,79	+ 0,92
BRIT AMER TOBAC	GB	8,26	– 1,20
CASINO GP	FR★	104	– 0,48
RICHEMONT UNITS	CH	3450,42	+ 0,67
CLARINS	FR★	88,85	....
DELHAIZE	BE★	55	+ 0,36
COLRUYT	BE★	45,95	– 0,11
FIRSTGROUP	GB	4,05	....
FREESERVE	GB	2,87	+ 3,01
GALLAHER GRP	GB	6,75	– 0,25
GIB	BE★	48,58	– 0,25
GIVAUDAN N	CH	285,85	+ 0,92
HENKEL KGAA VZ	DE★	72,20	+ 0,28
IMPERIAL TOBACC	GB	11,37	– 1,17
JERONIMO MARTIN	PT★	11,90	....
KESKO -B-	FI★	9,95	+ 2,47
L'OREAL	FR★	87,20	– 0,91
LAURUS NV	NL★	11,40	– 0,87
MORRISON SUPERM	GB	3,02	– 1,10
RECKITT BENCKIS	GB	15,11	– 1,85
SAFEWAY	GB	4,87	....
SAINSBURY J. PL	GB	6,72	– 0,25
STAGECOACH HLDG	GB	1,11	– 1,49
T-ONLINE INT	DE★	24,30	– 0,78
TERRA NETWORKS	ES★	29,38	+ 3,82
TESCO PLC	GB	4,37	– 0,38
TNT POST GROEP	NL★	25,20	– 0,75
WANADOO	FR★	14,72	+ 1,38
WORLD ONLINE IN	NL★	14	– 0,71
▶ DJ E STOXX N CY G P		482,30	+ 0,10

COMMERCE DISTRIBUTION

ALLIANCE UNICHE	GB	9,86	....
AVA ALLG HAND.G	DE★	38,25	....
BOOTS CO PLC	GB	8,55	– 5,21
BUHRMANN NV	NL★	30,15	– 0,33
CARREFOUR	FR★	81	+ 0,25
CASTO.DUBOIS	FR★	234,40	+ 0,60
CC CARREFOUR	ES★	14,77	– 1,47
CHARLES VOEGELE	CH	217,82	+ 0,30
CONTINENTE	ES★	19,02	....
D'IETEREN SA	BE★	257,90	+ 2,38
DEBENHAMS	GB	3,83	– 1,30
DIXONS GROUP	GB	3,48	– 1,90
GAL LAFAYETTE	FR★	183,50	+ 2,23
GEHE AG	DE★	43,50	+ 0,93
GREAT UNIV STOR	GB	8,29	– 0,20
GUCCI GROUP	NL★	117	– 0,68
HENNES & MAURIT	SE	23,18	....
KARSTADT QUELLE	DE★	39,30	– 0,51
KINGFISHER	GB	6,87	+ 0,25
MARKS & SPENCER	GB	3,27	+ 1,04
MATALAN	GB	11,87	– 1,53
METRO	DE★	48,50	+ 3,19
NEXT PLC	GB	11,79	+ 0,29
PINAULT PRINT.	FR★	211	– 0,52
SIGNET GROUP	GB	0,99	+ 1,72
VALORA HLDG N	CH	248,23	+ 1,20
VENDEX KBB NV	NL★	15,50	+ 3,33
W.H SMITH	GB	6,75	– 0,99
WOLSELEY PLC	GB	6,65	– 0,25
▶ DJ E STOXX RETL P		395,13	– 0,03

HAUTE TECHNOLOGIE

AIXTRON	DE★	155	– 2,39
ALCATEL-A-	FR★	72,70	– 0,95
ALTEC SA REG.	GR	10,30	+ 1,16
ASM LITHOGRAPHY	NL★	32,40	– 0,34
BAAN COMPANY	NL★	2,35	– 3,69
BALTIMORE TECH	GB	8,78	+ 1,75
BOOKHAM TECHNOL	GB	38,62	+ 2,82
SPIRENT	GB	18,05	....
BAE SYSTEMS	GB	6,31	– 1,05
BROKAT	DE★	56,50	+ 3,86
BULL	FR★	6,70	+ 0,45
BUSINESS OBJECT	FR★	93,70	+ 0,92
CAP GEMINI	FR★	189	+ 1,07
COLT TELECOM NE	GB	36,58	+ 3,76
COMPTEL	FI★	16,50	– 0,66
DASSAULT SYST.	FR★	89,25	– 0,28
DIALOG SEMICOND	GB	92,34	....
ERICSSON -B-	SE	16,31	+ 0,72
F-SECURE	FI★	6,30	– 1,56
FILTRONIC	GB	13,78	+ 3,92
FINMATICA	IT★	50,85	....
GETRONICS	NL★	12,95	+ 1,17
GN GREAT NORDIC	DK	26,60	....
INFINEON TECHNO	DE★	52,30	+ 3,36
INFOGRAMES ENTE	FR★	24,95	+ 0,20
INTRACOM R	GR	31,34	+ 0,14
KEWILL SYSTEMS	GB	11,17	– 0,15
LOGICA	GB	33,01	+ 0,56
LOGITECH INTL N	CH	363,03	....
MARCONI	GB	14,59	+ 1,64
MISYS	GB	12,26	– 0,68
NOKIA	FI★	50,35	– 0,08
OCE	NL★	17,80	+ 0,28
OLIVETTI	IT★	3,65	+ 1,11
PSION	GB	6,90	+ 0,74
SAGE GRP	GB	8,73	– 0,57
SAGEM	FR★	216	+ 0,93
SAP AG	DE★	190	– 1,45
SAP VZ	DE★	236	+ 0,43
SEMA GROUP	GB	14,89	+ 1,95
SEZ HLDG N	CH	718,86	+ 1,29
SIEMENS AG N	DE★	154,50	+ 0,52
MB SOFTWARE	DE★	8,20	– 2,50
SPIRENT	GB	11,65	+ 0,73
STMICROELEC SIC	FR★	59,45	– 0,34
TECNOST	IT★	4,05	+ 1,25
TELE 1 EUROPE	SE	8,57	....
THINK TOOLS	CH	442,83	– 3,29
THUS	GB	1,58	+ 1,08
TIETOENATOR	FI★	24,85	....
▶ DJ E STOXX TECH P		937,60	+ 0,33

SERVICES COLLECTIFS

ACEA	IT★	15,71	+ 0,71
AEM	IT★	3,88	+ 0,26
ANGLIAN WATER	GB	10,14	....
BRITISH ENERGY	GB	2,94	+ 1,74
CENTRICA	GB	4,18	....
EDISON	IT★	10,94	....
ELECTRABEL	BE★	258	....
ELECTRIC PORTUG	PT★	3,18	....
ENDESA	ES★	18,95	+ 0,74
ENEL	IT★	4,31	– 1,15
EVN	AT★	29	+ 1,75
FORTUM	FI★	3,99	– 0,50
GAS NATURAL SDG	ES★	20,19	– 0,20
HIDRO CANTABRIC	ES★	22,49	....
IBERDROLA	ES★	14,24	+ 0,49
INNOGY HOLDINGS	GB	3,29	– 4,85
ITALGAS	IT★	4,89	....
KELDA	GB	6,13	....
NATIONAL GRID G	GB	10,41	+ 0,65
INTERNATIONAL P	GB	4,62	– 1,08
OESTERR ELEKTR	AT★	94,57	– 1,51
PENNON GROUP	GB	11,72	+ 2,20
POWERGEN	GB	9,32	....
SCOTTISH POWER	GB	8,97	....
SEVERN TRENT	GB	12,61	– 2,21
SUEZ LYON EAUX	FR★	181	– 0,33
SYDKRAFT -A-	SE	17,72	....
SYDKRAFT -C-	SE	17,66	....
THAMES WATER	GB	20,37	....
FENOSA	ES★	21,65	+ 0,09
UNITED UTILITIE	GB	11,92	+ 1,43
VIRIDIAN GROUP	GB	12,64	+ 0,53
VIVENDI	FR★	85,25	– 0,47
▶ DJ E STOXX PO SUP P		338,17	....

EURO NOUVEAU MARCHÉ

03/11 10 h 18

AMSTERDAM

	Cours en euros	% Var. 02/11
AIRSPRAY NV	18,20	– 0,55
ANTONOV	0,62	– 3,13
C/TAC	4,61	+ 1,32
CARDIO CONTROL	4,50	+ 2,27
CSS	23,90	....
HITT NV	6	....

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - **DE** : Allemagne - **ES** : Espagne **IT** : Italie - **PT** : Portugal - **IR** : Irlande **LU** : Luxembourg - **NL** : Pays-Bas - **AT** : Autriche **FI** : Finlande - **BE** : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - **NO** : Norvège - **DK** : Danemark **GB** : Grande-Bretagne - **GR** : Grèce - **SE** : Suède.

VALEURS FRANCE

● Le titre **Géophysique** se négociait en hausse de 2,43 % à 76 euros, vendredi 3 novembre au début des cotations. Les investisseurs ont apprécié les indications du groupe concernant le rachat des actifs d'Aker Geo. Celui-ci aurait un effet positif sur son bénéfice par action dès 2001 et induirait un résultat d'exploitation additionnel de l'ordre de 10 millions de dollars pour le groupe. L'opération devrait mener à une augmentation de capital créant 1,8 million d'actions à un prix tournant autour de 75 euros.

● L'action **Carbone Lorraine** gagnait 0,76 % à 53 euros, vendredi en début de séance. La cession de son activité aimants pour applications informatiques et industrielles, signée en août avec l'américain Magnequench, vient d'être finalisée.

● Le titre **Essilor** gagnait 2,25 % à 291,4 euros, vendredi matin. Le prix maximum à payer pour les actions du groupe proposées dans le cadre de l'offre à prix ouvert portant sur 22 % du capital a été fixé à 310 euros, selon un avis paru dans la presse vendredi.

● Le titre **Ubi Soft** progressait de 1,58 % à 51,45 euros, à la suite d'un chiffre d'affaires de 65,9 millions d'euros au premier semestre clos le 30 septembre, en hausse de 15 %. L'éditeur de jeux vidéo maintient son objectif de croissance de 30 % de l'activité sur l'exercice 2000/2001.

PREMIER MARCHÉ

VENDREDI 3 NOVEMBRE **Cours à 9 h 57**

Dernier jour de négociation des OSRD : 24 novembre

France	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Valeur nominal (1)
ACCOR ❯	46,80	306,99	−0,32	...
AGF ❯	65,30	428,34	+0,62	...
AFFINE(EXIMM	37,40	245,33	...	...
AIR FRANCE G ❯	21	137,75	−0,71	...
AIR LIQUIDE ❯	140,40	920,96	−1,13	...
ALCATEL ❯	73,20	480,16	−0,27	...
ALCATEL O	74	485,41	...	...
ALSTOM ❯	25,80	169,24	+0,78	...
ALTRAN TECHN ❯	244,40	1603,16	+0,25	...
ATOS CA ❯	102,10	669,73	+0,59	...
ARBEL	11,90	78,06	...	...
AVENTIS ❯	80,50	528,05	+0,31	...
AXA ❯	163	1069,21	+0,49	...
AZEO(EXG.ET ❯	76,55	502,14	+0,33	...
BIC ❯	41,30	270,91	−0,27	...
BAIL INVESTI ❯	114,20	749,10	...	...
BAZAR HOT. V	130	852,74	−1,74	...
BIS	141	924,90	−2,08	...
BNPPARIBAS ❯	101,50	665,80	−0,68	...
BOLLORE ❯	189,10	1240,41	−2,02	...
BOLLORE INV.	37,50	245,98	+1,35	...
BONGRAIN	33,64	220,66	+2,62	...
BOUYGUES ❯	63,45	416,20	+1,04	...
BOUYGUES OFF ❯	58	380,46	+0,69	...
BULL# ❯	6,67	43,75	...	...
BUSINESS OBJ ❯	94	616,60	+1,24	...
B T P (LA CI	...	...	...	...
BURELLE (LY)	73	478,85	+0,55	...
CANAL + ❯	172	1128,25	−0,86	...
CAP GEMINI ❯	189,30	1241,73	+1,23	...
CARBONE-LORR ❯	53,10	348,31	+0,95	...
CARREFOUR ❯	81,20	532,64	+0,50	...
CASINO GUICH ❯	104	682,20	−0,48	...
CASINO GUICH	69,30	454,58	−0,72	...
CASTORAMA DU ❯	236	1548,06	+1,29	...
CEA INDUSTRI	151,50	993,77	+0,33	...
CEGID (LY)	94,50	619,88	+0,27	...
CFF.RECYCLIN	40	262,38	+1,39	...
CGIP ❯	51,50	337,82	+1,18	...
CHARGEURS	72,95	478,52	−1,15	...
CHRISTIAN DA	76,15	499,51	−0,20	...
CHRISTIAN DI ❯	60,20	394,89	+0,75	...
CIC -ACTIONS	...	...	...	...
CIMENTS FRAN ❯	56	367,34	−0,88	...
CLARINS ❯	88,90	583,15	+0,06	...
CLUB MEDITER ❯	94,35	618,90	+2,11	...
CNP ASSURANC ❯	36,40	238,77	−3,96	...
COFACE ❯	114,50	751,07	+0,44	...
COFLEXIP ❯	143,70	942,61	+2,64	...
COLAS ❯	56,15	368,32	−0,09	...
CONTIN.ENTRE	43	282,06	...	...
CPR OPA	58,05	380,78	+0,09	...
CRED.FON.FRA	13,80	90,52	−0,22	...
CREDIT LYONN ❯	41,89	274,78	+0,22	...
CS COM.ET SY	37,45	245,66	+1,30	...
DAMART	77	505,09	−2,53	...
DANONE ❯	163,80	1074,46	−1,15	...
DASSAULT-AVI	207,30	1359,80	+0,63	...
DASSAULT SYS ❯	89,40	586,43	−0,11	...
DE DIETRICH ❯	...	...	...	...
DEVEAUX(LY)#	77,70	509,68	+1,83	...
DEV.R.N-P.CA	...	...	...	...
DMC (DOLLFUS	7,90	51,82	−1,86	...
DYNACTION	27	177,11	+2,66	...
EIFFAGE ❯	63,80	418,50	...	...
ELIOR ❯	12,10	79,37	−2,42	...
ELEC.MADAGAS	23,06	151,26	+0,13	...
ELF AQUITAIN	163,60	1073,15	−0,97	...
ENTENIAL(EX	32	209,91	...	...
ERAMET ❯	45	295,18	+1,93	...
ERIDANIA BEG ❯	94,70	621,19	−1,81	...
ESSILOR INTL ❯	288,40	1891,78	+1,19	...
ESSO	67,90	445,39	+1,04	...
EULER ❯	52,50	344,38	−2,78	...
EURAFRANCE ❯	683	4480,19	−1,80	...
EURO DISNEY ❯	0,61	4	−1,61	...
EUROTUNNEL ❯	1,07	7,02	−0,93	...
FAURECIA ❯	43,15	283,05	−0,35	...
FIMALAC SA C ❯	37,98	249,13	+1,42	...
F.F.P. (NY)	69,50	455,89	...	...
FINAXA	135,50	888,82	...	...
FIVES-LILLE	88	577,24	...	...
FONC.LYON.#	115	754,35	...	...
FRANCE TELEC ❯	123,60	810,76	+1,39	...
FROMAGERIES	...	...	...	...
GALERIES LAF ❯	183,50	1203,68	+2,23	...
GAUMONT #	52,95	347,33	+0,67	...
GECINA ❯	98,70	647,43	−0,30	...
GEOPHYSIQUE ❯	75,40	494,59	+1,62	...
GFI INFORMAT ❯	31,90	209,25	+1,56	...
GRANDVISION ❯	22,90	150,21	−1,21	...
GROUPE ANDRE	121	793,71	...	...
GROUPE GASCO	78	511,65	...	...
GR.ZANNIER (	53,35	349,95	−0,09	...
GROUPE GTM	139,10	912,44	−0,64	...
GROUPE PARTO	56,65	371,60	−3,98	...
GUYENNE GASC ❯	91	596,92	−0,44	...
HAVAS ADVERT ❯	19,35	126,93	+1,36	...
IMERYS ❯	113,50	744,51	+0,89	...
IMMOBANQUE	117,40	770,09	+2,09	...
IMMEUBLES DE	19,30	126,60	−1,03	...
INFOGRAMES E ❯	25,11	164,71	+0,84	...
IM.MARSEILLA	2970	19481,92	+0,68	...
INGENICO ❯	44	288,62	+0,34	...
ISIS ❯	80,20	526,08	−1,23	...
KAUFMAN ET B ❯	18,82	123,45	−0,95	...
KLEPIERRE ❯	98	642,84	+3,16	...
LABINAL	121	793,71	−1,79	...
LAFARGE ❯	83,80	549,69	−0,89	...
LAGARDERE ❯	70,10	459,83	+0,57	...
LAPEYRE ❯	62,35	408,99	+0,81	...
LEBON (CIE)	51,50	337,82	+1,98	...
LEGRAND ❯	187,70	1231,23	+0,37	...
LEGRAND ADP	107	701,87	...	...
LEGRIS INDUS ❯	38,68	253,72	−0,57	...
LIBERTY SURF ❯	14,01	91,90	−0,36	...
LOCINDUS	110	721,55	...	...
L'OREAL ❯	87,55	574,29	−0,51	...
LOUVRE #	65,20	427,68	−1,95	...
LVMH MOET HE ❯	85,55	561,17	+0,23	...
MARINE WENDE ❯	90	590,36	+1,12	...
METALEUROP	6,80	44,61	+0,59	...
MICHELIN ❯	33,15	217,45	−1,04	...
MONTUPET SA	25,70	168,58	+0,59	...
MOULINEX	4,12	27,03	...	...
NATEXIS BQ P ❯	90,35	592,66	...	...
NEOPOST ❯	22,39	146,87	+1,73	...
NORBERT DENT	16,20	106,27	−0,61	...
NORD-EST	25,92	170,02	−3,25	...
NRJ GROUP ❯	38,50	252,54	−0,26	...
OBERTHUR CAR ❯	23,70	155,46	−0,42	...
OLIPAR	7,65	50,18	+2,14	...
OXYG.EXT-ORI	...	...	...	...
PECHINEY ACT ❯	42,98	281,93	−1,65	...
PECHINEY B P	44,99	295,12	+0,42	...
PENAUILLE PO ❯	68	446,05	−1,73	...
PERNOD-RICAR ❯	53,50	350,94	+1,52	...
PEUGEOT ❯	222	1456,22	+1,46	...
PINAULT-PRIN ❯	212	1390,63	−0,05	...
PLASTIC OMN. ❯	115	754,35	−0,69	...
PSB INDUSTRI	70,85	464,75	+0,50	...
PUBLICIS GR. ❯	39,15	256,81	+1,56	...
REMY COINTRE ❯	41,58	272,75	+1,29	...
RENAULT ❯	56,90	373,24	+0,71	...
REXEL ❯	82,75	542,80	+1,53	...
RHODIA ❯	14,52	95,24	−1,89	...
ROCHETTE (LA	5,78	37,91	−1,20	...
ROYAL CANIN ❯	108,60	712,37	...	...
ROUGIER #	63,90	419,16	...	...
RUE IMPERIAL	2585	16956,49	+0,19	...
SADE (NY)	...	...	...	...
SAGEM S.A. ❯	216,20	1418,18	+1,03	...
SAGEM ADP	133	872,42	...	...
SAINT-GOBAIN ❯	156	1023,29	+0,13	...
SALVEPAR (NY	59	387,01	...	...
SANOFI SYNTH ❯	62,15	407,68	−0,48	...
SCHNEIDER EL ❯	75,50	495,25	+0,67	...
SCOR ❯	54,20	355,53	−1,09	...
S.E.B. ❯	61,50	403,41	+0,82	...
SEITA ❯	48	314,86	...	...
SELECTIBAIL(	15,30	100,36	−0,33	...
SIDEL ❯	61,30	402,10	−0,24	...
SILIC CA	154,50	1013,45	+0,32	...
SIMCO ❯	73,50	482,13	−1,01	...
SKIS ROSSIGN	15,70	102,99	−0,63	...
SOCIETE GENE ❯	65,60	430,31	−0,61	...
SODEXHO ALLI ❯	185,40	1216,14	−0,80	...
SOGEPARC (FI	82,70	542,48	...	...
SOMMER ALLIB ❯	54,90	360,12	...	...
SOPHIA ❯	29	190,23	...	...
SOPRA # ❯	85,40	560,19	+0,12	...
SPIR COMMUNI ❯	84,80	556,25	−0,24	...
SR TELEPERFO ❯	39,22	257,27	+0,54	...
STUDIOCANAL	10	65,60	+2,04	...
SUCR.PITHIVI	...	...	...	...
SUEZ LYON.DE ❯	181,10	1187,94	−0,28	...
TAITTINGER	...	...	...	...
TF1 ❯	65,55	429,98	+1,31	...
TECHNIP ❯	151,70	995,09	+1,13	...
THOMSON-CSF ❯	51,75	339,46	−0,48	...
THOMSON MULT ❯	53,95	353,89	−0,46	...
TOTAL FINA E ❯	164,60	1079,71	−1,79	...
TRANSICIEL # ❯	58,10	381,11	−0,26	...
UBI SOFT ENT ❯	51,05	334,87	+0,79	...
UNIBAIL ❯	157,10	1030,51	+0,06	...
UNILOG ❯	103,90	681,54	+1,76	...
USINOR ❯	12,90	84,62	−1,15	...
VALEO ❯	55,90	366,68	+1,64	...
VALLOUREC ❯	54,05	354,54	−1,19	...
VIA BANQUE	32,12	210,69	−0,40	...
VICAT	57	373,90	−0,87	...
VINCI ❯	58,50	383,73	−1,18	...
VIVENDI ❯	85,30	559,53	−0,41	...
VIVENDI ENVI ❯	43,50	285,34	−0,57	...
WANADOO ❯	14,72	96,56	+1,38	...
WORMS (EX.SO	17,16	112,56	+0,29	...
ZODIAC ❯	238,50	1564,46	+0,25	...

International (Une sélection)	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Valeur nominal (1)
ADECCO	790	5182,06	−1,99	...
AMERICAN EXP	...	...	...	...
AMVESCAP EXP	...	...	...	...
ANGLOGOLD LT	32,94	216,07	−0,78	...
A.T.T. #	25,29	165,89	−0,04	...
BARRICK GOLD	15,80	103,64	+1,48	...
COLGATE PAL	...	...	...	...
CROWN CORK O	10,09	66,19	...	...
DE BEERS #	33,55	220,07	−1,32	...
DIAGO PLC	11,10	72,81	−1,33	...
DOW CHEMICAL	...	...	...	...
DU PONT NEMO	...	...	...	...
ECHO BAY MIN	0,73	4,79	−2,67	...
ELECTROLUX	15,30	100,36	+2	...
ELF GABON	129,50	849,46	+0,23	...
ERICSSON # ❯	16,26	106,66	+0,74	...
FORD MOTOR #	31,95	209,58	+9,42	...
GENERAL ELEC	62,75	411,61	−2,18	...
GENERAL MOTO	...	...	...	...
GOLD FIELDS	3,36	22,04	−4,27	...
HARMONY GOLD	4,60	30,17	+2,22	...
HITACHI #	13	85,27	...	...
HSBC HOLDING ❯	17,33	113,68	+0,29	...
I.B.M. ❯	118,40	776,65	+1,63	...
I.C.I.	7,45	48,87	+1,50	...
ITO YOKADO #	54,55	357,82	−2,76	...
I.T.T. INDUS	...	...	...	...
KINGFISHER P ❯	6,86	45	...	...
MATSUSHITA	...	...	...	...
MC DONALD'S	36,53	239,62	−1,64	...
MERK AND CO	102,60	673,01	−1,35	...
MITSUBISHI C	9,50	62,32	+0,21	...
NESTLE SA # ❯	2401	15749,53	−0,70	...
NORSK HYDRO	...	...	...	...
PFIZER INC	...	...	...	...
PHILIP MORRI	41,45	271,89	+0,14	...
PROCTER GAMB	77,80	510,33	−3,89	...
RIO TINTO PL	...	...	...	...
SCHLUMBERGER	90,55	593,97	+0,44	...
SEGA ENTERPR	8,26	54,18	−8,12	...
SEMA GROUP # ❯	14,90	97,74	−3,12	...
SHELL TRANSP	8,80	57,72	−2,44	...
SONY CORP. # ❯	99,50	652,68	+0,81	...
T.D.K. #	...	...	...	...
TOSHITA #	8,98	58,90	+4,42	...
UNITED TECHO	79	518,21	−1,37	...
ZAMBIA COPPE	...	...	...	...

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ◆ cours précédent ; ❯ Valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé.

DERNIÈRE COLONNE PREMIER MARCHÉ (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

JEUDI 2 NOVEMBRE

Une sélection. **Cours relevés à 18 h 10**

Valeurs	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ABEL GUILLEM	13,90	91,18	−1,70
AB SOFT	6,40	41,98	+0,16
ACCESS COMME	22,50	147,59	−10
ADL PARTNER	25	163,99	−0,79
ALGORIEL #	13,40	87,90	−4,29
ALPHAMEDIA	5,13	33,65	...
ALPHA MOS #	7,30	47,88	−2,80
ALTAMIR & CI.	147,80	969,50	−0,40
ALTAMIR BS 9 ◆	19	124,63	...
ALDETA	6,97	45,72	−24,65
ALTI #	23,25	152,51	−2,88
A NOVO #	174,50	1144,64	−1,86
ARTPRICE COM	20	131,19	−0,50
ASTRA	1,75	11,48	−2,78
AUFEMININ.CO	7,50	49,20	−2,60
AUTOMA TECH	14,25	93,47	+5,56
AVENIR TELEC ❯	9,30	61	−2,21
AVENIR TELEC	6,60	43,29	−5,71
BAC MAJESTIC	13,40	87,90	−0,37
BARBARA BUI	14,95	98,07	−0,27
BCI NAVIGATI	31,20	204,66	...
BELVEDERE	16,65	109,22	+4,06
BOURSE DIREC	10,29	67,50	−6,45
BRIME TECHNO	57	373,90	−2,56
BRIME TECHN	3,86	25,32	+9,97
BUSINESS INT	9	59,04	−1,10
BVRP ACT.DIV	54,10	354,87	−0,92
BVRP ACT.NV. ◆	61,90	406,04	...
CAC SYSTEMES	3,62	23,75	−23,79
CAST	36,50	239,42	+0,41
CEREP	97,50	639,56	+3,39
CHEMUNEX #	1,27	8,33	−2,31
CMT MEDICAL	19	124,63	+0,26
COALA #	40,09	262,97	+0,73
COHERIS ATIX	53	347,66	−0,93
COIL	27	177,11	−6,86
CION ET SYS.	6	39,36	...
CONSODATA #	49,30	323,39	+2,28
CONSORS FRAN	13,85	90,85	−3,82
CROSS SYSTEM	22,50	147,59	−2,17
CRYO #	18,10	118,73	+0,11
CRYONETWORKS.	18,39	120,63	+1,43
CYBERDECK #	4,99	32,73	+3,96
CYBER PRES.P	37,52	246,12	−0,74
CYBERSEARCH	6,25	41	−3,10
CYRANO #	3,91	25,65	−2,25
DALET #	22,92	150,35	+0,09
DATATRONIC	23,20	152,18	−1,28
DESK #	3,78	24,80	+21,94
DESK BS 98	0,18	1,18	+5,88
DEVOTEAM # ❯	93,30	612,01	−0,69
DMS #	10	65,60	−3,85
D INTERACTIV	116,10	761,57	−0,77
DIOSOS #	48,10	315,52	+0,21
DURAND ALLIZ	0,91	5,97	+3,41
DURAN DUBOI	52,45	344,05	−6,92
DURAN BS 00	3,61	23,68	−18,88
EFFIK #	14,20	93,15	−0,70
EGIDE #	688	4512,98	+6,83
EMME(JCE 1/1	12,50	81,99	...
ESI GROUP	43,90	287,97	−0,23
ESKER	12,52	82,13	−0,63
EUROFINS SCI	38,49	252,48	+0,39
EURO.CARGO S	11,90	78,06	+16,55
EUROPSTAT # ❯	23,05	151,20	−3,92
FIMATEX # ❯	13	85,27	+0,46
FI SYSTEM # ❯	21,20	139,06	−3,42
FI SYSTEM BS	5,11	33,52	+2,20
FLOREANE MED	9	59,04	−3,23
GAMELOFT COM	8	52,48	...
GAUDRIOT #	25,20	165,30	+0,40
GENERIX #	35,50	232,86	−0,84
GENESYS #	55,50	364,06	+0,91
GENESYS BS00	13	85,27	...
GENSET ❯	52,50	344,38	−7,08
GL TRADE #	47,90	314,20	+16,83
GUILLEMOT #	52,80	346,35	+3,53
GUYANOR ACTI	0,27	1,77	+3,85
HF COMPANY	91,75	601,84	−0,27
HIGH CO.#	106,10	695,97	−3,19
HIGHWAVE OPT ❯	187,80	1231,89	+2,45
HIMALAYA	28	183,67	−3,45
HI MEDIA	8,99	58,97	+0,45
HOLOGRAM IND	103,20	676,95	−0,67
HUBWOO.COM	22,80	149,56	+2,70
IB GROUP.COM	25,50	167,27	+1,59
IDP	6,45	42,31	−0,77
IDP BON 98 (◆	1,07	7,02	...
IGE +XAO	18,90	123,98	−4,55
ILOG #	34,30	224,99	−1,94
IMECOM GROUP	3,67	24,07	+4,86
INFOSOURCES	9,24	60,61	−1,60
INFOSOURCE B	36	236,14	−2,17
INFOTEL #	58	380,46	−0,17
INFO VISTA	45,49	298,39	+3,88
INTEGRA NET ❯	8,39	55,03	−7,70
INTEGRA ACT	...	...	...
INTERCALL # ◆	16,01	105,02	...
IPSOS #	122,10	800,92	+0,08
IPSOS BS00	8	52,48	...
IT LINK	20,81	136,50	−3,21
JOLIEZ-REGOL ◆	3,50	22,96	...
JOLIEZ-REGOL ◆	0,17	1,12	...
KALISTO ENTE	17	111,51	−4,44
KEYRUS PROGI	4,45	29,19	−1,11
KAZIBAO	4,50	29,52	+2,27
LACIE GROUP	7,85	51,49	+2,21
LEXIBOOK #	17,50	114,79	+7,36
LINEDATASERV	30,10	197,44	−4,14
MEDCOST #	9,25	60,68	+0,54
MEDIDEP #	61,10	400,79	+3,56
METROLOGIC G	90,50	593,64	−4,84
MICROIDS ◆	16,66	109,28	...
MICROPOLE	10,40	68,22	−2,44
MONDIAL PECH	6,60	43,29	...
MULTIMANIA # ●	23	150,87	+6,98
NATUREX	11,10	72,81	−2,20
NET2S #	31	203,35	+5,80
NETGEM ❯	27,55	180,72	+1,29
NETVALUE #	8,71	57,13	−4,29
NEURONES #	3,72	24,40	−6,06
NICOX #	82,50	541,16	−0,54
OLITEC	51,70	339,13	−2,45
OPTIMA DIREC ◆	9,80	64,28	...
OPTIMS #	5,15	33,78	+3
OXIS INTL RG	1,10	7,22	...
PERFECT TECH	83,90	550,35	+0,84
PHARMAGEST I	20,49	134,41	−0,05
PHONE SYS.NE	8,05	52,80	+0,63
PICOGIGA	33,79	221,65	−0,32
PROSODIE #	67,80	444,74	+1,95
PROSODIE BS ◆	31	203,35	...
PROLOGUE SOF	15,90	104,30	−1,85
PROXIDIS	1,41	9,25	+0,71
QUALIFLOW	43	282,06	+2,38
QUANTEL	4,20	27,55	...
QUANTUM APPL	2,75	18,04	−8,33
R2I SANTE	19	124,63	−7,18
RECIF #	38,90	255,17	+2,37
REPONSE #	42,50	278,78	−1,62
REGINA RUBEN	9,40	61,66	+0,11
RIBER #	25,40	166,61	+1,20
RIGIFLEX INT	106	695,31	...
SAVEURS DE F	14,65	96,10	−8,44
GUILLEMOT BS	24	157,43	+6,43
SELF TRADE #	12,20	80,03	−2,94
SILICOMP #	79	518,21	−3,07
SITICOM GROU	35	229,58	−2,48
SOFT COMPUTI	23,90	156,77	−0,21
SOI TEC SILI ❯	27	177,11	+0,56
SOI TEC BS 0	39	255,82	...
SQLI	8,95	58,71	−0,56
STACI #	10,50	68,88	+2,94
STELAX	0,80	5,25	+5,26
SYNELEC #	21	137,75	−1,36
SYSTAR #	31,74	208,20	−0,75
SYSTRAN	6,50	42,64	−2,55
TEL.RES.SERV	15,60	102,33	−0,76
TELECOM CITY	7,70	50,51	−3,75
TETE DS LES	1,98	12,99	−1
THERMATECH I	28,90	189,57	+0,35
TITUS INTERA	17,10	112,17	+0,59
TITUS INTER. ◆	32,40	212,53	...
TITUS INTER. ◆	82	537,88	...

(Publicité)

SECOND MARCHÉ

VENDREDI 3 NOVEMBRE

Une sélection. **Cours relevés à 9 h 57**

Valeurs	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ALTEDIA	48,20	316,17	−3,21
ARKOPHARMA #	130,30	854,71	+0,08
CNIM CA#	54,50	357,50	−1,09
FINACOR ◆	10,35	67,89	...
GFI INDUSTRI	28,50	186,95	+1,79
LAURENT-PERR	29,50	193,51	−1,50
M6-METR.TV A ❯	55	360,78	+1,29
HERMES INTL ❯	166,20	1090,20	−1,19
RALLYE (LY) ❯	60	393,57	+0,25
MANITOU #	103,90	681,54	−0,10
ALTEN (SVN) ❯	147,50	967,54	...
APRIL S.A.#(	206	1351,27	−1,34
BENETEAU CA#	124,80	818,63	+1,71
STERIA GROUP	148,90	976,72	...
PINGUELY HAU	25,85	169,56	+2,09
UNION FIN.FR	195,50	1282,40	+0,21
CEGEDIM #	65,50	429,65	...
FINATIS(EX.L ◆	114,90	753,69	...
AB GROUPE	36,25	237,78	−0,14
MARIONNAUD P	130	852,74	+3,17
RODRIGUEZ GR	309	2026,91	...
PIERRE VACAN	64	419,81	−1,54
EXPAND S.A.	89	583,80	...
C.A. PARIS I	226,10	1483,12	+0,09
FININFO	34	223,03	+0,29
MANUTAN INTE	57	373,90	+0,88
LECTRA SYST.	13,25	86,91	−1,05
DANE-ELEC ME	15,60	102,33	+0,52
SOLERI ◆	304	1994,11	...
ALGECO #	102,60	673,01	+0,10
SECHE ENVIRO	96,20	631,03	−3,17
AUBAY	24,95	163,66	...
GROUPE J.C.D	158	1036,41	...
LVL MEDICAL	71	465,73	−0,14

SICAV et FCP

Une sélection. **Cours de clôture le 2 novembre**

Émetteurs	Valeurs unitaires★ Euros	francs★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	30,18	197,97	02/11
AGIPI ACTIONS (AXA)	33,88	222,24	02/11
BNP PARIBAS — 3615 BNP — 08 36 68 17 17 (2,21 F/mn)			
BNP MONÉ COURT TERME	2390,65	15681,64	02/11
BNP MONÉ PLACEMENT C	13143,99	86218,92	02/11
BNP MONÉ PLACEMENT D	11780,90	77277,64	02/11
BNP MONÉ TRÉSORERIE	149266,69	979125,30	02/11
BNP OBLIG. CT	163,77	1074,26	02/11
BNP OBLIG. LT	33,64	220,66	02/11
BNP OBLIG. MT C	144,34	946,81	02/11
BNP OBLIG. MT D	135,01	885,61	02/11
BNP OBLIG. SPREADS	173,26	1136,51	02/11
BNP OBLIG. TRÉSOR	1863,64	12224,68	02/11
Fonds communs de placements			
BNP MONÉ ASSOCIATIONS	1754,73	11510,27	02/11
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT — www.bpam.fr — 08 36 68 22 00 (2,23 F/mn)			
BP OBLI CONVERTIBLES	339,69	2228,22	01/11
BP OBLI HAUT REND.	108,26	710,14	01/11
BP MEDITERRANÉE DÉV.	113,16	742,28	01/11
BP NOUVELLE ÉCONOMIE	245,47	1610,18	01/11
BP OBLIG. EUROPE	49,56	325,09	02/11
BP SÉCURITÉ	98482,00	645999,57	02/11
EUROACTION MIDCAP	210,92	1383,54	02/11
FRUCTI EURO 50	142,31	933,49	02/11
FRUCTIFRANCE C	112,99	741,17	01/11
FRUCTIFONDS FRANCE NM	468,98	3076,31	01/11
CDC Asset Management — www.cdc-assetmanagement.com			
LIVRET B. INV.D PEA	243,47	1597,06	01/11
MULTI-PROMOTEURS			
NORD SUD DÉVELOP. C	506,91	3325,11	01/11
NORD SUD DÉVELOP. D	411,44	2698,87	01/11
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,21 F/mn)			
ÉCUR. 1,2,3... FUTUR	64,38	422,31	02/11
ÉCUR. ACT. FUT.D PEA	88,71	581,90	02/11
ÉCUR. ACTIONS EUROP. C	23,30	152,84	02/11
ÉCUR. CAPITALISATION C	41,16	269,99	02/11
ÉCUR. DYNAMIQUE+ D PEA	58,47	383,54	02/11
ÉCUR. ÉNERGIE D PEA	55,30	362,74	02/11
ÉCUR. EXPANSION C	14099,38	92485,87	02/11
ÉCUR. EXPANSIONPLUS C	40,38	264,88	02/11
ÉCUR. INVESTIS. D PEA	70,02	459,30	02/11
ÉC. MONÉT.C	215,59	1414,18	02/11
ÉC. MONÉT.D	189,55	1243,37	02/11
ÉCUR. OBLIG. INTERNAT.	175,81	1153,24	02/11
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	269,27	1766,30	02/11
ÉPARCOURT-SICAV D	27,74	181,96	02/11
GÉOPTIM C	2149,77	14101,57	02/11
HORIZON C	621,37	4075,92	02/11
PRÉVOYANCE ÉCUR. D	14,62	95,90	02/11
Fonds communs de placements			
ÉCUREUIL ÉQUILIBRE C	39,24	257,40	02/11
ÉCUREUIL PRUDENCE C	33,21	217,84	02/11
ÉCUREUIL VITALITÉ C	49,26	323,12	02/11
INDOCAM Asset Management — CRÉDIT AGRICOLE — 08 36 68 56 55 (2,21 F/mn)			
ATOUT CROISSANCE	615,19	4035,38	02/11
ATOUT FONCIER	335,26	2199,16	02/11
ATOUT FRANCE ASIE D	101,18	663,70	02/11
ATOUT FRANCE EUROPE	251,52	1649,86	02/11
ATOUT FRANCE MONDE	61,72	404,86	02/11
ATOUT FUTUR C	269,29	1766,43	02/11
ATOUT FUTUR D	249,38	1635,83	02/11
ATOUT SÉLECTION	140,48	921,49	02/11
COEXIS	325,83	2137,30	02/11
DIÈZE	488,37	3203,50	02/11
EURODYN	711,12	4664,64	02/11
INDICIA EUROLAND	154,96	1016,47	01/11
INDICIA FRANCE	544,84	3573,92	01/11
INDOCAM AMÉRIQUE	58,67	384,85	02/11
INDOCAM ASIE	25,68	168,45	02/11
INDOCAM MULTI OBLIG	167,45	1098,40	02/11
INDOCAM ORIENT C	40,37	264,81	02/11
INDOCAM ORIENT D	35,96	235,88	02/11
INDOCAM JAPON	218,17	1431,10	02/11
INDOCAM STR. 5-7 C	324,89	2131,14	01/11
INDOCAM STR. 5-7 D	213,68	1401,65	01/11
OBLIFUTUR C	93,90	615,94	02/11
OBLIFUTUR D	80,82	530,14	02/11
REVENU-VERT	168,15	1102,99	02/11
UNIVERS ACTIONS	74,26	487,11	02/11
UNIVERS-OBLIGATIONS	40,25	264,02	02/11
Fonds communs de placements			
ATOUT VALEUR	107,53	705,35	01/11
INDOCAM VAL. RESTR.	360,71	2366,10	01/11
MASTER ACTIONS	58,51	383,80	31/10
MASTER OBLIGATIONS	29,69	194,75	31/10
OPTALIS DYNAMIQ. C	23,22	152,31	01/11
OPTALIS DYNAMIQ. D	22,27	146,08	01/11
OPTALIS ÉQUILIB. C	20,91	137,16	01/11
OPTALIS ÉQUILIB. D	19,56	128,31	01/11
OPTALIS EXPANSION C	20,07	131,65	01/11
OPTALIS EXPANSION D	19,93	130,73	01/11
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	17,86	117,15	01/11
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	16,14	105,87	01/11
PACTE SOL. LOGEM.	76,31	500,56	31/10
PACTE SOL.TIERS MONDE	81,29	533,23	31/10
UNIVAR C	185,05	1213,85	04/11
UNIVAR D	185,05	1213,85	04/11
CIC Crédit Industriel et Commercial			
CIC FRANCIC	43,40	284,69	31/10
CIC FINUNION	165,69	1086,86	31/10
CIC OBLI LONG TERME	14,34	94,06	31/10
CICAMONDE	39,78	260,94	25/10
CONVERTICIC	6,41	42,05	31/10
EPARCIC	412,39	2705,10	01/11
EUROCIC LEADERS	552,93	3626,98	31/10
EUROPE RÉGIONS	72,62	476,36	31/10
FRANCIC PIERRE	35,02	229,72	25/10
MENSUELCIC	1416,80	9293,60	31/10
OBLICIC MONDIAL	706,40	4633,68	31/10
RENTACIC	23,45	153,82	31/10
UNION AMÉRIQUE	742,61	4871,20	31/10
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT — www.clamdirect.com			
EURCO SOLIDARITÉ	218,08	1430,51	02/11
LION 20000 C/3 11/06/99	945,84	6204,30	02/11
LION 20000 D/3 11/06/99	843,88	5535,49	02/11
SICAV 5000	222,13	1457,08	02/11
SLIVAFRANCE	388,71	2549,77	02/11
SLIVARENTE	39,12	256,61	02/11
SLIVINTER	209,66	1375,28	02/11
TRILION	739,36	4849,88	02/11
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMIQUE C *	236,78	1553,17	02/11
ACTILION DYNAMIQUE D *	228,16	1496,63	02/11
ACTILION PEA DYNAMIQUE	93,85	615,62	02/11
ACTILION ÉQUILIBRE C *	204,42	1340,91	02/11
ACTILION ÉQUILIBRE D *	195,42	1281,87	02/11
ACTILION PRUDENCE C *	179,94	1180,33	02/11
ACTILION PRUDENCE D *	171,68	1126,15	02/11
INTERLION	217,25	1425,07	02/11
LION ACTION EURO	122,90	806,17	02/11
LION PEA EURO	124,41	816,08	02/11
Crédit Mutuel Finance			
CM EURO PEA	29,97	196,59	02/11
CM EUROPE TECHNOL.	9,18	60,22	02/11
CM FRANCE ACTIONS	49,01	321,48	02/11
CM MID. ACT. FRANCE	41,74	273,80	02/11
CM MONDE ACTIONS	433	2840,29	02/11
CM OBLIG. LONG TERME	103,06	676,03	02/11
CM OPTION DYNAM.	38,42	252,02	02/11
CM OPTION ÉQUIL.	55,52	364,19	02/11
CM OBLIG. COURT TERME	155,71	1021,39	02/11
CM OBLIG. MOYEN TERME	316,81	2078,14	02/11
CM OBLIG. QUATRE	161,21	1057,47	02/11
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION	18,93	124,17	02/11
LCF E. DE ROTHSCHILD			
AMÉRIQUE 2000	179,12	1174,95	02/11
ASIE 2000	87,41	573,37	02/11
NOUVELLE EUROPE	289,44	1898,60	02/11
SAINT-HONORÉ CAPITAL C.	3367,33	22088,24	31/10
SAINT-HONORÉ CAPITAL D	3225,69	21159,14	31/10
ST-HONORÉ CONVERTIBLES	338,25	2218,77	31/10
ST-HONORÉ FRANCE	70,07	459,63	02/11
ST-HONORÉ PACIFIQUE	151,33	992,66	02/11
ST-HONORÉ TECH. MEDIA.	220,21	1444,48	02/11
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	420,05	2755,35	02/11
ST-HONORÉ WORLD LEAD.	123,53	810,30	02/11
LEGAL & GENERAL BANK			
STRATÉGIE IND. EUROPE	272,71	1788,86	31/10
Fonds communs de placements			
STRATÉGIE CAC	8316,10	54550,04	31/10
STRATÉGIE INDICE USA	12420,26	81471,56	31/10
LA POSTE — www.lapostefinance.fr — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,21 F/mn)			
ADDILYS C	102,74	673,93	02/11
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	34,70	227,62	02/11
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	34,03	223,22	02/11
AMPLITUDE EUROPE C	45,85	300,76	02/11
AMPLITUDE EUROPE D	44,50	291,90	02/11
AMPLITUDE MONDE C	315,74	2071,12	02/11
AMPLITUDE MONDE D	285,77	1874,53	02/11
AMPLITUDE PACIFIQUE C	23,64	155,07	02/11
AMPLITUDE PACIFIQUE D	22,94	150,48	02/11
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	58,86	386,10	02/11
ÉLANCIEL EURO D PEA	139,34	914,01	02/11
ÉMERGENCE E.POST.D PEA	45,11	295,90	02/11
GÉOBILYS C	112	734,67	02/11
GÉOBILYS D	103,02	675,77	02/11
INTENSYS C	19,70	129,22	02/11
INTENSYS D	17,11	112,23	02/11
KALEIS DYNAMISME C	261,44	1714,93	02/11
KALEIS DYNAMISME D	256,19	1680,50	02/11
KALEIS DYNAMISME FR C	98,32	644,94	02/11
KALEIS ÉQUILIBRE C	214,42	1406,50	02/11
KALEIS ÉQUILIBRE D	209,16	1372	02/11
KALEIS SÉRÉNITÉ C	192,27	1261,21	02/11
KALEIS SÉRÉNITÉ D	187,12	1227,43	02/11
KALEIS TONUS C	96,36	632,08	02/11
LATITUDE C	24,69	161,96	02/11
LATITUDE D	21,11	138,47	02/11
OBLITYS D	105,55	692,36	02/11
PLÉNITUDE D PEA	53,40	350,28	02/11
POSTE GESTION C	2506,67	16442,68	02/11
POSTE GESTION D	2297,10	15067,99	02/11
POSTE PREMIÈRE	6816,53	44713,51	02/11
POSTE PREMIÈRE 1 AN	40280,61	264223,48	02/11
POSTE PREMIÈRE 2-3	8569,44	56211,84	02/11
PRIMIEL EUROPE C	98,06	643,23	02/11
REVENUS TRIMESTRIELS	774,86	5082,75	02/11
THÉSORA C	175,82	1153,30	02/11
THÉSORA D	148,89	976,65	02/11
TRÉSORYS C	45318,00	297266,59	02/11
SOLSTICE D	356,04	2335,47	02/11
Fonds communs de placements			
DÉDIALYS FINANCE	100,54	659,50	02/11
DÉDIALYS MULTI-SECT	89,76	588,79	02/11
DÉDIALYS SANTÉ	103,70	680,23	02/11
DÉDIALYS TECHNOLOGIES	85,99	564,06	02/11
DÉDIALYS TELECOM	90,66	594,69	02/11
POSTE EUROPE C	85,83	563,01	02/11
POSTE EUROPE D	82,37	540,31	02/11
POSTE PREMIÈRE 8 ANS C	184,37	1209,39	02/11
POSTE PREMIÈRE 8 ANS D	172,87	1133,95	02/11
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,21 F/mn)			
CADENCE 1 D	153,67	1008,01	02/11
CADENCE 2 D	153,34	1005,84	02/11
CADENCE 3 D	151,74	995,35	02/11
CONVERTIS C	264,52	1735,14	02/11
INTEROBLIG C	56,46	370,35	02/11
INTERSÉLECTION FR. D	97,89	642,12	02/11
SÉLECT DÉFENSIF C	195,29	1281,02	02/11
SÉLECT DYNAMIQUE C	300,49	1971,09	02/11
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	190,09	1246,91	02/11
SÉLECT PEA DYNAMIQUE	192,29	1261,34	02/11
SÉLECT PEA 1	265,85	1743,86	02/11
SG FRANCE OPPORT. C	571,34	3747,74	02/11
SG FRANCE OPPORT. D	534,96	3509,11	02/11
SOGENFRANCE C	638,39	4187,56	02/11
SOGENFRANCE D	575,29	3773,66	02/11
SOGEOBLIG C	104,61	686,20	02/11
SOGÉPARGNE D	43,44	284,95	02/11
SOGEPEA EUROPE	303,71	1992,21	02/11
SOGINTER C	95,50	626,44	02/11
Fonds communs de placements			
DÉCLIC ACTIONS EURO	21,89	143,59	31/10
DÉCLIC ACTIONS FRANC	68,25	447,69	31/10
DÉCLIC ACTIONS INTER.	52,45	344,05	02/11
DÉCLIC BOURSE PEA	63,37	415,68	31/10
DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE	19,05	124,96	31/10
DÉCLIC OBLIG. EUROPE	17,20	112,82	31/10
DÉCLIC PEA EUROPE	32,07	210,37	31/10
DÉCLIC SOGENFR. TEMPO	81,79	536,51	31/10
SOGINDEX FRANCE C	711,62	4667,92	31/10

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/5/99.

SPORTS **Le Russe Vladimir Kramnik est devenu champion du monde d'échecs, jeudi 2 novembre à Londres, à l'issue de la quinzième des seize parties du duel qui l'opposait à son compatriote Garry Kasparov, tenant du titre. ● IL MET FIN à un règne qui aura duré quinze années et marqué profondément le monde des échecs. ● ÂGÉ DE VINGT-CINQ ANS, Vladimir Kramnik appartient à la catégorie des maîtres tacticiens et fut remarqué très tôt par Garry Kasparov lui-même, qui en fit un de ses assistants. ● KASPAROV s'est montré incapable de remporter la moindre victoire. Il devrait continuer de jouer un rôle de grand ambassadeur des échecs à travers le monde et n'a pas exclu l'hypothèse d'une revanche. ● LE NUMÉRO UN FRANÇAIS, Joël Lautier, assistant de Kramnik, explique au *Monde* les raisons de la victoire du nouveau champion.**

Vladimir Kramnik met fin à quinze années de règne de Garry Kasparov

Le jeune Russe s'est emparé du titre mondial sans avoir concédé la moindre défaite face à celui qui dominait les échecs depuis 1985. Vaincu, « l'Ogre de Bakou » ne renonce pas et dit souhaiter une revanche, même si son caractère le destine surtout à être l'ambassadeur de son sport

LONDRES
de notre envoyé spécial

Tout de noir tendue, l'estrade portait le deuil. Ici tomba un champion, ici prit fin une époque. Ci-gît, donc, Garry Kasparov, champion du monde d'échecs, 1985-2000. A l'issue de la quinzième partie du championnat du monde, une nulle en 38 coups, Clara Kasparova, qui accompagne son génial rejeton dans chaque compétition importante, ressortit livide du studio de télévision londonien dans lequel se disputait le match contre Vladimir Kramnik. A l'intérieur, les 250 spectateurs réservaient une *standing ovation* aux deux joueurs ; mais si Vladimir Kramnik, vainqueur final avec 8,5 points contre 6,5, s'accordait enfin le plaisir d'un sourire, celui qui avait été son maître et régné sans partage sur le royaume des échecs pendant quinze ans gardait les yeux dans le vague. Les applaudissements qui lui étaient destinés ressemblaient trop à ceux que l'on adresse à un estimé collègue partant en préretraite.

AFP

Vladimir Kramnik (à gauche) n'a perdu aucune des quinze parties disputées à Londres.

A trente-sept ans, contre vingt-cinq à son vainqueur, Garry Kasparov est donc redescendu parmi les simples mortels, avouant avoir été *« complètement dépassé par la préparation »* de son challenger, qui – fait unique dans l'histoire des échecs de l'après-guerre – ne lui a concédé aucune défaite. Plus encore que sa retentissante contre-performance face à l'ordinateur Deep Blue d'IBM en mai 1997, cette déroute souligne les limites du système Kasparov. Car cet homme est une PME à lui seul. Champion, certes, mais aussi : ambassadeur exemplaire (jamais complètement désintéressé) constamment entre deux avions pour faire la promotion de son jeu à travers le monde ; homme d'affaires préoccupé par la gestion de son image (publicité télévisée pour un lave-vaisselle, jeux d'échecs électroniques à son nom...) et, désormais, de kasparovchess.com, la start-up qu'il a montée pour s'emparer du marché des échecs sur Internet ; renard politique enfin, en guerre permanente contre la Fédération internationale des échecs (FIDE), qu'il n'a cessé de vouloir torpiller en incitant les joueurs de haut niveau à se regrouper dans une association inspirée de celle des joueurs de tennis professionnels.

PRÉPARATION INSUFFISANTE

Mais, à vouloir tout contrôler, comme sur l'échiquier, Garry Kasparov en a peut-être oublié le b.a.-ba du métier. Même s'il redoutait et respectait énormément son ancien élève, le tenant du titre n'a pas assez sérieusement préparé ce match-piège. Pour la première fois de sa vie, il n'a rien sorti de son chapeau et a souvent été surpris par les innovations de son challenger. Cela signifie-t-il pour autant la fin de sa carrière ? D'aucuns craignaient que, en cas de défaite, le treizième champion du monde de l'histoire ne se retire. De cela, il n'était pas question après le match. Dans la salle où se disputaient les rencontres, l'écran n'avait pas encore fini de remontrer les coups de la quinzième partie que Garry Kasparov, fidèle à son image de battant, clamait déjà que le nouveau roi des échecs se devait de remettre son titre en jeu et demandait à Braingames, la société privée qui a mis sur pied le championnat du monde 2000, de lui indiquer la marche à suivre pour se qualifier pour le prochain...

« Kasparov aime la compétition, qui correspond vraiment à sa nature profonde, analysait le Français Joël Lautier, qui a secondé Vladimir Kramnik pendant ce match. *Je pense qu'il s'ennuierait assez vite s'il quittait le monde des échecs. Après cette défaite, il va accomplir un travail énorme, il va revenir, et cela va être très intéressant, car Kasparov a un avantage sur Kramnik dans les tournois : il a un style beaucoup plus agressif, donc, de manière générale, il a tendance à finir devant lui sans le battre directement.* » Rendez-vous est donc pris pour le grand tournoi de Wijk-aan-Zee, aux Pays-Bas, en janvier 2001...

De fait, si Kasparov a encore besoin des échecs, ne serait-ce que pour la réussite de sa start-up, les échecs en tant que discipline sportive ont aussi besoin de Kasparov. Car, malgré tout son talent, le grand discret qu'est Vladimir Kramnik ne saura pas aussi bien – du moins pas avant un moment – en faire la promotion. Kramnik est un joueur, pas une bête de scène. S'il n'a que peu de chances de reconquérir son titre, Garry Kasparov a donc devant lui une reconversion toute trouvée.

UN REPRÉSENTANT DE LUXE

Profondément mercenaires et individualistes dans l'âme, les professionnels d'échecs de haut niveau n'ont pourtant jamais vraiment adhéré à ses tentatives corporatistes, préférant ramasser égoïstement les milliers de dollars que le milliardaire Kirsan Ilioumjinov, président de la FIDE en même temps que de la petite République autonome de Kalmoukie, leur jette depuis 1998 dans un championnat du monde mascarade dont la formule de coupe ne correspond pas à l'essence du jeu : celle-ci veut que le titre suprême soit attribué au terme d'un long affrontement entre deux esprits – comme ce fut le cas à Londres – et non après l'accumulation de mini-matches où le vainqueur est le plus frais et non le meilleur.

Mais personne ne doute que la FIDE, que Kasparov tente de saper depuis près d'une décennie, s'effondrera le jour où son étrange président disparaîtra ou lui coupera les vivres. Ce jour-là, les nombreux joueurs qui ont fait le pari de vivre des échecs auront réellement besoin d'un représentant de commerce comme le médiatique et exubérant Kasparov pour aller démarcher les sponsors, ainsi qu'il l'a fait il y a quelques années avec le numéro un mondial des microprocesseurs Intel ou avec Braingames aujourd'hui.

Champion du monde, Kasparov l'a été quinze années, un record dans les annales du dernier demi-siècle. Mais l'enfant de Bakou a toujours avoué ne pouvoir se contenter de cet héritage. Il veut laisser dans l'histoire l'image de celui grâce à qui le jeu d'échecs est devenu adulte, a gagné la planète, quittant enfin ce petit cercle d'initiés presque uniquement occidental et masculin dans lequel il se confine depuis des siècles. Et, dans ce rôle-là, Garry Kasparov reste le meilleur.

P. B.

Un jeune homme discret que même sa victoire n'étonne pas

LONDRES
de notre envoyé spécial

L'alternance des styles des champions du monde d'échecs n'a d'égal que l'alternance droite-gauche en politique. En schématisant, on peut classer ces champions du monde en deux grandes catégories : les tacticiens, attaquants dynamiques et parfois risque-tout, grands fauves des soixante-quatre cases, et les stratèges, constructeurs patients et parfois ennuyeux, araignées tissant méticuleusement leur toile ou boas étouffant lentement leurs adversaires. Dans cette dernière catégorie, il faut désormais classer Vladimir Kramnik, aux côtés de ses illustres aînés José Raul Capablanca, Mikhaïl Botvinnik, Vassili Smyslov, Tigran Petrosian et Anatoli Karpov. Entre ces géants de glace se sont intercalés les joueurs de feu nommés Alexandre Alekhine, Mikhaïl Tal, Bobby Fischer et, dernier sur la liste, Garry Kasparov. Bien sûr, aucun pur stratège n'a pu accéder à l'Olympe sans une bonne dose de tactique, et vice-versa, mais cette typologie s'avère néanmoins justifiée et l'alternance des styles au plus haut niveau remarquablement régulière.

PORTRAIT

Le nouveau champion du monde fait partie de la famille des stratèges, pas de celle des conquérants

L'avènement de Kramnik va donc dans le « sens » de l'histoire. Pourtant, bien qu'ayant eu lieu dans la fabrique à champions qu'était l'Union soviétique, l'éclosion du joueur d'échecs Kramnik était presque improbable sur le plan de la géographie. Tuapse, où il naît en 1975, est en effet une petite cité balnéaire tranquille, presque endormie, sur les bords de la mer Noire. Si l'on y pousse un peu le bois, c'est juste pour le plaisir. Grandissant dans un milieu artistique – son père est sculpteur, sa mère professeur de musique –, le jeune Vladimir en tirera sans doute ce goût profond pour l'harmonie qui le caractérise. Mais il n'a absolument pas le profil du tout nouveau champion du monde d'alors, Karpov, fils d'ouvrier, fidèle au Parti communiste, *Homo sovieticus* dans toute sa splendeur. Il n'a que quatre ans lorsque son père lui inculque les règles du jeu d'échecs, tout simplement parce que, dans l'URSS, le jeu des rois fait partie de la culture. L'année suivante, il évolue en club, et il n'a pas dix ans lorsqu'il décide que sa vie est là, sur un échiquier de bois.

UN PASSAGE À VIDE

Le parcours, ensuite, est classique. Rapidement repéré, il intègre l'école de l'ancien numéro un mondial, Mikhaïl Botvinnik, école où enseigne à l'occasion un ancien élève devenu célèbre : Garry Kasparov. Celui-ci ne manque pas de faire l'éloge des qualités du jeune Kramnik et va jusqu'à obtenir sa sélection dans l'équipe russe qui doit disputer les Olympiades de Manille en 1992. Pas encore grand maître, le jeune homme y réussit un parcours fantastique. Il décolle, et son ancien professeur voit en lui le favori pour sa succession. Pourtant, si Kramnik accède aisément au club des cinq meilleurs joueurs du monde, ce grand discret tarde à confirmer la fameuse prédiction. Peut-être parce qu'il préfère le jeu à la compétition, qu'il est plus en quête de vérité que de victoire. De plus, lancé très jeune dans le bain international au moment où disparaît la structure soviétique à bichonner les champions, le jeune joueur souffre de la solitude du mercenaire des échecs qu'il est devenu.

La chaleur de Tuapse lui manque, l'alcool et les cigarettes mettent le feu sacré sous l'éteignoir. Les cheveux comme le ventre poussent et se font gras. Kramnik ne sombre pas pour autant, grâce avant tout à son exceptionnel talent, à sa compréhension rare du jeu, à sa technique parfaite. Pour le championnat du monde, il s'est astreint à une hygiène de vie nouvelle, a changé de « look » et a enfin montré le bout de ses dents. Le plus incroyable est que le premier champion du monde du XXIe siècle, qui n'avait jusque-là jamais brillé en match, n'a même pas eu l'air étonné de venir à bout du monstre Kasparov.

P. B.

Les vains efforts du roi Garry dans la 15e partie

LONDRES
de notre envoyé spécial

De la quinzième partie du championnat du monde d'échecs 2000, disputée jeudi 2 novembre, l'histoire retiendra que l'ouverture fut – relative rareté – catalane, la rencontre tendue et le résultat attendu. Avec les pièces blanches et un retard de deux points au score, Garry Kasparov, le tenant du titre, devait, pour entretenir la flamme de l'espoir, absolument gagner contre celui que la presse anglaise a surnommé l'« iceberg ». Une ouverture inhabituelle, donc, pour fissurer le bloc de glace Vladimir Kramnik, qui n'a jamais vraiment tremblé au cours de ce match. Pour une fois plus à l'aise que son adversaire dans les premiers coups qu'il jouait *a tempo*, Garry Kasparov, en ressortant une variante à la mode du temps où il partait à la conquête du titre suprême détenu alors par Anatoli Karpov, il y a une quinzaine d'années, semblait vouloir en appeler à l'affamé de victoire qu'il était alors.

La centaine de passionnés n'ayant pas trouvé place dans le studio de télévision où se déroulait la partie – ou qui n'avait pas voulu débourser les 20 livres sterling (33,7 euros) exigées à l'entrée –, suivaient les coups sur l'écran installé dans le bar mitoyen et commentaient, qui en anglais, qui en français, qui en russe, les coups de l'un ou de l'autre, se mettaient dans la peau des champions autour d'échiquiers miniatures et de verres de bière... La bonne centralisation des pièces de Kramnik contrebalançait-elle la faiblesse de sa structure de pions à l'aile-dame ? Dans les casques à infrarouges, les grands maîtres invités pour donner leur avis faisaient semblant de ne pas attendre le dénouement de la partie. Car cela seul importait.

15e PARTIE

Blancs : Garry Kasparov
Noirs : Vladimir Kramnik
Ouverture catalane

1	d4	Cf6	20	Df3	e5
2	c4	e6	21	dxe5	Cxc5
3	g3	d5	22	Cxe5	Dxe5
4	Fg2	Fe7	23	Td2	Tae8
5	Cf3	0-0	24	e3	Te6
6	0-0	dxc4	25	Tad1	Tf6
7	Dc2	a6	26	Dd5	De8
8	Dxc4	b5	27	Tc1	g6
9	Dc2	Fb7	28	Tdc2	h5
10	Fd2	Fe4	29	Cd2	Tf5
11	Dc1	Fb7	30	De4	c5
12	Ff4	Fd6	31	Dxe8	Txe8
13	Cbd2	Cbd7	32	e4	Tfe5
14	Cb3	Fd5	33	f4	Te5e6
15	Td1	De7	34	e5	Fe7
16	Ce5	Fxg2	35	b3	f6
17	Rxg2	Cd5	36	Cf3	fxe5
18	Cc6	Cxf4+	37	Cxe5	Td8
19	Dxf4	De8	38	h4	Td5
				Nulle	

Les tours de Kasparov faisaient pression mais Kramnik ne perdait jamais son sang-froid, rattrapait son retard à la pendule et contrôlait froidement la situation. A regarder l'échiquier, on ne savait plus qui était le challenger, qui était le champion. La situation semblait inversée. Et, de fait, elle l'était. Devant le fortin édifié par son adversaire, Garry Kasparov ne pouvait percer et proposa la nulle, synonyme d'abdication, au 38e coup. Le champion du monde, c'était l'autre.

P. B.

Joël Lautier, numéro un français et assistant de Kramnik

« Les Noirs ont été une des clés de la victoire »

« Comment analysez-vous le résultat de ce match ?

– Il était intéressant d'entendre Garry à la fin de la 15e partie dire qu'il avait perdu ce match sur la préparation. Je pensais effectivement que celle que nous avions effectuée était bonne, mais qu'elle allait surtout servir à annihiler la préparation de Kasparov, qui, d'habitude, gagne ses parties sans même jouer parce qu'il a tout analysé à la maison et que ses adversaires tombent dans les pièges qu'il a concoctés à l'avance. Pour moi, il ne faisait pas de doute que Vladimir était plus fort en ce moment. Notre tâche d'entraîneurs consistait donc à le faire arriver au même niveau de préparation que Kasparov, à égaliser les chances dans cette partie-là du jeu, l'idée étant qu'ensuite la force de Vladimir ferait la différence.

– Comment s'est effectuée l'entraînement du nouveau champion du monde ?

– Nous avons commencé à travailler pratiquement le jour où le match a été annoncé, en avril, parce que Vladimir m'a appelé aussitôt. On peut se préparer sans avoir l'entraîneur devant soi, par téléphone ou par Internet. La préparation a donc commencé très vite et elle a eu lieu quasiment tous les jours. Par ailleurs, nous nous sommes vus deux fois pour des séances plus approfondies. Et Vladimir en a fait autant avec ses deux autres secondants, Miguel Illescas et Evgueni Bareïev. Les entraîneurs ont alterné mais lui n'a jamais cessé de travailler.

– Où s'est gagné le match ?

– Une des clés de la victoire réside dans la manière dont nous avons très bien tenu avec les Noirs. C'était important car un match, ce n'est pas tant gagner des parties que de ne pas en perdre. Il fallait donc d'abord choisir une ouverture que Vladimir n'avait jamais jouée jusqu'ici pour que la préparation de Kasparov ne serve à rien. Ensuite, comme Kasparov a des moyens énormes et des ordinateurs très puissants à sa disposition, il était évident que, n'ayant pas le même équipement, il nous fallait choisir une ouverture où les machines ne feraient pas la différence. Enfin, il fallait une ouverture qui ne convienne pas à Kasparov, qui a un style dynamique et n'aime pas jouer les finales. Pour toutes ces raisons, la défense berlinoise est excellente parce qu'on y obtient des positions très difficiles à analyser avec un ordinateur.

» Par ailleurs, avant le match, beaucoup de gens m'avaient dit qu'avec les Noirs, Vladimir devait jouer une ouverture différente à chaque fois face au e4 de Kasparov. C'était une approche possible, mais je pensais qu'au contraire, d'un point de vue psychologique et d'un point de vue échiquéen, ce serait beaucoup plus fort de jouer une seule ouverture, de la travailler à fond, de laisser Kasparov venir buter contre ce mur jour après jour et de le voir repartir frustré. Et c'est exactement ce qui a eu lieu. »

Propos recueillis par Pierre Barthélémy

Le XV de France veut mesurer ses progrès à l'aune du « leader » mondial, l'Australie

Les deux équipes se retrouvent un an après la finale de Coupe du monde

Le XV de France commence sa saison, samedi 4 novembre à 20 h 45, en accueillant l'Australie au Stade de France, à Saint-Denis. Ce test-match constitue une « revanche » de la finale de la Coupe du monde, qui avait vu, le 6 novembre 1999, les Australiens dominer largement les Français. Seulement neuf « anciens » du Mondial figurent dans l'équipe retenue par Bernard Laporte, handicapée par plusieurs forfaits.

C'EST LA RENGAINE de l'automne pour le rugby français. Depuis des années, chaque visite d'une sélection venue de l'hémisphère Sud provoque la même interrogation, presque un rituel, chez les joueurs du XV de France : ils veulent « savoir », ils veulent « s'étalonner » par rapport aux forces dominantes du rugby mondial.

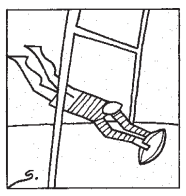

RUGBY

Alors que s'avancent les champions du monde australiens, samedi 4 novembre à Paris, puis les Néo-Zélandais, les 11 et 18 novembre à Paris puis à Marseille, les Bleus de Bernard Laporte aimeraient tant, à l'image de l'arrière Thomas Castaignède, *« démythifier »*, *« arrêter de regarder avec émerveillement »* ces adversaires venus du bout du monde. Mais les Français savent trop bien, comme leur capitaine, Fabien Pelous, combien ils sont *« capables de les battre, mais aussi de prendre 50 points »*.

Ce léger doute, s'il ne taraude pas leurs esprits, place les joueurs du XV de France devant leurs responsabilités : *« Le mois de novembre sera crucial pour le rugby français*, prévient Thomas Castaignède. *Si cette série de rencontres est un échec, ce sera l'échec de tout un système. Si cela ne marche pas avec les meilleurs joueurs et les meilleurs entraîneurs, c'est que quelque chose ne fonctionne pas. » « C'est clair que le rugby français joue gros,* ajoute Fabien Pelous. *La France est habituée à gagner, maintenant. Nous ne voulons pas rester à la traîne du foot ou du basket, être les* losers *des sports collectifs. Nous voulons rester en haut. »*

En dépit de l'enjeu, Fabien Pelous et ses coéquipiers dégagent une rare impression de sérénité, depuis qu'ils ont rejoint leur retraite du château La Voisine, à Clairefontaine (Yvelines). *« On sait ce qu'on fait et on croit en ce qu'on fait,* explique le capitaine. *On est persuadés de pouvoir rivaliser avec l'Australie. »* Reste à savoir si son équipe *« peut régulièrement rivaliser avec les équipes de l'hémisphère Sud et non plus se contenter de réaliser des exploits ponctuels. »* Le deuxième-ligne du Stade toulousain se souvient de la fin de la Coupe du monde 1999 : le 31 octobre, en demi-finales, la bande de Raphaël Ibanez avait mis à terre l'ogre néo-zélandais (43-31), au terme d'un des matches les plus accomplis, les plus joyeux aussi, jamais joués par un XV de France. Une semaine plus tard, le 6 novembre 1999, en finale, les mêmes joueurs avaient été incapables de faire sauter la grande muraille dressée par l'Australie (35-12).

Ils en gardent bien entendu un souvenir impérissable, comme Christophe Juillet : *« On s'est aperçus qu'on avait réalisé un exploit face aux All Blacks, mais qu'on n'avait pas forcément le niveau pour se trouver à côté des Australiens en finale. On a perdu parce qu'on n'avait rien à faire là ! »*, soutient le nº 8 du Stade français.

ÉQUIPES EN RECONSTRUCTION

Un an après, les Français se sont-ils rapprochés de ce niveau mondial ? Ils ne sont plus que 9 sur les 22 joueurs retenus par Bernard Laporte à envisager la rencontre « amicale » du 4 novembre sous le signe de la revanche. L'équipe de France, comme son adversaire australien, traverse une période de reconstruction. Quelques joueurs, comme Marc Lièvremont, ont souhaité prendre leurs distances. D'autres, plus nombreux, tels Raphaël Ibanez, Abdelatif Benazzi, Christophe Dominici, Emile Ntamack ou Stéphane Glas, relèvent de blessure. Et Bernard Laporte a placé « en réserve » des éléments comme Philippe Bernat-Salles ou Marc Dal Maso. Son équipe privilégie la force de l'âge, puisque, parmi les entrants, seul David Bory a moins de vingt-cinq ans.

Revanchards ou nouveaux venus, les joueurs français partent dans l'inconnu, six mois après un Tournoi des six nations décevant. Les rencontres de coupes d'Europe ont démontré quelques progrès dans l'art de la conservation du ballon ou de la discipline, notamment au Stade français, club d'où proviennent six titulaires des Bleus. Mais le principal problème, le travail sur la durée, n'a toujours pas trouvé de réponse. Le XV de France demeure cette équipe de *« fantômes »* évoquée par Jean-Claude Skrela, dans son récent livre de souvenirs, *Le Tournant du jeu* (Grasset) : les rassemblements sont toujours aussi rares et les nouveaux internationaux n'auront disposé que de quatre séances le lundi après-midi puis d'une semaine à Clairefontaine pour s'intégrer.

Bernard Laporte a rappelé qu'ils allaient jouer *« une très grosse nation du rugby »* et que *« cela allait faire mal aux côtes, mal aux épaules »*. Pour espérer vaincre l'Australie pour la première fois depuis 1993, l'entraîneur leur a demandé de *« s'engager »*, d'être *« agressifs dans le bon sens du terme »*, *« virulents sur les plaquages »*, et, surtout, de faire preuve de la plus grande patience devant les redoublements de temps de jeu imposés par les Australiens, maîtres tacticiens du rugby mondial. C'est par une bonne gestion du temps que les Français pourront mesurer leurs progrès, ou contempler le fossé qui les sépare toujours et encore des visiteurs du Sud.

Eric Collier

La grosse fatigue de Christophe Dominici

Christophe Dominici a quitté le rassemblement du XV de France, mardi 31 octobre, afin de passer des examens médicaux. L'ailier de l'équipe de France a connu une sévère chute de tension et il ressent une fatigue générale que les médecins et ses proches attribuent à une série de problèmes personnels. *« Nous connaissons bien nos joueurs,* assure Jo Maso, le manager du XV de France. *Nous avons vite détecté que Christophe Dominici n'était pas bien en arrivant à Clairefontaine. Il semblait éteint, soucieux, alors qu'il est habituellement l'un des leaders de la "déconnante", comme on dit. »* Un repos de quinze jours minimum lui ayant été prescrit, Christophe Dominici ne devrait participer à aucun des trois matches internationaux de l'automne. Le Toulousain Xavier Garbajosa a été appelé en renfort.

Une saison bien remplie

Le calendrier
de la saison 2000-2001
de l'équipe de France
comporte onze matches.

● **Tournée d'automne**
– France-Australie,
le 4 novembre, à Paris.
– France - Nouvelle-Zélande,
le 11 novembre, à Paris.
– France - Nouvelle-Zélande,
le 18 novembre, à Marseille.

● **Tournoi des six nations**
– France-Ecosse,
le 4 février 2001, à Paris.
– Irlande-France,
le 17 février 2001, à Dublin.
– Italie-France,
le 3 mars 2001, à Rome.
– France-Pays de Galles,
le 17 mars 2001, à Paris.
– Angleterre-France,
le 7 avril 2001, à Londres.

● **Tournée d'été**
– Afrique du Sud-France,
le 16 juin 2001.
– Afrique du Sud-France,
le 23 juin 2001.
– Nouvelle-Zélande - France,
le 30 juin 2001.

Composition des équipes

● **Australie :** 1. Bill Young, 2. Michael Foley, 3. Fletcher Dyson, 4. David Griffin, 5. John Eales (cap.), 6. Matt Cockbain, 7. George Smith, 8. Toutai Kefu, 9. Sam Cordingley, 10. Rod Kafer, 11. Joe Roff, 12. Stirling Mortlock, 13. Daniel Herbert, 14. Matt Burke, 15. Chris Latham.
Remplaçants : 16. Jeremy Paul, 17. Glenn Panoho, 18. Mark Connors, 19. Jim Williams, 20. Chris Whitaker, 21. Elton Flatley, 22. Nathan Grey.

● **France :** 1. Sylvain Marconnet (Stade français), 2. Fabrice Landreau (Stade français), 3. Christian Califano (Toulouse), 4. Olivier Brouzet (Northampton), 5. Fabien Pelous (cap., Toulouse), 6. Christophe Moni (Stade français), 7. Olivier Magne (Montferrand), 8. Christophe Juillet (Stade français), 9. Fabien Galthié (Colomiers), 10. Christophe Lamaison (Agen), 11. David Bory (Montferrand), 12. Franck Comba (Stade français), 13. Richard Dourthe (Béziers), 14. Thomas Lombard (Stade français), 15. Thomas Castaignède (Saracens).
Remplaçants : 16. Olivier Azam (Gloucester), 17. Franck Tournaire (Toulouse), 18. David Auradou (Stade français), 19. Serge Betsen (Biarritz), 20. Philippe Carbonneau (Pau), 21. Yann Delaigue (Toulouse), 22. Xavier Garbajosa (Toulouse).

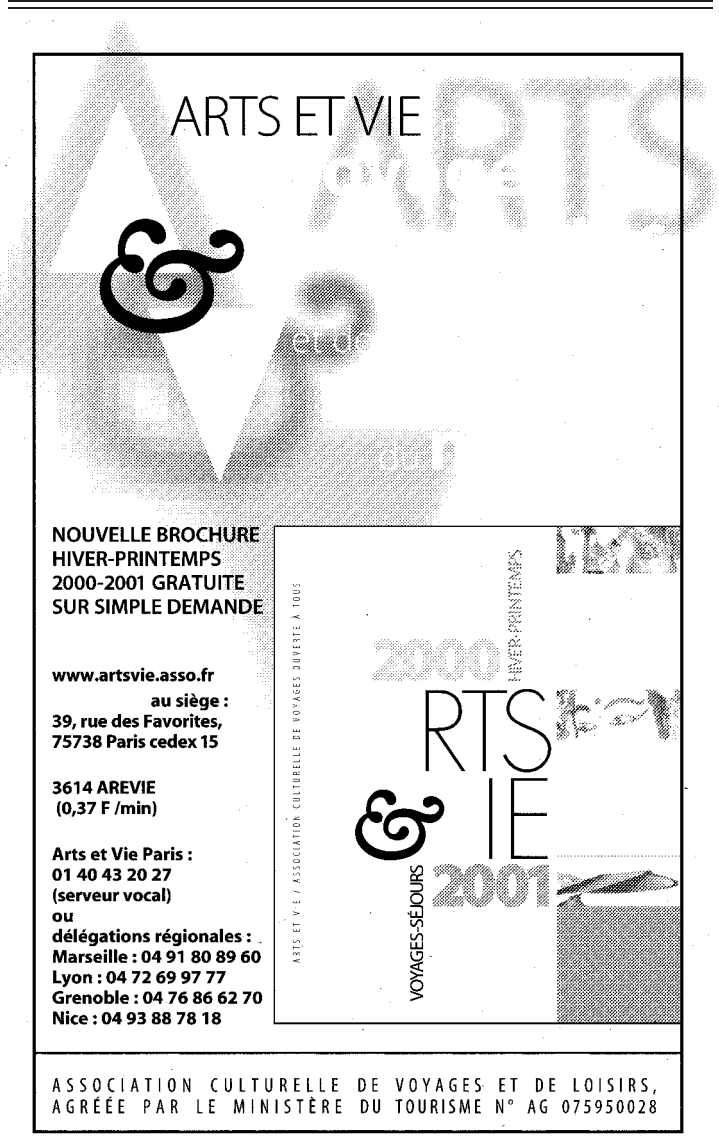

Eales, homme de base des Wallabies

UN AN APRÈS, John Eales n'en démord pas. Certains joueurs français ont eu de *« mauvais comportements »* lors de la finale de la Coupe du monde de rugby, le 6 novembre 1999. *« Il y a eu des fourchettes »*, précise-t-il. Au soir de son deuxième titre de champion du monde, après celui obtenu en 1991, le capitaine australien était outré : *« C'est décevant de voir que les joueurs français ont recours à de telles pratiques. »* A la veille de la revanche, John Eales se montre *« confiant »*, sûr qu'un tel scénario ne saurait se reproduire. *« Je pense que c'était une expérience pour un match, ils ne vont pas le refaire »*, assure-t-il. A ses yeux, l'important, le *« défi »* du rugby, est de montrer qu'on peut être *« compétitif, très fort, sans jamais tomber dans la violence »*.

Dans un rugby international qui a perdu ses repères, John Eales, trente ans, est un homme tranquille qui sait se faire entendre. *« C'est le grand bonhomme du rugby mondial, un joueur qui aura marqué les années 90,* admire Jo Maso, le manager de l'équipe de France. *Les jeunes joueurs doivent se sentir rassurés avec un capitaine comme lui. »* C'est sur ce roc de deux mètres au regard assuré que Rod Macqueen, le *coach* australien, compte pour assurer la continuité dans une équipe bardée de titres – les Wallabies ont remporté cet été un Tournoi des Tri-Nations de haute volée – mais profondément remaniée depuis les retraites internationales de joueurs aussi influents que Tim Horan, Jason Little ou Phil Kearns. Le capitaine australien ne s'alarme pas devant le grand chamboulement : *« Tous les nouveaux joueurs sont enthousiastes. Je suis confiant pour ce nouveau chapitre de l'histoire du rugby australien. »*

UN AVANT BUTEUR

Sur le terrain, John Eales n'a plus à faire ses preuves. Par son calme et son *self-control,* le deuxième-ligne incarne le rugby australien. A vingt-deux ans, en 1992, sa polyvalence et son talent lui avaient déjà valu une entrée remarquée dans une sélection mondiale. *« Un joueur complet »*, reconnaît son alter ego français, Olivier Brouzet, faisant allusion à sa « botte secrète ». Parmi ses nombreuses compétences, le grand Australien a longtemps été le buteur attitré de son équipe, une rareté pour un avant. En 1996, il avait été le meilleur marqueur du Super 12. L'année suivante, il avait battu les All Blacks Néo-zélandais du bout de son pied droit, en passant cinq pénalités. En novembre 1998, il avait été le principal artisan de la victoire australienne (32-21) au Stade de France, inscrivant 17 points. On a souvent dit qu'il était simplement *« parfait »*, un gentleman des terrains. John Eales, qui avait fait de Jean-Pierre Rives l'idole de sa jeunesse, ne détourne pas le compliment. Il est *« flatté »*, sans fausse modestie.

E. C.

Yves Marchand a démissionné de la présidence de l'OM

Robert Louis-Dreyfus devrait reprendre la main

ON ATTENDAIT l'annonce imminente de la mise à l'écart d'Eric Di Meco et de Marcel Dib, respectivement manager et directeur sportif de l'Olympique de Marseille, dont la rupture avec l'équipe dirigeante du club phocéen semblait consommée. On a eu, jeudi 2 novembre peu avant 20 heures, l'annonce de la démission d'Yves Marchand, président de l'OM. Celui-ci s'est fendu d'un communiqué au ton amer, dans lequel il estime avoir accompli, *« malgré les pièges tendus »*, la *« mission »* que lui avait confiée Robert Louis-Dreyfus, l'actionnaire principal de l'OM, en faisant appel à lui voilà dix-sept mois : *« structurer »* le club et le pérenniser.

FOOTBALL

Vilipendé par les supporteurs qui n'ont jamais vu en lui qu'un *« type bon à vendre des porte-clés »*, contesté par Eric Di Meco et Marcel Dib, haï par le trésorier de l'association OM, Pierre Dubiton, Yves Marchand dénonce, sans citer de noms, *« ceux qui souhaitent à l'OM de redevenir un grand club par ses résultats sportifs mais qui s'emploient à le miner pour mieux le garder comme leur chose et pouvoir s'en servir par intérêt ou par passion incontrôlée. »* Précédé à son arrivée d'une réputation de « nettoyeur », il affirme que *« beaucoup demandent que le ménage soit fait, mais oublient de s'inscrire sur la liste de départ »*.

« Je suis usé par cette hypocrisie, dit le président démissionnaire. *J'ai donc pris moi-même cette décision. »* Pourtant, selon des sources proches du club, c'est samedi 28 octobre, et sans lui, que s'est scellé son sort, lors d'une rencontre entre Robert Louis-Dreyfus et le maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin, en marge du match de championnat Strasbourg-OM. La mairie de Marseille, inquiète d'une exaspération des supporteurs alors que se profilent les élections municipales, a elle-même indiqué que, ce jour-là, Jean-Claude Gaudin avait demandé à Robert Louis-Dreyfus de *« s'impliquer personnellement davantage dans la vie du club et d'être plus présent au Stade-Vélodrome »*, mais aussi de doter l'OM *« du dispositif nécessaire pour que le club retrouve toute son efficacité »*.

D'AUTRES DÉPARTS POSSIBLES

Robert Louis-Dreyfus travaillait dès avant cette rencontre à une refonte de l'équipe dirigeante de l'OM. Il n'est d'ailleurs pas certain que la démission d'Yves Marchand remette en cause les départs prochains d'Eric Di Meco et de Marcel Dib, qui pourraient s'accompagner de celui d'Alain Guetchoudian, autre cadre du club dont les relations avec Yves Marchand s'étaient considérablement dégradées. La démission du président de l'OM, qui reconnaissait parfois lui-même avoir du mal à s'adapter au contexte local, pourrait permettre de mieux faire passer, auprès du public notamment, la mise à l'écart de certains cadres marseillais et notamment celle d'Eric Di Meco, par ailleurs candidat sur les listes de la majorité municipale aux élections de mars.

Cette démission annonce en tout cas une vraisemblable reprise des rênes par Robert Louis-Dreyfus, ce que confirme Yves Marchand dans son communiqué. Pour « RLD », qui a investi sur ses fonds propres 500 à 600 millions de francs dans l'OM depuis que la mairie l'a fait venir en 1996, il s'agit de redonner du brillant au club marseillais. Dans son état actuel (15e du classement), celui-ci n'est guère attrayant pour d'éventuels partenaires qui pourraient être intéressés par l'ouverture de son capital.

Robert Louis-Dreyfus va donc devoir *« choisir les hommes qui poursuivront l'aventure de l'Olympique de Marseille »*, selon les termes du communiqué d'Yves Marchand. Dans l'entourage du club, on confirme que, dans un premier temps, l'actionnaire principal du club pourrait reprendre seul les rênes de l'OM *« au moins jusqu'au prochain mercato »* (le marché d'hiver des transferts). *« Il a envie de prendre le temps pour éviter de renouveller les erreurs du passé »*, précise-t-on de même source.

Le patron de l'OM sait pouvoir compter pour l'épauler sur de fidèles collaborateurs tels Jean-Louis Pietri, numéro 2 du club chargé de la sécurité, dont le nom a été évoqué pour succéder à Yves Marchand, et Laurent Fransioli, le directeur administratif et financier. L'animateur Jean-Pierre Foucault, président de l'association OM, pourrait jouer un rôle accru dans le futur organigramme du club. Mais « RLD » prendra sans doute le temps de trouver une personnalité capable de redonner ses lettres de noblesses et de supporter la pression permanente et le climat passionnel dans lesquels évolue le football marseillais.

Eric Cantona a ainsi été approché pour une fonction de manager sportif, mais l'ex-« enfant terrible » du football français réclame d'importants moyens que l'ancien patron d'Adidas n'est pas encore prêt à consentir. Quant à Luis Fernandez, également sollicité, la Lazio Rome lui aurait fait des propositions difficiles à refuser. D'autres noms, tels ceux de Guy Roux et de l'ancien entraîneur Gérard Gili, qui a réussi le doublé Coupe-championnat en 1989, sont régulièrement annoncés. Mais, pour l'instant, Robert Louis-Dreyfus est bien le seul à posséder les clefs du futur de l'OM. – *(AFP, Reuters.)*

Une gestion contestée du début à la fin

Installé le 1er juin 1999 à la présidence de l'OM par Robert Louis-Dreyfus, dont il était l'homme de confiance, le Suisse Yves Marchand, ancien directeur général d'Adidas France, n'est jamais parvenu à gagner la confiance des cadres du club ni celle des supporteurs. Ses relations avec Rolland Courbis, alors entraîneur, s'étaient rapidement détériorées. A son sujet, Eric Di Meco avait déclaré : *« On ne gère pas un club de football comme une entreprise. »* Les supporteurs, qui ont accueilli avec *« satisfaction »* l'annonce de son départ, avaient très mal pris ses déclarations selon lesquelles la saison 2000-2001 serait une année de transition. La colère de certains semble s'étendre aujourd'hui à l'ensemble de l'état-major de l'OM. *« Marchand n'est qu'un fusible, mais l'ensemble des dirigeants doit partir, car on est entouré d'incapables »*, affirme ainsi Lionel Tonini, président du groupe des Yankees.

DÉPÊCHES

■ **BASKET-BALL : Villeurbanne et Pau-Orthez** se sont imposés lors de la troisième journée de la Suproligue, nouvelle appellation de la coupe d'Europe des clubs de basket, jeudi 2 novembre. L'Asvel, toujours invaincu et en tête du groupe A à égalité avec le CSKA Moscou, a battu les Lituaniens de Vilnius (87-69). Les Béarnais se sont imposés en Suède, face à l'équipe de Lulea (62-75) et se hissent à la deuxième place du groupe B.

■ **VOILE : le départ du Vendée Globe Challenge,** prévu dimanche 5 novembre aux Sables d'Olonne (Vendée), pourrait être reporté de quarante-huit heures si les conditions météorologiques faisaient courir des dangers aux vingt-quatre concurrents et aux bateaux qui les accompagneront sur les premiers milles, a annoncé Philippe Jeantot, organisateur de la course autour du monde en solitaire et sans escale.

La fusion de la chair et du tissu

Touchers poudrés, broderies-tatouages, nuances pétale ou gris fumé : les sous-vêtements ont la subtilité des fards et s'oublient sur la peau

APRÈS la lingerie *« nue »* des années 90, sans souci de volume et de maintien, le nouveau siècle s'ouvre sur une séduction plus affirmée, qui réconcilie confort et artifices. *« Pour surprendre, il est important de rentrer dans l'émotionnel. Il faut inventer un produit qui développe le plaisir sensoriel »*, constate Liliane Gottheff, directrice générale des marques Dim, pour qui *« le désir est intégré dans les nouvelles technologies »*.

Si la dimension hygiéniste motive encore beaucoup d'achats, la part du blanc – qui représentait encore 60 % des ventes en 1997 – est passée à 40 % au premier semestre 2000 au profit de la couleur, avec des roses poudrés, des gris brumeux, de l'aubergine et même du kaki. Dior va jusqu'à lancer pour les fêtes un ensemble en microfibre imprimée camouflage. *« Aujourd'hui, on vend une collection de sous-vêtements comme du prêt-à-porter »*, affirme Franck Waterloo, directeur des ventes France de la lingerie Calvin Klein qui renouvelle ses gammes tous les mois. Aux beiges fades succèdent cet automne string dentelle fuchsia et tulle aux imprimés zébrés. Les matières seconde peau (Lycra soft, Tactel diabolo, etc.) encouragent une nouvelle génération de dentelles et de broderies invisibles sous les vêtements. Voile chair traversé d'arabesques *« tatouage »* (Lejaby), motifs Iris sur un body de tulle Lycra (Lise Charmel), rubans brodés sur de la microfibre (Chantal Thomass) redessinent une sensualité à fleur de peau. La Perla, Playtex et même 1,2,3 jouent les trompe-l'œil avec des bretelles transparentes en latex. Capucine Puerari imprime des paillettes en ton sur ton sur un ensemble rose tendre et Antik Batik pare son voile ivoire d'un motif papillon ou d'étoiles de paillettes.

« Dans cet esprit à la fois cosmétique et glamour, on voit dans les gammes de l'été 2001 des textures de gloss, des matières huilées ou des enduits à effet mouillé », remarque Chantal Malingrey, responsable de la coordination mode au Salon de la lingerie. Associant design et bien-être, le 308 de Gemma pose sur la peau un nuage de poudre irisée grâce au Tactel Diabolo qui joue avec la lumière. Si la lingerie cosmétique *« n'est plus une tendance mais un segment de consommation »*, selon Jérôme Giachino, chef de produit pour les marques Bolero, Gemma et Intima Cherry, les dessous concilient désormais esthétique et fonction. La ligne 407 d'Intima Cherry s'affiche comme la plus légère du moment avec un tissu « papier » qui ne pèse que 80 grammes (la plupart dépassent les 120 grammes) dans un nuancier délicat destiné à toutes les carnations (nacre, saumon, argile, marron, noir).

Innovateur sur le marché de la seconde peau, Erès, qui célèbre les seins ronds et pleins, garde secrètement la formule de sa nouvelle matière *« souffle »*, *« un voile semi-opaque au toucher soyeux presque imperceptible »* cassis, aurore ou pierre. Avec une dizaine de nouveaux coloris chaque saison, on choisit son modèle comme un blush ou une ombre à paupières. Le succès est là. En trois ans d'existence, la lingerie représente le tiers du chiffre d'affaires d'Erès et, après l'avenue Montaigne en octobre, la marque s'apprête à ouvrir des boutiques à Palm Beach et à New York, sur Madison Avenue.

« Si le Lycra est le fil d'Ariane de la lingerie sculpturale, la microfibre est celui de la lingerie cosmétique, cette lingerie qui jalouse la texture sereine des crèmes de luxe pour la peau (...). *Le Lycra se rêve seconde peau pour son élasticité, la microfibre première peau pour son velouté, matière d'une féminité presque intimiste, cultivée pour soi »*, résume Farid Chenoune dans son très complet ouvrage. *Les Dessous de la féminité* (Editions Assouline, 1998, 200 pages, 195 F, 29,7 €).

« SOIN D'ÉPIDERME »

Au-delà du toucher et de la palette de couleurs, les liens entre lingerie et cosmétique s'affinent dans une nouvelle génération de produits inspirés de la chirurgie esthétique *(lire ci-dessous)* ou des crèmes de soin. *« Tous convergent vers le même but : abolir la frontière entre la peau et le vêtement de dessous. Mieux encore : transcender la lingerie, déjà promue seconde peau, en soin d'épiderme »*, expliquent les cahiers de tendance du salon Lyon Mode City qui présentait, du 2 au 4 septembre, les sous-vêtements et la mode balnéaire de l'été 2001. *« On peut imaginer des culottes aux vertus amincissantes sur le haut des cuisses et le ventre ou des soutiens-gorge qui agissent sur le maintien et la fermeté des seins »*, explique Liliane Gottheff de Dim, qui lancera au printemps 2001 un collant amincissant, après les modèles hydratants et énergisants de la ligne Cosmetic Beauté.

D. R.

D. R.

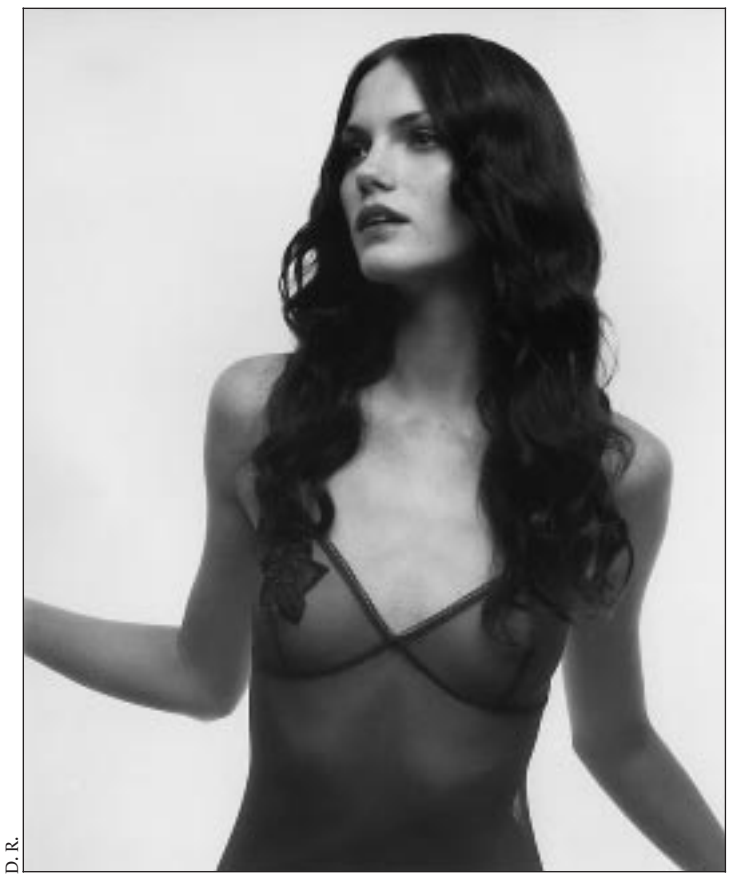

D. R.

De haut en bas et de gauche à droite, Seamless Microfiber, une ligne sans couture, invisible sous les vêtements, 258 F (39,33 €) le débardeur et 140 F (21,34 €) la culotte, Ralph Lauren Intimates ; « Beauty Note », un ensemble en tulle noir rebrodé de feuilles de satin, 790 F (120,43 €) le soutien-gorge et 560 F (85,37 €) le boxer, La Perla ; motifs « voilette » sur le soutien-gorge triangle cassis Poésie, 620 F (95 €) et la culotte taille basse Caprice assortie, 350 F (53 €), Erès ; caraco en tulle brodé et microfibres prune, 725 F (110,5 €), Capucine Puerari.

L'airbag attitude

LE SOUTIEN-GORGE des années 40 s'inspirait des formes fuselées du design pour transformer en obus les poitrines des pin-up... Aujourd'hui, la nouvelle génération de *push-up* – remonte-seins – emprunte à la chirurgie esthétique ses coussins de silicone et à l'automobile ses airbags pour armer de séduction carrossée les décolletés discrets. Au début des années 90, le Wonderbra profitait de la mode des formes généreuses – et de l'engouement pour la chirurgie plastique – pour faire pigeonner les poitrines, grâce à ses coques en mousse. En 1994, un an après son arrivée sur le marché, il s'en vendait huit mille par jour. Peu de temps après, slips et collants remonte-fesses ou ventre-plat venaient enrichir la gamme de la lingerie sculptante, redonnant galbe et fermeté, grâce au Lycra.

Si la découverte des microfibres encourage depuis quelques années une lingerie légère et invisible comme un voile, le retour en force d'une mode près du corps sollicite de nouveaux artifices de séduction. Haute technologie et confort s'allient. Au premier semestre 2000, les push-up représentaient 14 % des ventes de lingerie (source Secodip). Même Calvin Klein, le pape du minimalisme, les intégrera dans ses collections printemps-été 2001.

Les premiers soutiens-gorge à poche d'eau, trop lourds, peu isolants et... bruyants, n'ont pas emporté le succès escompté. En 1998, Millésia lance une paire de poches remplies d'un gel siliconé – mises au point par un spécialiste des prothèses mammaires –, à glisser dans n'importe quel soutien-gorge *« pour prendre deux tailles en cinq minutes »*. *« La silicone est la matière qui imite le plus fidèlement les sensations tactiles et le mouvement des tissus mammaires »*, explique le docteur Gabreau, responsable de l'enseignement de la médecine esthétique en France. Compacte et invisible, elle épouse la forme de n'importe quel sein sans le comprimer, s'adapte à ses changements de température tout en le massant. Pour éviter les chutes incontrôlées de l'artifice, Neyret fixe l'année suivante ses coussinets d'huile fine végétale et de silicone dans son Win Bra invisible moulé, en microfibre (environ 495 F, 75,46 €).

« AU GRÉ DE SES ENVIES »

« Si le Wonderbra resserrait les seins dans des coques pour les faire paraître plus volumineux, les nouveaux push-up modifient plus profondément la silhouette, corrigeant la plastique dans un esprit proche de la chirurgie esthétique », explique Yves Levi, PDG de la marque. Initialement destinés aux petites poitrines, ils corrigent également les dissymétries bénignes ou plus handicapantes comme l'ablation d'un sein. *« Transformer son corps au gré de ses envies, le remodeler, se plaire en jouant et en se jouant de ses imperfections... »*, le salon de lingerie Lyon Mode City analyse la tendance, mettant aussi l'accent sur le côté ludique de ces produits.

Misant davantage sur l'effet de rondeur, le nouvel Air Up New York de Bolero gonfle les bonnets (environ 372 F, 56,71 €)). Elaboré sur le modèle des airbags de sécurité ou des baskets à coussins d'air de Nike, ce soutien-gorge en microfibres capture une bulle d'air entre deux membranes de plastique thermocollées pour arrondir de manière naturelle le décolleté. Plus malléable que la mousse – qui a tendance à se rétracter au lavage –, moins lourd et contraignant pour le dos que l'huile, le modèle Skin Air de La Perla n'en résiste pas moins à une force de 170 kg (860 F, 131,11 €).

Tandis que les féministes brûlaient à l'aube des années 70 leurs soutiens-gorge, la lingerie s'affiche aujourd'hui comme le nouvel étendard d'un désir féminin qui sort de l'ombre. Censurée en Angleterre, la campagne de publicité Gossard et son slogan *« trouvez votre point G »* conseillait, à la manière des manuels d'éducation sexuelle, *« s'il est en retard, vous pouvez commencer sans lui »*. A l'heure où le corps devient le champ de toutes les transformations, la marque prévoit, pour mars, de petits coussinets amovibles, baptisés Ultrabra « Airotic » (290 F, 44,21 €). Reprenant le principe du soutien-gorge « Very Secret » de Scandale, né dans les années 50, ces poches se gonflent ou se dégonflent grâce à une petite pompe... selon l'humeur.

Louise Roque

« Les nouvelles matières vont nous obliger à repenser l'enveloppe du sein », ajoute la directrice des marques qui travaille des armatures *« à mémoire »* se modelant en fonction de la chaleur du corps. La firme Cosmétil finalise pour la corseterie un tissu imprégné d'une solution antivergetures, censée se diffuser sur la peau pendant la journée. Ce tisseur associé au laboratoire Texinfine propose déjà des tissus à la Cyclotella, une micro-algue aux vertus apaisantes qui stimule la circulation lymphatique.

En attendant la généralisation de ces *« vêticaments »* – dans la lignée des alicaments, nouveau faire-valoir marketing de l'agroalimentaire –, la fusion entre la chair et l'habit reste une des utopies vestimentaires du siècle. Actuellement présentée dans le cadre de l'exposition Corps Mutant à la galerie Enrico Navarra et bientôt à la galerie Emmanuel Perrotin, Nicole Tran Ba Vang explore cette confusion entre la peau et la matière dans ses photos retravaillées numériquement, comme son caraco avec nombril ou ses couples en débardeurs et chaussettes, intégrant le système pileux au vêtement.

Anne-Laure Quilleriet

Adresses

● **Expositions.** La galerie Emmanuel Perrotin expose les travaux de Nicole Tran Ba Vang, *« collection automne-hiver 2000-2001 »*, sur la confusion de la chair et du vêtement. 30, rue Louise-Weiss, 75013 Paris, tél. : 01-42-16-79-79. Du 10 novembre au 23 décembre. Natacha Lesueur chauffe le corps avec des cataplasmes de moutarde et photographie les motifs ainsi formés sur la peau, galerie Praz Delavallade, 28, rue Louise-Weiss, 75013 Paris, tél. : 01-45-86-20-00. Du 10 novembre au 23 décembre.

● **Custom.** A partir du 6 novembre, le site Internet de lingerie yzea.com propose à ses clientes de personnaliser leurs soutiens-gorge en les faisant broder par François Lesage. Deux semaines maximum de délai, 450 F (69 €) le modèle *« customisé »*. www.yzea.com

● **Body.** Le body fait son retour avec, chez Erès, un body string en voile semi-opaque au toucher soyeux, 850 F (130 €). Body en tulle brodé d'iris, bleu nuit ou sable, 929 F (141,63 €), Lise Charmel.

PERRONO - BIJOUX
Anciens - Occasions - Argenterie
Pierre précieuses - Brillants
Création et transformation
Achats, Ventes,
Echanges, Réparations
Sélectionné par le guide "PARIS PAS CHER"
OPERA angle bd. des Italiens
4, chaussée d'Antin
ETOILE 37, avenue Victor Hugo
ouverts du mardi au samedi

Chaque lundi avec
Le Monde
DATÉ MARDI
retrouvez
LE MONDE ECONOMIE

Temps mitigé

Samedi. Dans un champ toujours dépressionnaire, un ciel de traîne s'installe sur l'ensemble du pays. Seules les régions du littoral méditerranéen bénéficient d'un temps agréable avec de belles périodes ensoleillées.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Les nuages sont plus nombreux près des côtes et sont accompagnés d'averses. Ailleurs, le ciel est variable avec de temps en temps une ondée. Quelques orages peuvent éclater près des côtes de la Manche. Températures de 9 à 11 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le ciel est partagé entre les passages nuageux et les périodes ensoleillées. Quelques averses se produisent. Le thermomètre affiche de 8 à 11 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Nombreux nuages et quelques éclaircies se partagent le ciel. Des averses se produisent en plaine et un peu de neige tombe sur les massifs à partir de 800 mètres. Températures de 7 à 10 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le ciel est chargé et les averses fréquentes sur l'Aquitaine et le Midi-Pyrénées. Quelques orages peuvent se produire près des côtes de la Charente-Maritime. Le vent souffle à 60 km/h en rafales près des côtes. Températures de 11 à 14 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le ciel est variable avec des éclaircies et des averses localement orageuses l'après-midi. Quelques chutes de neige se produisent au-dessus de 1 000 mètres. Températures de 5 à 10 degrés dans le Massif Central et de 7 à 11 degrés en Rhône-Alpes.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Quelques ondées se produisent en matinée en Corse sous un ciel variable. Ailleurs, la journée est assez agréable, avec de belles éclaircies. Le vent d'ouest souffle à 70 km/h près des côtes corses. Températures de 13 à 17 degrés.

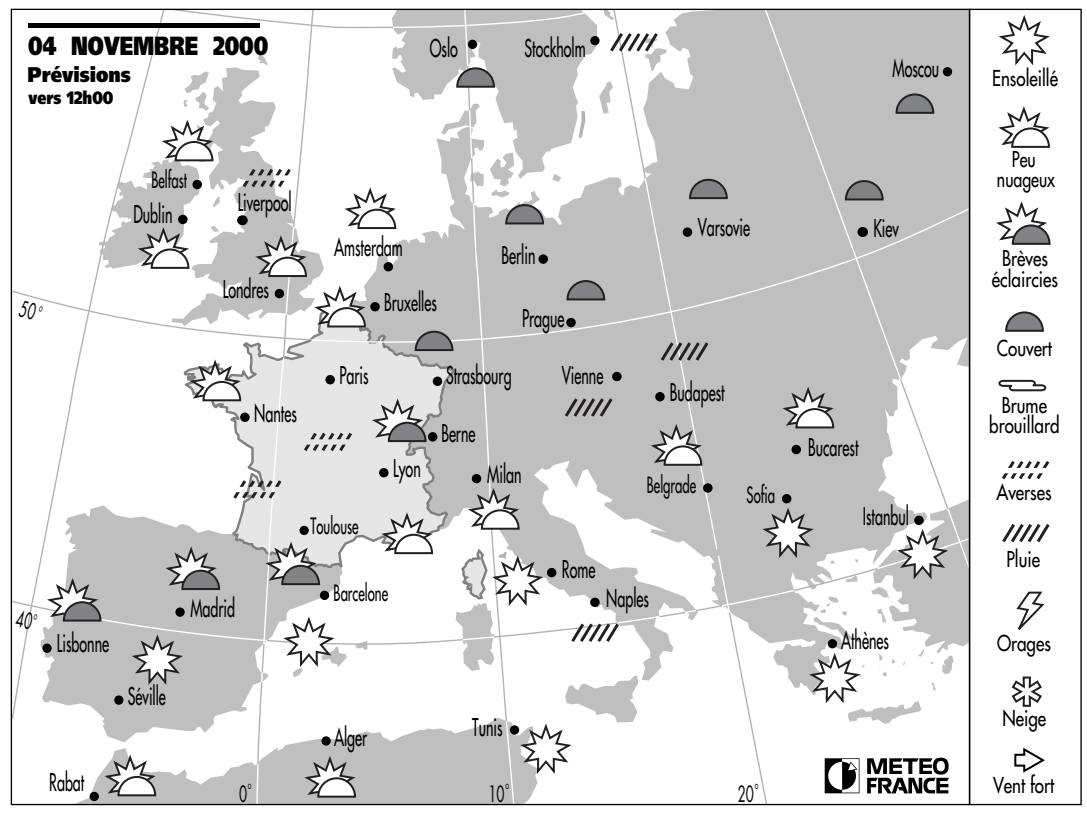

publicité
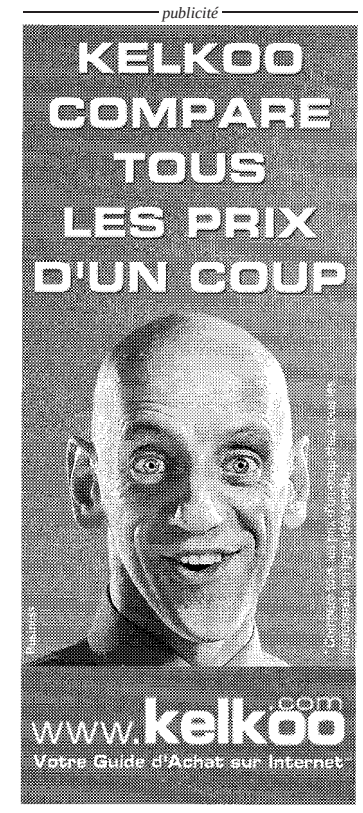

PRÉVISIONS POUR LE 04 NOVEMBRE 2000
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		
AJACCIO	11/18	S
BIARRITZ	8/14	P
BORDEAUX	8/14	P
BOURGES	4/11	N
BREST	7/12	N
CAEN	7/12	N
CHERBOURG	7/12	N
CLERMONT-F.	6/13	N
DIJON	5/11	N
GRENOBLE	4/11	N
LILLE	8/11	N
LIMOGES	6/10	N
LYON	6/12	N
MARSEILLE	11/16	S
NANCY	5/10	N
NANTES	7/12	N
NICE	10/15	S
PARIS	6/11	N
PAU	7/12	P
PERPIGNAN	10/17	S
RENNES	6/12	N
ST-ETIENNE	5/12	N
STRASBOURG	6/10	N
TOULOUSE	9/14	P
TOURS	5/10	N
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	24/30	P
FORT-DE-FR.	23/28	P
NOUMEA	21/28	S
PAPEETE	25/29	S
POINTE-A-PIT.	24/31	S
ST-DENIS-RÉ.	21/27	S
EUROPE		
AMSTERDAM	7/10	S
ATHENES	15/23	S
BARCELONE	8/15	S
BELFAST	5/9	N
BELGRADE	11/23	S
BERLIN	6/9	C
BERNE	3/7	C
BRUXELLES	6/9	S
BUCAREST	6/17	S
BUDAPEST	10/17	P
COPENHAGUE	7/10	C
DUBLIN	5/9	S
FRANCFORT	4/8	C
GENEVE	6/9	S
HELSINKI	6/10	P
ISTANBUL	15/20	S
KIEV	8/12	C
LISBONNE	12/17	N
LIVERPOOL	6/10	N
LONDRES	5/11	S
LUXEMBOURG	4/5	C
MADRID	2/12	N
MILAN	9/14	S
MOSCOU	5/9	C
MUNICH	3/7	C
NAPLES	13/20	P
OSLO	4/6	C
PALMA DE M.	11/17	S
PRAGUE	4/11	C
ROME	13/19	S
SEVILLE	9/18	S
SOFIA	6/17	S
ST-PETERSB.	5/12	C
STOCKHOLM	7/10	P
TENERIFE	14/18	S
VARSOVIE	10/16	C
VENISE	9/15	P
VIENNE	8/12	P
AMÉRIQUES		
BRASILIA	19/26	P
BUENOS AIR.	14/20	C
CARACAS	24/26	C
CHICAGO	4/12	S
LIMA	14/20	S
LOS ANGELES	13/19	S
MEXICO	10/22	S
MONTREAL	3/10	S
NEW YORK	12/17	C
SAN FRANCIS.	11/16	S
SANTIAGO/CHI	10/17	S
TORONTO	5/12	C
WASHINGTON	12/20	C
AFRIQUE		
ALGER	11/20	S
DAKAR	24/29	C
KINSHASA	21/29	P
LE CAIRE	16/25	S
NAIROBI	16/29	S
PRETORIA	14/23	S
RABAT	10/19	S
TUNIS	15/21	S
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	19/30	S
BEYROUTH	17/23	S
BOMBAY	24/33	S
DJAKARTA	28/30	P
DUBAI	23/32	S
HANOI	15/28	S
HONGKONG	19/27	S
JERUSALEM	14/24	S
NEW DEHLI	17/32	S
PEKIN	6/12	S
SEOUL	10/18	S
SINGAPOUR	26/29	C
SYDNEY	17/21	S
TOKYO	14/17	S

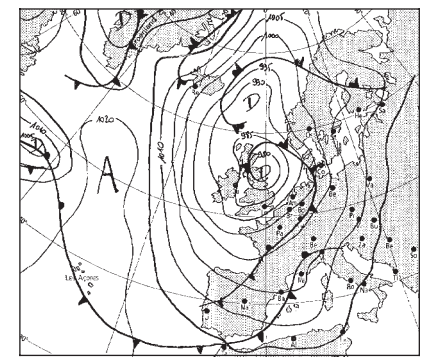
Situation le 3 novembre à 0 heure TU

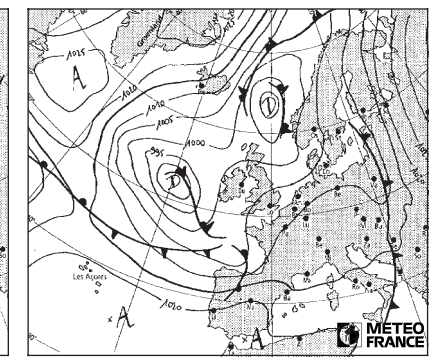

Prévisions pour le 5 novembre à 0 heure TU

OBJETS

Les discrètes transgressions du papier à cigarette

VOIR À L'ŒUVRE un rouleur de cigarette, c'est toujours un petit spectacle. Le cérémonial commence par l'extraction de la feuille et la saisie de la pincée de tabac, puis on passe aux choses sérieuses lorsque la tige prend forme, fruit d'un mouvement précis et délicat entre pouce et index. Certains se livrent à cet exercice avec une étonnante dextérité tout en poursuivant leur conversation ou en répondant au téléphone. Ceux-là peuvent s'en rouler une dans les situations les moins commodes et les positions les plus acrobatiques, en plein vent, sous la pluie, sur une cuisse ou à vélo. Qui sait, avec des gants de boxe ? Une fois à point, la cigarette est lestement portée à la bouche où un coup de langue éclair termine l'ouvrage de précision.

Il y a bien longtemps que le papier n'est plus l'apanage des archéofumeurs amateurs de petit gris vendu en paquet de carton mou. Les unes après les autres, les générations qui se sont succédé depuis la fin des années 60 ont plus ou moins confectionné elles-mêmes leurs cigarettes, renouant avec le geste ancestral du grand-père et retrouvant les marques au patronyme délicieusement ringard (Zig-Zag « Le Zouave », OCB, Rizla +...). Symbole de la « clope à l'ancienne », le papier à rouler est même devenu très « tendance ». En dix ans, les ventes ont augmenté de 50 % en France et progressé dans toutes les catégories de la population. Les femmes représentent 40 % des consommateurs et le « cœur de cible » des industriels sont les 25-35 ans, une catégorie stratégique pour remédier à la stagnation des ventes perceptible depuis deux ans.

DIX CIGARETTES PAR JOUR

La vogue du papier à rouler doit aussi à un effet d'aubaine. Bénéficiant d'un droit d'accise inférieur aux cigarettes (51 % contre 58 %), le tabac à rouler revient moins cher. L'Institut national de la consommation s'en est alarmé en publiant dans le numéro de septembre du mensuel *6O millions de consommateurs* une étude affirmant que les cigarettes confectionnées à partir des tabacs à rouler exposent ceux qui les consomment à des teneurs en produits toxiques (goudrons, nicotine, monoxyde de carbone) beaucoup plus élevées que les cigarettes en paquet (*Le Monde* du 31 août). Le lobby pro-tabac rétorque que ce test a été réalisé sans tenir compte du fait que les cigarettes réalisées à la main contiennent en moyenne moins de tabac que leurs homologues industrielles classiques (0,7 gramme contre 0,9 gramme).

D.R

La consommation moyenne des « rouleurs » serait relativement modérée (dix cigarettes par jour) et la texture (de la pâte de lin) du papier blanchi sans chlore rendrait ce dernier moins dangereux. Ultime argument : la taille (corrigée des variations saisonnières ?) du mégot d'une « tige » roulée atteindrait en moyenne trente millimètres contre vingt-quatre pour celui d'une cigarette industrielle.

Au fond, faire l'objet d'une controverse ne doit sans doute pas tout à fait déplaire aux fabricants de papier à rouler dont la communication publicitaire, résolument décalée, cherche à accentuer la visibilité de ce produit. Vieille de cent cinquante ans, la respectable maison OCB (Odet-Cascadet-Bolloré), récemment passée sous le contrôle du groupe américain Republic Technologies, vient de lancer une campagne publicitaire remarquée où l'on voit l'acteur Sami Naceri étirer sa langue au-dessus d'une pochette de papier. Chez OCB, on admet *« le côté un peu provoc' »* de cette mise en scène qui, précise-t-on, adresse un clin d'œil aux réclames de la grande époque et leur petit bonhomme OCB à chapeau mou portant à sa langue une feuille de papier. Le slogan qui les accompagnait *« pour ceux qui les aiment bien roulées »* fit le tour des casernes. Réservé aux plus de dix-huit ans, le site Internet (ocb.tm.fr) qui permet à la marque de célébrer ses origines bretonnes – le folklore celte est très à la mode en ce moment – évoque la *« génération OCB »* à laquelle est dédiée une collection de vêtements. Celle-ci se définit par son *« refus des conventions »* et son engagement en faveur *« des valeurs de liberté, de plaisirs partagés, d'ouverture multiculturelle »*.

D'aucuns perçoivent une odeur de soufre dans le sillage du papier à rouler ? Pour être honnête, on sent surtout un parfum de haschich. Car il faut être un brin naïf pour croire que les ventes de Rizla + ou d'OCB ne servent qu'à rouler de banales cigarettes et que l'essor des ventes n'a strictement rien à voir avec la croissance du nombre de fumeurs de pétards. Avec quoi confectionner un joint si ce n'est avec du papier à rouler ? Le marché, si l'on ose dire, est assez vaste. Le rapport publié en 1999 par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) estime que quarante millions d'Européens ont déjà consommé du cannabis. OCB ne cherche pas à nier le phénomène. *« Ne confondons pas contenant et contenu »*, plaide, à juste titre, son porte-parole alors que les dirigeants de Rizla + se réfugient dans un mutisme un peu ridicule.

On remarque tout de même que les fabricants vendent depuis quelques années des papiers « extra long » ou « king size », dont certains atteignent les 11 centimètres alors qu'une cigarette standard en mesure 8,5. Cette fois, le doute n'est plus permis, même si la plupart des amateurs de « drogues récréatives » utilisent du papier en format standard plutôt que des grandes feuilles. OCB, qui considère *« répondre à une demande »* mais assure avoir lancé de tels produits par *« suivisme »*, admet que ce type de papier représente quelque 10 % des ventes.

On peut évidemment voir une dose d'hypocrisie dans le jeu ambigu des vendeurs de papier à rouler mais, au fond, le fait le plus significatif est probablement l'absence de remous que suscite la présence de ces produits implicitement transgressifs dans les bureaux de tabac. Qu'on le veuille ou non, c'est le reflet d'une forme de tolérance à l'égard des fumeurs de *« chichon »*.

Jean-Michel Normand

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 264

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

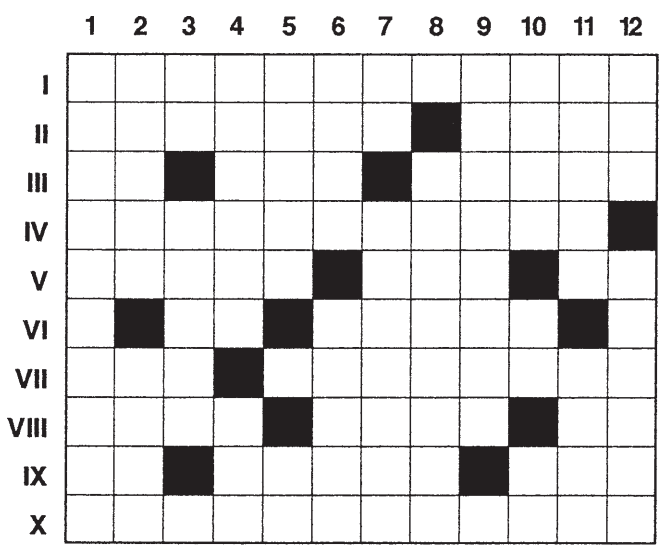

HORIZONTALEMENT

I. A voir quand ça coince. – II. Ligne impossible à franchir. Sa statistique quantique fut reprise et perfectionnée par Einstein. – III. Article. Sans intérêt. Fait mal un peu partout. – IV. Marche avant. – V. Met à sa place. Point de départ. Interjection. – VI. A la sortie de Paris. Qui fait du mal. – VII. Petite pièce au Moyen Age. Même pour la bonne cause, il fait du mal. – VIII. Pour une belle Espagnole. Rapprochée. Pour tracer bien droit. – IX. En réduction. Noire, dure et belle. Chacun le sien. – X. Evitent les témoins gênants.

VERTICALEMENT

1. D'inspiration populaire, elles sont libres dans leur composition. – 2. Belle au paradis d'Allah. Que l'on n'aura pas à rendre. – 3. Cité antique. Coup de feu dans les feuilles. – 4. Mit sa contrebasse au service du be-bop. Supporte le soc. – 5. Délicatement coloré. En nombre. – 6. Feuille de métal. Contient les poussées. – 7. Dit beaucoup de choses discrètement. Calmes, purs et clairs. – 8. Bien couvertes. – 9. Qui ne pourra resservir qu'au collectionneur. – 10. Prêt à tout avaler. Mesure sur la Muraille. Drame en jaune. – 11. Travaille durement. Prépare la crème anglaise. – 12. Zone de libre- échange. Femmes en chambres.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 - 263

HORIZONTALEMENT

I. Grassouillet. – II. Limousine. Ur. – III. Acerbe. Ara. – IV. Do. Tortillon. – V. Ictère. Coups. – VI. Aha. DNA. Clef. – VII. Té. Potiche. – VIII. Etain. Hé. Or. – IX. Dénaturent. – X. Rondelet. Sus.

VERTICALEMENT

1. Gladiateur. – 2. Ricochet. – 3. Ame. Ta. ADN. – 4. Sorte. Pied. – 5. Subordonné. – 6. Osèrent. Al (la).– 7. Ui. Ai. Te. – 8. Indic. Chut. – 9. Le. Locher. – 10. Alule. Es. – 11. Europe. ONU. – 12. Transferts.

PHILATÉLIE N° 150

Des timbres à votre image au Salon d'automne

MISES en vente anticipées « premier jour » des timbres *Croix-Rouge française, Bonne année* et *Meilleurs vœux,* du feuillet *3e Millénaire,* commercialisation d'un timbre de distributeur exclusif, séances de dédicaces des créateurs de timbres, bourse philatélique réunissant soixante-dix négociants, présence d'offices postaux étrangers... Le programme du 54e Salon philatélique d'automne, organisé par la Chambre syndicale des négociants et experts en philatélie (CNEP) du 9 au 12 novembre, sur 3 500 mètres carrés, à l'Espace Champerret, à Paris, s'annonce chargé.

Mais surtout, ce Salon marque l'irruption des premiers « timbres personnalisés » français.

En effet, pendant la seule durée du Salon, La Poste diffusera le feuillet *3e Millénaire,* dont les vignettes sans valeur qui entrent dans sa composition – attenantes

à dix timbres à 3 francs – pourront être à l'effigie de l'acheteur, après passage de ce dernier devant une caméra numérique, son portrait répété dix fois se substituant à l'illustration standard « Meilleurs vœux » de la vignette.

La Poste prévoit la mise en œuvre de huit caméras, pour un débit horaire de trois cents prises de vue à l'heure, soit une production maximale d'environ neuf mille six cents feuillets type personnalisés sur l'ensemble des quatre jours, alors que les organisateurs attendent traditionnellement entre vingt mille et trente mille visiteurs.

Ce feuillet vendu 60 francs pour 30 francs de valeur faciale bénéficiera d'une oblitération spécifique.

D'autres timbres personnalisés pourraient voir le jour courant 2001, avant que La Poste ne propose ce service à la vente par correspondance et l'ouvre à la publicité commerciale.

La Poste n'a pas suivi l'exemple canadien, à l'origine d'un « vrai » timbre personnalisé, et non plus d'une vignette, à 46 cents, en forme de cadre entourant un espace blanc, paru le 28 avril, sur lequel il est possible d'apposer sa photo produite par la poste sur commande.

Les premières vignettes-photos sont apparues en Australie, en mars 1999, à l'occasion de l'exposition philatélique Australia'99. Cette initiative a été reprise la même année par l'Indonésie, la Suisse, puis, en 2000, par Singapour, la Thaïlande, la Grande-Bretagne et l'Irlande, Suisse et Australie renouvelant l'opération.

P. J.

★ Salon philatélique d'automne, du 9 au 12 novembre, de 10 heures à 18 heures, à l'Espace Champerret, avenue de la Porte-Champerret, Paris 17e . Métro : Porte-de-Champerret. Entrée gratuite.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

EXPOSITION **Des vases et des jades des Shang et des Zhou aux figures réalistes de soldats et de chevaux des Qin et des Tang, ce sont les trésors archéologiques de trois mille ans de dynasties chinoises qui sont présentés au Petit Palais sous le titre « La gloire des empereurs », avec le concours des conservateurs chinois. ● *« UN PAYS de longue histoire ne peut se limiter à la perpétuation de sa langue : les éléments patrimoniaux sont essentiels »,* estime dans un entretien au *Monde* Pan Zhenzhou, vice-ministre chinois de la culture, admettant que *« la révolution culturelle a été une grande erreur »*. ● L'ÉVÉNEMENT du Petit Palais s'inscrit dans une saison chinoise organisée par la Ville de Paris et le ministère de la culture, et qui présente également des peintures contemporaines, des photos et un ensemble de manifestations, intitulé « La voix du dragon », à la Cité de la musique.**

Les révélations archéologiques de l'empire du Milieu

Cent soixante-dix chefs-d'œuvre sont réunis au Petit Palais, jusqu'au 28 janvier, qui permettent de voyager dans trois mille ans d'histoire de la Chine en compagnie des empereurs, de leurs armées de terre, de leurs objets de valeur, de leurs cloches et de quelques dragons

CHINE : LA GLOIRE DES EMPEREURS. Petit Palais, Musée des beaux-arts de la Ville de Paris, avenue Winston-Churchill, Paris 8e. Mo Champs-Elysées-Clemenceau. Tél. : 01-42-65-12-73. De 10 heures à 17 h 40 ; nocturne jeudi, jusqu'à 20 heures. Fermé lundi et fêtes. Jusqu'au 28 janvier. De 25 F (3,81 €) à 50 F (7,62 €). Entrée libre dimanche, de 10 heures à 13 heures. Catalogue réalisé sous la direction de Gilles Béguin et de Marie Laurillard, commissaires de l'exposition : 352 p., 340 F (51,83 €).

D.R.

Les figures réalistes, tel cet arbalétrier Qin (à gauche), succèdent aux créatures mythiques des Zhou de l'ouest (à droite).

Pour être pluriels, comme le montrent à l'envi les vitrines du Musée de Shanghaï, où les objets sont exposés en batterie, les trésors archéologiques chinois savent être singuliers quand ils sont présentés à la façon de chefs-d'œuvre, ce qu'ils sont. C'est la leçon première de l'exposition du Petit Palais, qui, sous un titre plus jaune impérial que rouge « révo cul », nous offre un voyage passionnant. « La gloire des empereurs » présente cent soixante-dix pièces choisies, avec le concours sélectif des conservateurs chinois, dans les Musées du Shaanxi, autour de Xian, du Henan, autour de Zhengzhou, et en Mongolie intérieure.

L'histoire ici restituée court de l'âge de bronze local (ou, si l'on préfère, des périodes des Shang et des Zhou) au IIIe millénaire avant Jésus-Christ, pour s'arrêter au triple saut historique constitué par le passage des Tang (empire unifié de 618 à 907) aux cinq dynasties (907-960), enfin au duo des Liao au nord (916-1125) et des Song au sud (960-1279) – que nous mentionnons ici pour mémoire, car ces derniers ne sont pas venus à Paris.

On voit s'inventer, à l'époque des Shang, une métallurgie profuse et remarquable dont les techniques et les objets voyageront assez pour faire perdre leur flegme aux archéologues. Au Petit Palais, cela prend la forme de vases solidement assis sur leurs trois ou quatre pieds mamelliformes, ainsi que des masques plutôt mystérieux. Et déjà un bestiaire complexe où s'enlacent béliers, serpents et dragons. Cela se poursuit avec les Zhou de l'ouest, des pièces particulièrement émouvantes, éléphant, oiseau ou buffle, et dans lesquelles la figure du dragon est domptée pour jouer les anses de ces lourdes cruches.

Les vases ont des formes aussi codifiées et fidèlement répétées que la vaisselle d'Ikea, avec cette notable différence que la fonte du bronze en interdisait l'industrialisation. Des vases pour boire ou pour manger, pour conserver les céréales ou cuire des aliments, pour présenter à table... ou au festin des morts ? Comme le souligne Gilles Béguin, commissaire général de l'exposition, c'est un véritable casse-tête que d'attribuer avec certitude une fonction à des objets qui, de surcroît, ne sont pas toujours contemporains des sépultures dans lesquelles ils étaient inhumés. Nous sommes en effet au royaume des morts, la totalité des objets ayant été exhumés de tombes.

MASQUE DE JADE

Voici encore, pour ces périodes reculées, une première cloche (on en verra plus d'un carillon d'ici un mois, à la Cité de la musique) et voici les jades, avec deux pièces spectaculaires, empruntées en 1989 à *« l'occupant de la tombe 2001 »* du cimetière de Shangcunling, dans l'Etat de Guo, aujourd'hui Sanmenxia (Henan). Il s'agit d'un masque composé de dizaines de pièces reprenant peu ou prou les fragments d'un visage et d'un généreux pendentif qui associe les perles au jade.

Suivent des périodes plus familières à nos oreilles, parce qu'elles s'appellent Printemps et Automne (740-481 av. J.-C.), ou période des Royaumes combattants. De ces temps de troubles et de luttes, nous extrairons un vase, de bronze toujours, saisissant par la simplicité de sa forme ronde et, *a contrario,* par la sophistication de ses incrustations de cuivre, ainsi que deux autres sphères, aux formes plus idéales encore, pour servir, nous dit-on, aux offrandes de céréales.

Et puis un dragon, un vrai, tiré d'une paire supposée servir de support à tambour, mais qui est ici pour nous parler seul à seul, petite merveille d'à peine cinquante centimètres qui inspire la sympathie par sa génuflexion canine et sa grimace bienveillante. Et des cloches, encore des cloches pour nous faire entendre la voix délicate du dragon.

Nous sommes ici au milieu de l'exposition, et c'est là qu'intervient le clou du spectacle : le temps des Qin, Qin Shihuangdi (221-210) et son éphémère successeur. Que nous laisse Qin Shihuangdi ? D'abord cette description d'époque, qualifiée de juste par Peter Wiedehage, l'un des nombreux experts signataires du catalogue : *« Cet empire a les mêmes us et coutumes que les lignées de barbares Rong et Di. Il a le cœur d'un tigre et d'un loup à la fois. Il est avare et on ne peut lui faire confiance. La politesse, le respect des hiérarchies et les règles du maintien lui sont étrangers. Lorsque l'occasion se présente de faire du profit, il trahit ses proches comme s'ils étaient des animaux. »*

Quand on a pareil art de se faire des amis, on construit la Grande Muraille, on brûle les livres classiques, on extermine les lettrés, on s'offre un palais digne ce ce nom près de Xian, enfin on se fait construire un tombeau inviolable ici-bas comme dans un éventuel au-delà. Qin, précurseur de Mao Zedong ? Qin aurait en tout cas donné son nom occidental à la Chine, via la Route de la soie.

SOLDATS FIGÉS SOUS LA TERRE

Les Chinois auront gardé jusqu'à aujourd'hui une sainte frousse du tombeau impérial, énorme tumulus sous lequel gît, toujours inviolé, suppose-t-on, un palais funèbre, cerné de rivières de mercure. Le tombeau fut protégé d'armées de terre enterrées, presque vives tant elles sont vraies, et grandement émouvantes au sortir de cette longue nuit d'enfer. Une escouade de quelques soldats, au Petit Palais, accompagnée d'un cheval et d'un général, ne donne évidemment pas l'idée des foules d'hommes figés, empreints d'un réalisme terrible. Elle suggère, braves émissaires, d'aller sur place mesurer l'immensité d'un chantier archéologique qui livre chaque année de nouvelles surprises, comme deux quadriges plus vrais que nature, trésors indéplaçables.

Avec Qin, on entre dans l'âge du réalisme, un art au moins où le réel se distingue du décor : un beau cheval en bronze doré, une oie montée en lampe de la période Han qui suit Shihangdi, et plus tard les Tang (618-907), dont les chevaux et les figures humaines ont fini par représenter toute la Chine, vraie ou fausse, dans les vitrines des antiquaires. L'exposition est moins bavarde que les pièces exposées, toutes sorties de fouilles archéologiques postérieures à 1973. Elle fait davantage appel à la sensibilité qu'à l'érudition, même si les sinologues ont donné une précieuse assise à l'ensemble et se sont livrés, autant qu'il se peut, à l'exercice de la pédagogie.

La présentation sobre et chaleureuse de Véronique Barneoud et Jean-Pierre Crusson met en valeur cette démarche. Le catalogue est un modèle de clarté. Louons-en, et avec ferveur, les dessins explicatifs et les cartes claires, celle en particulier (page 41) qui, à travers la présentation du relief autour de la grande plaine des deux fleuves, fait clairement comprendre les va-et-vient de la géographie humaine.

Les pleins indiquent les creux comme le yin et le yang. Malheur à celui qui oublie l'un ou l'autre, et périssent dans un fleuve de mercure les commissaires qui ont sacrifié au bronze et à l'or les miracles de la terre cuite : les chiens rigolards du Musée du Henan, la pierre à encre aux six dragons et surtout les « maquettes » d'architecture stupéfiantes, tous objets absents, des dynasties Han.

F. E.

TROIS QUESTIONS À...

PAN ZHENZHOU

1 Vous êtes le vice-ministre chinois de la culture. Que représente pour vous cette saison chinoise, trente ans après la Révolution culturelle ?

La Chine et la France sont des pays de longue civilisation. En ceci, nous sommes complémentaires, la compréhension mutuelle de nos cultures pouvant être le moteur d'une coopération renforcée. La Révolution culturelle a été une grande erreur. Nous nous efforçons d'en corriger les conséquences et d'en tirer des leçons. Désormais, le gouvernement encourage les formes de création qui s'inscrivent dans la continuité de la tradition. Avec l'ouverture à l'étranger apparaissent des genres nouveaux. Il est inévitable que tout ne corresponde pas aux critères esthétiques des autorités.

2 Comment la culture est-elle aujourd'hui gérée ?

Nous avons engagé une réforme des institutions artistiques dès les années 80 pour répondre à la demande de la population, tout en respectant les lois et les obligations du marché socialiste. L'essentiel de la réforme consiste en une meilleure gestion des ressources humaines et des budgets alloués aux institutions artistiques. Auparavant, tous les artistes étaient pris en charge par l'Etat. A présent, ils sont engagés par contrat après des examens annuels. Beaucoup de changements ont été apportés dans les méthodes et les manuels pour mettre en phase les études et le public. On a supprimé des éléments archaïques, et les élèves sont encouragés à la création pendant leurs études.

3 Que pensez-vous de la gestion actuelle du patrimoine ?

En tant que vice-ministre de la culture, je ne suis pas responsable du patrimoine. Mais, comme responsable des affaires culturelles de la province du Jiangsu, j'ai été concerné par ces questions. On doit accorder un intérêt primordial au patrimoine. Un pays de longue histoire ne peut se limiter à la perpétuation de sa langue : les éléments patrimoniaux sont essentiels.

Propos recueillis par Frédéric Edelmann

Une saison chinoise placée sous le signe du dragon

L'HIVER sera peut-être froid mais la saison sera chinoise. Elle a commencé les 28 et 29 octobre par un concert de musique traditionnelle au Théâtre des Champs-Elysées, qui accueille l'Opéra de Pékin jusqu'au 5 novembre. L'exposition du Petit Palais marque la dimension archéologique de cette Saison organisée par la direction des affaires culturelles de la Ville de Paris. Mais le Petit Palais, qui fermera ensuite pour d'importants travaux pendant deux ans, présente également un ensemble contemporain de grandes peintures de Zao Wou-ki, formé en Chine et arrivé en 1948 en France. Ces œuvres ont été récemment présentées à Pékin et à Shanghai.

Directeur du musée, Gilles Chazal a également demandé à deux photographes, Roland et Sabrina Michaud, d'exposer en grand format leurs photos de la Grande Muraille de Chine, documents qui sont réunis, enrichis d'excursions dans le vif et l'ancien de la Chine, dans un superbe volume publié par l'Imprimerie nationale (*La Grande Muraille de Chine,* 270 p., 480 F [73,18 €]). Une Chine de cavaliers fiers, de femmes douces, de vieillards apparemment sereins.

La Saison sera relayée, avec le soutien du ministère de la culture, à partir du 21 novembre, à la Cité de la musique, par un ensemble de manifestations regroupées sous le titre « La Voix du dragon ». Exposition d'instruments de musique, cloches et carillons en tête, concerts traditionnels ou contemporains, colloque, etc. A tout cela, il manque quelques babioles. La cuisine chinoise n'a pas attendu cette saison mais les holothuries, les scorpions, les concombres de mer se consomment mieux et plus frais sur place. On mesure mal aussi devant ces splendeurs archéologiques et musicales l'évolution de la vie, et de villes qui passent de structures paysannes ou lourdement industrielles au rythme américain. C'est d'ailleurs grand pitié pour le patrimoine.

> Les manifestations de cet hiver ne sont qu'une mise en bouche : une année de la Chine en France est prévue en 2003

Consciente de ces lacunes, la Cité de la musique s'est associée à la Maison de la Chine pour proposer trois formules de voyages à dimension culturelle (tél. : 01-40-51-95-00). Mais tout cela n'est qu'une étape, une aimable mise en bouche à côté de ce que nous réserve l'avenir. La réouverture, théoriquement à la fin de l'année, du Musée Guimet entièrement rénové par l'architecte Henri Gaudin, restituera au public non seulement la Chine, mais tout le Moyen et l'Extrême-Orient. La Ville de Paris doit prendre le relais avec la rénovation du Musée Cernuschi, que dirige Gilles Béguin, commissaire général de l'exposition du Petit Palais.

Enfin, une année de la Chine en France doit être organisée en 2003, si aucune anichroche diplomatique ne vient brouiller les deux pays, suivie d'une année de la France en Chine. Sur ce fond culturel se construisent d'autres échanges, plus économiques ou techniques. Ainsi, le programme de stages d'architectes chinois en France, lancé par Jacques Chirac, a été reconduit lors du dernier voyage du président de la République à la rencontre de son homologue chinois, Jiang Zemin.

F. E.

★ « La Voix du dragon ». Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Tél. : 01-44-84-44-84. Du 21 novembre au 25 février.

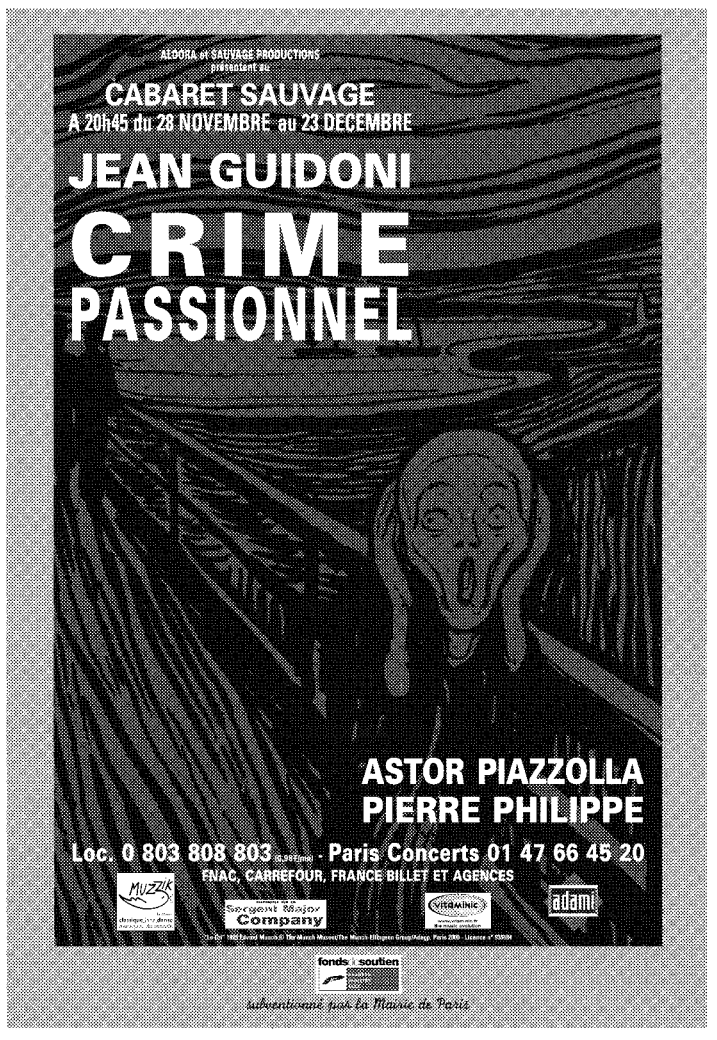

U2 à la recherche de son efficacité passée

Dans son nouvel album, le groupe rock irlandais mêle vieilles recettes et panache. Il renoue avec les hymnes romantiques qui ont enflammé les stades mais aussi avec des refrains soul plus intimistes

APRÈS UNE DÉCENNIE d'aventures, U2 commence les années 2000 en renouant, finalement, avec ce à quoi il a eu tort de renoncer. *All That You Can't Leave Behind* (« ce que l'on ne peut laisser derrière soi ») est le titre d'un nouvel album à la recherche d'un son, d'une tradition, d'un lyrisme et d'un public qui firent la gloire du groupe irlandais dans les années 80. Une formule en quête des fans qui achetèrent en masse *The Joshua Tree* (1987) et *Rattle and Hum* (1988), mais qui, petit à petit, se mirent à bouder les tentatives de Bono, The Edge, Adam Clayton et Larry Mullen Jr. de dépasser les raisons de leur succès.

Sous la houlette des maîtres laborantins Brian Eno et Daniel Lanois, les Dublinois ont joué, ces dernières années, une partition schizophrène. Osant des audaces soniques et formelles, réfléchissant au pouvoir aliénant du spectacle et de son industrie, se choisissant eux-mêmes comme sujet d'étude et de satire, sans renoncer totalement à leur désir de gloire et de séduction. Ces partis pris connurent des fortunes diverses. Pour une vraie grande réussite, *Achtung Baby* (1991), beaucoup d'albums furent intéressants mais bancals dont le meilleur n'était pas les expériences électro-rock de *Pop*, dernier opus en date.

Dès le premier titre – et premier single – de *All That You Can't Leave Behind*, on voit où les créateurs de *New Year's Day* veulent en venir. On pressent aussi ce qui pourrait clocher dans leur envie de retrouver l'efficacité d'antan. Torse bombé par la guitare, la basse et l'exaltation, *Beautiful Day* cherche la voie de l'hymne plus que celle d'une bonne chanson. Une dérive qu'a pu connaître U2 dans le passé. Au crépuscule du mouvement punk, les Irlandais avaient crié une soif de romantisme et de spiritualité qui voulait s'opposer au matérialisme à tout crin des années 80. Mais leur penchant pour la communion héroïque avait aussi fait fureur auprès des yuppies. Les grosses ficelles de cette célébration d'un « beau jour » pourraient cette fois attirer les *golden boys* du Nasdaq.

Avec plus de panache, *Elevation*, *Walk On*, *New York* donnent cette même impression d'avoir été écrites pour les stades. La six-cordes de The Edge, reconnaissable entre toutes, a besoin de peu de notes pour claquer au vent tel une oriflamme. La voix de Bono impose sa puissance messianique, accentue la dimension fraternelle des refrains et la progression des effets sentimentaux ou dramatiques. Autrefois moteur futuriste, le duo Eno et Lanois œuvre maintenant dans le classicisme. Tout cela ne manque pas d'habileté ni de gimmicks accrocheurs – le groupe tient sûrement là son plus gros succès commercial depuis dix ans –, mais la recherche d'impact est tellement évidente que U2 a du mal à retrouver le naturel de son inspiration.

« PAIX SUR TERRE »

Même au sommet de sa grandiloquence, le quatuor s'est toujours débrouillé pour écrire des morceaux qui en ont fait un des groupes majeurs de sa génération. Ces chansons-clés ne sont pas absentes de ce nouvel album. *Peace on Earth* ne fait pas partie de celles-là. On connaît le goût de Bono pour l'engagement politique, sa foi dans les capacités de la musique à changer le monde, sa certitude de devoir et pouvoir délivrer des messages. Sans remettre en cause la justesse de ce qu'il défend, on supportera difficilement une scie aussi lénifiante que cette *« Paix sur terre »* dont la naïveté n'a d'égale que la prétention.

Quand il abandonne le prêche et n'est plus happé par la surcharge lyrique, l'organe de Bono peut faire des merveilles, au service d'une écriture « à l'ancienne ». *Stuck in a Moment* se nourrit d'une construction harmonique luxuriante. Entrelacs subtils d'électricité et de chatoiement acoustique, *Wild Honey* éclaire la mélancolie irlandaise d'une luminosité « beatlemaniaque ». En conclusion de l'album, le bien-nommé *Grace* mise sur le minimalisme pour toucher en profondeur. *In a Little While*, surtout, prouve que le chanteur possède – par moments – les atouts des meilleurs *soulmen*. Accompagné par la simplicité d'une guitare en bois et les syncopes sèches d'une batterie (l'économie et l'efficacité de l'instrumentation rappelle les productions de Willie Mitchell), la voix de Bono se love, s'étire et se casse avec une ferveur sensuelle digne d'Al Green. Un monsieur qui a toujours préféré l'intimisme au racolage.

Stéphane Davet

★ *All That You Can't Leave Behind*, de U2, 1 CD Island, distribué par Universal.

KEVIN WESTENBERG

Adam Clayton, The Edge, Bono et Larry Mullen Jr. reviennent à la formule qui fit leur gloire dans les années 80.

Le CNC inflige une amende de 1,5 million de francs au groupe UGC

LA MISE EN PLACE de la formule de carte d'accès illimité au cinéma par le groupe UGC a motivé le déclenchement d'une procédure de sanction administrative pour *« non-respect des dispositions du code de l'industrie cinématographique relatives à la déclaration des recettes des films et à leur remontée aux ayants droit »*. Au vu des procès-verbaux établis par l'inspection du Centre national de la cinématographie (CNC) et après avis de la commission centrale de contrôle des recettes, le directeur général du CNC a prononcé, par décision en date du 26 octobre, une amende de 1 500 000 francs (230 769 €) à l'encontre du groupe UGC. Le distributeur doit régler cette somme dans les jours suivant la réception du procès-verbal, sachant qu'il a le droit de présenter un recours auprès du tribunal administratif. Mais ce recours n'est pas suspensif du paiement de l'amende. La direction générale du groupe UGC, interrogée le 2 novembre par *Le Monde*, n'a pas souhaité commenter cette décision.

SÉLECTION DISQUES

FELIX MENDELSSOHN

Six Préludes et fugues, op. 6 – Variations sérieuses – Scènes enfantines
Marie-Josèphe Jude

Laissant de côté une intégrale Brahms qu'elle enregistre précautionneusement, ne donnant le feu vert à la publication de chaque nouveau volume que quand elle est satisfaite de son travail, Marie-Josèphe Jude enregistre Mendelssohn, un compositeur dont les *Préludes et fugues* sont délaissés par ses confrères, qui n'en jouent qu'un ou deux, et dont les *Variations sérieuses*, bien que beaucoup plus prisées, n'envahissent pas les rayons des disquaires... La jeune pianiste apporte à cette musique entre deux eaux – classique de forme, romantique d'expression – le calme, l'assurance, la netteté de réalisation qui lui est nécessaire. Certes, on pourra trouver que Vladimir Horowitz, Alfred Cortot et surtout Alicia de Larrocha (dans un microsillon jamais réédité) sont allés plus loin dans la mise en scène des *Variations sérieuses* qu'ils savaient projeter avec une démesure toute romantique, mais Jude triomphe sans réelle concurrence dans les *Préludes et fugues*.

Alain Lompech

★ 1 CD Lyrinx LYR 200.

CLAUDE DEBUSSY

Estampes – Images – Masques – D'un cahier d'esquisses – L'Isle joyeuse
Cédric Thiberghien (piano)

Premier prix du concours Marguerite Long, Cédric Thiberghien choisit Debussy pour son premier disque soliste. Un choix courageux quand on sait que les *Estampes*, les *Images*, *Masques* et son reflet solaire qu'est *L'Isle Joyeuse* se vendent à peu près aussi bien que des housses de cathédrale. Il ose et il triomphe, malgré une prise de son un peu claironnante, à moins que ce ne soit le piano... Son Debussy est charpenté, articulé dans la pâte sonore, net et pourtant sensuel, sombre et tragique. Elliptique aussi, parfois, voire un peu nerveux comme la musique de ce compositeur peut l'être. Bien sûr, Michelangeli et Perlemuter ont déja suivi ce chemin introverti, moins hédoniste que celui qu'empruntait Gieseking, mais il serait dommage de ne pas écouter ces interprétations admirables. ***A. Lo.***

★ 1 CD Harmonia Mundi - Radio France HMN 911 717.

ANTHONY HOLBORNE

The Teares of the Muses 1599
Hespèrion XXI, Jordi Savall (direction).

Parfait contemporain de Marlowe et de Shakespeare, disparu quelque mois avant la reine Elizabeth, Holborne est surtout resté fameux pour un florilège de soixante-cinq pièces, *Pavans, Galliards & Almains*, premier recueil anglais imprimé de musique pour la danse, dont Jordi Savall livre ici une copieuse anthologie. Renouvelant le miracle du premier volet d'un parcours à travers l'Elizabethan Consort Music (Alia Vox AV 9804), le consort de violes d'Hespèrion XXI, soutenu par les luths de Rolf Lislevand et Xavier Diaz, l'orgue de Luca Guglielmi et le moins attendu tambour de Pedro Estevan, restitue le trouble mélancolique et enjôleur de ces pavanes sensuelles et sombres, la pleine vigueur des allemandes ou le charme simple de gaillardes, avec une science de coloriste exceptionnelle. Dansait-on réellement sur ces mesures ? Savall choisit de privilégier le rythme et l'inflexion, ciselant ces miniatures comme autant de merveilles.

Philippe-Jean Catinchi

★ CD Alia Vox AV 9813.

PASCAL DUSAPIN

Granum sinapis – Umbrae mortis – Dona eis
Chœur de chambre Accentus, Ensemble Ars Nova, Laurence Equilbey (direction).

Les œuvres conçues par Pascal Dusapin (né en 1955) en collaboration avec le Chœur Accentus s'imposent comme les chants de liberté d'un homme mûr. Polyptyque inspiré de textes du théologien Maître Eckhart (XIVe siècle), *Granum Sinapis* affiche une expression renouvelée dans chacun de ses huit volets. De la réserve – avec le double sens de discrétion et de matrice – caractéristique de la première strophe à l'ampleur impressionnante revêtue par la dernière, cette œuvre intensément spirituelle se déploie avec une rare évidence en équilibrant référence historique (mélismes grégoriens) et projection contemporaine (dissolution de matière dans l'espace). D'apparence plus conventionnelle, *Umbrae mortis* repose sur un mystérieux principe de dédoublement, du texte (*Requiem*) et du mouvement (linéarité mélodique). Lumineuse fusion des voix et des instruments, *Dona Eis* contient la musique la plus riche de ce disque, en termes de plasticité, de dramaturgie et, surtout, de synthèse attachée à la révélation d'un nouveau Dusapin, plus flamboyant que jamais. ***Pierre Gervasoni***

★ 1 CD Montaigne Auvidis/Naïve MO 782116.

EMMANUEL BEX

Mauve

Quel bonheur que ce nouvel enregistrement de l'organiste Emmanuel Bex. Par sa diversité d'approches (construction rigoureuse des thèmes, plages d'improvisations déliées...), sa manière de voyager avec intelligence dans des territoires musicaux en évitant les références faciles, la surface des choses, que ce soit le funk dans ses racines africaines *(Funk Pipe)* ou le jazz dans ce qu'il a de plus délicat à exprimer, l'émotion de la ballade (*The Man I Love,* de George Gershwin, seule composition non signée par l'organiste, *Swing*...). Avec *Mauve,* Bex est un conteur merveilleux, un inventeur de climats où l'accent est mis sur la tendresse et l'émotion à fleur de peau. Il est aussi de ces musiciens qui savent idéalement choisir leurs compagnons, pour un son, un phrasé, au-delà de l'amitié ou du calcul façon assemblée de stars peu concernées. Parmi les orfèvres entraînés par la fulgurance de Bex, le guitariste Jérôme Barde, les percussionnistes François Verly et Xavier Jouvelet. On ne peut être que conquis. ***Sylvain Siclier***

★ 1 CD Pee Wee Music PW 027. Distribué par Naïve.

MILES DAVIS

Get Up With It

Lorsque *Get Up With It* paraît pour la première fois sous la forme d'un double album en 1975, Miles Davis s'apprête à entrer dans un silence artistique (il n'enregistre plus, abandonne la scène) de six années. Le savait-il alors, l'avait-il prévu ? En tout cas, la construction de *Get Up With It* avait tout d'un bilan, ce qui ne manquait pas de surprendre de la part d'un musicien qui a rarement regardé derrière lui. Le thème le plus ancien du disque, *Honky Tonk*, a été enregistré le 19 mai 1970 ; le plus récent, *Maiysha,* une mélodie sinueuse, le 7 octobre 1974. D'autres morceaux proviennent de séances en 1972 ou 1973. En quatre années, Miles Davis a plongé au plus profond de l'électricité, a ajouté au jazz les expériences sonores du rock psychédélique, la lourde et sensuelle présence du funk, l'apport des cycles envoûtants de la musique indienne ou de l'Afrique noire. C'est tout cela que l'on retrouve ici, en un apparent désordre, qui fait se télescoper des interventions avec John McLaughlin, Keith Jarrett, Badal Roy, Dave Liebman, Al Foster, Reggie Lucas, Michael Henderson... Pivot halluciné, sombre et douloureux de cet ensemble foisonnant, *He Loved Him Madly,* hommage à Duke Ellington enregistré les 19 et 20 juin 1974, qui se déploie avec une lenteur infinie. Probablement l'un des enregistrements les plus extrêmes du trompettiste. Pour accompagner cette réédition indispensable on pourra acquérir les albums *On the Corner* et *Big Fun,* eux aussi réédités avec soin. ***S. Si.***

★ 1 double CD Columbia/Legacy C2K 63970. Distribué par Sony Music.

PJ HARVEY

Stories From the City, Stories From the Sea

Sauvageonne du Dorset, elle a d'abord craché ses frustrations dans *Dry* et *Rid of Me*, premiers albums cinglant de fièvre et de sexe cru, puis théâtralisé ses romances en amoureuse baroque (*To Bring You my Love*). Son itinéraire l'a cette fois menée à New York, la ville de Patti Smith, chanteuse et poète dont la puissance altière a indéniablement marqué ces nouvelles chansons. *Stories From the City, Stories From the Sea*, ou comment PJ Harvey s'est nourrie des tensions et du lyrisme distillés par la Grosse Pomme. L'Anglaise a étoffé son chant, ses mélodies, ses arrangements (avec l'aide de Rob Ellis et du Bad Seed, Mick Harvey), sans renoncer au feu intérieur. En équilibre parfait entre rudesse et accomplissement créatif, elle fait tonner les guitares rêches d'un blues primitif (*Big Exit, Kamikaze, This Is Love*), mais sait aussi s'épanouir musicalement. Dans le registre de la violence (*The Whores Hustle and the Hustlers Whore*), comme dans celui de la fragilité (*This Mess We're In* – duo magnifiquement embrumé avec Thom Yorke, le leader et chanteur-guitariste de Radiohead –, *Horse in my Dreams*) ou de la sérénité (un *We Float* final en apesenteur). Son meilleur album. ***S. D.***

★ 1 CD Island CIDZ 8099/548 144-2. Distribué par Universal.

VÉRONIQUE SANSON

***Avec vous* (1)**

PATRICIA KAAS

***Live* (2)**

FRANCIS CABREL

***Double tour* (3)**

Triple album pour Cabrel, double pour Patricia Kaas, simple pour Véronique Sanson. Nos trois vedettes nationales sont parties sur les routes, et livrent les résultats de leurs pérégrinations. Si Véronique Sanson ne triche pas, livrant l'intégralité du spectacle qu'elle a consacré aux chansons de Michel Berger à l'Olympia les 3 et 4 février 2000, son confrère et sa consœur consentent, eux, à de petits tours de passe-passe pour rallonger la sauce. Carré, peu enclin à la mélancolie, au contraire de l'album studio, *Avec vous* glisse des chansons moins connues *(Attendre)* aux tubes *(La Groupie du pianiste),* énergiquement, élégamment. Rockeuse, entière, Sanson se laisse bercer de cordes, et conclut par *Quelques mots d'amour*.

Des cordes aussi pour Patricia Kaas, beaucoup de cordes pour accompagner la tournée *Ce sera nous*, qui vient de se terminer. Le temps d'un concert à Hanovre, la chanteuse a utilisé les services du Hannover Pops Orchestra (*Les chansons commencent*, second disque), version allemande de l'orchestre symphonique monté à Paris par Yvan Cassar, qui a puisé dans le creuset des grands orchestres parisiens. Kaas chante bien, les chansons tiennent la route, mais l'imprécision sur l'intervention des musiciens (en public ? en studio ? à quelle date ?) gêne.

Comme son nom l'indique, le *Double tour* de Francis Cabrel mêle en trois albums deux spectacles – *Hors saisons*, enregistré à Toulouse et Bruxelles fin 1999, et *Samedi soir sur la Terre*, enregistré en avril 1996 au Théâtre des Champs-Elysées. Trente-huit chansons sont présentées un peu confusément dans un recueil bien commencé (volume 1, période récente et énergique), puis hanté par la manie du folk pauvre, parfois ennuyeux. A les entendre, le *live* et l'éventuelle émotion qu'il véhicule ne se suffisent plus : il faut fournir aux gourmands des sortes de *best of* encyclopédiques avec livret – ineptes car uniquement ornés de photographies pour groupies.

Véronique Mortaigne

★ (1) 1 CD WEA 8573 84519-2.
(2) 1 coffret de deux CD Columbia COL4997722. Distribué par Sony.
(3) 1 triple CD Columbia 499753. Distribué par Sony.

JEAN-LOUIS MURAT

Muragostang

Version scénique du resplendissant *Mustango*, ce double album rappelle à qui ne l'aurait pas encore noté que Jean-Louis Murat travaille ses sons et ne reproduit jamais les disques sur scène : il y crée des climats, des histoires, y trace des pistes multiples, et cette fois avec plus de machines que jamais (trois claviers et synthétiseurs pour deux guitares). Les chansons s'étirent sans limite de temps (quinze minutes pour un lyrique *Nu dans la crevasse*, douze pour *Bang Bang*). Murat a choisi la demi-teinte, le clair-obscur, le ralentissement, le murmure (*Au mont sans souci*) pour ouvrir la session, tandis que le second disque remuscle *Polly Jean,* notamment par le biais de boucles musicales (et non percussives) et d'échantillonages (principalement des voix d'écrivains qui ont ses faveurs, mais dont il tait le nom à cause des droits d'auteur). Tourbillon de sons, collection d'humeurs, *Muragostang* est un objet de collection pour muratiens inconditionnels, un cadeau presque gratuit pour ceux qui l'aiment. Et un pied de nez savant à ceux qui pensent qu'un chanteur est un produit marketing. ***V. Mo.***

★ 1 CD Labels 7243-8503712-2. Distribué par Virgin.

CONGO

***Congolese soukouss* (1)**
Enregistrements historiques de Hugh Tracey (2)

Les guides musicaux anglais *Music Rough Guide* illustrent désormais les éditions écrites par une collection de disques. Le *Rough Guide World music* est ainsi décliné en plusieurs volumes, dont un consacré au soukouss congolais (ex-Zaïre), musique à danser qui contamina tout le continent africain. Cette bouillonante compilation commence évidemment par le prince de la musique zaïroise mort en 1989, Franco, dialoguant ici avec le guitariste et chanteur Sam Mangwana. Koffi Olomidé, l'homme qui remplit Bercy sans effort, Kanda Bongo Man, souleveur de stades, Tabu Ley Rochereau, autre figure historique de Kinshasa se disputent les plages avec Papa Wemba et Yondo Sister, hallucinante provocatrice de la scène centre-africaine.

Bien sûr, toutes ces joyeuses pièces de danse n'ont pas surgi du néant, et si synthétiseurs il y a, les musiciens urbains n'ont pas pour autant totalement oublié les profondeurs du pays. Pour s'en convaincre, on écoutera les enregistrements réalisés par l'ethnomusicologue Hugh Tracey (1903-1977), fondateur en 1954 d'une des plus riches bases de données musicales du continent africain, l'International Library of African Music, basé en Afrique du sud. En 1952, Hugh Tracey partait en expédition pacifique (deux camions de matériels, les photos des Pygmées s'écoutant devant les enceintes aussi grandes qu'eux sont édifiantes) dans le nord-est et le sud du Congo belge. Que de merveilles ! Chants, cornes, flûtes, calebasses, tambours, arcs : la diversité musicale et la beauté fascinante de certaines pièces de musique nous remettent en état de prière intense pour la préservation de la diversité des cultures. Les livrets, en anglais, sont essentiels. ***V. Mo.***

★ (1) 1 CD RGNET 1050. Distribué par Musisoft.
(2) *On The Hedge of the Ituri Forest* et *Hanyok and Luba*, 2 CD SWP 009, vendus séparément. Distribués par Mélodie.

INDE

Dhrupad de Darbhanga

Publié par les Archives internationales de Musique populaire (AIMP) du Musée d'ethnographie de Genève, cette nouvelle pierre de taille apportée à la discographie de l'Inde du Nord a été enregistrée en 1982. Soutenu activement par le musicologue Alain Daniélou, qui fit connaître à l'Occident les frères Dagar, l'art vocal dhrupad a perduré à Darbhanga, ville du Bihar, état du nord-est de l'Inde. La famille Mallik affiche une longue tradition de musique auprès des maharajahs, autant que le dhrupad peut s'enorgueillir de siècles de domination artistique avant d'avoir été supplanté par le khyal, plus romantique dans sa structure, au XIXe siècle. Trois chanteurs entremêlent les phrases musicales, les vibrations et les appels énergiques au mysticisme que les plus rockers des amateurs de musique du sous-continent indien retrouveront chez le chanteur pakistanais Nusrat Fateh Ali Khan, décédé en 1997. A d'autres moments, l'entrelacs mystérieux des voix (pour l'extraordinaire alap du Raga Lalit), les superpositions savantes soutenues par le seul sarangui plus oriental (et musulman) que jamais laissent pantois.

V. Mo.

★ 1 CD VDE Gallo VDE CD-1006.

Dans les pièges amusants de Harold Pinter

Patrice Kerbrat met en scène deux des textes les plus célèbres du dramaturge anglais

LA COLLECTION, L'AMANT, de Harold Pinter. Mise en scène : Patrice Kerbrat. Avec Jean-Pierre Cassel, Thierry Fortineau, Brigitte Fossey, Michel Voïta. Théâtre national de Chaillot, place du Trocadéro, Paris 16e. Tél. : 01-53-65-30-00. Mo Trocadéro. De 50 F (7,62 €) à 160 F (24,40 €). Durée : 1 h 45. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; dimanche, à 15 heures. Jusqu'au 17 décembre.

Harold Pinter est un paradoxe : faisant de pied ferme bande à part, il séduit tout le monde, ou presque. Ses pièces sont des spécialités de théâtre, comme le rébus, la charade, le calembour, par exemple, sont des spécialités de langage. Le rébus : vous dessinez un gros bagage et, juste à côté, un sablier ; cela signifie « malheur ». La charade : mon premier est dérobé, mon second se goinfre, mon troisième vaut cinq francs, mon tout est une voiture à cheval. Solution : tilbury. Car, un, alcali volatil(e) ; deux, Bucéphale et Phalsbourg ; trois : Rivoli et lycée Saint-Louis. Le calembour, genre plus banal : le surréaliste Marcel Duchamp invitant à mettre *« la moelle de l'épée dans le poil de l'aimée »* ou la célèbre « salade mythologique » que, dans le temps, les lycéens se transmettaient pendant les récréations : *« J'en Tircis, c'est Baucis, mais je ne puis Alexis. Que Cérès si j'avais Proserpine, Menélas je n'en Neptune »,* ainsi de suite durant un bon quart d'heure. Ces jeux de langage amusent, en société, mais ce n'est pas là Plaute, ni Molière, même quand ils sont drôles.

Harold Pinter façonne la trame de ses actions et affine le ton de ses dialogues d'une main si farceuse, si ficelle, qu'il quitte le théâtre bien bon, bien honnête pour passer dans le trompe-l'œil. Ses pièces pourraient être disponibles dans les magasins de farces et attrapes, ou chez les ferblantiers qui vendent des pièges à souris, si elles n'étaient d'une écriture et d'une façon de grand style, plus haute couture que confection. Toutefois, c'est de deux choses l'une : ou bien le spectateur ne voit pas là malice (après tout Shakespeare, Marivaux, donnent dans le travesti), ou bien il se sent l'objet d'une illusion d'écoute, pour un peu désagréable : sur la scène, l'ultra-chic vire au chiqué, le fictif au fallacieux, le double au plaqué, et l'envergure de ce théâtre, dans ce cas, se fait plus petiote.

GUIGNOL DES GRANDS ENFANTS

Par bonheur (bonheur pour l'auteur, qui n'aime pas être sous-estimé, bonheur pour l'auditoire, qui n'aime pas être déçu), les pièces de Harold Pinter savent tenir le haut du pavé, dans toutes les villes du monde. C'est aussi qu'il va tout droit au guignol des grands enfants : l'épouse, le mari, l'amant, et qu'il relève ce guignol de pas mal d'épices qui font mouche. *L'Amant,* c'est un gentil vieux couple qui, pour ne pas perdre le schproum sur le divan du salon, a inventé un subterfuge : l'amant, qui vient vers les 5 heures du soir, et qui dit des horreurs sur ce débile de mari, c'est le mari, lui-même, coiffé et cambré un peu autrement.

La Collection, c'est l'épouse qui s'absente, deux jours, pour aller présenter des robes dans une autre ville. Il semble qu'elle ait dit, au retour, qu'elle a rencontré un adorable garçon, venu la rejoindre dans sa chambre (nous disons « il semble », car chez Harold Pinter le pire et le meilleur sont tout sauf sûrs). L'adorable garçon doit se battre sur deux fronts, contre deux jaloux, car il est pacsé avec un homme à cheveux gris qui lui assure le jour le jour. Harold Pinter sait comme personne jongler avec l'incertitude, l'énigmatique, le scabreux.

Les metteurs en scène et les acteurs n'ont pas grand mal à se donner pour faire venir lumière, relief, accent, à ces bijoux. Le théâtre de Pinter est un véritable piège, si bien articulé que la mise en scène ne peut intervenir qu'à peine. Patrice Kerbrat achemine son monde, Jean-Pierre Cassel, Brigitte Fossey, Thierry Fortineau, en douceur, vers des tombers de rideau triomphants. Le théâtre de Harold Pinter, supercherie ou pas, aura la vie longue.

Michel Cournot

Galipettes et trémolos bédouins dans « Les Dix Commandements »

LES DIX COMMANDEMENTS, d'Elie Chouraqui et Pascal Obispo. Décors : Giantilo Burchiellaro ; costumes : Sonia Rykiel ; chorégraphie : Kamel Ouali. Avec Nourith (Séphora), Daniel Lévi (Moïse), Ahmed Mouici (Ramsès). Palais des sports, porte de Versailles. Paris 15e, Mo Porte-de-Versailles, du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; samedi à 15 heures et 20 h 30 ; dimanche à 15 heures. Jusqu'au 14 janvier 2001. Tél. : 08-25-03-80-39. De 140 F à 320 F (de 21,34 € à 48,78 €).

Yokébed, Bithia, Séti, Ramsès, Aaron, Néphertari, Moïse, Séphora se sont inscrits au cours de danse moderne. C'est bon pour la santé. Ayant constaté des effets secondaires – fatigue rapide, mal de dos – dans le groupe A (option escalade, très fréquenté par la bande à Victor, le petit malin qui a inventé *Notre-Dame de Paris*), ils se sont inscrits en B (option galipettes). Esmeralda, Frollo et son bossu grimpaient sans arrêt sur les murs de Paris (le décor de la salle de gym), les comparses de Moïse font des roulades entre pyramides, mer Morte et buisson ardent. C'est visuellement moins fatigant pour le peuple des spectateurs... Encore que... Tant de travail harassant pour construire les pyramides, tandis que bébé Moïse dérive au fil des eaux ! Comment après cela repartir en touriste à Gizeh sans douleur de conscience ?

« Quel sujet plus universel que celui des dix commandements ? » , s'interroge-t-on sur le site Internet des *Dix Commandements*, hébergé par celui de Nourith, la chanteuse qui interprète Séphora – pour ceux qui auraient perdu un chapitre, la fille de berger épousée par Moïse – et qu'il ne faudra pas confondre avec le site Les Dix Commandements de Sacréduke, un internaute démocratiquement hébergé sur la Toile aux côtés des fondements de la culture judéo-chrétienne et dont le premier précepte est : *« Tout alien tu exploseras »*. Universel, certes, mais pas pour autant dispensé d'explications. Elie Chouraqui ne prend pas cette peine, et l'histoire de Moïse devient fourre-tout. Le sacré se transforme en fraternité, plus de transcendance, de l'humanisme, où, en principe, les peuples ennemis s'embrassent sur la joue. Et Dieu, dans tout ça ?

UN EX-POW WOW EN RAMSÈS

Selon le producteur du spectacle, Dove Attia, *Les Dix Commandements* se rapprocheraient davantage *« de l'opéra que de la comédie musicale »* (*Le Monde* du 6 octobre). Sans doute est-ce une des raisons pour lesquelles Ahmed Mouici, ex-Pow Wow en Ramsès malheureux, calque sa voix sur celle de Florent Pagny, auteur d'une copie parfaite du *Caruso* de Lucio Dalla. *Les Dix Commandements* ont leur titre phare, destiné à vendre le spectacle avant sa mise en place – l'exemple marketing a été donné par *Belle* de Luc Plamondon et Richard Cocciante pour *Notre-Dame de Paris.* Il s'appelle *L'Envie d'aimer.* En le composant, Pascal Obispo, créateur du dernier grand tube de Florent Pagny, *Savoir aimer* (paroles de Lionel Florence), ne s'est-il pas un peu répété ?

Nourith, « bouton d'or » en hébreu, israélienne, épaule un Daniel Lévy (Moïse) bien en voix. La jeune fille, découverte en 1997 dans les rues de La Rochelle tandis que les vedettes nationales chantaient sur les scènes des Francofolies – un conte de fées –, survit au milieu des trémolos bédouins, copie un peu pâle de l'Américano-Israélienne Noa, qui tint un bref moment le rôle d'Esmeralda dans *Notre-Dame de Paris.* Tous ces gentils garçons et filles, qui traversent les scènes de carnage ou de fornication avec la même candeur pastorale, écartent les flots de la mer Rouge (un effet de Plexiglas très réussi), s'ébranlent sur fond techno, tandis que les méchants soldats d'Egypte sont perchés sur une poutre. Fébriles sans doute sous le coup du stress contemporain, écrasés par les exigences du marketing de masse, tous seront restés sourds au deuxième des dix commandements : *« Tu ne te feras point d'image taillée, de représentation quelconque des choses qui sont en haut dans les cieux, qui sont en bas de la terre, et qui sont dans les eaux plus bas que la terre. »*

Véronique Mortaigne

La force tranquille de la danse d'Héla Fattoumi et d'Eric Lamoureux

DES SOUFFLES DE VIE, par Héla Fattoumi et Eric Lamoureux (chorégraphie). Pascal Contet (musique), Samia Yahiaoui (création vocale), Sandrine Pelletier (costumes), Xavier Lazarini (lumière). Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11e. Jusqu'au 4 novembre à 21 heures. Tél. : 01-43-57-42-14. De 80 F à 120 F. En tournée : le 7 novembre, La Coursive à La Rochelle (17), le 17 novembre, La Passerelle à Gap (05), le 30 janvier 2001, L'Hippodrome à Douai (59).

Le plateau noyé dans la pénombre diffuse la douceur et le calme. Des silhouettes se découpent. Le calme est si profond qu'il semble peu à peu s'étaler dans la salle, se glissant entre les spectateurs dont les esprits fissurés par une journée fraîchement achevée ne demandent qu'à s'apaiser. Le spectacle *Des souffles de vie*, chorégraphié par Héla Fattoumi et Eric Lamoureux, prend ainsi possession de l'espace et du temps. Lentement, presque souverainement. Cette tranquillité palpable est la force secrète de la pièce, le socle sur lequel son mystère prend corps et tient le coup pendant une heure dix de représentation. Avec ses envols, ses chutes, ses explosions. Avec son ambiance de basse-cour parfois ou de bal à papa. Sans que jamais un doute, un creux, ne viennent plomber l'atmosphère. L'assurance des interprètes d'être au bon moment, au bon endroit, crève les yeux.

Ils sont six sur scène : quatre danseurs dont une femme, une chanteuse experte en vocalises, Samia Yahiaoui, et un accordéoniste, le merveilleux Pascal Contet. Mais peu importe, au fond, qui fait quoi, roucoule ou gesticule, joue de la musique ou fait de l'équilibre au bout d'une planche. Tout le monde peut tout se permettre dans la mesure de ses moyens et s'accorde au reste du groupe avec finesse. Pas mal de drôlerie aussi parfois. Un danseur fait geindre un accordéon, la chanteuse s'appuie sur la danseuse qui souffle dans un orgue à bouche en poussant des cris de moineau. Dans les bras d'un garçon qui lui enveloppe le crâne de ses mains, l'accordéoniste plie et déplie son instrument au rythme des caresses de son partenaire. Ce pas de deux quasi immobile, d'une grande beauté, plonge les deux hommes dans un même fluide organique. Gestes et sons si étroitement liés qu'ils semblent ne faire qu'un seul corps. Fusion certes, mais aussi partage au sein duquel chacun se dilate et se libère.

Dans cette conversation polyphonique dont les accidents de parcours aiguisent l'imprévisible étrangeté, Héla Fattoumi et Eric Lamoureux ont su combiner l'ensemble et le détail, le collectif et le particulier. Depuis douze ans qu'ils chorégraphient tous les deux, ils ont appris à puiser à la source des êtres pour en faire jaillir le secret d'une présence forte et simple. Conservant leur confiance dans le mouvement, ils émeuvent toujours par la sauvagerie latente de leur danse, cette palpitation enfouie qui les fait encore et toujours s'arracher sur un plateau. Comme une flamme, *Des souffles de vie* a émergé de l'obscurité pour y retourner. Un rêve, en somme.

Rosita Boisseau

A Paris, deux bâtiments sauvés par une architecture audacieuse

FAIRE DU NEUF avec du vieux, c'est le casse-tête et parfois le pain quotidien de nombreux architectes français. Célèbres, tel Christian de Portzamparc s'attaquant avec bonheur à la question des grands ensembles qu'il parvient à transfigurer ; ou inconnus du public, tels Michel Vodar et Silvio Petraccone, auteurs de la reconversion remarquée, en 1997, de l'hôtel Lully à Paris, rue Sainte-Anne. En voici deux autres exemples, que réunit un travail similaire sur les structures, la lumière et l'espace. L'un vient d'être révélé par le prix de l'Equerre d'argent du *Moniteur.* Il s'agit de la restructuration par Philippe Gazeau du centre sportif Léon-Biancotto, travail presque invisible derrière une pompe à essence, porte de Clichy, à Paris.

A l'origine, trois bâtiments cafardeux à souhait, une piscine, un gymnase, une grande salle de sport, adossés au lycée Balzac, que la maîtrise d'ouvrage souhaitait agrandir et doter d'un lieu d'accueil commun. Impossible, selon les règlements archaïques, de mordre sur un morceau de pelouse râpée. Gazeau a trouvé l'idée : démolir sans toucher à la structure du toit une travée de gradins de la grande salle pour y placer un long couloir qui, respectant dès lors le gazon miteux, rejoint les deux bâtiments latéraux. Le reste ne serait qu'habillage, capacité d'exprimer une structure, de trouver les matériaux pauvres mais honnêtes pour unifier l'ensemble, si, par sa solution simple, l'architecte n'avait fait surgir un surcroît de lumière et d'espace. Le succès est au rendez-vous : les gamins du quartier pensent qu'ils ont hérité d'un bâtiment neuf.

LA MONTÉE VERS LES CIEUX

L'autre réalisation ne risquait pas d'échapper à la presse, défendue par son nouvel occupant : le groupe Euro RSCG-BETC. Le bâtiment d'origine était un grand magasin populaire, « Aux classes laborieuses », construit par l'architecte Hermant au début du siècle, 85 rue du Faubourg-Saint-Martin, toujours à Paris (10e). L'édifice, surélevé on ne sait plus quand, était devenu aveugle, coupé de la lumière par des règlements similaires au cas ci-dessus exposé, et d'autant plus pitoyable qu'il se trouvait caressé sur le flanc droit par le passage du Désir. C'est de ce côté-là que l'architecte Frédéric Jung est naturellement allé chercher le jour, selon la même méthode que Gazeau : on conserve la structure de béton, mais on l'évide sur six mètres, créant une cour ouverte sur la ville. Plus de problèmes de voisinage. On ouvre donc les fenêtres sur sa propre cour, pour faire entrer la lumière à flots. Le reste ne serait qu'habillage, si l'architecte n'avait eu le bon goût de faire participer au jeu les structures d'Hermant, et d'utiliser avec habileté la montée vers les cieux.

Là se trouve la plus insolite terrasse de Paris, au ras du gris des toits, avec une vue imprenable sur tous les belvédères de la ville, de Montmartre au Mont-Valérien, en passant par la Samaritaine, vieux concurrent des Classes laborieuses.

Frédéric Edelmann

SORTIR

PARIS

Le Conte d'hiver
Acclamé dès sa création, au cours de la saison 1999-2000, au Théâtre royal de la Monnaie à Bruxelles, *Wintermärchen* (*Le Conte d'Hiver*), du compositeur Philippe Boesmans et du dramaturge et metteur en scène Luc Bondy a été immédiatement redonné à l'Opéra de Lyon – reprise triomphale. Dans le même temps, Deutsche Grammophon décidait de publier cet opéra sur disque – il sera disponibles ces jours-ci. Voici *Le Conte d'hiver* représenté au Théâtre du Châtelet, dans le cadre du Festival d'automne. Les mélomanes parisiens ne devraient pas rater les représentations de cet opéra. Sans rien abdiquer des exigences qui distinguent les grands créateurs, Boesmans a composé une musique qui touche juste, dont l'efficacité dramatique ne s'accompagne d'aucune simplification. Le compositeur rejoint ainsi la théorie des grands musiciens du XXe siècle qui ont su captiver le public et trouver de nombreux héros chez les interprètes.
Théâtre du Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris-1er. Mo Châtelet. Les 6, 7, 9 et 10 novembre, 19 h 30. Tél. : 01-40-28-28-40. De 70 F à 670 F.

Jean-Michel Pilc Trio
Cette formation dirigée par le pianiste Jean-Michel Pilc est l'une des plus passionnantes entendue ces derniers temps dans le jazz. Musique en fusion et jaillissement, écoute rare des musiciens en position d'interlocuteurs et en compagnonnage artistique. Avec Pilc, le contrebassiste François Moutin et le batteur Ari Hoenig, qui figurent sur les deux enregistrements réalisés au Sweet Basil à New York, récemment publiés par la compagnie Challenge.
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. Les 3, 4, 6 et 7 novembre, 21 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.

TOURCOING

Tourcoing Jazz Festival
Un festival qui va son chemin, gagnant d'année en année en cohérence et en parti pris. D'un côté, l'accent est mis sur les vedettes du jazz et les musiques connexes (Didier Lockwood, Philip Catherine, Maceo Parker, Yuri Buenaventura...), de l'autre sur les nouvelles pousses du genre (Nathalie Loriers, Jean-Michel Pilc, Julien Lourau, Richard Bona...) qui pour certaines vont visiter les musiques électroniques ou la chanson. Si l'on y ajoute quelques surprises, comme la venue de l'organiste mythique Brain Auger (le 8 novembre), on tient là une manifestation de qualité.
Du 4 au 12 novembre, Tourcoing (59). Concerts dans différents lieux de la ville, dont le Théâtre, le Grand Mix, le Magic Mirrors, l'église Saint-Christophe ou le cinéma Le Fresnoy. Tél. : 03-20-28-96-99. De 30 F à 120 F.

MÈZE (34)

Pierre Vassiliu
Comme d'autres, le Festival de Thau a souffert du temps maussade de cet été. La dernière soirée dut même être annulée pour cause de tempête. Résultat : un trou de 100 000 francs dans les caisses, mais surtout la furieuse envie de se relever de ce coup dur en pensant déjà à la prochaine édition (du 21 au 23 juillet 2001). Pour donner un coup de pouce à ce festival ami dont il est le parrain depuis sa création, et pour fêter son installation dans cette commune où il se sent bien, Pierre Vassiliu donne un concert à Mèze, avant d'écumer quelques salles de la région, puis d'aller batifoler en République dominicaine.
Casa municipale, 34140 Mèze. Le 4, 21 heures. Tél. : 04-67-18-70-83. 80 F et 100 F.

GUIDE

FESTIVALS CINÉMA

Hommage à Otto Preminger
Tempête à Washington (1962) ; *Sainte Jeanne* (1957) ; *La Lune était bleue* (1953) ; *Le Cardinal* (1963) ; *L'Homme au bras d'or* (1955) ; *The Human Factor* (inédit, 1979).
Action Christine Odéon, 4, rue Christine, Paris-6e. Mo Saint-Michel. Du 1er novembre au 6 décembre. Tél. : 01-43-29-11-30.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

VERNISSAGES

Lothar Baumgarten
Marian Goodman Gallery, 79, rue du Temple, Paris-3e. Mo Saint-Sébastien-Froissart. Tél. : 01-48-04-70-52. De 11 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 4 novembre au 22 décembre.

Victor Burgin : le Paris de Nietzsche
Galerie Liliane & Michel Durand-Dessert, 28, rue de Lappe, Paris-11e. Mo Bastille. Tél. : 01-48-06-92-23. De 11 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 4 novembre au 7 janvier.

Paris, Godard, la ville, la politique, le langage
Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois, Paris-3e. Mo Saint-Paul et Rambuteau. Tél. : 01-42-71-44-50. De 14 heures à 19 heures. Fermé lundi et mardi. Du 4 novembre au 7 janvier. Entrée libre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).
Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Memorias de um psicopata
Eu proprio o outro
de Mario de Sa Carneiro, mise en scène de Bruno Schiappa, avec le Teatro da Trinidade.
Kiron Espace, 10, rue de la Vacquerie, Paris-11e. Mo Voltaire. Le 4, 20 h 30. Tél. : 01-44-64-11-50. 30 F et 50 F. Dans le cadre de Théâtre portugais en France.

L'Ours normand, Fernand Léger
de Fernand Léger et Doria Vallier, mise en scène d'Arnaud Churin.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris-11e. Mo Bastille. Jusqu'au 12 novembre. Du mardi au samedi, 19 h 30 ; le dimanche, 15 h 30. Tél. : 01-43-57-42-14. 80 F et 120 F.

William Forsythe
In the Middle Somewhat Elevated, The Vertiginous Thrill of Exactitude, Woundwork 1, Pas./parts (chorégraphies). Thom Willems (musique).
Opéra de Paris - Palais Garnier, place de l'Opéra, Paris-9e. Mo Opéra. Les 3, 4, 6, 8, 9 et 11, 19 h 30 ; le 5, 15 heures. Tél. : 08-36-69-78-68. De 30 F à 260 F.

Orpheus Chamber Orchestra
Webern : *Mouvements pour quatuor à cordes.* Mozart : *Concerto pour piano et orchestre* KV 453. Schoenberg : *Symphonie de chambre op. 2.* Esther Budiardjo (piano).
Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. Le 4, 20 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. 130 F.

Caratini Jazz ensemble
Maison de Radio France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris-16e. Mo Passy. Le 4, 17 h 30. Tél. : 01-56-40-15-16. 30 F.

Marva Wright and the BMW's
La Cigale, 120 boulevard Rochechouart, Paris-18e. Mo Pigalle. Le 4, 20 h 30. Tél. : 01-49-25-89-99. 200 F et 275 F.

Placebo
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris-9e. Mo Opéra. Le 4, 19 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. 150 F.

The Corrs
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. Le 4, 20 heures. Tél. : 01-42-08-60-00. 146 F.

La Tordue
Savigny-le Temple (77). Espace Jacques-Prévert, le Miroir d'eau, quai de Plessis. Le 4, 20 h 45. Tél. : 01-64-10-55-10. 90 F.

RÉSERVATIONS

Anne Sylvestre
Auditorium Saint-Germain, 4, rue Félibien, Paris-6e. Du 7 novembre au 9 décembre. Tél. : 01-44-07-37-43. 110 F et 130 F.

Baal
de Bertolt Brecht, mise en scène Arpad Schilling.
Du 10 au 19 novembre. Ateliers Berthier, Paris-17e (Théâtre de l'Odéon). Tél. : 01-44-41-36-36. En hongrois, surtitré. De 30 F à 180 F.

Un trait de l'esprit
de Margaret Edson, mise en scène Jeanne Moreau.
Du 10 novembre au 23 décembre. Théâtre national de Chaillot, Paris-16e. Tél. : 01-53-65-30-00. De 50 F à 160 F.

Auprès de la mer intérieure
de Edward Bond, mise en scène Stuart Seide.
Du 17 novembre au 17 décembre. Théâtre de Gennevilliers (92). Tél. : 01-41-32-26-26. 80 F et 140 F.

Bill T. Jones et Arnie Zane Dance
Maison des arts, Créteil (94). Du 21 au 25 novembre. Tél. : 01-45-13-19-19. De 40 F à 100 F.

DERNIERS JOURS

5 novembre

Anselm Kiefer
Installations, peintures, sculptures.
Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital, Paris-13e. Tél. : 01-42-16-04-24. Entrée libre. Dans le cadre du Festival d'automne.

Irving Penn
Maison européenne de la photographie, 5-7, rue de Fourcy, Paris-4e. Tél. : 01-44-78-75-00. 15 F et 30 F.

« Koursk » : la presse russe enquête

Quotidiens et hebdomadaires s'interrogent sur les documents que peuvent remonter les plongeurs qui travaillent sur l'épave du sous-marin ; ils démontent les mensonges officiels sur les causes du drame

MOSCOU
de notre correspondante

Alors que les plongeurs poursuivent leurs travaux de récupération des corps des marins encore prisonniers de l'épave du *Koursk*, la tragédie du grand sous-marin nucléaire, coulé le 12 août en mer de Barents, continue à faire la « une » des médias russes. Avec, au centre de l'attention, l'incroyable message retrouvé la semaine dernière sur le cadavre du lieutenant de vaisseau Dmitri Kolesnikov.

Une note, écrite juste après l'accident, et qui relance toutes les interrogations sur les causes de la catastrophe, toujours inconnues à ce jour.

« Les raisons du naufrage du Koursk *ont semble-t-il été établies. Mais elles ne sont connues que d'un cercle étroit de hauts responsables »,* titre la *Nezavissimaïa Gazeta.* Rappelant que seul un court passage de la note griffonnée par Dmitri Kolesnikov a été rendu public [*« 13 h 15. Tout le personnel des compartiments 6, 7, 8 est passé dans le 9e. Nous sommes vingt-trois. Nous avons pris cette décision en raison de l'accident. Personne d'entre nous ne peut remonter à la surface »*], le quotidien fait remarquer qu'avec *« ce document tragique*

s'écroulent plusieurs versions » jusqu'alors avancées par les autorités russes. Comme, par exemple, l'heure « officielle » du naufrage : 23 h 44, que contredisaient pourtant dès le début les écoutes américaines et norvégiennes. De même, estime la *Nezavissimaïa Gazeta,* la note du marin mort semble écarter la thèse d'une collision avec un sous-marin étranger, à laquelle s'accrochent les responsables de la flotte russe. *« Si cette note avait un tant soit peu confirmé une telle hypothèse, il y a de fortes chances pour qu'elle ait immédiatement été rendue publique »*, fait ainsi remarquer le quotidien.

Citant les paroles d'un officier, présent lors de la remontée des corps sur le Regalia – la plate-forme norvégienne d'où opèrent les plongeurs –, la *Komsomolskaïa Pravda*, elle, révèle : *« La première partie des notes* [de Dimitri Kolesnikov] *contient des données sur l'accident et sur l'équipage, alors que la seconde est adressée à sa femme* (...). *Mais sa veuve, elle, ne verra jamais le texte entier. L'original doit être transmis au parquet militaire qui mène l'enquête et classé sous la griffe "top secret". »*

Ce que confirme, en partie, Olga Kolesnikova, la jeune épouse du lieutenant, interrogée par le quotidien *Kommersant.* Elle confie ainsi n'avoir pas encore pu récupérer les derniers mots d'amour de son mari, les représentants de la flotte lui ayant déclaré que le *« document »* était dans un état *« terrible »* et *« tombait en lambeaux ». « Il est évident que le commandement de la flotte a induit en erreur la famille de Kolesnikov en lui promettant cette note. Il aurait été naïf de croire que le groupe d'enquêteurs qui travaillent sur la plate-forme norvégienne Regalia puisse se séparer d'un tel élément de preuve »*, poursuit le grand quotidien.

LES BUTS DE L'EXPÉDITION

Pour *Moskovskie Novosti, « la recherche des corps n'a semble-t-il été entreprise que pour masquer les réels buts de l'expédition »,* à savoir la nécessité pour les autorités russes de trouver au plus vite une seule version au naufrage du *Koursk. « Tant qu'il y aura plusieurs versions, les autres sous-marins de cette catégorie ne pourront pas sortir en mer. Les possibilités opérationnelles de la flotte resteront limitées, et la sortie en Méditerranée* [qui devait avoir lieu avec le *Koursk* cet automne] *sera retardée, alors qu'aujourd'hui dans cette région le conflit israélo-palestinien redouble de violence et qu'il serait très prestigieux qu'un drapeau russe y flotte »*, écrit l'hebdomadaire.

Et c'est bien avec l'espoir de trouver *« non pas tant des corps que des témoignages »,* poursuit *Moskovskie Novosti,* que les plongeurs auraient été envoyés à 108 mètres de fond, tombant finalement sur une note qui n'a peut-être pas révélé les secrets attendus.

Agathe Duparc

DANS LA PRESSE

LE FIGARO
Charles Lambroschini

■ Comment s'en débarrasser ? Face au problème corse, Lionel Jospin se retrouve dans une alternative impossible : la capitulation devant les nationalistes ou l'aveu devant les Français qu'il s'est trompé ? Le premier ministre ne sait plus qu'imaginer pour faire dire au « processus de Matignon » le contraire de ce qui avait été annoncé il y a quatre mois. Tandis que les nationalistes tirent du « protocole » initial une interprétation maximaliste, le nouveau ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, se rend (...) à Ajaccio pour plaider le profil bas. Cactus le plus dangereux : le transfert de compétences dont discuteront, en décembre, l'Assemblée territoriale corse puis, au printemps, l'Assemblée nationale. Du côté des radicaux du nationalisme, cette réforme ne doit pas être comprise comme le point final d'une conversion à la décentralisation, mais comme une première réponse à l'appel du grand large. Pour eux, le simple fait que la Corse ne relève plus du droit commun de la République garantit le déclenchement d'un engrenage irrésistible vers l'indépendance. (...) Lionel Jospin avait cru trouver le remède miracle en prenant le contrepied de ses prédécesseurs : il négocierait, puisqu'on ne peut faire la paix qu'avec son ennemi, mais à visage découvert. Maintenant il découvre que, pour les nationalistes, la discussion n'est que la continuation de la guerre par d'autres moyens. Les attentats n'ont pas cessé, ni les assassinats des moins extrémistes par les plus extrémistes.

LIBÉRATION
Gérard Dupuy

■ Combien de temps Israéliens et Palestiniens pourront-ils continuer à gesticuler au bord du précipice et trouver le moyen de se raccrocher in extremis aux branches avant de basculer dans le vide ? (...) Barak et Arafat s'affrontent et négocient, tout en devant symétriquement affronter et négocier avec les composantes les plus bellicistes de leurs camps respectifs. L'un n'a plus de majorité parlementaire et l'autre semble moins que jamais maîtriser son capharnaüm administratif. Ils ont l'un et l'autre besoin d'un succès diplomatique, alors même que la violence des passions, maintenant qu'elles se sont déchaînées, semble plus que jamais exclure un compromis. Le premier bilan négatif qu'on doit tirer du mois de conflit écoulé, c'est que bien des concessions d'un bord comme de l'autre, envisageables avant, sont devenues impossibles. Mais il faut aussi constater que la course au pire a pu être freinée. Malgré la brutalité de la riposte israélienne, Barak a réussi à imposer une autolimitation à l'action de ses troupes. Malgré une rhétorique musclée, le camp arabe a montré sa préférence pour une issue négociée. L'aspect désormais routinier des affrontements et la violence crue des images qui en parviennent cachent peut-être l'essentiel : les antagonistes sont condamnés à s'entendre au moins autant qu'à s'affronter.

LES ÉCHOS
Favilla

■ Il y a peu, pour fêter le départ de Martine Aubry, Dominique Voynet lui a offert en cadeau une trottinette. Le geste est symbolique d'une évolution des comportements en matière de déplacement urbain. Qui aurait imaginé, il y a quelques années, qu'une femme de cinquante ans, ministre de surcroît, puisse aller à ses rendez-vous en trottinette ? Même si le salon automobile 2000 a encore battu son record de visiteurs, cela ne devrait pas masquer l'émergence du nouveau phénomène qu'est l'invasion de nos trottoirs par la trottinette. Jusque-là cantonnée au rayon des jouets pour enfants, voici que de respectables adultes n'hésitent pas à braver le ridicule en l'utilisant. (...) La trottinette s'inscrit dans un mouvement plus vaste de recherches d'alternatives à l'usage de la voiture. Elle traduit l'exaspération de citadins qui perdent des heures dans d'inextricables embouteillages sans jamais être sûrs, une fois parvenus à destination, de trouver un emplacement de parking. (...) La trottinette a l'immense avantage de pouvoir se déployer dans l'espace vierge des trottoirs, où sa vitesse réduite ne menace pas les piétons et ne fait pas courir de risques d'accident grave.

Le Monde
A LA TELEVISION ET A LA RADIO

Le Monde des idées
LCI
Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10
Le lundi à 15 h 10

■

Le Grand Jury
RTL-LCI
Le dimanche à 18 h 30

■

La rumeur du monde
FRANCE-CULTURE
Le samedi à 12 heures

■

Idéaux et débats
FRANCE MUSIQUES
Le dimanche à 17 heures

■

Libertés de presse
FRANCE-CULTURE
Le troisième dimanche de chaque mois à 16 heures

■

A la « une » du *Monde*
RFI
Du lundi au vendredi à 12 h 45 et 1 h 10 (heures de Paris)

■

La « une » du *Monde*
BFM
Du lundi au vendredi à 13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
Le samedi 13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

www.amihotornot.com

Tester son « sex-appeal » en soumettant sa photo au vote populaire : un jeu à haut risque

***« SUIS-JE** ou non désirable ? »* La question est délicate, et si on la pose à un proche, la réponse ne peut être que subjective. Mais il existe enfin un moyen neutre et statistiquement fiable d'être fixé : il suffit d'afficher sa photo sur Internet, puis de la soumettre au vote populaire par l'intermédiaire du site Amihotornot, créé le 9 octobre par deux Californiens de vingt-sept ans, James Hong et Jim Young. Il s'agit d'une base de données permettant de faire défiler au hasard toutes les photos indexées, couplée à un système de notation en temps réel.

Pour maintenir un minimum de sérieux dans cette affaire, James et Jim éliminent les photos truquées, les canulars, les enfants et les animaux, ainsi que les images obscènes. Pour le reste, chacun est libre de se représenter à sa guise : clichés d'amateur pris au bureau, chez soi ou sur un parking, photos de studio de jeunes gens rêvant de devenir top models, photos de classe ou de promotion et, bien sûr, images de corps à demi nus dans des poses avantageuses... Même à l'échelle

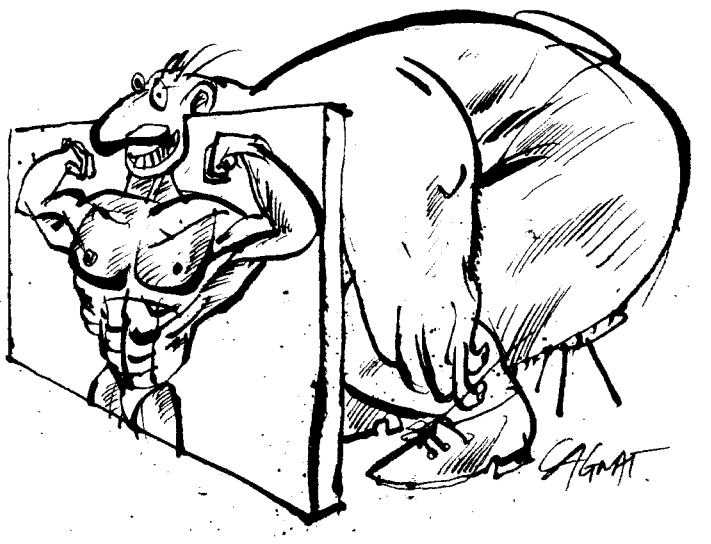

d'Internet, le succès de Amihotornot est surprenant : en trois semaines, James et Jim ont indexé plus de 30 000 photos. Leur site reçoit chaque jour entre 200 000 et 300 000 visiteurs, et a enregistré au total près de 50 millions de votes.

En arrivant sur le site, le visiteur s'offre d'abord le luxe de juger autrui. Il choisit de voir des hommes, des femmes ou les deux, puis laisse simplement défiler les images, et leur attribue une note de 1 à 10. La moyenne générale obtenue par la photo est calculée en temps réel et aussitôt affichée à l'écran. Il semble que la plupart des votants ont décidé de jouer franc jeu, car les notes sont régulières et prévisibles : les photos méritant de toute évidence des moyennes de 8 ou 9 sur 10 les obtiennent sans coup férir, et vice-versa...

Le visiteur peut alors passer à l'étape suivante : afficher sa propre photo et attendre le verdict de la *vox populi.* Soudain, le jeu devient moins confortable. Pas de problème, bien sûr, pour ceux qui obtiennent des scores élevés, mais pour les mal notés, le choc est parfois rude. Sur le forum de discussion du site, certains n'hésitent pas à exprimer le désarroi provoqué par une avalanche de mauvaises notes, alors qu'ils étaient persuadés d'être séduisants. D'autres avouent qu'ils vivent désormais dans l'angoisse et se connectent plusieurs fois par jour pour voir si leur moyenne s'est améliorée. Les plus sages, ou les plus hypocrites, se disent satisfaits de savoir enfin à quoi s'en tenir, même si leur ego en a pris un coup...

Yves Eudes

SUR LA TOILE

MUSIQUE POUR MAC

■ La société Napster, qui gère le célèbre système d'échange gratuit de fichiers musicaux sur Internet, a sorti une version de son logiciel pour Macintosh.
www.napster.com

MONOPOLY DOTCOM

■ La société Hasbro, qui commercialise le jeu Monopoly depuis 1935, a annoncé le lancement d'une « édition Dotcom », où les avenues et les gares ont été remplacées par des portails Internet, des sites commerciaux, des moteurs de recherche et des compagnies de télécom. – *(Reuters.)*

HAUT DÉBIT

■ Le gouvernement japonais a annoncé le lancement d'un vaste programme de câblage du pays en fibre optique, afin de fournir des accès Internet à haut débit à l'ensemble de la population en 2005. – *(AP.)*

UKRAINE

■ Les Etats-Unis vont accorder à l'Ukraine une aide de 400 000 dollars pour le développement des sites Internet des bibliothèques publiques. – *(AP.)*

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
***LE MONDE*, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex**

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité : .....
Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde.*

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....
Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

ORGANISME CRÉANCIER : ***LE MONDE***
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99FTTC/min)

"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21, *bis,* rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129191518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Greenpeace et la marine nationale

par Dominique Dhombres

IL Y A des repères fixes qui disparaissent par rafales ces temps-ci. Garry Kasparov, champion du monde d'échecs depuis 1985, le cheveu gris et les traits tirés, a perdu son titre, à Londres, face à son ancien élève Vladimir Kramnik, qui n'a que vingt-cinq ans. Les images de la conférence de presse de Greenpeace jeudi soir au journal télévisé de TF 1 étaient tout aussi surprenantes. L'organisation écologiste propose ses services à la marine nationale pour l'aider à surveiller l'épave du *Ievoli-Sun*, et cette dernière semble prête à les accepter.

Les Zodiac de Greenpeace sont arrivés à Cherbourg avec une quinzaine de militants écologistes allemands, mais il n'est pas question cette fois-ci de se livrer au petit jeu habituel de course-poursuite qui a cours depuis l'affaire du *Rainbow-Warrior* coulé en juillet 1985 dans le port d'Auckland par des agents secrets français. Greenpeace dispose d'un robot sous-marin capable de prendre des photos de l'épave et ses plongeurs sont également volontaires pour travailler avec ceux de la marine nationale. L'amiral Laurent Merer, préfet maritime, celui-là même dont le président de la République écoutait les explications mercredi à Cherbourg avec l'air de s'ennuyer ferme, confirme qu'il a bien reçu les offres de service de Greenpeace. Certes, un responsable de l'organisation déclare que cette dernière entend bien garder son *« indépendance d'esprit »,* mais c'est une petite révolution qui vient de se produire grâce aux 4 000 tonnes de styrène indûment déposées aux bords de la fosse des Casquets...

France 2 a opportunément diffusé, à la fin du magazine « Envoyé spécial », un reportage réalisé il y a deux ans sur l'*Abeille-Flandre*, le remorqueur de la marine nationale capable de prendre par tous les temps le contrôle des plus gros navires en difficulté. C'est l'*Abeille-Flandre* qui avait tenté de ramener le *Ievoli-Sun* à Cherbourg. En vingt ans, elle est venue au secours de 176 navires en détresse. Ses membres d'équipage parlent avec pudeur de leur travail. Comme pour les marins de la Société nationale de sauvetage en mer, celui-ci consiste à sortir précisément lorsque les autres navires rentrent au port.

L'auteur de ces lignes, entre deux paquets de mer, avait beaucoup de mal à garder le fil de l'intrigue complètement tordue du *Faucon maltais* de John Huston que Paris Première diffusait en même temps. Peu importe, au demeurant, l'histoire elle-même. L'essentiel est dans l'atmosphère de huis clos, où tout le monde trahit tout le monde pour s'emparer d'un objet qui se révèle finalement n'être fait que de plomb.

VENDREDI 3 NOVEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

18.00 Régions. Marseille : le traitement des déchets. **Public Sénat**
23.00 La culture est-elle universelle ? **Forum**

MAGAZINES

18.15 et 23.45 Procès Barbie. **Histoire**
18.50 Nulle part ailleurs. Invités : Yann Moix ; Tim McRae. **Canal +**
19.00 Tracks. **Arte**
19.15 Vendredi, c'est Julie. **France 2**
19.30 et 0.50 Rive droite, rive gauche. Best of. **Paris Première**
19.55 et 23.55 TV 5 l'Invité. **TV 5**
20.55 Plein les yeux. **TF 1**
20.55 Thalassa. Spécial Vendée Globe : Seuls en mer. **France 3**
21.00 Lucy, Ramsès et Cie. **Histoire**
21.00 Recto Verso. Avec Vanessa Paradis. **Paris Première**
21.00 Top bab. Benjamin Diamond. **Canal Jimmy**
22.10 Faut pas rêver. Cambodge : Le dernier bastion. France : Banco sur les biftons. Niger : Le Bianou, fête touareg. Invité : Titouan Lamazou. **France 3**
22.50 Bouillon de culture. Le prix Nobel et les débutants. Invités : Gao Xingjian ; Christian Garcin ; Laurent Mauvigner. **France 2**
23.15 Sans aucun doute. Les enfants du divorce. **TF 1**
23.35 On ne peut pas plaire à tout le monde. **France 3**
0.05 Nuit du Net. La Nuit du Net teste le web. La ruée vers le web. Net délire. **M 6**
0.05 T'as pas une idée ? Invité : Hervé Bourges. **Canal Jimmy**

DOCUMENTAIRES

20.15 Reportage. A bas le rodéo. **Arte**
22.00 Les Grandes Expositions. Au pays de la Toison d'or. **Planète**
22.00 Les Aventuriers de l'Egypte ancienne. [1 et 2/12]. **Histoire**
22.00 Hello, Elie ! **Paris Première**
22.00 Carolyn Carlson. **Mezzo**
22.15 Grand format. Super Chief. **Arte**
22.25 Les Nouveaux Détectives. Dépourvus de trace. **13ème RUE**
22.30 Parole de solitaires. **Planète**
22.30 A la recherche du rythme parfait. **Mezzo**
22.55 Inde, naissance d'une nation. [9/10]. **Odyssée**
23.25 Médecine traditionnelle en Afrique. [4/7]. **Planète**
23.45 Cuba entre chien et louve. **TMC**
0.45 Les Colères de la Terre. [3/4]. Les volcans. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

20.45 Football. D 1 (14e journée) Match avancé : Monaco - Lyon. **Canal +**

DANSE

21.00 « Vu d'ici, un portrait en cinq tableaux ». Ballet. Chorégraphie de Carolyn Carlson. Musique de Yared. Avec Carolyn Carlson. **Mezzo**

MUSIQUE

20.20 « Andante cantabile » du Quatuor à cordes nº 1, de Tchaïkovski. Par l'Orchestre philharmonique de New York, dir. L. Bernstein. **Mezzo**
21.00 Cecil Taylor au piano solo. **Muzzik**
23.05 Earth, Wind & Fire. Au Japon, en 1994. **Canal Jimmy**

TÉLÉFILMS

20.45 Braises. Mark Schlichter. **Arte**
20.45 Meurtres à Brooklyn. Forest Whitaker. **RTL 9**

SÉRIES

20.50 P.J. Bavure. ✪. **France 2**
21.45 Avocats et associés. Des hommes amoureux. ✪. **France 2**
23.15 La Vie à cinq. Trop proche. **Téva**
23.15 Au-delà du réel, l'intégrale. Virtuellement vôtre. ✪. **M 6**
23.25 Taxi. The Great Race (v.o.). **Série Club**
23.45 The Practice. Un cri dans la forêt (v.o.). **Série Club**
1.00 Chapeau melon et bottes de cuir. La boîte à trucs. ✪. **Série Club**

FILMS

14.55 Le Jardin du diable ■ ■
Henry Hathaway (Etats-Unis, 1954, 95 min) ✪. **Ciné Cinémas 1**
15.45 Le Don du roi ■ ■
Michael Hoffman (Etats-Unis, 1995, 120 min) ✪. **Cinéstar 1**
15.55 Cet obscur objet du désir ■ ■
Luis Buñuel (France, 1977, 105 min) ✪. **Cinétoile**
16.15 Dernières heures à Denver ■ ■
Gary Fleder (Etats-Unis, 1995, v.o., 115 min) ✪. **Ciné Cinémas 3**
16.30 Une époque formidable ■ ■
Gérard Jugnot (France, 1991, 95 min) ✪. **Ciné Cinémas 1**
21.00 Harry dans tous ses états ■ ■
Woody Allen (Etats-Unis, 1997, 95 min) ✪. **Ciné Cinémas 1**
21.05 Sous le signe du scorpion ■ ■
Paolo Taviani et Vittorio Taviani (Italie, 1969, v.o., 90 min) ✪. **Cinétoile**
22.00 Fiancées en folie ■ ■ ■
Buster Keaton (EU, muet, 1925, N., v.o., 65 min) ✪. **Ciné Classics**
22.50 La Ligne rouge ■ ■
Terrence Malick (Etats-Unis, 1999, 164 min) ✪. **Canal +**
23.00 Starship Troopers ■ ■
Paul Verhoeven (Etats-Unis, 1997, v.o., 125 min) ✪. **Cinéfaz**

23.05 L'Impasse aux violences ■ ■
John Gilling. Avec Peter Cushing, Donald Pleasence (Grande-Bretagne, 1959, N., v.o., 90 min) ✪. **Ciné Classics**
23.30 Ronde de flics à Pékin ■ ■
Ning Ying (Chine, 1995, v.o., 100 min). **Arte**
23.30 Les Grandes Manœuvres ■ ■
René Clair (France, 1955, 115 min) ✪. **Cinétoile**
0.20 Europa ■ ■
Lars von Trier (France - Danemark, 1991, v.o., 110 min) ✪. **Ciné Cinémas 2**
0.35 Nuits blanches ■ ■
Luchino Visconti (Italie, 1957, N., v.o., 105 min) ✪. **Ciné Classics**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.20 Exclusif.
19.00 Le Bigdil.
19.55 Hyper net.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Plein les yeux. Magazine.
23.15 Sans aucun doute. Les enfants du divorce.
1.00 Les Coups d'humour.

FRANCE 2

18.25 JAG.
19.15 Vendredi, c'est Julie.
19.50 Un gars, une fille.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Une soirée, deux polars. P.J. Bavure ✪. **21.45** Avocats et associés. Des hommes amoureux ✪.
22.45 Bouche à oreille.
22.50 Bouillon de culture. Le prix Nobel et les débutants.
0.10 Journal, Météo.
0.35 Cycle court métrage au féminin. Les Cendres du paradis. Dominique Crèvecœur ✪.

FRANCE 3

18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.20 C'est mon choix... ce soir.
20.55 Thalassa. Spécial Vendée Globe : Seuls en mer.
22.10 Faut pas rêver. Cambodge : Le dernier bastion. France : Banco sur les biftons. Niger : Le Bianou, fête touareg.
23.05 Météo, Soir 3.
23.35 On ne peut pas plaire à tout le monde.
1.05 C'est mon choix.

CANAL +

17.50 Mickro ciné. Magazine.
▶ **En clair jusqu'à 20.45**
18.25 Les Simpson ✪.
18.50 Nulle part ailleurs.
20.15 Football. Championnat de France D 1. Monaco - Lyon. **20.45** Coup d'envoi. En direct du Stade Louis II.
22.50 La Ligne rouge ■ ■ Film. Terrence Malick ✪.
1.35 Surprises.

ARTE

19.00 Tracks. Magazine.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. A bas le rodéo.
20.45 Braises. Téléfilm. Mark Schlichter.
22.15 Grand format. Super Chief.
23.30 Ronde de flics à Pékin ■ ■ Film. Ning Ying (v.o.).
1.10 Histoire parallèle. Semaine du 28 octobre 1950 - Guerre de Corée (5).

M 6

18.35 Dharma & Greg ✪.
19.00 Charmed ✪.
19.50 I-minute.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Notre belle famille ✪.
20.38 Météo du week-end.
20.40 Politiquement rock.
20.50 Graines de star.
23.15 Au-delà du réel. Virtuellement vôtre ✪.
0.05 Nuit du Net. La Nuit du Net teste le web. La ruée vers le web. Net délire.
2.20 M comme musique.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Black & Blue.
21.30 Cultures d'islam.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert franco-allemand. Par l'Orchestre philharmonique de France, dir. Christopher Hogwood : œuvres de Stravinsky, Haydn.
22.30 Alla breve (rediff.).
22.45 Jazz-club.

RADIO CLASSIQUE

20.40 Concert. La pianiste Mari-Joao Pires et l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Claudio Abbado. Au Royal Albert Hall, à Londres. *Egmont*, de Beethoven ; *Concerto pour piano* op. 54, de R. Schumann ; Œuvres de Brahms : *Symphonie* nº 3 op. 90 ; *Danse hongroise* nº 5 *en sol mineur*.
22.05 Les Rendez-vous du soir (suite). Œuvres de Mozart, Schubert, Franz, Reger.

TELEVISION

ARTE

20.45 Braises
Tragédie classique à laquelle le bassin industriel de la Ruhr sert de décor, ce téléfilm de Mark Schlichter – qui fut acteur avant de collaborer avec Jean-Luc Godard – utilise tous les ingrédients du genre. Deux frères ennemis, fils d'un responsable syndical mythique, combattent pour la survie d'une aciérie. L'un avec ses logiciels de consultant, l'autre en chef syndical. Réaliste mais longuet.

FRANCE 2

22.50 Bouillon de culture
Pour son « Bouillon de culture » qui a pour thème le prix Nobel et des débutants, Bernard Pivot reçoit ce soir Gao Xingjian, dissident chinois naturalisé français, romancier et dramaturge, qui vient d'être récompensé par le prix Nobel de littérature, pour *La Montagne de l'âme* (publié en 1995 en France) et ses autres ouvrages parus aux Editions de l'Aube. Autres invités, Christian Garcin (*Le Vol du pigeon voyageur*, éd. Gallimard), Laurent Mauvigner (*Apprendre à finir*, éd. de Minuit). Egalement présents sur le plateau, la surprise de la rentrée littéraire, l'écrivain Jean-Jacques Schuhl, qui avait disparu depuis *Télex nº 1* en 1976, revient avec *Ingrid Caven* (éd. Gallimard), un roman pour lequel il vient de se voir attribuer le dernier prix Goncourt du siècle, Bruno Gibert pour *Claude*, paru chez Stock, qui vient de recevoir le prix du Premier Roman, et Marion Hennebert, directrice des Editions de l'Aube.

SAMEDI 4 NOVEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et 17.10 Le Monde des idées. Parole de philosophe. Jacques Derrida. **LCI**
21.55 Rome, les jeux du cirque. **Forum**
22.55 Le Retour du loup. **Forum**

MAGAZINES

13.45 Savoir plus santé. Les artères, de la tête aux pieds. Invités : Jean-Noël Fabiani ; Albert Mimran. **France 2**
13.50 Pendant la pub. Invité : William Sheller. **TMC**
14.15 Bouillon de culture. Le prix Nobel et les débutants. Invités : Gao Xingjian ; Christian Garcin ; Laurent Mauvigner; Jean-Jacques Schuhl; Bruno Gibert; Marion Hennebert. **TV 5**
16.00 Eddy Time. **Canal +**
16.45 Les Dicos d'or. Corrigé et palmarès. **France 3**
18.00 Le Magazine de la santé. La sclérose en plaques. **La Cinquième**
18.00 Courts particuliers. Claude Chabrol. **Paris Première**
18.15 Argent public, argent privé. Vatry, aéroport fantôme. Les assurances scolaires. **TV 5**
18.15 et 23.45 Procès Barbie. **Histoire**
18.50 Union libre. **France 2**
19.00 Histoire parallèle. Semaine du 4 novembre 1950 : Les Portoricains entre deux mondes. Invité : Alain Musset. **Arte**
19.00 et 25 Paris modes. Cuir. **Paris Première**
19.25 (Mon) Nulle part ailleurs. **Canal +**
19.55 et 23.55 TV 5 l'Invité. Patricia Kaas. **TV 5**
20.30 Le Club. Dora Doll. **Ciné Classics**
21.05 Thalassa. Spécial Vendée Globe : Seuls en mer. **TV 5**
21.35 Metropolis. Exposition : Roman Signer à Maastricht. L'événement : Le Prix international de l'art multimédia 2000. **Arte**
21.40 Planète Terre. L'Inde, des jours et des hommes [1/6] : Les animaux. **TMC**
22.15 Envoyé spécial. A armes égales. Etats-Unis : erreurs capitales. *P-s* : Les ailes de l'espoir. **TV 5**
22.30 Paris dernière. **Paris Première**
22.40 Tout le monde en parle. **France 2**
23.15 Ushuaïa nature. Des origines aux mondes perdus, Kamtchatka (1). Invités : Yves Paccalet ; Evgueny Lobkov ; Boris Chichlo. **Odyssée**
23.25 La Route. Invités : Alex Métayer ; Jean Becker. **Canal Jimmy**
0.10 Top bab. Benjamin Diamond. **Canal Jimmy**
0.25 Saga-Cités. Le migrateur. **France 3**
0.55 Tribales. Fiesta des Suds, café black. **France 3**

DOCUMENTAIRES

18.45 Satan, une biographie non autorisée. [2/3]. **Planète**
19.35 Actualités Pathé nº 1. **Ciné Classics**
20.30 Flamenco. [5/6]. Pata Negra, le rock des gitans. **Planète**
20.30 L'Egypte. [1/5]. Les rois et le chaos. **Odyssée**
20.45 L'Aventure humaine. Le Naufrage de la Belle. **Arte**
21.00 Les Grandes Enigmes de l'Histoire. [11 et 12/22]. **Histoire**
21.00 Portrait de Maria Callas. **Muzzik**
21.25 Fortunes de mer. [1/3]. **Odyssée**
21.30 Cinq colonnes à la une. **Planète**
21.55 L'Epopée du rail. [4/6]. La conquête de l'Ouest. **Histoire**
22.00 Hollywood Backstage 8. Les coulisses de l'industrie du rêve. **Ciné Classics**
22.20 Grands créateurs. Hiver 2000 - 2001. **Odyssée**
22.45 Les Combattants de l'ordre. Cadences infernales. **France 3**
0.15 Music Planet. Klaus le violoneux. Le musicien de rue le plus célèbre d'Allemagne. **Arte**
0.30 Classic archive. Gyorgy Cziffra. **Mezzo**
0.40 Les Grands Crimes du XXe siècle. Ma Barker. **TMC**

SPORTS EN DIRECT

14.00 Tennis. Masters Series. Tournoi messieurs de Stuttgart. Demi-finales. **Pathé Sport**
17.00 Football. D 1 (14e journée) : Auxerre - Paris SG. **Canal +**
18.00 Tennis. Tournoi féminin de Leipzig. Demi-finales. **Eurosport**
20.00 Football. D 1 (14e journée) : Marseille - Rennes. **TPS Foot**
20.45 Rugby. Test match. France - Australie. **France 2**
22.00 Equitation. Coupe du monde FEI. Ligue d'Europe de l'ouest (4e manche). **Eurosport**

MUSIQUE

18.25 « Concerto pour flûte et orchestre », de Stamitz. Avec Jean-Pierre Rampal. **Muzzik**
19.00 « Sonate pour piano KV 279 », de Mozart. Avec Daniel Barenboïm, piano. **Mezzo**
19.30 Wurzburg Mozart Festival. Lors du Festival Mozart, en 1992. Par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. sir Colin Davis. **Muzzik**
21.00 « Alceste ». Opéra de Gluck. Par les English Baroque Soloists et le Monteverdi Choir, dir. John Eliot Gardiner. **Mezzo**
23.00 NPA Live. Authentiques. **Canal +**
23.15 Gardiner dirige le « Songe d'une nuit d'été », de Mendelssohn. **Mezzo**
23.25 Björk Live in Cambridge. Le 2 décembre 1998. **Paris Première**
0.45 Dizzy Gillespie. En 1981. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

18.55 Rebecca. Jim O'Brien [1 et 2/2]. ✪. **Ciné Cinémas**
19.00 Graine de héros. Robert Townsend. **Disney Channel**
20.30 L'Ile aux trente cercueils. Marcel Cravenne [1/3]. **Festival**
20.45 Le Bois du Pardoux. Stéphane Kurc. **France 3**
20.45 Une femme traquée. Michaëla Watteaux. **13ème RUE**
20.50 Ma guerre dans la Gestapo. Edward Bennett [1 et 2/2]. ✪. **Téva**
22.25 Un conte de deux villes. Philippe Monnier [1/2]. **Festival**
22.35 Requiem pour une femme romantique. Dagmar Knöpfel. **Arte**
0.15 Offensive pour un flic. Jim Wynorski. ✪. **TF 1**

SÉRIES

18.00 Amicalement vôtre. Les pièces d'or. ✪. **M 6**
20.50 Le Caméléon. Confrontations. ✪. **M 6**
21.00 H. [2/2]. Une histoire de cousine. ✪. **Canal +**
21.25 Evamag. Jamais sans mon fils. ✪. **Canal +**
21.55 Ally McBeal. On ne sait jamais. **RTBF 1**
22.40 Buffy contre les vampires. L'esprit vengeur. ✪. **M 6**
23.00 Le Visiteur. Retrouvailles (v.o.). ✪. **Série Club**
23.35 Le Prisonnier. Double personnalité. **France 3**
23.40 Sliders, les mondes parallèles. Un monde pour Rembrandt. ✪. **M 6**
23.45 Au-delà du réel, l'aventure continue. Le raid des Vénusiens. ✪. **Série Club**
0.00 Sexe et amour au XXIe siècle. Commitment (v.o.). ✪. **Téva**
0.30 Dark Skies, l'impossible vérité. Appel vers l'ailleurs. ✪. **M 6**

FILMS

14.35 L'Impasse aux violences ■ ■
John Gilling (Grande-Bretagne, 1959, N., v.o., 90 min) ✪. **Ciné Classics**
16.05 La Piste des géants ■ ■ ■
Louis R. Loeffler et Raoul Walsh (Etats-Unis, 1930, N., v.o., 120 min) ✪. **Ciné Classics**
19.15 L'Epée ■ ■
Nick Rotundo (Etats-Unis, 1998, 90 min) ✪. **Cinéfaz**
22.10 Silverado ■ ■
Lawrence Kasdan (Etats-Unis, 1985, 135 min). **TSR**
23.00 Fiancées en folie ■ ■ ■
Buster Keaton (Etats-Unis, 1925, muet, N., v.o., 65 min) ✪. **Ciné Classics**
23.00 Harry dans tous ses états ■ ■
Woody Allen (Etats-Unis, 1997, 95 min) ✪. **Ciné Cinémas 2**

23.05 Europa ■ ■
Lars von Trier. Avec Jean-Marc Barr, Barbara sukowa (Fr. - Dan., 1991, v.o., 110 min) ✪. **Ciné Cinémas 1**
23.05 Ascenseur pour l'échafaud ■ ■ ■
Louis Malle (France, 1958, N., 90 min) ✪. **Cinétoile**

0.35 L'Aventure de madame Muir ■ ■
Joseph L. Mankiewicz. Avec Gene Tierney, Rex Harrison (Etats-Unis, 1947, N., v.o., 105 min) ✪. **Cinétoile**
0.35 Poussière d'ange ■ ■
Edouard Niermans (France, 1987, 90 min) ✪. **Ciné Cinémas 2**
0.45 The Gingerbread Man ■ ■
Robert Altman (Etats-Unis, 1998, v.o., 110 min) ✪. **Ciné Cinémas 3**
0.45 Une nuit sur Terre ■ ■
Jim Jarmusch (Etats-Unis, 1991, v.o., 125 min) ✪. **Cinéfaz**
1.20 Nénette et Boni ■ ■
Claire Denis (France, 1996, 100 min) ✪. **Cinéstar 2**
1.35 L'Atlantide (version française) ■ ■
Georg Wilhelm Pabst (Allemagne, 1932, N., 90 min) ✪. **Ciné Classics**
2.20 Mon oncle d'Amérique ■ ■
Alain Resnais (France, 1980, 120 min) ✪. **Cinétoile**
2.50 Woody et les robots ■ ■
Woody Allen (Etats-Unis, 1973, v.o., 90 min) ✪. **Cinéfaz**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.25 Reportages.
13.55 MacGyver.
14.50 Alerte à Malibu.
15.45 Flipper.
16.40 Will & Grace.
17.10 Beverly Hills.
18.05 Sous le soleil.
19.05 et 20.55 **Qui veut gagner des millions ?**
20.00 Journal, Météo.
21.55 L'Emission des records.
0.15 Offensive pour un flic. Téléfilm. Jim Wynorski ✪.

FRANCE 2

13.45 Savoir plus santé.
14.40 Japon, les macaques des neiges.
15.35 Tiercé.
15.50 Retour à Fonteyne. Téléfilm. Philomène Esposito ✪.
18.50 et 1.40 **Union libre.**
19.50 et 20.30 **Tirage du Loto.**
19.55 Journal.
20.45 Rugby. Test match. France - Australie.
22.40 Tout le monde en parle.
1.15 Journal, Météo.

FRANCE 3

13.55 Inspecteur Frost.
15.40 Keno.
15.45 Destination pêche.
16.20 Spécial Vendée Globe Challenge.
16.45 Les Dicos d'or. Corrigé et palmarès.
18.10 Expression directe.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'info, Météo.
20.00 Tout le sport.
20.10 C'est mon choix... ce soir.
20.45 Le Bois du Pardoux. Téléfilm. Stéphane Kurc.
22.15 Météo, Soir 3.
22.45 Les Combattants de l'ordre. Cadences infernales.
23.35 Le Prisonnier.
0.25 Saga-Cités.

CANAL +

14.00 Un combat de trop. Téléfilm. Rainer Matsutani ✪.
15.35 Babylone yé-yé.
16.00 Eddy Time.
16.45 Football. Championnat D 1 : Auxerre - Paris-SG. **17.15** coup d'envoi.
▶ **En clair jusqu'à 21.00**
19.25 (Mon) Nulle part ailleurs.
20.45 Samedi comédie. La Cape et l'Epée. **21.00** H. *Une histoire de cousine.* **21.25** Evamag. *Jamais sans mon fils.* **21.50** Seinfeld. *Le supporter.*
22.14 Y'a un os. ✪.
22.15 Jour de foot.
23.00 NPA Live. Authentiques.
0.00 Le Journal du hard.
0.10 Taxi, une journée ordinaire. Film. Christian Lavil ✪.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.30 Fortunes de mer.
14.30 Exploration planète.
15.05 Sur les chemins du monde. Un monde, des mondes. **16.00** Va savoir. **16.30** Le Québec. **17.30** Gaïa.
18.00 Le Magazine de la santé. La sclérose en plaques.
18.55 C'est quoi la France ?
19.00 Histoire parallèle. Les Portoricains entre deux mondes.
19.45 Météo, Arte info.
20.05 Le Dessous des cartes. Shanghaï : « Tête de dragon » de la Chine au XXIe siècle [2/2].
20.15 Contacts.
20.45 L'Aventure humaine. Le Naufrage de *La Belle*.
21.35 Metropolis.
22.35 Requiem pour une femme romantique. Téléfilm. Dagmar Knöpfel.
0.15 Music Planet. Klaus le violoneux.
1.10 La Roulotte du plaisir ■ ■ Film. Vincente Minnelli.

M 6

15.05 Les Mystères de l'Ouest.
16.00 Los Angeles Heat.
17.00 Bugs.
18.00 Amicalement vôtre.
19.00 Turbo, Warning.
19.40 et 20.30 **Politiquement rock.**
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Plus vite que la musique.
20.30 Zone non fumeuse.
20.40 Vu à la télé.
20.50 La Trilogie du samedi. Le Caméléon. **21.45** The Sentinel. **22.40** Buffy contre les vampires ✪.
23.30 Politiquement rock.
23.40 Sliders, les mondes parallèles.
0.30 Dark Skies, l'impossible vérité.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Jazz à l'affût.
20.50 Mauvais genres.
22.05 Etat de faits. Soixante millions de Français sous l'emprise des jeux.
23.00 Œuvres croisées.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUES

19.30 Festival Rossini à Pesaro. *Le Siège de Corinthe.* Opéra de Rossini. Par le Chœur de chambre de Prague et l'Orchestre de l'Opéra national de Lyon, dir. Maurizio Benini, Michele Pertusi (Mahomet), Stephen Mark Brown (Cléomène).
23.00 Le Bel Aujourd'hui.

RADIO CLASSIQUE

19.00 Intermezzo. Œuvres d'Elgar, Vaughan Williams, Britten.
20.00 Les Rendez-vous du soir. Mozart à Paris.
22.00 Da Capo. Les interprètes historiques de Bach.

TELEVISION

FRANCE 3

20.45 Le Bois du Pardoux
Pour la collection « Histoires singulières », série de fictions censée marquer le passage du millénaire, l'écrivain et éditeur Denis Tillinac, ici scénariste, puise dans ce qu'il connaît le mieux, sa Corrèze originelle. L'histoire se situe en 1961. De Gaulle est au pouvoir, l'Algérie en guerre. Un mélo paysan dont le héros est Rignac, village corrézien qui se métamorphose sous la pression des « trente glorieuses ».

ARTE

22.35 Requiem pour une femme romantique
Clemens Brentano, écrivain allemand du début du XIXe siècle, fut l'une des figures du romantisme d'outre-Rhin. Il épousa en secondes noces Augusta Bussman, dont il divorça rapidement. Hans Magnus Enzenberger, romancier, en fit un livre dont la réalisatrice Dagmar Knöpfel a tiré un film esthétiquement réussi, avec des scènes construites comme des tableaux.

CINÉ CINÉMAS 1

23.05 Europa ■ ■
Ce film de Lars Von Trier est le dernier volet d'une trilogie de « cinéma hypnotique », après *Element of Crime* (1984) et *Epidemic* (1987). Leopold Kessler, Américain d'origine allemande, dont les parents avaient fui le nazisme, revient en Europe en 1945 pour la reconstruction. La façon de filmer, qui mêle couleur et noir et blanc, et le rythme haletant placent effectivement le spectateur sous hypnose.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
✪ Tous publics
✪ Accord parental souhaitable
✪ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
✪ Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
✪ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■ ■ A ne pas manquer
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Le Monde

SAMEDI 4 NOVEMBRE 2000

Trotteville *par Pierre Georges*

ET LA MONDIALISATION de la trottinette, alors ? Trottinette, avec quatre « t », deux roues. Et un marché incroyable pour cet engin à remonter le temps et à en gagner. Aux Etats-Unis, paraît-il, la guerre sans pitié ni prisonniers de la trottinante trottinette fait rage. Le distributeur américain de la seule, la vraie, la bonne, la Razor profilée en pur aluminium des îles Taïwanesques, pliable comme parapluie de poche, légère comme plume, et véloce, notamment dans les descentes de San Francisco, ce distributeur, donc, fait procès à la concurrence.

La Razor ne veut pas partager son empire. Elle veut l'exercer sans partage contre ce qu'elle considère comme de pâles et indécentes copies, ces seize autres marques violant, selon l'importateur, la licence d'exclusivité sur l'importation aux Etats-Unis de la « véritable trottinette ultra-légère ». Et elle compte bien gagner devant les tribunaux saisis de cette grave affaire aux enjeux économiques réels.

Car c'est là le plus extraordinaire, et qui devrait inciter les visionnaires et extra-lucides de la motorisation-fiction à un peu plus de modestie. Le vrai véhicule de l'an 2000, qui l'aurait imaginé trottinette ? Qui aurait pu penser que le grand bond en avant passerait par la case grenier ? Qui, par exemple, c'est une suggestion, aurait eu assez d'imagination pour simplement songer à offrir à Laetitia Casta, pour son petit Noël corse, une trottinette bleue ?

On galège. Mais le marché, le Marché, lui, ne plaisante pas. Si la Razor attaque, roulement à billes en tête, c'est que les perspectives économiques sont radieuses et les rues dégagées : rien qu'aux Etats-Unis, en 2000, les importateurs espèrent vendre entre 9 et 10 millions de trottinettes. Dont 50 à 60 % de Razor !

Et en France ? Difficile à dire, pas le temps ce matin de consulter la chambre syndicale des importateurs de trottinettes, si elle existe. Ou d'implorer les données hélas déficitaires du commerce extérieur. Mais, de toute évidence, et à vue de ville, c'est une affaire qui roule ! Partout, vieux trottineurs et vieilles trottineuses frisant le retour de New age, jeunes cadres en aluminium, jeunesse triomphante en sa trottinante virtuosité, imposent le merveilleux engin. Avec plus ou moins d'aisance, plus ou moins d'élégance aussi, car tous n'ont pas le pas ailé du trottineur. Et non, toujours, sans quelques aléas et risques du métier, vu que la trottinette, nonobstant son nom affable, est un engin redoutable, conduisant parfois l'intrépide ou le présomptueux à, comme disent les motards en leur vert langage, « se manger le trottoir ».

Mais là encore, l'enquête laisse nettement à désirer. Faute d'avoir interrogé les urgences et services traumatologie chargés de recoller les morceaux, nous ne sommes pas en situation de nous prononcer sur la dangerosité de l'engin. Et donc, le cas échéant, pas davantage en mesure de lancer, au nom du principe de précaution, un grand cri d'alarme civique sur les risques de cette pratique. Rien, nous ne savons rien ! Sont-ce des Razor en France ? Leurs cousines ? Jean Tiberi de Paris imagine-t-il d'instaurer des couloirs à trottinettes ? Et Bertrand Delanoë ? Philippe Séguin est-il pour un Montmartre enfin rendu à l'estimable engin ? Toutes questions qui ne font pas une chute. Alors, en voici une pour le simple plaisir des mots. Qu'ils sont drôles tous ces trottins trottinant en trottinette sur les trottoirs !

En Autriche, le scandale des « policiers espions » ébranle la coalition

Vives tensions entre Jörg Haider et le ministre de l'intérieur

VIENNE
de notre correspondante

L'affaire des *« policiers espions »*, que Jörg Haider et ses amis du parti populiste de droite FPÖ auraient utilisé pour obtenir des renseignements sur leurs adversaires politiques, tourne en Autriche à l'affaire d'Etat. M. Haider a mis en cause, jeudi 2 novembre, le ministre de l'intérieur, Ernst Strasser, membre influent du Parti conservateur du chancelier Schüssel – allié du FPÖ au sein du gouvernement – pour la manière dont ses services conduisent l'enquête en cours. *« Ce serait une lourde charge pour la coalition si le ministre de l'intérieur ne se ressaisissait pas »*, a déclaré le leader d'extrême droite lors d'une conférence de presse à Klagenfurt, en Carinthie, dont il est gouverneur. S'il s'est abstenu de demander la démission de M. Stasser, il a, en revanche, réclamé la destitution du directeur général de la sécurité publique, qui dépend du ministère de l'intérieur, Erik Buxbaum.

Fin septembre, alors que le gouvernement fêtait encore la levée des sanctions européennes, le policier Josef Kleindienst, ancien responsable du syndicat AUF, proche du FPÖ, publiait un livre de confessions : des dirigeants du FPÖ, y affirmait-il, sollicitent des policiers *« sympathisants »*, souvent en échange de rétributions financières, afin qu'ils leur livrent des renseignements confidentiels sur des personnalités du monde politique, artistique ou religieux. Aussitôt, nombre de journalistes se sont souvenus qu'en 1997 Jörg Haider s'était vanté publiquement d'avoir accès *« quand il le voulait »* aux dossiers de la police.

L'enquête diligentée, le 2 octobre, par le ministre de l'intérieur a confirmé sur bien des points ces révélations. La vérification de la mémoire informatique de l'ordinateur central de la police a mis en évidence de nombreuses démarches illégales en l'absence de tout contrôle hiérarchique, et les enquêteurs ont découvert plusieurs comptes bancaires par où transitaient les paiements aux informateurs. Des perquisitions, notamment en Carinthie, le fief de Jörg Haider, ont permis de récupérer des dossiers qui n'auraient jamais dû quitter les archives de la sûreté nationale.

CONFLIT DE « LOYAUTÉ »

Onze fonctionnaires de l'exécutif (dont le propre garde du corps de M. Haider), presque tous membres du syndicat AUF, ont été provisoirement suspendus, mardi 31 octobre, en attendant d'éventuels prolongements judiciaires. Selon les magazines *Profil* et *Format*, les policiers impliqués ont mis en cause plusieurs dirigeants du FPÖ, parmi lesquels l'actuel chef du parti à Vienne, Hilmar Kabas et le conseiller de presse de Haider, Karl-Heinz Petritz. Surtout, les soupçons se portent sur Jörg Haider lui-même, confronté par les enquêteurs à une lettre qu'il aurait écrite en 1997 au ministre de l'intérieur de l'époque, le socialiste Karl Schlögl, auquel il refusait de dévoiler les sources exclusives dont il disposait dans l'appareil exécutif afin de ne pas mettre dans l'embarras *« de courageux fonctionnaires »*.

Les dirigeants du FPÖ font flèche de tout bois pour se défendre. A l'instar du chef de la fraction populiste, Peter Westenthaler, ils sont intervenus avec insistance pour empêcher la radio-télévision d'Etat d'évoquer la confession de M. Kleindienst. Le très controversé ministre de la justice, Dieter Böhmdorfer, un fidèle de M. Haider, vient d'ajouter au malaise général en déclarant le leader populiste *« au-dessus de tout soupçon »* dans cette affaire. M. Böhmdorfer est le seul responsable politique à avoir été nommément mis en cause pour ses comportements peu conformes aux règles démocratiques dans le rapport rendu en septembre par les trois sages chargés par les gouvernements européens d'examiner la situation autrichienne. Depuis, l'opposition a réclamé à plusieurs reprise son départ, en vain. Devant le Parlement, le 30 octobre, le chancelier Schüssel, sous les huées de la gauche, a encore assuré de sa pleine confiance *« le ministre indépendant de la justice »*, qui, a-t-il affirmé, ne tentera pas *« d'influencer le cours de l'enquête »*.

La situation sème le trouble dans les milieux judiciaires. Le colloque annuel de l'association des juges autrichiens, qui regroupe 95 % des quelque 1 800 magistrats du pays, vient précisément d'être consacré au courage civique et au rôle dévolu aux magistrats dans la société civile. La présidente de l'association, Barbara Helige, n'a pas caché qu'elle jugeait *« inacceptable »* l'attitude du ministre de la justice.

Depuis longtemps l'engagement de M. Böhmdorfer en faveur du FPÖ, le fait que son nom figure toujours en tête des plaintes déposées par son ancien cabinet d'avocats pour le compte de ce parti (notamment contre de nombreux organes de presse) paraissaient déjà à beaucoup incompatibles avec la fonction qu'il exerce. Le président de la Cour constitutionnelle, Ludwig Adamovich, réputé proche des conservateurs, estime lui-même que le ministre a un conflit de *« loyauté »*.

Au rythme où va l'affaire, le parti conservateur risque d'être bientôt confronté à des choix difficiles. Le chancelier Schüssel a pour le moment beaucoup à perdre si la coalition formée en février avec les populistes éclatait. Mais son ministre de l'intérieur, M. Strasser, dont certains parlent déjà comme d'un possible dauphin, ne semble pas disposé à enterrer le scandale pour préserver l'alliance avec les populistes. Prenant les devants, le parti d'opposition social-démocrate, qui a repris une très légère avance dans les sondages sur ses rivaux conservateurs, réclame de nouvelles élections.

Joëlle Stolz

Des instances de recours et de dialogue au sein des armées

LE MINISTÈRE de la défense doit présenter, lundi 27 novembre, au Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM), deux textes pour améliorer le dialogue dans les armées. Lionel Jospin a annoncé l'existence de ces deux projets lors de sa visite, vendredi 3 novembre, à l'école des officiers de Saint-Cyr-Coëtquidan (Morbihan), en précisant qu'ils ont eu l'aval de Jacques Chirac. A l'origine de la réflexion, la professionnalisation des armées, qui oblige le gouvernement à entériner une évolution de la condition militaire conforme à celle de la société civile.

Le premier texte crée une commission nationale de consultation sur les décisions administratives ayant trait à la condition des militaires d'active. Le Conseil d'Etat considère qu'il convient d'instituer des procédures permettant un recours – hors voie hiérarchique – si un cadre s'estimait lésé dans sa carrière. Selon un projet soumis à l'avis du CSFM, ce mécanisme de recours devrait passer par le ministre de la défense, appelé à trancher le litige.

Le second texte vise à instaurer une concertation au niveau des formations militaires de base (un régiment, un navire ou une base aérienne). Il y serait procédé à une sélection, par leurs pairs, des militaires qui sont membres des commissions participatives et consultatives sur les conditions de vie, hormis lors d'engagements opérationnels. Dans les unités, une telle sélection s'apparente à une élection pour un temps limité, sans campagne ni profession de foi des intéressés. A l'échelon national, la désignation, par cooptation ou par tirage au sort des divers représentants des cadres au sein du CSFM, reste la règle.

Ces projets de réforme s'inspirent de ce qui se pratique déjà dans la gendarmerie (*Le Monde* du 20 juillet). Par rapport aux trois armées, attributaires de soldats issus de la conscription, et donc de passage dans leurs rangs, la gendarmerie a très tôt été un corps militaire de professionnels attachés à défendre leur statut au sein d'instances de consultation.

Jacques Isnard

Symphonis
Au service de vos succès en Bourse

La sécurité d'une banque
- Statut de **Banque** délivré par la Banque de France.
- Filiale du 5ème groupe bancaire français.

Les tarifs d'Internet
- **Forfait unique** *14,35 € TTC soit 12 € HT* :* tous montants et tous types d'instruments.
- Près de 150 fonds Sicav/FCP **sans droits d'entrée.**

Les services
- Formation, cours en temps réel, conseils, alertes…
- Ordres de Bourse sur actions (Paris, US, Europe), warrants, SICAV, FCP.

Les engagements Symphonis
- **Sécurité :** confirmation par mail de l'exécution d'un ordre.
- **Rapidité :** compte crédité et réponse mails en un jour ouvré maxi, ordre transmis en moins d'une minute.*
- **Disponibilité :** Service Clients 8h-22h 5j/7, canaux d'accès : internet, minitel, téléphone, wap.

*Bourse de Paris. RCS Brest 384 288 890 - Crédit photo : I. Santerson/Pix

Essayez gratuitement nos services sur www.symphonis.com, et faites vos gammes sans risque avec le portefeuille virtuel.

La justice accorde de fortes indemnités aux prévenus relaxés lors du procès des islamistes du « réseau Chalabi »

EN ACCORDANT près de 2 millions de francs d'indemnités à une vingtaine de personnes relaxées lors du procès d'un réseau de soutien aux maquis islamistes algériens, dit *« réseau Chalabi »*, la Cour de cassation a porté un nouveau coup à la justice antiterroriste. Jeudi 2 novembre, la Commission nationale d'indemnisation de la détention provisoire (CNI), exceptionnellement présidée par le premier président de la Cour de cassation, Guy Canivet, a en effet suivi les réquisitions de l'avocat général Louis Joinet, qui avait réclamé, lors de l'audience, une indemnisation *« significative, ce qui veut dire importante »* (*Le Monde* daté 15-16 octobre). Au total, les indemnités allouées se montent à 1 928 524 francs et varient de 15 000 à 348 000 francs. Cette dernière somme a été attribuée à un prévenu qui avait passé dix-neuf mois en détention provisoire avant d'être relaxé.

Lors du procès du *« réseau Chalabi »*, qui s'était tenu aux mois de septembre et d'octobre 1998, 138 personnes avaient comparu devant la 11e chambre du tribunal correctionnel de Paris, poursuivies essentiellement pour *« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste »*. Lors du jugement, rendu le 22 janvier 1999, 31 des prévenus avaient bénéficié d'une relaxe totale et 20 autres d'une relaxe partielle. Quatre des prévenus avaient été relaxés lors du procès en appel, le 29 mars dernier.

En raison du nombre de prévenus et des problèmes de sécurité posés par l'organisation d'un procès de cette ampleur, les audiences avaient eu lieu dans un gymnase de l'administration pénitentiaire à Fleury-Mérogis (Essonne). Les avocats de la défense avaient dénoncé un *« procès de masse »* et la plupart avaient boycotté les audiences. Les méthodes de la section antiterroriste du parquet de Paris et des juges d'instruction spécialisés, placés sous l'autorité de Jean-Louis Bruguière, avaient alors été critiquées. Dans un rapport rendu public la veille du jugement, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) avait également dénoncé les dérives françaises en matière de lutte contre le terrorisme.

Une série de coups de filets, en 1994 et 1995, avait conduit à l'arrestation de 173 personnes soupçonnées d'appartenir à ce réseau. A l'issue de l'instruction, 35 des suspects avaient obtenu un non-lieu. Avec les 35 prévenus relaxés à l'issue des procès, 70 personnes auront été injustement mises en cause dans cette procédure.

Acacio Pereira

Unedic : les Verts soutiennent la CGT

LE COURRIER du 27 octobre du secrétaire général de la CGT, portant sur l'agrément de la convention Unedic par le gouvernement, n'est pas tombé dans les oubliettes. Sans tarder, les Verts ont répondu à Bernard Thibault dans une lettre rendue publique jeudi 2 novembre. Signée du secrétaire national, Jean-Luc Benhamias, elle assure que les Verts ont appris *« avec consternation (...) le changement de position du gouvernement »*. *« La dernière mouture du protocole (...) n'apporte aucune amélioration sur les points de clivage qu'il [le gouvernement] dénonçait depuis des mois »*, assure le parti de Dominique Voynet, qui affirme soutenir *« particulièrement l'initiative du collectif de "L'appel des 50" »*. Ce collectif, initié par le PCF, réclame un débat de la majorité « plurielle », à l'Assemblée nationale, sur l'Unedic. Il y a peu, le syndicat de M. Thibault, avait déjà appelé au secours les Verts, pas peu fiers d'être ainsi sollicités par la centrale ouvrière pour intervenir sur ce dossier (***Le Monde*** du 17 octobre).

DÉPÊCHE

■ **POPULARITÉ : Jacques Chirac et Lionel Jospin gagnent 8 points** de popularité chacun dans le dernier sondage réalisé par la sofres, les 25 et 27 octobre auprès d'un échantillon de 1 000 personnes et publié par *Le Figaro Magazine*, samedi 4 novembre. Le président de la République recueille 49 % de bonnes opinions (contre 49 % d'opinions négatives). Le premier ministre, de son côté, bénéficie de 58 % de bonnes opinions, contre 40 % de mauvaises.

Tirage du *Monde* daté vendredi 3 novembre 2000 : 513 237 exemplaires. **1 - 3**